

INFORMATION TO USERS

This manuscript has been reproduced from the microfilm master. UMI films the text directly from the original or copy submitted. Thus, some thesis and dissertation copies are in typewriter face, while others may be from any type of computer printer.

The quality of this reproduction is dependent upon the quality of the copy submitted. Broken or indistinct print, colored or poor quality illustrations and photographs, print bleedthrough, substandard margins, and improper alignment can adversely affect reproduction.

In the unlikely event that the author did not send UMI a complete manuscript and there are missing pages, these will be noted. Also, if unauthorized copyright material had to be removed, a note will indicate the deletion.

Oversize materials (e.g., maps, drawings, charts) are reproduced by sectioning the original, beginning at the upper left-hand corner and continuing from left to right in equal sections with small overlaps.

Photographs included in the original manuscript have been reproduced xerographically in this copy. Higher quality 6" x 9" black and white photographic prints are available for any photographs or illustrations appearing in this copy for an additional charge. Contact UMI directly to order.

Bell & Howell Information and Learning
300 North Zeeb Road, Ann Arbor, MI 48106-1346 USA
800-521-0600

UMI[®]



Université d'Ottawa • University of Ottawa

La crise de la conscription pendant la Seconde Guerre mondiale et l'identité canadienne-française

Thèse

Présentée comme exigence partielle de la maîtrise en science politique

par

François Charbonneau

Directeur : Serge Denis

Université d'Ottawa
Octobre 2000

© François Charbonneau, Ottawa, Canada, 2000



National Library
of Canada

Acquisitions and
Bibliographic Services

395 Wellington Street
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Bibliothèque nationale
du Canada

Acquisitions et
services bibliographiques

395, rue Wellington
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Your file Votre référence

Our file Notre référence

The author has granted a non-exclusive licence allowing the National Library of Canada to reproduce, loan, distribute or sell copies of this thesis in microform, paper or electronic formats.

The author retains ownership of the copyright in this thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

L'auteur a accordé une licence non exclusive permettant à la Bibliothèque nationale du Canada de reproduire, prêter, distribuer ou vendre des copies de cette thèse sous la forme de microfiche/film, de reproduction sur papier ou sur format électronique.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur qui protège cette thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

0-612-57096-7

Canada

Vint la conscription. On tint des assemblées publiques; j'assistai à l'une d'elles avec mon père, dans la salle paroissiale [...] Philippe Hamel, René Chaloult parlaient d'impérialisme, du droit des peuples à décider d'eux-mêmes. Je serais bien en peine de résumer leurs discours. Je sais seulement qu'une grande interrogation est montée en moi. Et si j'ai applaudi comme tout le monde, c'est moins à la dialectique des orateurs qu'à la découverte que je n'étais plus un enfant de paroisse, que j'étais le fils d'un pays hypothétique.

-Fernand Dumont, *Genèse de la société québécoise*.

Table des matières

Remerciements	4
Introduction	5
Problématique	5
Méthodologie	9
Chapitre 1 - Cadre théorique	12
Trois niveaux constitutifs de l'identité	13
Traits spécifiques	14
Rapport à l'Autre et auto-perception	15
Le besoin de reconnaissance	19
L'importance des moments de crise	22
Mythe et représentations symboliques.....	23
Conclusion du chapitre	30
Chapitre 2 - Historique	33
La Première Guerre mondiale	34
Une armée anglaise et le sort des Franco-Ontariens.....	36
Difficile recrutement.....	40
Un gouvernement de coalition	42
La motion Francoeur.....	44
Le service militaire obligatoire et la réaction canadienne-française.....	45
Impact économique.....	49
L'entre-guerres	50
Un épouvantail politique.....	51
Désir d'autonomie.....	54
La « plus grande malpropreté de l'histoire ».....	60
La Deuxième Guerre mondiale	61
L'élection provinciale québécoise d'octobre 1939	65
L'élection fédérale de 1940	67
La défaite de la France; l'Angleterre seule contre l'Allemagne	69
À la recherche d'un « juste milieu »	71
Vers le plébiscite	74
Le plébiscite du 27 avril 1942.....	76
Un pays divisé.....	83

Le Bill 80	84
Le Bloc populaire canadien.....	86
Deux élections, entrecoupées d'une seconde crise.	87
Épilogue	91
Chapitre 3	92
L'indépendance canadienne et le bourassisme de la LPDC.....	93
Bourassa ou le refus du politique.....	100
Expliquer le NON du Canada français : circonstances, dignité et promesse	102
Les arguments de type « circonstanciel »	103
Survivance, dignité et reconnaissance	104
L'importance de la promesse	108
1867 / 1939	112
La crise de 1942 et ses suites.....	122
La modification constitutionnelle de 1943	122
L'École de Montréal	126
L'adoption d'un drapeau.....	131
Conclusion du chapitre.....	134
Chapitre 4	138
L'impuissance collective.....	139
L'unité nationale « en soi »	142
L'unité nationale « pour soi ».....	154
Le « NON » dans les yeux de l'Autre	161
Le Québec isolé.....	162
Une minorité pernicieuse.....	164
Une atteinte à la démocratie	168
Conclusion du chapitre.....	174
Conclusion	178
Bibliographie	185
Annexe.....	197

RÉSUMÉ

La crise de la conscription pendant la Seconde Guerre mondiale et l'identité canadienne-française

Jamais, dans l'histoire canadienne, l'opposition entre francophones et anglophones n'a été aussi profonde que sur la question de l'enrôlement militaire obligatoire pour service outre-mer pendant la Seconde Guerre mondiale. Cette thèse de maîtrise tente de démontrer que la crise de la conscription pendant la Deuxième Guerre mondiale s'inscrit comme un maillon spécifique dans la chaîne du processus de transformation de l'identité canadienne-française au Québec en une identité québécoise. Par une analyse de l'espace discursif généré par l'événement, l'auteur veut montrer que la crise de la conscription pendant la Seconde Guerre mondiale a ébranlé certaines assises et certains référents fondamentaux de cette collectivité. Il cherche ainsi à comprendre plus spécifiquement en quoi celle-ci s'inscrit comme un moment important dans le processus de construction de l'identité des Canadiens français du Québec.

Remerciements

La rédaction de ce travail a été rendue possible grâce au concours de plusieurs personnes et organismes que je tiens à remercier ici. Cette thèse a bénéficié d'un appui financier du Centre de recherche en civilisation canadienne-française situé à l'université d'Ottawa. Sans cet appui, la consultation des Archives nationales du Québec à l'université Laval n'aurait pas été possible. J'aimerais également remercier mes parents, Louise et André, qui ont toujours été pour moi une source intarissable d'amour et de dévouement. Je suis extrêmement reconnaissant du long et patient travail de révision du manuscrit qui a été effectué par Christine Beaulieu. Je remercie également le professeur Serge Denis de l'université d'Ottawa qui a dirigé cette thèse. Tant la qualité que la profondeur de ses commentaires ont constitué pour moi un apport inestimable à ma réflexion sur la question de la conscription pendant la Seconde Guerre mondiale.

Enfin, cette thèse n'aurait jamais vu le jour sans la patience, l'amour et l'amitié de mon épouse qui fut à mes côtés à chaque pas de la rédaction de ce travail. C'est à toi, Annick, que je dédie cette thèse.

Introduction

Problématique

Nous sommes à l'hiver 1942. L'Angleterre est sous les bombes. Les forces hitlériennes sont victorieuses en Afrique comme en URSS. Le Japon, toujours plus menaçant, s'approche dangereusement de l'Australie qui est, comme le Canada, un Dominion de l'Empire britannique.

Pressé par l'opinion publique du Canada anglais d'imposer la conscription pour service outre-mer, le premier ministre canadien William Lyon Mackenzie King tergiverse. Depuis le début de la guerre, il est à la tête d'un gouvernement qui tente d'adopter une position médiane entre, d'une part, les demandes de plus en plus impératives du Canada anglais pour un effort de guerre total et, de l'autre, le rejet presque viscéral du Canada français pour toute forme de coercition visant à envoyer des hommes en Grande-Bretagne. King tente d'éviter un autre « 1917 ».

Qui plus est, le premier ministre canadien avait promis en 1939 que jamais il ne recourrait à l'enrôlement militaire obligatoire. Cette promesse, les Canadiens français sont convaincus qu'elle leur était adressée en exclusivité. Pour se sortir de cette impasse, le premier ministre demande de se faire relever de ses engagements par un plébiscite. Mais celui-ci sera pan-canadien, c'est-à-dire que tous les Canadiens délieront le gouvernement d'une promesse qu'il avait faite aux seuls Canadiens français. Le résultat du plébiscite ne pourrait être plus clair. Le Canada est divisé selon un clivage linguistique : les Canadiens français refusent de délier le gouvernement de sa promesse, les Canadiens anglais, dans une proportion presque aussi forte, le font avec enthousiasme.

Plusieurs auteurs ont cherché à expliquer pourquoi les Canadiens français ont voté NON au plébiscite de 1942. Léandre Bergeron (1971) tente de montrer que les Canadiens français ont

simplement refusé de devenir de la chair à canon pour l'Empire britannique. Selon Richard Jones (1979), le refus canadien-français provient de l'influence néfaste de l'élite « clérico-nationaliste », pour qui la participation à la guerre est une menace à la vie traditionnelle et religieuse québécoise, surtout par le travail des femmes que la guerre occasionne. Pour Gravel (1974), comme pour Granatstein (1977), la question de la défense est devenue le symbole de ralliement des Canadiens français contre leur condition d'infériorité. Pour ces deux auteurs, cette association d'idées a empêché les Canadiens français de saisir les vrais enjeux de la guerre. Un article plus récent de Cuccioletta (1995) a tenté de replacer l'isolationnisme québécois dans son contexte nord-américain pour montrer qu'il n'est pas, au fond, si différent de celui que l'on retrouve aux États-Unis à la même époque. Tous ces chercheurs ont essayé de comprendre pourquoi les Canadiens français ont voté NON au plébiscite de 1942. Mais aucune de ces études ne s'est attardée à la question plus précise de l'impact qu'a pu avoir cette crise sur l'identité canadienne-française. C'est le thème que nous avons retenu pour la présente thèse. Ce choix de recherche provient d'une intuition. Il nous semble en effet que lorsque deux groupes s'opposent avec force sur un enjeu d'importance, ils prennent chacun conscience de leur existence respective. C'est pourquoi il nous a semblé intéressant d'étudier comment la crise de la conscription de 1942 est venue s'inscrire dans le processus de formation de l'identité québécoise.

On sait en effet que l'identité des Canadiens français a beaucoup changé depuis l'établissement d'une colonie française en Amérique au début du 17^e siècle. Ayant suivi nos premiers cours d'histoire en Ontario français, nous avons dû apprendre très vite que les francophones d'Amérique ont graduellement adopté des vocables différents pour se nommer collectivement. À leur arrivée au Canada, les premiers colons se considéraient toujours *Français*. Puis, les colons établis depuis quelques générations au Canada se voient peu à peu différents des nouveaux arrivants, si bien qu'ils adoptent progressivement l'appellation de *Français-canadiens*.

Le premier mot de ce patronyme composé tomba par la suite, et les francophones habitant la vallée du Saint-Laurent furent bientôt connus sous le simple nom de *Canadiens*. Cela ne changea pas immédiatement avec l'arrivée des Anglais. Mais, graduellement, alors que les anglophones du pays s'identifiaient eux-mêmes de plus en plus à l'Amérique du Nord, les *Canadiens* devinrent des *Canadiens français*, et les *Anglais* des *Canadiens anglais*. Enfin, depuis la Révolution tranquille des années 1960, l'on parle dorénavant des *Québécois* pour désigner les Canadiens français résidant au Québec, ce qui exclut par le fait même les *francophones hors-Québec*. Et, puisqu'à la base du récit identitaire de ces derniers se trouve *l'Abandon des Francos-ontariens par le Québec*, on comprend pourquoi chaque étudiant franco-ontarien doit apprendre, lors de son premier cours d'histoire, que les francophones d'Amérique ont, dans un passé pas si lointain, formé un tout homogène...

Ainsi, l'identité des Canadiens français demeurant au Québec s'est progressivement transformée, se définissant toujours plus sur l'axe du Québec plutôt que de l'ensemble canadien. Notre travail tentera de démontrer que la crise de la conscription pendant la Seconde Guerre mondiale s'inscrit comme un maillon spécifique dans la chaîne du processus de transformation de l'identité canadienne-française au Québec en une identité québécoise.

Or, pour jauger comment la crise de la conscription de 1942 a pu influencer le processus identitaire des francophones du Québec, nous sommes d'abord confrontés à une première difficulté. En effet, il est ardu d'établir un lien de causalité entre la crise de la conscription et l'identité canadienne-française, puisque la crise de 1942 survient, bien entendu, en pleine Guerre mondiale. Et, il est banal de le dire, celle-ci bouleverse la société canadienne. Bien qu'il ne fut jamais directement le théâtre d'opérations militaires¹, le Canada était orienté tout entier vers

¹ À trois exceptions près : des sous-marins allemands ont torpillé des bateaux sur la côte atlantique et dans le Saint-Laurent, un contre-torpilleur japonais a bombardé (de quelques salves de canons) les côtes de la Colombie-

l'effort de guerre. Le conflit mondial permit, parallèlement, au monde occidental de se sortir d'une dépression économique qui durait déjà depuis une dizaine d'années. Les femmes, on le sait, ont occupé une plus grande place qu'à l'habitude sur le marché du travail pendant les Guerres mondiales et, dans le cas du Québec, ont obtenu le droit de vote provincial, droit qu'elles ont pu exercer pour la première fois à l'élection de 1944. Le rôle de l'État a également changé. Son intervention massive pour orienter l'économie lors du conflit mondial a montré la viabilité d'un modèle économique où son rôle est accru, pavant la voie à l'État-providence. Le nombre de fonctionnaires fédéraux a plus que doublé entre 1938 et 1945, passant de 44 143 à 115 908 (Morton, 2000 : 251). C'est aussi pendant cette guerre que plusieurs programmes sociaux (allocations familiales, assurance-chômage, etc.) furent mis en place. Les ouvriers obtinrent l'adoption de procédures officielles reconnaissant la pleine légitimité de la création des syndicats et l'élaboration de règles afférentes les protégeant durant les périodes d'accréditation syndicale en particulier. Le Québec se dote, 75 ans après l'Ontario, d'un système d'enseignement obligatoire pour les moins de 14 ans. L'économie de guerre canadienne, à l'instar de l'économie de guerre américaine, réussira, à la fin des hostilités, non sans heurts cependant, à se réorienter vers la production de biens destinés au grand public. Et puis, même si, à la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'élite cléricale appuyée par le régime politique de Duplessis chante toujours les louanges de la société catholique et rurale, le Canada français est une société de plus en plus urbanisée.

Tous ces changements ont profondément marqué le Canada français. Il devient ainsi plus difficile de démontrer le rôle spécifique qu'a pu jouer la crise de la conscription de 1942 dans l'évolution de l'identité canadienne-française, puisqu'elle survient en même temps qu'un nombre

Britannique et enfin, des montgolfières incendiaires (une centaine) furent lancées du Japon et, empruntant le courant des courants-jets, explosèrent un peu partout au Canada, une se rendant même près de Toronto!

appréciable de bouleversements économiques, sociaux et culturels qui ont tous potentiellement permis d'orienter cette identité. Il nous semble donc impératif de bien saisir comment se produit le processus de transformation de l'identité, ce qui nous permettra par la suite d'isoler certains enjeux de la crise de la conscription. Cela nous permettra de comprendre en quoi celle-ci s'inscrit comme un moment important dans le processus de construction de l'identité des Canadiens français du Québec. Nous verrons que la dynamique particulière de la crise, par les remises en question qu'elle suscite, ébranle des assises et des référents fondamentaux de cette identité.

Méthodologie

Afin de mieux pouvoir répondre à notre question de recherche, il nous faudra premièrement saisir ce qu'est l'identité et comment elle peut être appelée à changer. Ce sera l'objectif visé par notre premier chapitre. Nous diviserons l'identité en trois niveaux. Il y a premièrement l'ensemble des traits spécifiques (religion, langue, ethnie) partagés spontanément par les membres d'une collectivité. Ce premier niveau n'attirera que brièvement notre attention puisqu'il est moins pertinent pour notre thèse. Dans un deuxième temps, nous verrons que l'identité se forge et évolue dans le rapport qui s'établit avec l'Autre. Nous verrons alors aussi que la conscience de soi dépend notamment de l'interprétation que le sujet donne du regard que l'Autre porte vers soi. L'identité est ainsi tributaire de la nature de la relation qui s'établit avec les autres « donneurs de sens » d'une même expérience. Enfin, dans un troisième temps, nous constaterons que l'identité est également un ensemble de symboles et de mythes que partage une collectivité. Ces symboles et ces mythes possèdent une valeur explicative; ils permettent de faire le lien entre le présent et les projections d'avenir d'une collectivité. Ils ne sont évidemment pas isolables des éléments composant les deux autres niveaux. De ces trois niveaux constitutifs de

l'identité, nous en retiendrons deux, soit celui, pour le troisième chapitre, des mythes et représentations symboliques, puis la question du rapport à l'Autre, pour le quatrième chapitre.

Le deuxième chapitre se veut un rappel du contexte historique de la crise de 1942. Ce chapitre est nécessaire pour remémorer au lecteur les principales étapes de cette crise. Mais il nous permettra, aussi, de différencier la crise de la conscription pendant la Première Guerre mondiale de celle qui survient pendant la Seconde. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, les deux crises se distinguent sensiblement l'une de l'autre.

Dans notre troisième chapitre, nous verrons que la crise de la conscription pendant la Seconde Guerre mondiale fut vécue au Québec comme une remise en cause du pacte entre les peuples fondateurs. Ce mythe d'un pacte définissait jusqu'alors l'univers des représentations symboliques de la collectivité canadienne-française. Bien qu'il perdure au-delà des années de guerre, la dynamique particulière de la crise de 1942 entraîne l'amorce d'une réflexion qui le lézardera profondément. En résumé, la crise de la conscription de 1942 inflige un démenti à la vision traditionnelle du Canada que partageaient les Canadiens français. Leur identification au Canada leur apparaît soudainement, et d'une certaine façon, refusée. Jusque-là, avec le mythe du pacte entre les peuples fondateurs, les francophones se concevaient comme des partenaires du Canada anglais. Mais, en 1942, ce dernier impose unilatéralement le principe de la conscription pour service outre-mer. Nous le verrons, cet épisode sera vécu au Québec comme une véritable remise en question de l'image qu'on se faisait majoritairement du Canada.

Enfin, dans notre quatrième et dernier chapitre, nous étudierons plus particulièrement la question du « rapport à l'Autre ». Nous constaterons que les étapes menant à la promulgation de la conscription pour service outre-mer furent ressenties comme un moment d'impuissance collective par les Canadiens français. Les élites politiques et cléricales traditionnelles se révéleront incapables de défendre la volonté clairement exprimée de leurs compatriotes. Ils

agiront plutôt comme des intermédiaires, dont la tâche consiste à faire accepter aux Canadiens français les décisions de la majorité. Nous prendrons également la mesure du regard que porte le reste du Canada sur le Québec pendant cette crise. Tant l'impuissance collective vécue par le Canada français que le regard du Canada anglais orienteront les francophones du Québec vers un désir plus grand d'autonomie pour leur province. En ce sens, la crise de la conscription pendant la Deuxième Guerre mondiale s'inscrit pour eux dans le processus de formation d'une identité canadienne-française nettement axée sur le Québec.

Chapitre 1 - Cadre théorique

Il est normalement de mise, au début d'un travail de recherche scientifique, de procéder à la définition des concepts que l'on entend utiliser. Parfois en guise d'introduction, parfois sous forme de lexique, l'auteur donne aux concepts-clés sa définition. Les mots étant en quelque sorte aux sciences sociales ce que les chiffres sont aux sciences naturelles, les chercheurs en quête d'objectivité souhaitent éviter toute confusion. Mais cette multiplication des définitions peut rendre la tâche du lecteur ardue, en particulier si les définitions proposées visent en premier lieu l'originalité contre le lieu commun. Dans le cas d'une étude de la question identitaire, cette façon de procéder, qui consiste à aligner les définitions les unes après les autres, nous a semblé problématique pour deux raisons. D'une part, nous pensons comme Charles Taylor que « l'identité est plus profonde et bien plus complexe que toutes les formulations que nous pouvons en donner » (Taylor, 1998 : 48); de l'autre, la lecture d'un lexique est un exercice ennuyeux que nous avons voulu éviter à nos lecteurs.

Nous envisageons donc ce chapitre dans une autre perspective épistémologique. Pour créer ce cadre théorique nécessaire à la compréhension, nous préférons plutôt procéder par un exercice qui consiste à présenter une hypothèse quant à la nature de l'identité. Dans les pages qui suivent, l'exposé de cette hypothèse, tributaire de travaux sur la question identitaire en science politique, en histoire, en psychologie individuelle et sociale, ainsi qu'en philosophie morale, nous permettra, nous l'espérons, de tisser ce cadre conceptuel. Il nous permettra, au passage, de préciser certains concepts connexes (ethnie, nation, peuple, etc.), sans toutefois prétendre à l'originalité, ou à l'infailibilité. L'hypothèse que nous défendrons ici consiste à situer l'identité dans une dialectique entre la pure construction, d'une part, et le pur donné, de l'autre.

Trois niveaux constitutifs de l'identité

Pour exposer cette hypothèse, nous devons procéder à un découpage de ce que nous appellerons, à la suite de Mathieu et Lacoursière (1991 :15), les trois niveaux constitutifs de l'identité. Il y a, premièrement, le niveau (sur lequel nous passerons rapidement puisqu'il est moins pertinent pour notre thèse) qui porte sur les traits spécifiques, prétendument objectifs, d'un groupe (couleur de la peau, langue, nombre, lieu géographique, etc.). Le deuxième niveau privilégie les interrelations. L'identité est alors tributaire du rapport, ou plutôt de la nature du rapport, qui s'établit avec l'Autre que soi. Enfin, le troisième niveau s'intéresse aux mythes et aux valeurs qui fondent le vivre-ensemble.

Ce découpage, sans être arbitraire, risque de poser problème s'il n'est pas interprété avec flexibilité. Ces divers niveaux n'existent pas en vase clos, comme s'il y avait trois champs de phénomènes différents et indépendants les uns des autres. Ainsi, au Canada, l'émergence du mythe du pacte entre les peuples fondateurs (niveau 3) est indissociable du rapport à l'Autre (niveau 2). Une (bonne) définition de l'identité en général, ou de celle d'un groupe en particulier, comportera souvent des concepts renvoyant à la fois à ces trois niveaux. Prenons, par exemple, la définition de l'identité que donne Marc-Adélar Tremblay (1983 : 33) :

L'identité est d'abord une image de soi [niveau 2], en tant que collectivité [...] Elle est encore un genre de vie qui se déploie dans les rapports interpersonnels [niveau 2] que les individus appartenant à une ethnie particulière [niveau 1] entretiennent entre eux sur un territoire donné [niveau 1] et dans les relations économiques, politiques et sociales avec l'extérieur [niveau 2]. L'identité ethnoculturelle est, enfin, une vision du monde [niveau 3] qui s'appuie tout autant sur une interprétation du vécu collectif [niveau 3] que sur l'explicitation de projets se rapportant à l'avenir de la collectivité [niveau 3].

On voit comment le concept d'identité ne se laisse pas cantonner à l'intérieur des frontières précises que crée cette dissection conceptuelle. Bien qu'il importe, aux fins de l'analyse, de diviser méthodiquement ce concept, rappelons que l'identité sera toujours nécessairement plus complexe que la somme des niveaux qui la constituent. Qui plus est, comme l'écrit Everett C.

Hughes, « les traits culturels sont des attributs du groupe mais [...] le groupe ne se réduit pas à la synthèse de ces traits » (Hughes, 1996 : 202).

Traits spécifiques

Ce premier niveau d'analyse renvoie aux traits particuliers partagés par les membres d'une collectivité donnée. Au début du siècle, par exemple, Émile Miller définissait, dans *Terres et peuples du Canada*, les Canadiens français par certaines références (âme, parlure), en plus de certains traits physiques spécifiques : « Front plus élevé, nez largement aquilin plus mince, mâchoire plus étroite que chez les Français d'Europe » (Fournier, 1983 : 414). Malgré l'aspect incontestablement problématique de ce style de démarche, il n'en demeure pas moins que la possession de certains attributs (linguistiques, physiques, etc.) reste un passage de l'appartenance à certaines collectivités.

Cette facette constitutive de l'identité renvoie à ce qui, à première vue, semble relever exclusivement du donné. En effet, pour l'individu, les traits spécifiques, par exemple la langue parlée, l'appartenance ethnique et religieuse, l'appartenance sexuelle, l'appartenance à une classe sociale, etc., semblent être indépendants de sa volonté. De toute évidence, personne ne choisit à la naissance la couleur de sa peau, son sexe, la langue qui sera inculquée par ses parents ou le revenu de ceux-ci. D'un point de vue individuel, donc, ce niveau semble relever exclusivement du donné et pouvoir infirmer notre hypothèse de départ. Pourtant, au niveau identitaire, ce donné procède également d'une construction sociale. Alors qu'être Noir aux États-Unis au début du siècle reléguait nécessairement l'individu à la condition d'infériorisé, la même appartenance ethnique aujourd'hui, dans certains états américains, peut permettre, grâce aux programmes dits « d'action positive », l'accession théoriquement privilégiée à certains emplois. Ainsi, bien qu'un individu possède certaines caractéristiques propres à un groupe (caractéristiques qu'il n'a pas

choisies), ces traits auront une importance seulement dans la mesure où il leur en attribue lui-même une signification ou, comme nous le verrons ici, si c'est le fait de son entourage.

Rapport à l'Autre et auto-perception

On peut dire que l'identité renvoie à la fois au même et à l'altérité, par un seul et même mouvement. En effet, l'identité permet la différenciation de l'Autre, mais rappelle nécessairement ce qui rapproche au Même. Par définition, en disant « je suis », je dis par le fait même ce que « je ne suis pas ». Se dire autochtone, par exemple, c'est à la fois partager un ensemble de traits caractéristiques avec tous les membres de la collectivité amérindienne, mais c'est également une façon de marquer sa différence par rapport aux non-autochtones. Comme le dit Bourque, « nul acteur ne peut [...] être isolé dans la référence identitaire : [par exemple,] la race canadienne-française et catholique n'a de sens que dans ses rapports avec la race anglo-saxonne et protestante » (1996 :34).

Cet aspect particulier de l'identité exige du sujet un travail incessant de positionnement par rapport à son entourage. Et c'est par ce travail que le sujet forge son identité. Celui-ci doit constamment répondre à la question « qui es-tu? ». Par exemple, à cette question, il pourrait très bien répondre « je suis Hongrois ». Mais cette réponse est nécessairement incomplète. À la même question, notre Hongrois aurait pu répondre autre chose, par exemple, « je suis catholique » ou « je suis femme ». Toutes ces réponses auraient été acceptables. Évidemment, la réponse devra varier selon la perception que le sujet a des buts visés par son interlocuteur. Par exemple, combien de jeunes Canadiens en voyage à l'étranger apposent-ils sur leur sac à dos un drapeau canadien? L'on sait, du moins l'on pense, que le Canada a bonne réputation à l'étranger, et l'on espère tirer un avantage en affichant cette appartenance. À une conférence internationale, une jeune femme pourra répondre « je suis canadienne » à la question « qui es-tu? », alors que

celle-ci répondra « je suis la petite-fille de Solange » si la même question lui est posée lors d'une réunion de famille. Ainsi, « le sujet n'accède à la conscience de son identité que dans un rapport à autrui où il dépend intrinsèquement de l'autre pour sa propre définition » (Lipiansky, 1992 : 138).

Un trait de la personnalité peut également avoir une importance relative en fonction de la personne qui s'exprime. Par exemple, se dire catholique aux États-Unis renvoie à une histoire conflictuelle avec la majorité protestante. Or, se dire catholique aujourd'hui au Québec, par exemple, est presque une banalité. Alors qu'à la question « qui es-tu? » un Américain catholique mettra l'accent sur son appartenance religieuse, un Québécois ne fait généralement pas référence à sa religion lorsqu'il est interpellé par la même question. Et encore, cela n'a pas toujours été le cas. L'on sait à quel point, jusqu'à tout récemment, l'appartenance religieuse était un vecteur profond de l'identité canadienne-française. On peut donc dire qu'une des caractéristiques de l'identité est aussi qu'elle peut changer.

La fonction sociale ou la profession, peut également être un vecteur de l'identité. Se dire médecin, docteur, premier ministre est souvent la façon privilégiée pour se décrire. La question « que faites-vous dans la vie? » que l'on pose généralement à un inconnu dans les premiers moments d'une conversation n'est d'ailleurs par innocente. Par elle, l'on tente de découvrir qui est notre interlocuteur. Il n'est pas surprenant que les sondeurs posent autant de questions pour identifier qui vous êtes que pour identifier ce que vous pensez. Votre opinion n'a d'ailleurs pas nécessairement d'importance en soi. C'est souvent lorsqu'elle est combinée à d'autres coordonnées qu'elle devient utile. Cette combinaison permet de tracer un portrait du groupe que

vous êtes censé représenter et ensuite de faire des prédictions sur le comportement éventuel des individus qui compose le groupe¹.

Or, il n'y a pas de déterminisme dans ce Nous, puisque certains éléments constitutifs de notre identité peuvent changer. Par exemple, notre âge peut être très important à un moment de notre existence, ce qui pourrait nous pousser à militer dans un groupe de jeunes, ou de personnes âgées. Nous l'avons vu, il y a bien des éléments de l'identité qui sont donnés. La couleur de la peau, par exemple, peut être un vecteur profond de l'identité d'une personne. Or, bien qu'il ne soit pas possible pour la majorité des gens de changer de couleur de peau, ce donné n'aura pas la même amplitude d'une personne à l'autre. Il est fort probable qu'un Chinois vivant à Hong-Kong n'aura pas la même conscience d'être asiatique que celui qui vit à Sturgeon Falls où la population asiatique est pratiquement inexistante.

La conscience de soi dépend ainsi du regard de l'Autre et corollairement de l'interprétation que le sujet se fait de ce regard (Lipiansky, 1992 : 138), et cela tant chez le sujet individuel que collectif. Le rapport entre les francophones restés au Canada après 1759 et les anglophones est intéressant pour illustrer ce propos. L'étude des vocables « anglais » et « habitants » est particulièrement pertinente. Comme le rappelle la linguiste Chantal Bouchard :

Les marchands, les colons, les administrateurs de langue anglaise, qu'ils soient venus d'Angleterre, d'Écosse, d'Irlande ou des États-Unis, ne seront jamais pour lui [le Canadien français] que des *Anglais*. Outre le fait de leur arrivée récente, ce nom est justifié par ceci que ces nouveaux immigrants n'ont pas changé d'allégeance en changeant de territoire, ils demeurent sujets de la couronne britannique et n'ont pas eux-mêmes le sentiment d'avoir une autre nationalité que celle qui était la leur à l'origine. Il leur faudra plusieurs générations pour se concevoir autrement (Bouchard, 1998 : 63; nous soulignons).

¹ Évidemment, cela peut donner lieu à des bourdes monumentales. Un journaliste français chargé de faire la couverture des primaires américaines au New Hampshire en 1992 l'a d'ailleurs appris à ses dépens. Environ 33% de l'électorat du New Hampshire est franco-américain et, régulièrement, le candidat qui gagne les primaires du New Hampshire devient le prochain président américain. Ayant interviewé un franco-américain favorable au révérend Jesse Jackson, le journaliste a conclu que *tous* les Franco-américains allaient donc voter pour ce candidat. Avec au minimum 33% du vote, le révérend allait certainement gagner cette primaire et donc, de façon logique, devenir le prochain président des États-Unis. Son journal titrait le lendemain « Le prochain président des États-Unis sera noir », ce qui s'avéra être totalement faux (anecdote entendue sur les ondes de Radio-Canada).

Alors que les Irlandais ne se sentent surtout pas *Anglais*, ils le deviennent aux yeux des Canadiens français. Et ces derniers, par rapport aux nouveaux arrivants qui, tels des nomades, semblent toujours de passage, se perçoivent eux-mêmes comme sédentaires, comme les *habitants* de l'endroit. L'identité c'est donc aussi, comme le dit Gaston Miron, « une certaine perception de nous-mêmes dans laquelle nous projetons des choses » (Miron dans Roy, 1981 : 25). L'Autre sert en quelque sorte de miroir permettant au sujet de découvrir en partie son identité. Où, selon la formule de Lipiansky, « c'est dans le regard d'autrui que l'on peut saisir un reflet de son identité (1992 : 138).

Le sujet doit pouvoir percevoir immédiatement ce qui le différencie d'un autre sujet et donc ce qui fait de lui un membre d'une communauté, d'un groupe ethnique ou d'une nation. Ainsi, progressivement, toujours selon le même exemple, les Irlandais au Canada se définiront comme partie de la majorité anglophone. Évidemment, le sujet prend conscience de son appartenance par un processus de socialisation où certains attributs du groupe sont alors chargés d'importance. C'est sur ce terreau que viendra pousser l'identité individuelle. Ainsi,

un groupe ethnique n'est pas caractérisé par son degré de différence, mesurable ou observable, avec d'autres groupes; au contraire, c'est un groupe ethnique parce que ceux qui lui appartiennent et ceux qui sont à l'extérieur le considèrent comme tel et parlent, sentent et agissent comme s'il constituait un groupe distinct. Il faut donc qu'il existe des façons de reconnaître qui appartient ou n'appartient pas au groupe, et que chacun apprenne précocement, intensément, et en général de façon irrévocable, à quel groupe il appartient. Si l'on peut facilement sortir d'un groupe, ce n'est pas réellement un groupe ethnique (Hughes, 1996 : 202).

Hughes exprime l'idée que les différences ou les ressemblances entre les groupes n'ont pas de valeur en soi². Une différence devient vecteur identitaire seulement dans la mesure où le groupe

² Bien malin, en effet, celui qui, par exemple, pourrait distinguer ce qui sépare un Américain d'un Canadien anglais (même langue, mêmes pays d'origine, même univers culturel et artistique, etc.) . Pourtant, le Canadien anglais éprouve un vif mouvement de répugnance à l'idée qu'il puisse être identifié comme Américain. Il attache ainsi une grande importance à des vecteurs de l'appartenance qui, à l'œil de l'observateur extérieur, semblent être tout à fait

lui attribue lui-même une importance, ou lorsqu'elle devient significative aux yeux de l'Autre. Par exemple, Marie-Blanche Tahon (1999) a montré comment l'appartenance religieuse à l'Islam est devenue un vecteur fort de l'identité algérienne seulement après que le colonisateur français eut exigé que l'Islam soit abandonné comme préalable à l'accession à la citoyenneté française. De façon similaire, au Canada français, le serment du Test par lequel les Canadiens français devaient renier la religion catholique pour travailler dans la fonction publique de la nouvelle colonie britannique (suite à ce que l'on a appelé la Conquête de 1759), a fait de la religion un élément important de l'identité canadienne-française. Quand l'Autre attribue pour vous une importance à une partie de vous-même, celle-ci peut alors prendre une importance qu'elle n'avait pas au départ. Mais il arrive également qu'un groupe (ré)invente lui-même une tradition pour se démarquer du groupe dominant. Hugh Trevor-Roper (1983 :13) a montré que le port du kilt en Écosse est une invention tout à fait moderne. Il est vrai que certains groupes très minoritaires le portaient avant la conquête anglaise. Mais ces derniers étaient considérés barbares par l'immense majorité des Écossais. Ce n'est que rétrospectivement que ces derniers lui ont attribué une valeur symbolique et ont fait de son port, au 19^{ième} siècle, un vecteur identitaire dans le but de créer une tradition proprement écossaise, en opposition aux Anglais et, pour d'autres raisons historiques, aux Irlandais.

Le besoin de reconnaissance

L'identité dépend donc du regard de l'Autre. Ainsi,

Notre identité est partiellement formée par la reconnaissance ou par son absence, ou encore par la mauvaise perception qu'en ont les autres : une personne ou un groupe de personnes peuvent subir un dommage ou une déformation réelle si les gens ou la société qui les entourent leur renvoient une image limitée, avilissante ou méprisante d'eux-mêmes » (Taylor, 1994 : 41).

abstrait ou relever de la sphère politique, comme par exemple l'amour du "multiculturalisme" par rapport à celui du "melting pot" américain.

Pour Charles Taylor, il importe, pour comprendre les sociétés modernes, d'analyser comment le sujet en est venu à désirer une égale dignité plutôt que l'honneur, caractéristique de l'ancien régime. Nous ferons ici un très bref survol de ce parcours, tel que le comprend Taylor (1994).

Trois penseurs ont été marquants pour ce processus. Ils ont tous, chacun à leur façon, développé ce que Taylor appelle « l'idéal d'authenticité », concept étroitement lié à une réflexion sur la moralité. Le premier, Jean-Jacques Rousseau, élabore, à la suite d'Augustin, l'idée que la moralité est individuelle, que le salut « vient de la recouvrance du contact moral authentique avec nous-mêmes » (Taylor, 1994 : 46). Le rapport à l'Autre risque de corrompre la pureté de soi. À sa suite, le philosophe allemand Herder montre que chaque être humain a sa propre originalité que chacun est appelé à découvrir par lui-même. Être « humain » prend donc une signification particulière pour chaque individu (et pour chaque peuple). L'individu (ou le peuple) se doit d'être fidèle à cette façon particulière d'être, sinon il ne sera pas *authentique* et manquera ce qu'être humain se devait de signifier pour lui (Taylor, 1994 : 47). Enfin, c'est Hegel qui montrera que le sujet a besoin de voir son authenticité reconnue par les autres, et que c'est le propre de la modernité de permettre à tous de se reconnaître également en dignité (Taylor, 1994 : 70), l'ancienne conception pré-moderne de l'honneur ne pouvant finalement qu'être éternellement insatisfaisante, tant pour l'esclave que pour le maître.

Ainsi, « la reconnaissance n'est pas simplement une politesse, c'est un besoin humain vital » (Taylor, 1994 : 42). La reconnaissance étant intimement liée à la conscience de soi, son absence *peut* (ce n'est pas un déterminisme!) être vécue comme une oppression par le sujet qui en ressent le manque³. Comme l'a montré Edmond-Marc Lipiansky, « on peut observer, par

³ Taylor nuancera son propos dans un autre texte qu'il importe de citer ici: "Historiquement, la dimension identitaire est intimement associée à d'autres rapports de pouvoir et à une oppression économique et politique réels. Mais dire

exemple, que le besoin de reconnaissance est d'autant plus pressant que les individus se sentent en position d'insécurité, d'infériorité, d'exclusion ou de marginalité» (1992 : 142). La reconnaissance permet au sujet d'être égal aux yeux d'un autre. Il importe cependant ici de faire une précision. Puisque plusieurs auteurs, dont Taylor, affirment que la *reconnaissance* est un besoin humain fondamental, l'on pourrait penser qu'il est du devoir de tous les sujets humains de « reconnaître » toutes les autres manifestations d'authenticité, des plus saines aux plus abjectes. C'est du moins ainsi que le comprennent souvent les tenants de certains mouvements identitaires pour qui toute revendication est nécessairement justifiée, soit, selon les tendances, par le simple fait d'être formulée (en effet, au nom de quoi *qui que ce soit* peut-il s'opposer à *quoi que ce soit* dans la « post-modernité? ») ou encore comme compensation suite à l'oppression. Comme le dit Ostrowetsky, « la revendication identitaire fait en quelque sorte comme si le stigmate avait acquis ses lettres de noblesse. À la norme sociale, à la massification, à la production de série, ce discours oppose une sorte de demande de droit de cité à la déviance généralisée » (1995 : 26). En d'autres mots, puisque la reconnaissance est fondamentale et que chaque individu se doit d'être authentique (ce qui semble être indépendant de sa volonté), on pourrait penser que chaque comportement humain est ainsi justifié *a priori*. Or, il ne s'agit pas de cela, du moins pour Taylor. Ce qui est nécessaire *a priori*, dans l'esprit de ce dernier, est de reconnaître chaque culture humaine comme potentiellement détentrice de valeur. En dernière analyse, un comportement particulier d'un être humain ou d'un groupe de gens pourra se révéler totalement inacceptable et devra être rejeté. Il s'agit donc, dans l'étude du rapport à l'Autre, d'amorcer le « dialogue » par une présomption d'égale valeur des cultures. « Ce que la présomption [d'égale

simplement qu'un manque de reconnaissance est une forme d'oppression entraîne une confusion. Il y a des cas où il n'y a pas d'oppression bien qu'il n'y ait pas non plus de reconnaissance" (1997: 33)

valeur] requiert de nous n'est pas de trancher péremptoirement et de manière inauthentique sur l'égalité de valeur; mais d'être ouverts à l'étude culturelle comparative » (Taylor, 1994: 98).

L'importance des moments de crise

Nous avons relevé plus haut que l'identité du sujet (individuel ou collectif) procède d'un travail constant de positionnement par rapport à autrui dans un jeu qui consiste à identifier le Même et l'Autre. Mais ce travail, qui permet à l'individu de développer son identité est fait, paradoxalement, la plupart du temps, de façon inconsciente, ou spontanée. En effet, c'est toujours par ce travail comparatif que se dévoile au sujet une partie de lui-même, mais, outre les cas proprement pathologiques, le sujet ne se remet pas continuellement en question. Par exemple, la rencontre de quelqu'un de nouveau n'ébranle pas nécessairement notre identité. Le travail d'identification, chez autrui, du Même et de l'Autre se fait la plupart du temps *automatiquement*, et ce n'est qu'à des moments bien précis de l'existence que le sujet est appelé à se poser le problème de son identité.

La psychanalyse peut nous permettre de comprendre au moins l'une des voies par lesquelles l'identité passe de l'inconscience à la conscience : « L'observation montre bien que c'est lorsqu'un individu (ou un groupe) *traverse une crise*, se sent remis en cause ou est à la *recherche d'unité et d'une cohésion* qu'il se pose le problème de son identité » (Lipiansky, 1992 : 38; nous soulignons). La crise exige le positionnement conscient, l'autodéfinition immédiate du sujet, l'orientation par rapport à des enjeux tout en révélant des réflexes normalement cachés. Au moment de la crise, le sujet peut prendre conscience de sa vraie nature. Un vieil adage veut que personne ne puisse jamais vraiment savoir comment il réagira dans un moment de crise. Par exemple, un caissier dans une banque peut avoir l'illusion d'être courageux, jusqu'au jour où, agissant de façon couarde devant un voleur, pleurnichant comme un enfant, il (et ses collègues de

travail) prend soudainement conscience qu'il ne l'est pas. Autre exemple, plus pertinent peut être pour cette thèse : ne se pose-t-on pas la question, après avoir visionné un film comme *L'Armée des ombres* (sur la Résistance française pendant la Seconde Guerre mondiale), si, placés dans le même contexte, nous nous serions joint à la Résistance ou à la Collaboration? Évidemment, 60 ans après la guerre, l'unanimité se fait en faveur de la Résistance. Il est pourtant impossible à un individu de le savoir sans en faire l'expérience immédiate. Dans les *Sources du Moi*, Charles Taylor trace le même parallèle pour ce qui est de l'ontologie morale. Celle-ci, « sur laquelle reposent les façons de voir des gens, peut rester implicite pour l'essentiel. C'est en effet ce qui se passe habituellement, à moins qu'un conflit ne force les gens à la définir » (1998 :15; nous soulignons). De même, André Laurendeau, dans un petit texte rédigé quelques années avant la Seconde Guerre mondiale et intitulé *Notre nationalisme*, constate, en parlant des moments de crise qu'a eu à traverser le Canada français, que « ces moments de grande détresse ont toujours précédé nos plus authentiques réveils » (1935 : 35).

Mythe et représentations symboliques

Un autre niveau de l'analyse identitaire, peut-être le plus difficile à circonscrire, porte sur les représentations symboliques que partagent les individus d'une même communauté. Pour certains auteurs, c'est ce niveau qui prime sur tous les autres. Fernand Dumont définit la nation en ce sens. Pour lui, « la nation est *d'abord* un complexe de symboles partagés spontanément » (Dumont, 1996 : 18; nous soulignons). Ainsi, « sans être liés les uns aux autres par des relations concrètes, les individus se reconnaissent une identité commune à certains signes et symboles » (Dumont, 1996 : 16). Prenons pour exemple la mémoire historique. Les individus membres d'une même communauté vont normalement attribuer de l'importance à certains événements dans l'histoire commune et auront une interprétation similaire (et non identique : le processus de

socialisation ne produit quand même pas des individus identiques) de la signification de l'événement. Ainsi, dans les sociétés où règne la liberté d'expression, des contre-discours coexistent avec ce que l'on pourrait appeler « l'histoire officielle ». Le propre de l'histoire est d'être le lieu d'un débat au sein d'une communauté, et la signification d'un événement pourra changer. Depuis quelques années, les intellectuels québécois discutent âprement de la signification de ce que l'on a appelé la « Révolution tranquille » québécoise des années 1960. Alors que, pendant une trentaine d'années, un large consensus existait quant à la nature de la société canadienne-française d'avant 1960 (affublé du vocable, maintenant familier, de Grande Noirceur), cet accord a été remis en question. Or, il n'en demeure pas moins que, dans l'imaginaire collectif, la cassure entre l'ancien Canada français (caractérisé, à nos yeux post-révolutionnaires, par la domination de l'Église et un fort taux de natalité) et le Québec moderne est profondément ancrée. La distance peut permettre aujourd'hui de jauger plus justement la société d'avant 1960, d'apporter des nuances là où, aveuglés par le feu de l'action, les acteurs de l'époque ont dû trancher de façon par trop manichéenne. Notre thèse s'inscrit en partie dans une démarche semblable. Reste que la Révolution tranquille en est venue à symboliser le point de non-retour entre l'ancien et le nouveau, à l'instar, par exemple, de la Révolution française qui, dans l'histoire européenne, a un sens symbolique analogue. Ainsi,

L'identité nationale est une construction culturelle. Cette dernière existe uniquement par un travail constant de représentation, généralement effectué par les intellectuels, mais aussi par les étrangers, c'est-à-dire ceux qui ne se revendiquent pas de la même identité nationale (Paquin, 1999 : 12; nous soulignons).

Il faut le préciser, les membres d'un groupe ne contribuent pas tous au même degré à cette construction (Dumont, 1996 : 18). Mais de dire, comme le fait Paquin dans le court texte que nous venons de citer, que la construction culturelle est effectuée par les intellectuels et les étrangers est pour le moins réducteur. Il est vrai que les États vont souvent, par exemple,

inventer, pour des raisons politiques, des mythes et des symboles qu'ils vont par la suite tenter de populariser. Mais leur effort peut se solder par un échec. Par exemple, au tournant du siècle dernier, l'Empire allemand n'a pas réussi à faire de l'Empereur Guillaume, aux yeux du peuple, un père fondateur de l'unité allemande, Bismark ayant toute la faveur populaire (Hobsbawn, 1983 : 264). La tentative de le nommer « Guillaume Le Grand », par exemple, ne fonctionna jamais. Dans ce cas précis, nous dit Hobsbawn, le mythe de Guillaume « lacked genuine popular resonance » (1983 : 264). Plus près de nous, la mort de Maurice Richard révèle à quel point la tradition orale est importante dans la transmission des mythes et symboles. Malgré la surenchère médiatique qui a réactualisé chaque détail de sa carrière au moment de sa mort, il est certain que la légende de Maurice Richard est restée vivante pendant plus de 50 ans parce que la jeune génération, qui n'a jamais vu le célèbre numéro 9 enfile ses patins, a entendu parler de lui de la génération précédente. Nul ne pourrait prétendre sérieusement que Maurice Richard fut le produit d'une construction conceptuelle pour répondre à des impératifs politiques.

Pourtant, des trois niveaux constitutifs de l'identité que nous avons retenus, ce dernier semble celui qui relève le plus directement d'une construction conceptuelle. Après les affres du nationalisme exacerbé de la Seconde Guerre mondiale, certains écrivains ont voulu démontrer que la nation avait un caractère purement artificiel. Cette dernière est, encore aujourd'hui, souvent présentée comme une pure construction. Ernest Gellner, par exemple affirme que « c'est le nationalisme⁴ qui crée les nations et non pas le contraire » (1989 : 86), que les cultures que le nationalisme « prétend défendre et faire revivre sont souvent ses propres inventions ou sont transformées au point d'être méconnaissables » (1989 : 86). Les nationalistes semblent être dotés

⁴ Gellner définit le nationalisme de façon très spécifique. Pour éviter toute confusion, voici sa définition: « le nationalisme est essentiellement un principe politique, qui affirme que l'unité politique et l'unité nationale doivent être congruentes. [Le sentiment nationaliste] est le sentiment de colère que suscite la violation de ce principe » (1989 : 11).

ici de pouvoirs prodigieux. Ils créent, soit à partir de rien ou du moins en transformant profondément la réalité, des peuples entiers. Suivant cette façon d'appréhender le nationalisme, les nations sont le fruit de l'imagination de gens qui réussissent, grâce à l'invention d'un passé commun, normalement par le biais du système d'éducation, à fonder des nations là où il n'y en avait pas. Cette proposition peut sembler farfelue à première vue. Chaque individu ne se sent-il pas appartenir à une nation? Oui, répond Gellner, mais pourtant « avoir une nation n'est pas un attribut naturel de l'humanité *mais en est venu à apparaître tel maintenant* » (1989 :18; nous soulignons). La nation semble être un pur construit. Mais avec quels matériaux cette construction s'effectue-t-elle?

Il faut convenir que le nationalisme utilise la prolifération des cultures et des richesses culturelles préexistantes que l'histoire lui laisse en héritage, même si son utilisation est très sélective et qu'il procède très souvent à leur transformation radicale [...] le principe nationaliste en soi, par opposition à ses avatars, n'a rien de contingent et ne doit rien à la chance (Gellner, 1989 : 86).

En somme, pour Gellner, la nation est une construction, mais qui procède de la récupération de l'héritage de l'histoire, des cultures, etc. Si on pousse la logique de la pure construction à son extrême⁵, la nation, comme l'identité propre aux peuples qui la composent, n'existe pas. Ce qui existe, comme le pensent les tenants de ce que l'on appelle le « tournant linguistique », n'est qu'un *discours* sur la nation. Jocelyn Létourneau résume le mieux comment les tenants de ce tournant envisagent la nation. Pour eux,

L'idée de nation est une construction, une invention, une enseigne qui surplombe le monde échevelé de l'agir et par laquelle on cherche désespérément à créer du sens là où il n'y a toujours que de la dispersion, de l'éparpillement, de l'individuation. Pour ces partisans de la thèse du simulacre institué, *la nation est un argumentaire qui n'a d'enracinement que textuel et qui n'existe pas comme telle* (1997 : 59 ; nous soulignons).

⁵ Ce que se refuserait à faire, par ailleurs, Gellner.

Cette approche ne voit dans la nation qu'une chimère⁶. Cette façon d'appréhender la nation nous semble douteuse, en particulier parce qu'elle ne parvient pas de façon satisfaisante à expliquer l'adhésion collective des individus à ces mythes et symboles nationaux par autre chose que la coercition et la contrainte. Anthony Smith (1988 :3) a bien montré qu'au mythe de la nation on a substitué le mythe de la pure construction, ce qui est, pour lui, tout aussi chimérique.

Il est pourtant indéniable que les mythes et les symboles d'un groupe d'individus liés les uns aux autres par un sentiment d'appartenance procèdent, au moins en partie, d'une construction. Mais, comme nous le rappelle Anthony Smith, les mythes ne tombent pas du ciel. Ils émergent à partir de faits vécus, même si :

myth exaggerates, dramatizes and reinterprets facts. It turns the latter into a narrative recounted in dramatic form, and this is part of its wide appeal. For myth are often widely believed [...]. *They generally relate present needs to future hopes* through a reference, more or less elaborate, to the past (1988 : 2).

Smith touche ici à un point essentiel du mythe dans son rapport à l'identité. Dans bien des cas, le mythe a une valeur explicative. Il permet de comprendre le moment présent par référence au passé, ou vice versa. Reprenons l'exemple de Maurice Richard. Suite à son décès, on a beaucoup montré comment ce dernier incarnait la figure type du Canadien français d'avant la Révolution tranquille, c'est-à-dire timide et ne parlant pas beaucoup. Mais ce n'est certes pas pour ça qu'il est devenu une légende! Sur la glace, il était tout le contraire du porteur d'eau ou de l'homme soumis. Il incarnait, d'une certaine façon, ce que les Canadiens français aspiraient à devenir. Dans une chanson populaire des années 1990, le chanteur Éric Lapointe dit la phrase

⁶ Les tenants de cette façon de concevoir la nation cachent mal leur mépris pour le "tribalisme" de ceux qui persistent à concevoir la nation comme autre chose qu'un lieu vide. Voici un exemple, parmi d'autres : « À coups d'arguments historiques, qui remontent parfois à l'Antiquité ou au Moyen Âge, nationalistes serbes et albanais se disputent la « propriété » du Kosovo. Tous semblent oublier que la nation est une création vieille d'à peine deux siècles qu'il fallut, au sens propre, « inventer » et ensuite consolider autour de mythes fondateurs et, souvent, à coup d'épurations ethniques. Le regain récent des nationalismes en Europe reflète avant tout le retard du politique et la difficulté à forger de nouvelles identités collectives associées à un vrai projet politique ». (Anne-Marie Thiesse, *Le Monde diplomatique*, juin 1999, pages 12 et 13).

suivante : « On est tous des Maurice Richard », ce qui n'est pas faux, au sens où les Québécois d'aujourd'hui s'identifient plus au modèle du compétiteur qu'à celui, caractéristique d'une autre époque, du porteur d'eau (voir Létourneau, 1991). Comme l'écrit Karl Mannheim, « ce qui est intelligible en histoire ne peut être formulé qu'en rapport avec les problèmes et les constructions conceptuelles qui prennent eux-mêmes naissance dans le flux de l'expérience historique » (cité dans Lamarre, 1993 : 483).

Le mythe ne sert pas seulement à expliquer le présent. Il peut aussi être un puissant mobilisateur politique (Paquin, 1999 :15). Nos voisins du Sud, par exemple, ont façonné ce mythe qui consiste à présenter chacune des interventions militaires à l'étranger comme une guerre pour la défense de la démocratie. Interrogés par les journalistes lors de la guerre du Golfe persique en 1990, les soldats américains ne manquaient jamais l'occasion de déclarer « I'm here to fight for democracy »! Quand l'on sait que, d'une part, le Koweït est, au mieux, une démocratie extrêmement douteuse (la plupart des résidents n'ont pas le droit de vote; les élus n'ont pas de pouvoir politique) ou encore que la Syrie ou l'Arabie saoudite, partenaires des Américains dans cette guerre, sont des dictatures bien en règle, on ne peut qu'être consterné par la force du symbole. Il est vrai que « les représentations symboliques d'une collectivité ont toujours eu plus de force que les réalités factuelles » (Mathieu et Lacoursière, 1991 : 3).

Face à une situation particulière, le passé sert de mesure. Mais, ne s'inscrit pas dans la mémoire collective qui veut. Seuls certains pans de la mémoire collective sont réactualisés lors de nouveaux événements. Par exemple, on parlera beaucoup de la première crise de la conscription (1917) pendant la seconde (1942). Or, pendant le plébiscite de 1942, nous n'avons vu, dans toutes nos lectures, qu'une seule référence (insignifiante) au référendum pan-canadien sur la prohibition de 1898. Pourtant, le plébiscite de 1942 était seulement la deuxième occurrence d'un vote où le peuple pouvait exercer *directement* sa volonté sur un enjeu. Il est

surprenant de ne recenser qu'un seul renvoi à la première expérience. On peut penser que l'événement n'a pas fait mémoire parce qu'il n'était pas fondamental au point d'ébranler les conceptions communes, de redéfinir les enjeux, ou encore parce qu'il n'avait pas été suffisamment significatif pour être amplifié par l'imagination collective.

En somme, le mythe, pour prendre part à ce que Thierry Hentsh appelle le « processus identitaire »⁷, doit non seulement avoir un sens au moment de son émergence, mais, d'un point de vue identitaire, il ne pourra perdurer que dans la mesure où il continuera d'avoir une valeur explicative, comme pont entre le passé et le présent. Cela dit, le mythe comme tel peut émerger longtemps après l'événement. Son élaboration correspond souvent à un besoin. Par exemple, après la défaite militaire de Sedan (1870), la France décrète la célébration, à partir de 1871, de l'anniversaire de la bataille d'Austerlitz (Blond, 1966 : 34), bataille où Napoléon, en 1805, avait battu les empereurs d'Autriche et de Russie. L'objectif visé est alors de remonter le moral aux troupes françaises. Dans ce cas précis, c'est la volonté de renouer avec un passé glorieux qui est à l'origine de cette célébration. Évidemment, la fête n'est qu'un des moyens par lequel le mythe perdure. Les livres, les poèmes et les films portant sur l'événement, les musées, les effigies sur la monnaie, les timbres, les statues, les noms de rues, de monuments et d'édifices font également partie du travail de construction nécessaire à la pérennité d'un mythe. Toujours selon le même exemple, la défaite de Sedan a, par la suite, été expliquée comme étant le fruit d'une dégénérescence morale du peuple français et de son armée. Lui attribuer ce sens, c'était aussi appeler la France à se « nettoyer » de cette souillure par une victoire militaire sur l'Allemagne. L'enthousiasme français⁸ pour la guerre s'explique aussi, en grande partie, par le désir

⁷ « Le processus par lequel l'identité nécessairement se forge puis se maintient comme un bien à préserver, comme quelque chose d'irremplaçable pour l'être humain et pour la collectivité à laquelle il appartient. » (Hentsh, 1993).

⁸ Nous n'oublions pas, ici, les opposants à la guerre, tel Jean Jaurès, socialiste assassiné à la veille de la guerre.

symbolique de revanche, désir entretenu pendant 40 ans. Lisons à ce sujet cette description d'un officier français tel qu'il est à la veille de la guerre :

Sanglé, cambré, glacé, gants blancs, pantalon rouge et dolman noir, l'officier français de 1913 semble immuable, figé dans les traditions de son corps et l'orgueil de sa fonction. Il attend depuis quarante ans la « Revanche ». Obsédé du souvenir honteux de Sedan, il espère chaque soir se lancer le matin dans la grande charge, sabre au clair, qui nous rendra les provinces volées et l'honneur de nos drapeaux. Les chants de Paul Déroulède, les proclamations de Maurice Barrès, les « coups » qu'ils soient d'Agadir ou de Tanger, l'ont entretenu dans une anxieuse pensée : pourvu qu'il soit là au grand jour du règlement des comptes (Feller, 1967 : 35)

Il n'est donc pas surprenant qu'après la guerre, l'attitude française, ait été si intransigeante. La Revanche était devenue un véritable symbole et donnait sens à la guerre. La mémoire collective est donc meublée d'événements historiques qui orientent l'action du groupe. Ainsi, comme le dit Lucille Guilbert,

L'organisation et l'actualisation d'une part des données de la mémoire collective dans un groupe particulier va donc contribuer à doter ce groupe d'une identité, c'est-à-dire d'une personnalité qui lui est propre et d'un sentiment d'appartenance (Guilbert dans Mathieu, 1986 : 66).

Un même événement prend donc une signification plurielle parce qu'il est interprété différemment selon le groupe d'appartenance. Le traître des uns sera le héros des autres, comme ce fut le cas pour Louis Riel, honni par les Anglo-canadiens, louangé par les francophones. Les lieux de mémoire coïncident ainsi avec le groupe d'appartenance. En son sein, l'on retrouve les mythes et symboles qui, réactualisés, donnent sens aux événements ultérieurs.

Conclusion du chapitre

Nous avons distingué dans ce chapitre trois niveaux constitutifs de l'identité. Nous avons vu que l'identité procède d'une construction sociale à partir d'un matériau premier que l'on a appelé le « donné ». Ainsi, les attributs physiques, linguistiques, sociaux, religieux, sexuels, prendront une signification particulière en fonction du rapport qui s'établit avec l'Autre que soi, toujours avec comme toile de fond le contexte historique (d'où émergent les mythes et symboles

propres à une collectivité et qui donnent sens à l'événement ou à l'interaction avec l'Autre). De façon plus succincte, on pourrait dire, à la suite de Mathieu et Lacoursière, que « l'identité se ramène [...] à un système de représentations qui s'appuient sur un ensemble de traits et sur une interaction avec l'Autre » (1991 : 4).

Mais l'identité est plus profonde que le simple idéal d'authenticité dont nous avons traité brièvement plus haut. Nous nous inspirons ici directement des travaux de Charles Taylor. Chez ce dernier, on ne peut dissocier la moralité de l'identité. L'identité est un cadre moral permettant de distinguer le bien du mal (1998 : 51). La façon dont le sujet aborde certaines questions, se positionne face à un enjeu, réagit devant une nouvelle situation ne peut se comprendre qu'à la lumière de son identité. Celle-ci définit « l'espace des distinctions qualitatives à l'intérieur duquel nous vivons et faisons des choix » (Taylor, 1998 : 49). Mais, nous l'avons vu, l'identité n'est pas figée et est continuellement travaillée par l'agir. Un individu, comme un peuple, peut s'autopercevoir différemment après un événement qui vient ébranler les assises de ce qu'il considérait comme essentiel, qui vient changer sa façon de comprendre sa place et son rôle dans le monde.

N'y a-t-il pas là quelque chose d'extrêmement paradoxal? L'identité est un cadre moral permettant au sujet d'appréhender le moment présent, mais, confronté à la réalité, le sujet peut remettre en cause sa façon d'appréhender le réel. Parlant de la nation, Létourneau indique que celle-ci, « comme métareprésentation narrative et politique [influence] sur l'agir tout en étant continuellement transformée et travaillée par lui » (1997 : 60). Ainsi, le réel influence le récit identitaire, et ce dernier permet à son tour d'appréhender le réel. Pour décrire ce mouvement, Létourneau a inventé un terme, celui de « narration » par lequel il tente de montrer comment le récit identitaire (narration) travaille (action) le réel, et vice-versa. On peut douter de la nécessité d'inventer un terme pour décrire un tel phénomène. Il n'en demeure pas moins que Létourneau

décrit un processus important de transformation de l'identité du sujet collectif. Et, comme nous l'avons vu plus haut, c'est souvent dans des moments de crise que celui-ci est appelé à s'autodéfinir. Nous montrerons avec notre travail que la crise de la conscription durant la Seconde Guerre mondiale a été l'une de ces crises importantes dans l'élaboration progressive d'un sujet collectif québécois.

Chapitre 2 - Historique

L'objectif de ce chapitre est de rappeler à la mémoire du lecteur les événements qui précèdent la crise de la conscription de 1942 et qui permettent de comprendre le contexte et les enjeux de l'époque. La préparation de ce chapitre a exigé de la part de son auteur une attention particulière aux choix méthodologiques qui s'imposaient quant à la sélection d'un point de départ et d'un angle d'approche. En effet, à quand faire remonter le début de cette crise? J. L. Granatstein explique que la première « crise de la conscription » survient en 1763, alors que 10 Canadiens français sont contraints d'aller mater l'insurrection de Pontiac (Granatstein, 1977 : 6). D'autres auteurs, comme Jean-Yves Gravel, font remonter le sentiment anti-impérialiste à la Guerre des Boers (Gravel, 1974 :135). Sans nier l'importance des événements d'Afrique du Sud, la majorité des auteurs font plutôt remonter l'anti-conscriptionnisme de la Deuxième Guerre mondiale aux événements de la Première. Enfin, plusieurs autres, dont André Laurendeau, insistent sur l'importance du thème de la conscription pendant les élections provinciales et fédérales entre 1917 et 1940 (Laurendeau, 1962 : 14) pour comprendre le sentiment anti-conscriptionniste au Québec pendant la Deuxième Guerre.

L'important pour nous sera de démontrer dans ce chapitre la spécificité des enjeux de chacune des deux crises de la conscription pendant les deux Guerres mondiales. On a souvent tendance à penser que celles-ci relèvent d'une seule et même logique, soit l'opposition à l'impérialisme britannique. Du moins, c'est normalement ainsi qu'est présentée la crise dans les livres d'histoire. Comprendre la crise de la conscription pendant la Seconde Guerre mondiale comme une simple répétition de celle de la Première est pour nous une erreur. À partir, donc, d'une explication des enjeux de la crise de la conscription de 1917, nous montrerons comment

s'est construit, durant l'entre-deux-guerres, un discours au Canada français sur son rôle dans l'éventualité d'une nouvelle guerre européenne. Nous verrons, par exemple, comment le Parti libéral fédéral a réussi à faire de cet enjeu son cheval de bataille lui permettant d'obtenir une majorité de sièges dans la province de Québec à chaque élection fédérale durant cette période. Nous tenterons de mettre l'accent sur le fait que l'opposition à la conscription pendant la Première Guerre mondiale ressemble à celle que l'on retrouve un peu partout dans l'Empire britannique (Inde, Irlande, Afrique du Sud), c'est-à-dire qu'elle est une réaction directe aux conditions d'un peuple inférieurisé, alors que l'opposition à la seconde, bien qu'elle reprenne dans son discours les thèmes de la première, renvoie constamment à la place du Canada français dans la Confédération.

La Première Guerre mondiale.

L'Angleterre déclare la guerre à l'Allemagne en août 1914, ce qui signifie à l'époque l'entrée en guerre automatique du Canada. Comme l'Australie et la Nouvelle-Zélande, le Canada est alors un dominion de l'Empire britannique et donc, malgré de possibles réticences de la part de certains nationalistes canadiens-français, la question de la participation canadienne ne se pose pas (Armstrong, 1998 : 87). Avant même que l'Angleterre ne déclare la guerre à l'Allemagne, le colonel Sam Hughes, ministre du Conseil de la Milice du Canada, décide le 30 juillet 1914 de l'envoi d'un contingent de 20 000 hommes en Angleterre si cette dernière participe au conflit (Armstrong, 1998 : 87). Trois jours avant que l'Angleterre ne déclare la guerre, le Duc de Connaught, gouverneur général du Canada, envoie une dépêche à Londres dans laquelle il demande comment le Canada peut apporter son aide à l'Empire lors d'un éventuel effort de guerre britannique (Armstrong, 1998 : 87). Le premier appel aux volontaires qui désirent se battre outre-mer est lancé le 3 août 1914. Ce n'est pourtant que le lendemain, soit le 4 août 1914,

que l'Angleterre déclare la guerre à l'Allemagne. Le premier contingent canadien s'embarquera pour l'Europe le 30 septembre 1914, avec à son bord 30 000 hommes dont la plupart sont nés en Grande-Bretagne (Armstrong, 1998 : 134; Granatstein, 1977 : 24).

On aurait pu s'attendre à des manifestations anti-participationnistes de la part du Canada français, surtout à cause de la rhétorique nationaliste canadienne-française d'avant-guerre qui se méfiait de l'impérialisme britannique. Simplement à titre d'exemple, lors de l'élection complémentaire de Drummond-Arthabaska en octobre 1910, les nationalistes¹ remportent la victoire grâce à un programme clairement anti-conscriptionniste (Granatstein, 1977 : p. 17). Autre exemple : l'élection générale de 1911, où les conservateurs québécois ont mené la lutte contre Laurier avec un programme proprement anti-militariste².

À la veille de la guerre, le premier ministre canadien, Sir Robert Borden, redoute que le Canada ne se divise suivant les clivages linguistiques anglais et français (Champagne, 1995 : 71). Ce ne fut pourtant pas le cas, du moins dans les premiers mois du conflit (Granatstein, 1977 : 25). La *Loi sur les mesures de guerre* sera adoptée, sans aucune opposition, à la Chambre des communes en août 1914. Selon Elizabeth Armstrong, « le consensus semblait être de donner carte blanche au gouvernement pour aider à gagner la guerre » (Armstrong, 1998 : 95), et ce tant chez les anglophones que chez les francophones.

Même Henri Bourassa, chef nationaliste duquel on aurait pu attendre un refus catégorique, s'est montré favorable à la participation canadienne à la guerre (Armstrong, 1998 : 109), bien qu'exprimant des réserves face aux modalités de l'intervention, en particulier en ce qui a trait à la politique de recrutement des soldats (Provencher, 1971 : 23). Il faut dire que Bourassa

¹ Une mise en garde s'impose. Les « nationalistes » canadiens-français de l'époque souhaitent l'indépendance du Canada et la mise en place de politiques de bilinguisme : il ne faut pas les confondre avec les nationalistes québécois d'aujourd'hui. Puisque le terme « nationaliste » prend un sens différent selon les époques, nous le préciserons lorsque nécessaire.

était en Europe lors du déclenchement des hostilités où il fut impressionné par « l'union sacrée » (Armstrong, 1998 : 109), symbolisée par le vote des partis de gauche en faveur des crédits de guerre, en plus d'être influencé par le climat d'enthousiasme généralisé. Il croyait alors que la guerre pourrait favoriser « l'union des races » anglaise et française au Canada (Roy, 1917 : 8), puisqu'étaient enfin réunies les deux Mères patries dans un même combat.

Le clergé canadien-français se montre également favorable à la cause des alliés. L'archevêque de Québec, Mgr Bruchési, donne sa bénédiction aux troupes qui quittent Valcartier en septembre 1914 (Armstrong, 1998 : 90). De plus, une lettre pastorale des évêques canadiens publiée le 23 septembre 1914 appuie l'engagement du gouvernement canadien (Armstrong, 1998 : 90). Cette lettre paraîtra dans l'ensemble des publications de langue française.

Une armée anglaise et le sort des Franco-Ontariens

Mais l'enthousiasme initial pour la guerre s'estompe et le regard du Canadien français est rapidement attiré par le sort que réserve l'Ontario à sa minorité canadienne-française³. Bien que la lutte contre le Règlement 17 débute avant la guerre, elle atteint son point culminant pendant cette période, si bien que « durant les premiers mois de 1915, le Québec s'intéresse plus à la question du Règlement XVII qu'à la guerre en Europe » (Provencher, 1971 : 23). Le parallèle sera tracé rapidement entre les minorités européennes que l'Angleterre prétend défendre en Europe (Serbie) et l'oppression raciale subie par les francophones de la province la plus peuplée du pays. La logique, toute simple, consistera à demander pourquoi les Canadiens français devraient se battre pour libérer les minorités d'Europe ou encore, comme la propagande

² Bien que les conservateurs du reste du Canada accusaient plutôt Laurier d'être tiède sur la question de l'armement. La politique fait souvent de drôles de partenaires.

³ Depuis le 16 juin 1912 existait en cette province une loi, le Règlement 17, visant à restreindre l'enseignement du français dans les écoles bilingues (Groulx, 1932 : 182). Après la deuxième année d'enseignement, le français devait céder sa place à l'anglais tant dans la communication entre le professeur et l'élève que dans les leçons et travaux.

militaire les y invitait, défendre la civilisation française en défendant la France (Wade, 1963, tome 2 : 122), quand les droits de la minorité française du Canada sont ainsi bafoués : « the Ontario Schools issue [...] convinced French Canadians that their real enemies were across the Ottawa River, not the Atlantic ocean » (Berger, 1969 : vii). Comme le dit à l'époque Ferdinand Roy, « pendant que nous allons aider à éteindre l'incendie qui fait rage en Europe, on mettait le feu à notre maison » (Roy, 1917 : 9). Bourassa parlera des *Prussiens de l'Ontario* (Champagne, 1995 : 72), rappelant ainsi aux anglophones du pays qu'en matière de droit des minorités, ceux-ci n'ont de leçon à donner à personne. Le Québec est à ce point préoccupé par la question des droits linguistiques que

pendant toute la durée du conflit, il ne se passe quasiment pas un mois sans que les bulletins paroissiaux ne parlent des droits des minorités francophones qui sont bafoués en dehors du Québec [ou encore] des difficultés des francophones à se faire servir dans leur langue à Montréal par les services publics (Ferreti *in* Champagne, 1995 : 77).

De plus, l'oppression des francophones est particulièrement criante dans l'armée, ce qui contribuera beaucoup à rendre la guerre impopulaire chez les Canadiens français. Par exemple, le ministre de la guerre, Sam Hughes, est membre de l'Ordre d'Orange (Armstrong, 1998 : 138), une organisation ouvertement francophobe et anti-catholique. Il est également franc-maçon (Wade, 1963, tome 2 : 136), ce qui n'a rien pour plaire au clergé canadien-français. Alors qu'il le permet aux soldats protestants, il refuse aux soldats canadiens-français de participer à des processions religieuses (Granatstein, 1977 : 25). L'on nommera même à la tête de la mission de recrutement au Québec un prêtre protestant unilingue anglais, ce qui n'encouragera certes pas les habitants de la très-catholique province de Québec à s'enrôler (Armstrong, 1998 : 135). Enfin, vers la fin de la guerre, des conscrits insoumis canadiens qui refusaient résolument de prendre les armes furent envoyés contre leur gré en Angleterre où ils furent « beaten and kicked around a

field by soldiers » (Graham, 1971 : 133), en plus d'être soumis à des semaines intensives de torture physique et psychologique (Graham, 1971 : 134).

Les politiques discriminatoires de l'armée canadienne vont rapidement briser l'entrain initial des Canadiens français de partout à travers le pays. C'est qu'il ne faut surtout pas commettre l'erreur de négliger la fierté ressentie par les Canadiens français au début de la guerre quant à leur participation au conflit. À la lecture des journaux de l'époque (en août, septembre et octobre 1914), l'on ne peut qu'être frappé par une impression générale d'enthousiasme qui s'explique, selon nous, par un désir de montrer au reste du pays que les Canadiens français veulent jouer un rôle. Il semble en effet que l'enjeu premier de la guerre outre-mer pour le Canadien français n'était pas la victoire alliée, mais bien de prouver la valeur des siens aux yeux de son compatriote de langue anglaise. Mais pour ce faire, le Canadien français est conscient que ses efforts resteront vains s'il est contraint de se battre de façon anonyme, c'est-à-dire dans des bataillons anglo-canadiens ou britanniques. C'est pourquoi

Dans toute la province, on salua avec un grand débordement de satisfaction patriotique l'annonce, le 30 septembre [1914], de la formation d'un bataillon qui porterait le nom de 22^e Régiment. Dans les villes comme dans les campagnes, d'une même voix, les directeurs de journaux conservateurs et libéraux approuvèrent chaleureusement l'initiative. [...]. Dans toute la presse canadienne-française, l'enthousiasme à l'égard du 22^e Régiment était général (Armstrong, 1998 : 115).

On aurait pu, encouragé par ce succès, créer une division entièrement canadienne-française, ce qui était d'ailleurs réclamé par la presse d'expression française du Canada. Le ministre Hughes insiste pour ne pas créer une telle division et sépare les francophones dans deux divisions anglophones (Granatstein, 1977 : 26). Ce dernier ne cache pas sa préférence, dans les rangs de son armée, pour les protestants anglophones : « this is the kind of stuff we want in our army [...] good solid Presbyterian churchmen [...] clean living religious men » (Granatstein, 1977 : 23; note en bas de page). L'on ira même plus loin en affectant un nombre important de francophones à

des bataillons unilingues anglais (Armstrong, 1998 : 135) ou en reléguant des bataillons francophones en garnison aux Bermudes (Wade, 1963, tome 2, 116). C'est pourquoi

Les Canadiens français attribuèrent aux préjugés francophobes et anti-catholiques du Ministre de la Milice le fait que des Canadiens connus, comme le général Lessard, officier occupant le poste le plus élevé dans la Milice d'avant-guerre, le colonel Pelletier, vétéran de la Guerre des Boers, et le général Landry, soient relégués à des postes de peu d'importance (Armstrong, 1998 : 135).

Enfin, au sein de l'armée, le mépris des militaires anglophones envers les Canadiens français est étouffant. Comme le dit Ferdinand Roy dans un livre (où, paradoxalement, il défend la participation et appelle les Canadiens français à s'enrôler),

Nos régiments, avec leurs cadres canadiens-français, on les brisait là-bas; on humiliait nos officiers, on dispersait les hommes dans les régiments des autres provinces; à tous on refusait l'avancement, la reconnaissance de services signalés (Roy, 1917 : 9)

C'est dire à quel point, à l'époque, le mépris anglo-canadien envers le fait français au Canada est écrasant. Pas surprenant non plus que l'enthousiasme canadien-français pour la guerre s'estompe, et cela d'une façon inversement proportionnelle à son enthousiasme du début. La désillusion est toujours plus grande lorsqu'elle se substitue à un espoir blessé. Il s'agit là, bien entendu, d'un processus graduel. Jusqu'à la fin de la guerre, des Canadiens français croiront qu'une forte participation canadienne-française est la meilleure façon d'assurer le respect du fait français au Canada, comme en fait foi cet extrait d'article tiré du *Soleil* de Québec en juin 1916 : « C'est en s'enrôlant en grand nombre et en formant de bons bataillons canadiens-français que nous réussirons à résoudre de manière amicale et fructueuse la question ontarienne (Wade, 1963, tome 2 : 117) ». Alors que cette idée est pratiquement hégémonique au début de la guerre, elle ne correspond plus, au fil du temps, à la réalité. Le mépris anglo-saxon aura raison de l'enthousiasme canadien-français et l'enrôlement francophone sera bientôt en chute libre⁴.

⁴ Évidemment, il s'agit là d'un mouvement général. Le lecteur curieux trouvera une description plus détaillée et précise des appuis et oppositions à l'effort de guerre canadien pendant la Première Guerre mondiale dans le livre de Mason Wade, 1963.

Constatant qu'un nombre moins important de francophones s' enrôle dans l' armée, les journaux anglo-canadiens redoublent d' ardeur à invectiver contre les Canadiens français (Champagne, 1995 : 98) et exigent à nouveau la conscription (Wade, 1963, Tome 2 : 155), amorçant ainsi un cercle vicieux qui pourrait se résumer par cette formule; moins d' enrôlement francophone, plus de mépris anglais, plus de mépris anglais, moins d' enrôlement francophone.

Difficile recrutement

Dès le début de 1915, Henri Bourassa reviendra quant à lui à sa position d' avant-guerre, soit celle de la lutte contre l' impérialisme anglo-saxon (Berger, 1969 : vii). En octobre, son plus fidèle lieutenant, Armand Lavergne, décline publiquement l' offre du colonel Sam Hughes de commander un bataillon canadien-français, rappelant dans sa réponse le sort réservé aux Franco-Ontariens et son refus de l' impérialisme britannique (Armstrong. 1998 : 138). Le climat d' opposition à la guerre ira grandissant au Québec, les nationalistes déconseillant aux Canadiens français de s' enrôler par la voix de leurs publications (dont la plus importante est *Le Devoir*). Il serait cependant une erreur de croire que seuls les nationalistes occupent l' arène politique ou encore que le Québec français forme un tout idéologique monolithique. Les journaux du Québec reflètent une opinion publique politiquement plurielle. *La Presse* se montrera favorable à la guerre et soutiendra Borden au début, mais son tirage baissant très rapidement en 1915, elle adoptera une attitude de neutralité pour le reste de la guerre. *Le Canada*, autre quotidien québécois à fort tirage, reflétera le point de vue de l' opposition officielle et exigera un référendum sur la question de la conscription. Enfin, *La Patrie* soutiendra Borden pendant toute la guerre, même sur la question de la conscription -quoique vers la fin de la guerre, elle le fera de façon plutôt tiède- ce qui entraînera une dégringolade de son tirage dont elle ne se remettra jamais complètement (Ferretti in Champagne, 1995 : 78).

Alors qu'au début de la guerre l'armée recrute facilement partout à travers le pays, vers la fin de 1916 le recrutement devient extrêmement difficile d'un océan à l'autre. Si bien qu'en avril 1917, le Canada perd 13 400 hommes au combat alors que seulement 5 500 nouvelles recrues s'enrôlent (Ferretti *in* Champagne, 1995 : 70). Pour pallier le manque d'effectifs, toutes sortes de solutions sont envisagées, par exemple le recrutement de ressortissants canadiens vivant aux États-Unis (Lapointe, 1991) dont la très grande majorité est franco-américaine. Il est intéressant de noter au passage que, comme l'a montré J.D. Lapointe, les raisons invoquées par les Franco-Américains (dont l'immense majorité n'a pas encore la citoyenneté américaine et qui, théoriquement, pourrait être contrainte de se battre dans l'armée canadienne advenant l'imposition de la conscription au Canada) pour refuser de s'enrôler dans l'armée canadienne sont sensiblement les mêmes que celles des Québécois, soit le refus de se battre pour un pays qui opprime sa minorité francophone et le traitement réservé à celle-ci sous les drapeaux. Leur réaction sera tout autre lors de l'entrée en guerre des États-Unis, alors que les journaux franco-américains encouragent fortement l'enrôlement avec le même enthousiasme qu'avaient les journaux québécois au début de la guerre. Là aussi, l'on souhaite prouver à l'Autre sa valeur. Quoi qu'il en soit, la seule solution viable au problème du recrutement au Canada semble donc l'imposition de la conscription.

Il importe de s'arrêter brièvement aux étapes qui mènent à son adoption. C'est lors d'un retour de voyage en Grande-Bretagne que Borden décide d'imposer le service militaire obligatoire (Ferretti *in* Champagne, 1995 : 75). Le premier ministre a participé à la Conférence impériale de Londres à l'hiver 1917 où lui fut exposé le problème des renforts. Dès son retour au mois de mai de la même année, il annonce son intention d'imposer la conscription. Moins de deux mois plus tard, soit le 24 juillet 1917, le Parlement canadien adopte la *Loi de la conscription*. Les hommes célibataires ou veufs sans enfants sont appelés sous les armes. Pour

la presse canadienne-française, il est clair que la décision de Borden relève d'une demande directe de Londres. Comme le dit Elizabeth Armstrong,

Il est à noter que, dans ses mesures de guerre, le Canada se modelait en tout temps sur les précédents britanniques, depuis les premiers moments de sa participation au Comité pour la défense de l'Empire et l'établissement de son War Book [i.e : livre régissant l'effort de guerre] jusqu'à l'adoption de sa Loi des mesures de guerre (Armstrong, 1998 : 96)

Ces parallèles sont évidemment notés dans les journaux canadiens-français et ne font rien pour enthousiasmer leurs lecteurs face à la perspective d'augmenter l'effort de guerre par l'impôt du sang, d'autant plus que l'on croit que celui-ci sera versé pour répondre à des impératifs militaires dictés par une raison d'État étrangère aux aspirations profondes des Canadiens français.

Un gouvernement de coalition

L'on assistera bientôt à travers tout le Québec à des manifestations anti-conscriptionnistes d'envergures, débutant à Montréal (Wade, 1963, tome 2 : 144) et se propageant à travers l'ensemble de la province (Provencher, 1971 : 15). Alors que la Société Saint-Jean Baptiste, vouée à la protection de la langue française et de la religion catholique, ne compte en 1911 que 600 membres pour la plupart issus de la petite bourgeoisie, elle en compte plus de 5 000 en 1917 (Ferretti *in* Champagne, 1995 : 80). Les nouvelles recrues de la Société sont directement touchées par la *Loi de la conscription* puisque plus de la moitié d'entre elles ont moins de 30 ans et proviennent de plus en plus des quartiers populaires (Ferretti *in* Champagne, 1995 : 80). Avec le temps, le recrutement de Canadiens français deviendra pratiquement impossible. Le ministre fédéral Blondin démissionnera pour se consacrer à temps plein au recrutement. Malgré ses efforts et un battage publicitaire sans précédent dans la province, l'on ne recrute, du premier mai au 15 juillet 1917, que 92 hommes pour tout le Québec (Wade, 1963, tome 2 : 145), ce qui est négligeable. Seulement pour le mois de mai de la même année, le Canada perd 13 457 soldats au combat (Wade, 1963, tome 2 : 143).

La pression monte d'un cran dans le reste du pays; l'on presse le gouvernement Borden de mettre le Québec au pas (Provencher, 1971 : 15; Ferretti *in* Champagne, 1995 : 76). Sir Wilfrid Laurier, qui avait refusé l'offre de former un gouvernement d'union en mai 1917, s'oppose fermement à la conscription (Cook *in* Berger, 1969 : 37). Or, une partie des députés libéraux anglophones dirigés par Clifford Sifton (un ancien ministre influent de Laurier) va appuyer Borden. C'est ainsi qu'un nouveau parti politique verra le jour en octobre 1917 sous l'appellation de « Union Party » et qui comptera en son sein des membres des deux formations politiques. Rares sont les députés libéraux anglophones qui vont appuyer Laurier dans l'opposition.

La première bataille électorale de ce parti de coalition est annoncée pour le 17 décembre 1917. La campagne électorale officielle de ce nouveau parti

deliberatly set out to create an english canadian nationalism, separate from and opposed to both French Canada and naturalised Canadians. No other conclusions can be drawn from this election campaign, one of the few in Canadian history deliberately conducted on racist grounds (Granatstein, 1977 : 78, nous soulignons).

L'élection dans le reste du Canada visera systématiquement à soulever le Canada anglais contre le Canada français (Ferretti *in* Champagne, 1995 : 81). Le lecteur ne doit pas s'y méprendre : il ne s'agit pas de jeux de coulisses sans importance ou de la découverte par un historien zélé de correspondances racistes entre des acteurs politiques marginaux. C'est dans le discours officiel même du Parti d'union qu'est inscrit « Quebec shall not dominate the rest of Canada » (Granatstein, 1977 : 78). Dans les journaux anglophones, dont l'appui au parti unioniste est presque unanime (Wade, 1963, tome 2 : 162), l'on fait circuler l'idée que si ce n'était du manque d'enthousiasme au Québec, le problème de la conscription ne se poserait pas (Wade, 1963, tome 2 : 152). « The necessity of *making the French Canadians do their duty* was a prominent feature

of Unionist publicity in Ontario during the conscription election of 1917 » (Prang, 1969 : 110; nous soulignons).

Le gouvernement d'union obtiendra une majorité de sièges à la Chambre des communes. Au Québec, seuls trois députés (anglophones) proviennent de ce parti et ils obtiennent leurs sièges dans trois circonscriptions majoritairement anglophones. Dans l'ensemble du Canada, le parti obtient une majorité écrasante de 71 sièges. Le Québec francophone ne compte plus désormais de représentant au gouvernement puisque ceux-ci siègent dans l'opposition libérale. Il est à noter que l'on n'assistera pas, durant cette première crise, à la création au Québec d'un parti politique distinct issu des opposants à la conscription, comme cela se produira pendant la Seconde Guerre mondiale avec, entre autres, la création du Bloc populaire canadien⁵.

La motion Francoeur

Le Québec est abasourdi par la campagne électorale explicitement dirigée contre lui. Sa réponse viendra par la voix de deux députés libéraux provinciaux, Joseph-Napoléon Francoeur et Hector Laferté, qui déposent à l'Assemblée législative québécoise une motion aux accents souverainistes.

Que cette Chambre est d'avis que la Province de Québec serait disposée à accepter la rupture du pacte fédératif de 1867 si, dans les autres provinces, on croit qu'elle est un obstacle à l'union, au progrès et au développement du Canada (dans : Wade, 1963, tome 2 : 166)

Nous disons bien « aux accents », car cette motion n'a rien d'affirmatif. Elle est une réponse directe aux attaques de la campagne électorale qui a eu lieu à peine une semaine avant que la motion ne fût déposée en Chambre. Comme le dit Durocher,

La motion Francoeur est finalement l'expression d'un écœurement des Canadiens français face à la campagne clairement raciste qui vient de se dérouler. La motion Francoeur ne dit pas « puisque c'est comme cela, nous déclarons l'indépendance ». La motion Francoeur dit

⁵ Paradoxalement, c'est dans l'Ouest canadien qu'émergera un nouveau parti, *le Parti progressiste*, qui rassemblera, après la guerre, une bonne partie des fermiers frustrés par la façon dont fut appliquée la conscription suite au *Military Service Act* (Granatstein, 1977 : 115).

« la confédération, *c'est un pacte*, si cela ne fait plus votre affaire ce pacte-là, si on n'empêche le progrès du Canada, nous consentons à partir et à vous laisser vous développer (Durocher *in* Champagne, 1995 : 83; nous soulignons).

Cette idée, que les Canadiens français et les Canadiens anglais sont partenaires dans le pacte confédératif, et que l'imposition de la conscription pourrait justifier le retrait du Québec de celui-ci, reviendra de façon plus fondamentale pendant la Deuxième Guerre mondiale. L'association entre l'un et l'autre devenant peut-être plus facile grâce au précédent que constitue la motion Francoeur. Pour l'instant, l'on constate l'incompatibilité des points de vues sur la guerre entre les deux groupes linguistiques du pays et l'on offre, timidement, de se retirer puisqu'au dire de l'Autre, l'on est devenu empêcheur de tourner en rond. « Il était clair que le Québec ne désirait pas vraiment quitter la Confédération, mais qu'il avait été amené à y songer en raison de l'attitude intransigeante et insultante du Canada anglais » (Wade, 1963, tome 2 : 172).

Le service militaire obligatoire et la réaction canadienne-française

L'année 1917 marquera le retrait effectif de la Russie de la guerre et l'entrée en scène des États-Unis. Les premiers conscrits canadiens avaient été appelés sous les armes en octobre de la même année, soit avant les élections fédérales. Au même moment avaient été créés les tribunaux d'exception chargés d'étudier les plaidoyers des jeunes hommes désireux de se dispenser du service militaire obligatoire. De façon surprenante, l'on demande d'être exempté du service militaire partout au Canada (Granatstein, 1977 : 85) à un taux de 93.7%. Les journaux canadiens-français ne manqueront pas l'occasion de relever l'apparente contradiction (Granatstein, 1977 : 85). Il est clair que si la conscription est populaire outre-Outaouais, c'est qu'elle ne vise qu'une chose : contraindre les jeunes francophones à se battre contre leur gré. Si, comme le prétendaient officiellement les ténors du Parti unioniste, la loi de la conscription ne visait qu'à rendre l'impôt

du sang plus équitable, les jeunes Canadiens anglais n'exigeraient pas l'exemption pour eux-mêmes. Comme le dit Mason Wade,

Les Canadiens anglais, quelle que fût leur affiliation politique, appuyèrent bruyamment la conscription, *en paroles*. En fait, ils n'étaient pas beaucoup plus disposés à l'accepter que les Canadiens français qui, en immense majorité, s'y opposaient (Wade, 1963 Tome 2 : 162; nous soulignons).

Inspirés par les événements de Russie, certains journaux canadiens-français à plus faible tirage (*Le Réveil, La Liberté*) en appellent à la révolution, au retrait du Québec du pacte confédératif. Ces appels seront entendus. À la fin de l'été 1917, la propriété de Lord Atholstan fut dynamitée. L'on reprochait au *Montreal Star*, propriété du lord, son appui inconditionnel à la conscription (Wade, 1963, tome 2 : 158). Une enquête révéla que plusieurs autres attentats étaient prévus.

Il y aura une certaine baisse de la violence à la fin de l'automne 1917 et au début de 1918. C'est probablement pourquoi plusieurs historiens ont utilisé la métaphore de la soupape de sûreté pour expliquer l'effet de la motion Francoeur sur le Québec (Provencher, 1971 : 41; Wade, 1963, tome 2: 41; Durocher *in* Champagne, 1995 : 101). Or, la transposition du débat dans l'arène parlementaire ne dura qu'un temps. Suite à d'énormes pressions exercées sur le premier ministre Gouin (par le fédéral et par de riches industriels), la motion Francoeur est retirée.

L'accalmie ne dura alors que quelques semaines. De véritables émeutes éclateront, notamment à Québec, et atteindront un apogée pendant la fin de semaine sainte, entre le 28 mars et le 1er avril 1918. Les péripéties de ces journées d'émeutes ont été présentées de nombreuses fois. Il serait superflu, pour les besoins de cette thèse, de les décrire ici en détail. Il importe cependant d'en rappeler certains faits saillants qui feront mémoire⁶.

⁶ Sur ce qui fera mémoire dans l'imaginaire collectif québécois suite à la Première Guerre mondiale, voir Allard : 1971.

L'émeute du 28 mars débute par l'arrestation d'un jeune homme exempté du service militaire, mais qui ne pouvait fournir ses papiers d'exemption au moment de l'arrestation. Une foule de plusieurs milliers de personnes s'attaque au poste de police fédérale où est interné le jeune homme. La foule « [...] marcha, en chantant *Ô Canada* et *La Marseillaise* jusqu'au bureau du *Chronicle* et de *l'Événement*, qu'elle saccagea » (Wade, 1963, tome 2 : 176). Les deux cibles des manifestants sont significatives. La police fédérale (*Dominion police*), chargée de faire appliquer la loi de la conscription à travers le Canada, était accusée de se montrer particulièrement zélée dans la province de Québec. « La rumeur populaire voulait que les policiers fédéraux soient des chasseurs de primes » (Provencher, 1971 : 43). Du même souffle, l'attaque des journaux, par où passait le regard acrimonieux de l'Autre (*Chronicle*) ou, dans la perspective des manifestants, la haine de soi (*L'Événement*), n'est pas le fruit du hasard. Elle indique qu'il y a, malgré l'absence de direction au sein du mouvement, une représentation des enjeux clairement partagée par l'ensemble des manifestants⁷.

L'armée canadienne choisit d'envoyer à Québec un bataillon anglophone de Toronto ainsi que plusieurs soldats originaires de l'Ouest canadien pour mater l'émeute. Les soldats vont tirer dans la foule le 1er avril 1918, tuant quatre personnes. Les troupes seront particulièrement hostiles aux gens de Québec; pendant les jours qui suivent l'émeute, elles pilleront sans retenue certaines parties de la ville (Ferretti *in* Champagne, 1995 : 90). La loi martiale, suspendant l'*Habeas Corpus*, sera décrétée par le gouvernement fédéral le 4 avril, mais de façon rétroactive au 28 mars 1914, de manière à absoudre de toute responsabilité les soldats qui tirèrent sur la foule ou qui participèrent au pillage. Une certaine frénésie s'empare de l'armée dans les jours qui suivent les émeutes : il faut des coupables. C'est ainsi que plus de deux cents personnes seront

⁷ Par comparaison, les émeutes de Los Angeles, en 1992, suite à l'acquittement des policiers accusés d'avoir battus Rodney King n'avaient pas de cible précise et se sont transformées en violence généralisée.

arrêtées, la plupart du temps suite à des ouï-dire ou à des dénonciations sommaires, ce qui indignera profondément la population du Québec tout entière (Provencher, 1971 : 130). Certains des accusés n'ont eu strictement rien à voir avec les émeutes, comme Joseph Laflamme, accusé « d'avoir prononcé des paroles séditeuses ». Ce dernier a trois fils dans l'armée canadienne (Provencher, 1971 : 130). Enfin, fait important à noter pour apprécier l'image qui sera gravée dans le roc de la mémoire québécoise : les coroners (deux francophones) accusent l'armée d'avoir utilisé des balles explosives, ce qui est strictement interdit contre des civils. Les juges (anglophones cette fois) refusent de leur donner raison prétextant leur manque d'expérience. Le coroner Marois pratiquait pourtant son métier depuis 34 ans (Provencher, 1971 : 132).

Avant de conclure sur cette première crise, reproduisons ici une lettre adressée à Robert Borden par Auguste Bourdeau (propriétaire de journaux) qui résume parfaitement l'état d'esprit de l'époque :

Vous avez lu les regrettables événements [émeutes] arrivés à Québec. Qui est la cause de ces tristes choses? Permettez-moi de vous dire qu'en Russie même, en Grèce, on ne va pas arracher les gens à tort et à travers, dans la rue, aux portes des théâtres, dans les magasins; mais qu'en Russie, pays barbare, on va chez le conscrit s'informer de ses papiers. En Grèce, si on ne va pas à la maison, on se rend au registraire, à l'hôtel de ville, et on se renseigne avant de perpétrer ces actes barbares que votre loi autorise. C'est regrettable, mais vous avez permis indirectement, par votre loi, de molester une population paisible, et les résultats ont été malheureux. Consultez la bonne logique et vous verrez l'origine primordiale de ces événements. De plus, ces gens de l'Ontario que vous avez laissés arriver à Québec alors que nos gens détestent souverainement leurs insulteurs [...] vous avez dû savoir qu'ils étaient une cause de friction quotidienne, et de plus qu'ils étaient là comme des provocations vivantes et arrogantes. J'espère [...] que vous consulterez votre bonne raison et que vous verrez une autre cause que celle que le fanatisme attribue toujours à ces échauffourées (Reproduit dans : Provencher, 1971 : 135).

L'ensemble des journaux du Québec seront unanimes à condamner la violence des émeutes de la ville de Québec. Ils divergeront sur les origines de la crise, certains blâmant les « extrémistes québécois » de ne pas aider la cause des Canadiens français en remettant en cause la participation canadienne à l'effort de guerre. Quoi qu'il en soit, il est clair que les élites canadiennes-françaises sont largement dépassées par le mouvement populaire. Le seul qui aurait possiblement

pu prendre la tête du mouvement, Armand Lavergne, tentera plutôt de convaincre les émeutiers de rentrer chez eux. Lui aussi sera dépassé par le mouvement.

La crise, donc, comme riposte face à une oppression, ne s'est jamais transformée en mouvement de revendications dans l'arène politique. Fernand Dumont résume parfaitement le sens de la crise

Ce qui frappe avant tout (...), ce sont ces déferlements de foule (...) sans chef, sans organisation, sans stratégie un peu définie. Protestation qui venait du fond d'une pénible vie quotidienne, d'une rancoeur entretenue au fil des ans mais jamais vraiment dite, d'une servitude *qu'il était impossible de traduire dans un mouvement proprement politique* (Dumont *in* Provencher, 1971 : 9).

Pourtant, il y aura très certainement une réflexion sur la place des Canadiens français au Canada. La représentation de soi de l'être Canadien français a été ébranlée, non seulement par les problèmes liés au service militaire obligatoire, mais également par la lutte des francophones hors-Québec. Alors qu'après la Deuxième Guerre mondiale une génération de jeunes intellectuels révisera l'historiographie québécoise et se mettra à repenser le pacte confédératif (nous le verrons au chapitre 3), rien de tel ne se produit après la fin de la Première Guerre mondiale. On tente plutôt de colmater la brèche, comme pour se débarrasser d'un mauvais cauchemar. L. G. Desjardins écrira *L'Harmonie dans l'Union*, un livre dans lequel il souhaite l'harmonie entre les deux groupes linguistiques du pays. Cela ne veut évidemment pas dire que la guerre sera oubliée. Bien au contraire.

Impact économique

Il importe de rappeler, avant de terminer cette section, l'impact économique qu'a eu la guerre sur le Canada. En 1919, la dette nationale a quadruplé, alors que le dollar canadien ne vaut plus que la moitié de la valeur qu'il avait en 1914 (Morton, 2000 : 234). De plus, deux des plus grandes compagnies ferroviaires font faillite suite à la guerre. Dans l'esprit du Canadien

français et de plusieurs groupes d'anglophones des milieux ruraux, le pays s'est ruiné pour aider la Grande-Bretagne au mépris de son propre intérêt. Cette impression se dissipera un peu durant les années de prospérité qui s'amènent mais deviendra un des enjeux lors de la seconde crise de la conscription.

Enfin, le retour au pays des vétérans ne se fera pas sans heurt. Le premier ministre Borden refusa de leur accorder une prime. Selon Desmond Morton, « la population gardera longtemps le sentiment que les anciens combattants de la Première Guerre mondiale avaient été maltraités » (Morton, 2000 : 241)..

L'entre-guerres

C'est bien connu, sur le plan économique, l'entre-deux-guerres peut être divisée en deux moments, soit la première période de 1919-1929, où l'on assiste à une certaine effervescence, et la deuxième, qui débute avec le krach financier de Wall Street en 1929 et se termine avec le début de la Seconde Guerre, en 1939.

Sur le plan politique, la période est marquée au Canada par l'émergence de nouveaux partis. Dans l'arène fédérale, les plus importants sont : le *Parti progressiste*, le *CCF*, le *Crédit Social*, le *Farmer's Union* et le *Parti de la reconstruction*, alors qu'au niveau provincial québécois, l'*Union nationale* et l'*Action libérale nationale* émergent pour contester le pouvoir des libéraux (Linteau et al., 1986 : 124-126).

En ce qui a trait à la conscription, l'idée germera, au sein de l'establishment militaire, d'exiger des jeunes Canadiens une formation militaire obligatoire en temps de paix. Ce souhait, suicidaire politiquement pour n'importe quel parti politique, correspond plus à une critique sociale de droite émanant des hauts gradés de l'armée, dégoûtés qu'ils étaient, lors de leur retour au Canada, par la « mollesse » des jeunes hommes qui préfèrent le cinéma à l'activité physique

(Granatstein, 1977 : 108). En l'absence de nécessité militaire, la conscription devient outil de régénérescence morale. L'on retrouve l'idée, chez l'élite militaire, que la montée des idées politiques de gauche (qui se manifeste au pays par la grève générale de Winnipeg en 1919, puis la création du *One Big Union*) est symptomatique d'une dégénérescence morale des jeunes Canadiens. Alors que les « vrais patriotes » se battaient au front, les « slackers » restés au pays en profitèrent pour corrompre les mœurs, pensaient-ils. De plus, certains militaires, comme le général Currie, s'étaient battus contre l'Armée rouge en Russie à l'hiver 1919. Ils n'étaient pas prêts, à leur retour, à laisser le pays aux « agitateurs bolchevistes ». Or, politiquement, la conscription en temps de paix

proved simply unacceptable in the light of public opinion. Sentiment (...) was overwhelmingly against any form of universal training, and the best plan was not to attempt to force the issue and proceed meanwhile with other things (Granatstein, 1977 : 108).

La milice sera donc réduite à 5 000 hommes immédiatement après la guerre. Il y aura cependant un projet de loi déposé en Chambre le 24 juin 1919 pour amender le *Militia Act* afin de porter ce nombre à 10 000. C'est un projet en réponse directe à la grève de Winnipeg. Malgré l'opposition d'une partie importante des députés, le projet de loi sera adopté (Granatstein, 1977 : 108). Le gouvernement se limitera cependant volontairement, et l'effectif demeurera à 5 000 personnes (Granatstein, 1977 : 108).

Un épouvantail politique

Au Québec, la conscription deviendra rapidement une sorte d'épouvantail politique. Comme le dit Granatstein, le Québec « seemed unwilling to forgive and forget the war » (Granatstein, 1977 : 116). Malgré la fin des hostilités en Europe, le Parti d'union (élu, rappelons-le, en 1917) tentera de se faire réélire dans une élection générale fédérale à la fin de son mandat, en 1921. Ce parti, fort impopulaire au Québec, ne récoltera que 18.4% du vote dans cette

province (bien entendu, ce pourcentage inclut les anglophones, ce qui réduit sensiblement l'appui dont jouit ce parti auprès de l'électorat de langue française). La question de la conscription est l'enjeu électoral numéro un dans la belle province. Comme cela se produira également pendant la Deuxième Guerre chez les partisans du OUI au plébiscite de 1942, même ceux qui se présentent sous la bannière du Parti d'union se disent anti-conscriptionnistes! Mais le comble, c'est que l'on blâme les libéraux pour la conscription dans le programme électoral du Parti conservateur du Québec (Granatstein, 1977 : 116-117)! Ces tactiques n'ont cependant aucun effet. Nul Canadien français du Québec ne sera élu pour le Parti d'union. De toute façon, à l'échelle du pays, ce sera le Parti libéral de Mackenzie King qui remportera la victoire.

De même, aucun Canadien français conservateur ne sera élu au Québec à l'élection de 1925 et à celle qui suivra l'affaire King-Bing de 1926. Fait significatif parmi d'autres, à Sherbrooke, l'élection de 1926 porte presque exclusivement sur la question de la conscription. Tous deux anti-conscriptionnistes, l'enjeu pour les candidats est de prouver qui l'était *le plus* pendant la guerre (Granatstein, 1977 : 118).

Chef du Parti conservateur, Arthur Meighen avait été pendant la guerre l'un des plus fervents conscriptionnistes. En 1925, il demeurait convaincu de la justesse de sa position en temps de guerre (Granatstein, 1969 : 75), mais pour espérer gagner quelques sièges au Québec, il se devait d'explicitement ses intentions face à la conscription dans l'éventualité d'une autre guerre. Il le fera le 16 novembre 1925 (alors que se tient une élection partielle dans Bagot) lors d'un discours où il déclare que si

the spectre of 1914 [...] again appear I believe it would be best, not only that Parliament should be called, but that the decision of the Government, which, of course, would have to be given promptly, should be submitted to the judgement of the people *at a general election* before troops should leave our shore (tiré du livre de Granatstein, 1977 : 120; nous soulignons).

Sans constituer un véritable désaveu de sa position de 1914, cette déclaration est beaucoup plus révélatrice du changement dans l'opinion publique canadienne-anglaise face à la conscription que celle des Canadiens français. En effet, une telle déclaration eut été impossible même quelques années plus tôt. C'est qu'à cette époque se constituait tranquillement un certain nationalisme canadien-anglais (Wade, 1963, tome 2 : 202), en particulier dans les milieux ouvriers et paysans, en opposition partielle à l'impérialisme pur et dur caractéristique des années de guerre. Meighen s'attirera néanmoins les foudres des conservateurs anglophones, « Meighen and King are bidding against each other for the disloyal vote » (Blacklock, reproduit dans Granatstein, 1977 : 121). Malgré cette concession qui, dans l'esprit de Meighen, est majeure, elle n'aide en rien ses chances au Québec puisque la perspective d'être encore une fois minorisés dans une autre élection « de race » sur la conscription n'a rien pour enthousiasmer les Québécois.

Suite à la déconfiture conservatrice de 1926, Arthur Meighen remet sa démission comme chef du parti et R.B. Bennett le remplace. Bennett sera présenté, dans la presse canadienne-française, comme « the father of national registration of 1916, 'le premier pas vers la conscription' » (Granatstein, 1977 : 122). Mais, en l'absence de menace militaire directe au Canada, le « loup-garou politique » (selon l'expression de Wade, 1963, tome 2 : 145) qu'est la conscription s'essouffle un peu à l'élection de 1930, si bien que le Parti conservateur pourra faire élire 24 députés au Québec et obtenir une majorité de sièges au Parlement. La question conscriptionniste semble disparaître tranquillement du paysage politique québécois, bien qu'elle soit soulevée de façon sporadique (Wade, 1963 tome 2 : 232). Les libéraux qui l'évoquent se font rappeler à l'ordre par les stratèges du parti. Les problèmes économiques, en cette période de dépression, sont plus présents à l'esprit des électeurs que l'hypothétique question du service militaire obligatoire (Granatstein, 1977 : 122). L'épouvantail politique perd de la paille. Fait intéressant à noter, sur la question des tarifs, le slogan conservateur est « Canada first, then the

Empire » (Wade, 1963, tome 2 : 233), ce qui semble indiquer que ceux-ci se rapprochent des préoccupations plus « canadiennes » de l'électorat du pays.

Au niveau des tensions linguistiques caractéristiques de la période de guerre, il importe de préciser deux choses. D'une part, la Milice canadienne ne changera pratiquement pas son fonctionnement interne pendant l'entre-deux-guerres. « Small as it was, the army was still an English Canadian preserve, almost as much as it had been before 1914 » (Granatstein, 1977 : 11). L'armée ne sera donc pas beaucoup plus accueillante pour la population canadienne-française à la veille de la Deuxième Guerre mondiale. D'autre part, en ce qui a trait à la question des écoles bilingues ontariennes, l'abrogation en 1927 des aspects les plus irritants du règlement 17 diminue la tension entre les groupes linguistiques. Elle sera cependant ravivée, bien que de façon moins intense, par l'adoption de lois anti-françaises en Saskatchewan (Wade, 1963, tome 2 : 228).

Désir d'autonomie

Évidemment, la politique canadienne n'existe pas en vase clos et n'est donc pas imperméable au contexte international. Les événements d'Europe forcent constamment les hommes, et mentionnons-le, les premières femmes politiques canadiens à réfléchir, à débattre et finalement à prendre position face aux divers enjeux. C'est que le Canada n'est plus une simple partie de l'Empire britannique. Alors que sa politique étrangère était auparavant entièrement l'affaire du Parlement londonien, elle devient, par une succession d'événements, graduellement canadienne. Déjà, en septembre 1919, le Parlement canadien avait voté la ratification du Traité de Versailles, ce qui était un scandale pour les éléments les plus conservateurs du Parlement canadien, pour qui seul l'Empire, par la voix du Parlement londonien, avait droit de parole quant aux décisions de politique étrangère. Mais l'emprise des éléments les plus impérialistes du Parlement canadien sur l'opinion publique perd de sa vigueur, comme en fait foi ce qui suit. Le

député Fielding, secondé par Ernest Lapointe, jeune député libéral québécois qui siège alors dans l'opposition, avait fait ajouter au texte d'approbation du traité le passage qui suit

en donnant cette approbation, la Chambre ne consent d'aucune manière à une diminution quelconque de l'autorité autonome du Dominion, mais déclare que la question de fixer quelque part, s'il en est une, si les forces du Canada doivent prendre part à toute guerre, actuelle ou menaçante, doit être déterminée en tout temps, comme les circonstances peuvent le requérir, par le peuple du Canada agissant par ses représentants au Parlement (Wade, 1963, tome 2 : 187).

Il y a une réelle volonté, tant au Canada anglais qu'au Canada français, d'éviter une autre participation à une guerre européenne. Les Canadiens anglais semblent apprécier l'idée que le Canada puisse bénéficier d'une plus grande autonomie. Ils voient dans l'autonomie une reconnaissance des efforts du Canada pendant la guerre. Une série de conférences impériales (1921-1926-1930), culminant avec le Traité de Westminster donnent un pouvoir croissant au dominion. Le Canada participe désormais, en tant que Nation, à la Société des Nations (SDN), y étant même élu au Conseil le 15 septembre 1927.

Selon Mason Wade, ce désir d'autonomie se manifeste symboliquement par le remplacement graduel du *God Save The Queen* par le *Ô Canada* lors des fêtes du jour du Dominion (1963, tome 2 : 202). L'on crée même à Toronto les *Daughters of Canada*, pour rivaliser avec les *Imperial Daughters of the Empire*, une organisation pour jeunes femmes dévouée à la cause de l'Empire britannique. Ces changements sont bien accueillis au Québec où l'adoption de certaines des thèses bourassistes étonne, mais réjouit. Mais les événements sur la scène internationale viendront mettre un frein à ce mouvement qui, bien qu'embryonnaire, était néanmoins bien réel.

Adolf Hitler est nommé chancelier d'Allemagne le 30 janvier 1933 et, bien qu'il prétende souhaiter la paix (Delouche, 1992 : 340), re-militarise son pays. En mars 1935, il annonce le retour du service militaire obligatoire, la France fera de même pour ne pas être dépassée

(Rémond, 1989 : 130). Mais, pour l'heure, la Guerre espagnole est plus problématique à court terme pour le Canada puisque des Canadiens manifestent l'envie de participer au conflit dans ce que l'on nommera alors les *Brigades internationales*⁸. Sachant que l'Angleterre n'interviendra pas dans le conflit ibérique, King profite de l'occasion pour réaffirmer la neutralité canadienne dans l'éventualité d'une guerre étrangère. Quant à son opinion sur la Guerre espagnole,

il refuse de prendre position et interdit officiellement à ses citoyens de s'engager dans l'un ou l'autre des camps en présence. Cette politique de la prudence est particulièrement mise en relief au Québec, où les porte-parole libéraux assurent la population que le Canada n'entend pas se laisser entraîner dans des conflits extérieurs (Linteau et al., 1986 : 128).

Il sait que l'opinion publique canadienne-française voit dans Franco un « croisé » combattant les abus du régime républicain contre les catholiques, en particulier le clergé (Lavertu, 2000 : 22).

Or, au Canada anglais, la sympathie penche plutôt vers les défenseurs de la République. L'opinion publique canadienne est encore une fois divisée.

Chaque événement conflictuel d'importance à l'échelle de la planète pendant l'entre-deux-guerres est récupéré politiquement dans l'arène fédérale par les libéraux. Tout devient prétexte pour montrer à quel point le Canada est indépendant, ce qui se traduit au Québec par une assurance que le Canada ne participera pas à une autre guerre européenne. King a su jouer, dans l'entre-deux-guerres, la carte de l'anti-impérialisme au Québec ainsi que là où les circonstances le dictaient dans le reste du pays (Wade, 1963, tome 2 : 242). Il est évident que cette prise de position anti-impérialiste au Québec était politiquement avantageuse. Or, il ne faudrait pas négliger qu'elle correspondait également chez lui à une conviction profonde, celle que le Canada devait accéder graduellement à une plus grande autonomie politique (Wade, 1963 Tome 2 : 242).

⁸ Malgré l'interdiction, un peu plus de 1 300 volontaires canadiens joindront la résistance. Environ 500 se joindront à la 15^e unité de langue anglaise des brigades internationales, la Brigade *Lincoln*, et formeront un bataillon connu sous le nom des Mac-Paps, en l'honneur des deux chefs des rébellions de 1837-1838, Mackenzie et Papineau. La plupart d'entre eux mourront à la défense de la République. Moins de 35 Mac-Paps survivront.

Depuis qu'il est de retour au pouvoir, c'est-à-dire depuis 1935, King désire un changement dans les orientations de la politique de guerre du Canada. Déjà, alors qu'il commence à assurer de nouveau son poste de premier ministre, il apprend que l'état-major de la Milice canadienne entraîne ses soldats en fonction d'un seul scénario, soit celui de l'envoi d'un corps expéditionnaire canadien dans l'éventualité d'une guerre européenne (Granatstein, 1977 : 124). King, qui croit fermement que le Canada doit concentrer ses efforts militaires en fonction de sa propre défense, exige de l'armée une révision de la stratégie militaire canadienne. Du moins, c'est ainsi qu'il présente, en 1937, la demande pour de nouveaux crédits militaires devant servir à augmenter les effectifs de la marine canadienne et de la RCAF (aviation) en fonction de la défense du Canada. Mais le caucus québécois est anxieux : après 20 ans de propagande anti-militariste, il ne souhaite surtout pas une répétition des événements de la Première Guerre mondiale, surtout qu'à la dernière élection, le thème de la conscription était revenu une fois de plus. Il faut dire que, depuis 1933-1935, la probabilité d'une guerre européenne devient de plus en plus palpable (Rémond, 1989 : 127). King explique, lors d'une réunion du caucus le 20 janvier 1937, « in a speech designed to soothe Quebec members troubled by any increase in the defense budget, [that] Canada 'was not concerned with aggression. We are concerned with the defense of Canada » (Granatstein, 1977 : 124). Il est difficile pour les membres québécois du caucus libéral de s'opposer à ce que le Canada s'équipe pour assurer sa propre défense. C'est précisément ce que reprochaient les nationalistes québécois au gouvernement d'Union pendant la Première Guerre, soit de négliger la défense du pays au profit de l'étranger. King se veut rassurant. Il réitère à chaque occasion que les crédits de guerre serviront à « la défense du Canada seulement [et que] les décisions doivent être prises par le Canada et dans l'intérêt du Canada d'abord » (Wade, 1963, tome 2 : 260).

Le gouvernement de Mackenzie King choisira minutieusement, pendant la Deuxième Guerre mondiale, une terminologie propre à permettre les interprétations les plus souples. Comme l'a bien décrit André Laurendeau, les étapes qui mènent à l'adoption de la conscription sont si graduelles et si méthodiques qu'il est difficile de s'y opposer (Laurendeau, 1962 : 155). Comme nous le verrons dans la prochaine section de ce chapitre, les libéraux fédéraux savent reprendre l'argumentation de leurs adversaires afin de les contraindre soit à les appuyer, soit à paraître inconséquents ou extrémistes. Un exemple parmi d'autres : en 1938, alors que l'enjeu principal est la question des crédits de guerre pour la défense du Canada, le ministre de la défense Ian Mackenzie explique, s'adressant à la députation nationaliste québécoise :

Plus vous croyez et plus vous souscrivez aux doctrines de nationalisme canadien, plus vous devez pourvoir à la défense du Dominion du Canada. Vous ne pouvez plus vous appuyer sur les alliances implicites du passé [...]. Si vous voulez prétendre aux vertus et à la fierté du nationalisme, vous devez faire face à vos responsabilités et remplir vos obligations en accord avec le statut de souveraineté (Cité dans Wade, 1963, tome 2 : 262).

Un député québécois comme Maxime Raymond pouvait bien s'époumoner à expliquer que les crédits de défense sont inutiles puisque le Canada n'a pas d'ennemi à l'époque, la façon dont est présenté le problème de l'armement empêche de s'y opposer. Son discours sur la question est éloquent; il faut voir comment il reprend lui-même la thèse de Ian Mackenzie

Mon mandat est de m'opposer à ce que le Canada participe à toute guerre en dehors de son territoire – les souvenirs de la dernière sont encore trop cuisants – et je ne voterai pas un dollar d'augmentation qui ne sera pas exclusivement et intégralement en vue de la défense du Canada, et au Canada seulement. *Certes notre pays étant devenu un État souverain, il s'ensuit l'obligation de voir à notre propre protection*, et cette protection doit être contre les dangers de l'extérieur et de l'intérieur. Ainsi je suis prêt à voter toute somme démontrée nécessaire pour assurer notre sécurité. Mais, encore une fois, notre armée, notre aviation, notre marine, ne doivent servir qu'à défendre le Canada et sur son territoire seulement (Cité dans Wade, 1963, tome 2 : 263; nous soulignons)

Comme le dit Wade, il est significatif, pour la suite des événements, qu'Ernest Lapointe, lieutenant de King au Québec depuis toujours, applaudisse le discours de Raymond.

De 1936 à 1939, les événements internationaux se précipitent. La Guerre civile espagnole s'internationalise. Alors que les démocraties se refusent à intervenir directement, les pays fascistes fournissent à Franco hommes et matériel. Cette guerre devient le terrain d'essai de la technologie militaire allemande. L'Italie se retire de la Société des Nations (SDN), ancêtre de l'ONU, en 1937, à la suite de l'Allemagne (1933) et du Japon (1933). Les États-Unis adoptent des lois de neutralité : ils annoncent leur intention de rompre toutes relations commerciales avec d'éventuels belligérants lors d'une guerre européenne. En mars 1938, les troupes allemandes foulent le sol autrichien; l'Anschluss entre l'Allemagne et l'Autriche, formellement interdit par le Traité de Versailles, est consommé. En septembre 1938, la conférence de Munich entre l'Allemagne, la France, l'Italie et l'Angleterre décide du sort de la Tchécoslovaquie. Hitler récupère la région des Sudètes où résident trois millions d'Allemands séparés de la Mère patrie depuis Versailles. Comme l'appétit vient en mangeant, cette concession des démocraties ne fait qu'augmenter celle du Führer qui déchire, en mars 1939, les accords de Munich et envahit la Tchécoslovaquie. La guerre est imminente.

Suite à la prise de la Tchécoslovaquie, le premier ministre du Canada déclare qu'en tant que petite nation, le Canada ne pourra sauver l'Europe à tous les 20 ans (Rumilly, 1951 : 521). Il était un de ceux qui croyaient aux chances de succès du processus de paix. Mais, en mars 1939, il est évident que la guerre se prépare. Aussi, le discours du premier ministre se déplace encore un peu

Nous sommes et nous resterons des Canadiens, dévoués d'abord et toujours aux intérêts du Canada, mais des Canadiens qui, je l'espère, seront capables de voir, de loin, ce qu'exigent les intérêts du Canada (Wade, 1963, tome 2 : 272; nous soulignons).

Le changement de ton est subtil, voire, imperceptible. Mais il indique néanmoins que dans l'éventualité d'une guerre européenne, il sera de l'intérêt du Canada de se ranger aux côtés de l'Angleterre. Il faut dire que l'Angleterre vient tout juste de décréter la conscription, geste

qu'elle n'avait posé qu'après deux ans de combats lors du premier conflit mondial. Pour sa part, King n'envisage pas le service militaire obligatoire « aussi longtemps que mon gouvernement sera au pouvoir, aucune mesure semblable ne sera mise en vigueur » (Wade, 1963, tome 2 : 273).

La « plus grande malpropreté de l'histoire »

À l'été 1939, le sentiment de solidarité pour l'Angleterre au Canada anglais n'est certes pas ce qu'il sera lorsque, un an plus tard, Londres sera sous les bombes. Mais la visite royale en mai et juin 1939 ravive le vieil atavisme britannique des Canadiens anglais (Morton, 2000 : 244). Il est clair alors que l'Europe se dirige inévitablement vers la guerre et que le Canada y participera. La situation est cependant différente que lors de la Première Guerre mondiale, alors que les soldats se rendaient en guerre la « fleur au fusil ». Cette fois, l'on sait à quoi s'attendre.

Comme l'explique Granatstein,

Canada had entered the Second World War fully aware of the Sacrifices that would be necessary. And it should be stressed that Canada had also entered the war on several clear understandings. First and foremost, there would be no conscription for overseas service. This was a pledge that had been made by both Liberals and Conservatives, and it was this pledge that brought Quebec into the war, albeit reluctantly. Secondly, there was an unspoken agreement that the war effort would be a limited one, that Canada would not pour out her blood and treasure as she had from 1914 to 1918. (Granatstein, 1969 : 19).

Un coup de tonnerre retentit en Europe à la fin de l'été 1939 lorsque l'URSS et l'Allemagne signent un accord de non-agression le 23 août 1939. Selon Mason Wade, suite à ces événements, l'opinion canadienne-française se prononce spontanément pour l'Angleterre et la France. Ce que Jean-Charles Harvey appellera la « plus grande malpropreté de l'histoire » (Lavertu, 2000 : 158) est vivement dénoncée dans les journaux canadiens-français (Wade, 1963, tome 2 : 342). On blâme Hitler de façon unanime pour l'escalade de la violence. Seule *l'Illustration nouvelle* d'Adrien Arcand tente d'expliquer cette volte-face hitlérienne par une volonté de paix. Quelques jours plus tard, le 1er septembre 1939, la Pologne sera attaquée dans

un premier temps par l'Allemagne, puis par l'URSS. L'Angleterre, qui avait promis à la Pologne son assistance militaire en cas de conflit déclare la guerre à l'Allemagne le 3 septembre 1939. Le monde s'apprête à vivre la Deuxième Guerre mondiale.

La Deuxième Guerre mondiale

À l'instar de ses agissements lors de la Première Guerre mondiale, l'armée canadienne est en état effectif de guerre bien avant le début des hostilités en Europe. Selon Desmond Morton, l'armée préparait l'envoi de troupes en Europe au mois d'août, avant même que la guerre ne soit officiellement déclarée (Morton, 2000 : 244). Déjà, le 25 de ce mois, le premier ministre canadien annonce un état de guerre appréhendé. Le 1er septembre, alors que l'Allemagne s'attaque à la Pologne, il annonce la convocation du Parlement pour le 7 septembre, celui-ci devant « discuter de la coopération effective aux côtés de l'Angleterre » (Wade, 1963, tome 2 : 344). Malgré les pressions de certains milieux pro-britanniques, King respecte sa promesse qui était de convoquer le Parlement dans l'éventualité d'une guerre européenne. L'éditorial de Camille L'Heureux dans *Le Droit* du 1er septembre résume le mieux le sentiment au Québec à la veille de la guerre :

...si l'Angleterre est entraînée dans le conflit imminent, il n'y a pas de doute que le Canada suivra son exemple. Le gouvernement actuel est participationniste. Mais cette politique divisera profondément le pays. Tout Canadien est prêt à défendre son propre pays contre ceux qui voudraient l'attaquer, mais l'unanimité n'existe pas sur l'obligation d'aller se faire tuer en Europe pour régler les querelles du vieux continent. Ceux qui croient que le Canada n'a pas cette obligation ont parfaitement raison (1 septembre 1939 : 3).

Le 3 septembre, alors que le Canada n'est pas encore en guerre, l'on interne les « ressortissants étrangers ». Le 4, Paul Gouin, ancien député de *L'Action libérale nationale*, tient une première assemblée publique au marché Maisonneuve. Le message des orateurs est clair : on appuie les démocraties, on souhaite leur victoire, mais on refuse de laisser le Canada participer à la guerre

puisqu'il n'a aucun intérêt à le faire (Lavertu, 2000 : 164). Le ton adopté par les orateurs est orageux⁹. René Chaloult, député libéral à l'Assemblée législative du Québec, prend la parole. Il

demandait aux Canadiens français d'utiliser les « moyens réguliers ». Or, ajoutait-il, « ces moyens épuisés, je ne le souhaite pas, mais je crains bien que les Canadiens français, plutôt que d'aller se battre en Europe, ne préfèrent se battre dans les rues de Montréal (tonnerre d'applaudissements). Nous, la province de Québec, nous avons donné des droits à Ottawa par le pacte de 1867. Mais si, dans une proportion de 95 p.c. nous ne voulons pas une telle chose, Ottawa ne peut pas lier le peuple canadien-français. Il serait convenable, aussi, que la législature de Québec se réunisse et prenne au besoin les moyens constitutionnels de rompre le pacte » (Laurendeau, 1962 : 26; nous soulignons).

Il est frappant de voir la menace de rompre le pacte fédératif de 1867 avant même que la guerre ne soit déclarée et alors que tous les partis politiques fédéraux se sont prononcés clairement contre le service militaire obligatoire. Nous y reviendrons précisément dans le troisième chapitre.

Il semblait pourtant inévitable que le Canada participe à la guerre. La majorité anglo-saxonne n'accepterait jamais la neutralité du pays alors que la Mère patrie est engagée dans un conflit militaire d'envergure. Des conservateurs comme Arthur Meighen contestent même la validité de la convocation du Parlement canadien pour décider de la participation militaire du Canada (Brunet, 1963 : 123). L'on est donc conscient que le Canada participera inéluctablement à la guerre européenne. On formule alors les conditions de participation du Canada français. Des « listes d'exigences » sont publiées dans certains journaux. *L'Action catholique* en publie une le 2 septembre, *L'Événement-Journal* le 7, *Le Droit* le fait également en éditorial du 6 septembre. Elles ressemblent toutes, quant à l'esprit, à celle publiée dans *Le Devoir*, au lendemain de la manifestation au Marché Maisonneuve, qui propose :

- 1) Un embargo sur les exportations à l'Allemagne ou à tout autre pays se joignant à elle dans des opérations militaires.
- 2) La liberté laissée à tout citoyen canadien désireux de contribuer de sa personne ou de sa fortune à aider l'Angleterre d'agir à titre individuel :
 - a) en s'engageant dans l'armée anglaise.

⁹ Un rapport sur cette manifestation montre que la Gendarmerie royale du Canada était aux aguets. Le rapport demande des « moyens de mettre fin à un tel mouvement avant qu'il n'atteigne des proportions inquiétantes » (Beauregard, 1998 : 82).

b) en recrutant à ses frais des volontaires à incorporer dans l'armée anglaise.

c) en vendant à l'Angleterre les armes et autres marchandises dont elle aura besoin.

En consentant à ces mesures, les Canadiens français feront certes des concessions en acceptant que le Canada se départisse de la neutralité (...) (Laurendeau, *Le Devoir* : 5 septembre 1939).

Il s'agit là d'un « compromis ». Mais personne n'est dupe de l'exercice. Maxime Raymond, député nationaliste au Parlement d'Ottawa, a beau essayer de convaincre ses collègues du bien-fondé de la neutralité¹⁰ et présenter une pétition contre la participation canadienne, cette dernière n'est pas vraiment négociable. Reste à tenter d'imposer les « conditions du Québec ». C'est du moins ainsi que raisonne Ernest Lapointe, qui avait pourtant juré pendant vingt ans que le Canada se devait de demeurer neutre dans l'éventualité d'une guerre européenne. Il fera cette déclaration, qui viendra par la suite hanter le camp du OUI lors du plébiscite, quelques années plus tard :

La province entière de Québec, et je parle ici avec toute ma responsabilité et la solennité que je puis donner à mes paroles, ne voudra *jamais* accepter le service obligatoire ou la conscription en dehors du Canada. J'irai plus loin. Quand je dis toute la province de Québec, je veux dire que telle est aussi mon opinion personnelle. Je suis autorisé par mes collègues de la province de Québec... à déclarer que nous ne consentirons jamais à la conscription (Laurendeau, 1962 : 31; nous soulignons).

En somme, oui à la participation¹¹, non à la conscription. Reste que Lapointe et la majeure partie de la députation québécoise au Parlement du Canada renient leurs engagements anti-participationnistes. Pour convaincre le Québec de suivre la politique de King, l'on conçoit alors la notion d'un compromis entre les Canadas anglais et français. Le Canada français accepte de participer à la guerre, mais le Canada anglais s'abstient d'imposer la conscription. Nous reviendrons en détail sur ce compromis politique dans le prochain chapitre. Il est d'ailleurs

¹⁰ Voir: « Monsieur Raymond revendique énergiquement la neutralité du pays », *Le Devoir*, 11 septembre 1939 p. 4.

¹¹ Il ne faut cependant pas croire que le Québec forme un bloc idéologique monolithique et que tous les Canadiens français soient contre la participation. Bien qu'il soit possible d'affirmer qu'une telle unanimité existe quant à la conscription, le consensus est moins évident quant à la participation (Gravel, 1974 : 77-78). La maison Gallup avait montré à plusieurs reprises, à l'aide de sondages, que le Québec consentirait à la participation pourvu qu'il soit clairement affirmé que le Canada s'engage à ne pas recourir à la conscription (Granatstein, 1977 : 127; note en bas de page).

partiellement douteux. D'une part, aucun député libéral en septembre 1939 ne souhaite la conscription. Même chez les conservateurs, les sentiments pro-conscriptionnistes ne font pas surface à ce moment précis (Granatstein, 1977 : 128). Il est vrai que certains journaux anglais la réclament, en premier lieu le *Ottawa Citizen*. Mais même le docteur Manion, chef du Parti conservateur, s'est engagé à ne pas recourir à la conscription s'il est élu¹². Il n'y a donc pas de réelle pression en septembre 1939 pour la conscription au Canada anglais. Il devient d'autant plus facile pour Mackenzie King de promettre de ne pas l'imposer. Comme le dit Laurendeau,

le ministre de la Justice [Lapointe] l'emporte : la députation québécoise s'est laissée convaincre. Elle accepte l'idée du compromis – *qui dans l'imagerie électorale, sera devenue un pacte entre Anglo-Canadiens et Canadiens français*. Nous subissons la participation, ils subissent de limiter la participation au volontariat (Laurendeau, 1962 : 32; nous soulignons).

C'est d'ailleurs ainsi qu'est présenté le vote à la Chambre des communes dans les divers journaux du Québec. À titre d'exemple, *Le Droit* du 9 septembre titre à la une en énorme caractère « Pas de conscription ». Son éditorial du 12 septembre s'intitule « Une politique de compromis ». Le même jour, *La Presse* reproduit le discours de Lapointe à la Chambre des communes. Et il en sera ainsi pour l'ensemble des journaux de langue française.

Le Canada déclare la guerre à l'Allemagne le 10 septembre 1939. Quatre députés seulement votent contre la participation, soit trois nationalistes québécois (Lacombe, Lacroix et Raymond), ainsi que le chef du CCF, J.S. Woodsworth. Le jour même, le Royal 22^e Régiment s'embarque pour l'Angleterre avec le premier contingent. Jusqu'à présent, l'engagement de Lapointe, bien qu'il parle à la Chambre des communes au nom de toute sa province, n'engage en fait que lui-même et les députés qui l'appuient. On aurait pu en rester là. Or, un événement majeur dans la province de Québec vient rapidement changer la donne.

¹² Il s'agit, de la part des conservateurs, d'un calcul stratégique. Leur chef est catholique et marié à une Canadienne française. Il est perçu à travers le Canada comme un modéré. L'on pense avoir de bonnes chances de faire une percée électorale à la prochaine élection fédérale, laquelle est attendue pour bientôt, King étant alors au pouvoir depuis quatre ans.

L'élection provinciale québécoise d'octobre 1939

Maurice Duplessis, premier ministre québécois depuis août 1936, annonce à la fin septembre 1939 la tenue d'une élection générale pour le 25 octobre 1939, soit trois semaines plus tard. Il affirme qu'en ces temps de crise, il a besoin d'un mandat clair des électeurs québécois pour contrer l'empiétement du fédéral dans les champs de compétence provinciale. Duplessis affirme l'importance de défendre l'autonomie de la province. Celui-ci s'abstient cependant de discuter à fond de la question de la participation du Canada à la guerre (bien qu'il dira, dans un discours à Trois-Rivières, qu'il s'y oppose, ce qui poussera deux députés anglophones de son parti à démissionner) ou de faire référence trop souvent à la conscription, voulant ainsi éviter de s'aliéner le vote anglophone. Les ministres libéraux fédéraux se sentent pourtant interpellés par la prise de position autonomiste de Duplessis et vont intervenir dans l'élection provinciale. Ils croient que la victoire de Duplessis constituerait un désaveu de la politique de compromis des députés du Québec au fédéral (Granatstein, 1977 : 135). On fera donc de l'élection *provinciale* un vote de confiance pour les libéraux *fédéraux*! Les ministres libéraux fédéraux vont même mettre leurs sièges en jeu en menaçant de démissionner si Duplessis l'emporte (Brunet, 1963 : 132). L'élection sera d'ailleurs suivie de près dans le reste du pays, qui y décèle un combat entre les forces de l'unité canadienne et les agents duplessistes de la désunion. Des sommes d'argent considérables affluent de partout à travers le pays pour aider les libéraux du Québec (Granatstein, 1969 : 21).

La campagne sera rondement menée par les libéraux fédéraux. Adélard Godbout apparaît en public presque exclusivement en compagnie des ministres libéraux fédéraux, dont Cardin, Power et Lapointe. Il parcourt le Québec et répète inlassablement sa position politique face à la

perspective de la conscription. Elle se résume à ces quelques phrases devenues célèbres à force d'être citées :

Comme chef du parti libéral de la province de Québec, je vous affirme avec toute la force dont je suis capable que le gouvernement d'Ottawa ne décrètera pas la conscription militaire tant que vous laisserez la politique libérale diriger vos destinées. Et si mes paroles ne sont pas assez vigoureuses, si vous pensez qu'elles sont peut-être dictées par les circonstances, je m'engage sur l'honneur, en pesant chacun de ces mots, à quitter mon parti et même à le combattre, si un seul Canadien français, d'ici la fin des hostilités en Europe, est mobilisé contre son gré, sous un régime libéral (cité dans : Chalouit, 1969 : 112).

C'est pendant cette élection que la théorie du pacte devient hégémonique. Ernest Lapointe la répète inlassablement. Le 9 octobre, dans une allocution à la radio, il déclare

Nous avons dit à nos compatriotes de tout le pays que nous accepterions avec eux les mesures prises en vue d'aider la Grande-Bretagne et la France dans ce conflit, mais que jamais nous ne consentirions à la conscription, et que nous refuserions d'appuyer un gouvernement qui essaierait de la mettre en force. C'est à cela que nous avons rallié l'opinion du Parlement, c'est de cette façon que nous avons maintenu l'union canadienne (cité dans : Laurendeau, 1962 : 44).

La victoire éclatante de Godbout vient confirmer la confiance de l'électorat envers ses représentants à Ottawa. Avec 54.2% des voix, pour un total de 70 des 86 sièges disponibles, les libéraux de Godbout doivent une fière chandelle aux ministres d'Ottawa, d'autant plus que les sondages favorisaient Duplessis à l'annonce des élections. Pour Charles Gautier du journal *Le Droit*, « les seules questions provinciales auraient-elles été en jeu et Duplessis aurait-il entretenu des relations amicales avec Ottawa, le jugement populaire aurait été certainement différent » (Gautier, *Le Droit*, 26 octobre 1939, p.3). Quoi qu'il en soit, on jubile à Ottawa. Mackenzie King voit dans le verdict du Québec un appui à sa politique de collaboration¹³ (*Le Droit*, 26 octobre 1939, p.1), c'est-à-dire de la participation du Canada à la guerre européenne à la mesure de ses moyens et dans son intérêt. George Drew, chef du parti conservateur en Ontario, déclare

¹³ Voici un extrait de la déclaration que King fit remettre aux journaux au lendemain de la victoire de Godbout : « L'on ne saurait surestimer la signification de la victoire d'aujourd'hui dans la province de Québec. *Jamais dans l'histoire du Canada une lutte politique aussi significative n'a eu lieu (...)* » (déclaration reproduite dans Brunet, 1963 : 132; nous soulignons).

que la défaite de Maurice Duplessis est une victoire pour l'ensemble du Canada (*Le Droit*, 26 octobre 1939, p.1). En première page du *Globe & Mail* du 26 octobre 1939 est écrit « Quebec has answered », l'élection étant une preuve « [of] the soundness of the French-Canadian people ». L'on renvoie donc aux Québécois une image de satisfaction¹⁴. Les libéraux ayant fait une campagne incontestablement anti-conscriptionniste, la réaction d'enthousiasme dans le reste du pays (reproduite d'ailleurs dans les journaux québécois) prend le sens d'un accord quant à la signification du compromis politique. Celui-ci étant maintenant bien ancré dans l'imaginaire collectif canadien-français.

L'élection fédérale de 1940

La « drôle de guerre », soit l'absence de mouvement militaire d'envergure en Europe après la défaite de la Pologne en septembre 1939 jusqu'à l'attaque hitlérienne contre le Danemark et la Norvège en avril 1940, ne remet pas en question le compromis politique au Canada quant à la participation canadienne à la guerre. L'immobilité européenne laisse croire pour l'instant que l'on assiste à une répétition du premier conflit mondial. En ce qui a trait à l'armée canadienne, elle complète sa première division en Grande-Bretagne le 17 décembre 1939. Outre les débats sur les limites que doit prendre la censure au Canada (voir : Beauregard, 1998), seule l'élection du 26 mars 1940 est politiquement significative durant cette période et justifie donc ici notre attention.

¹⁴ Charles Gautier du *Droit* est à notre avis le commentateur le plus lucide de la signification de l'événement. Nous reproduisons ici une partie de son éditorial du 26 octobre 1939 : « le verdict d'hier ne justifie pas l'enthousiasme qui se manifeste dans les milieux impérialistes. Aujourd'hui, à leurs yeux, Québec est toute pureté et toute loyauté. Si M. Duplessis avait gagné, Québec aurait été dénoncé comme un foyer de déloyauté. [...] Dans quelle mesure la population de Québec s'est-elle prononcée en faveur des mesures de participation canadienne à la guerre actuelle, il serait téméraire de l'affirmer. Mais il est une chose certaine, c'est qu'elle ne veut pas que le gouvernement fédéral dépasse les limites qu'il s'est imposées et qu'il recourt à des mesures plus onéreuses comme la conscription. Sur ce point, il n'y a pas de doute possible. Cette population a montré une certaine confiance dans les paroles et dans les actes de nos dirigeants d'Ottawa. Que l'on se montre digne de cette confiance et qu'on ne la trahisse pas » (Gautier, *Le Droit*, 26 octobre 1939 : 3)

On le sait, Mackenzie King la remporte haut la main. Mais l'on oublie souvent de mentionner dans l'historiographie canadienne-française que l'impulsion première qui incite King à annoncer l'élection générale est une provocation de la part du gouvernement ontarien (Comeau, 1998 : 58). En effet, l'Assemblée législative de cette province avait dénoncé, dans une motion adoptée presque à l'unanimité, tant chez les libéraux que chez les conservateurs, le manque de vigueur de l'effort de guerre du gouvernement d'Ottawa (Granatstein, 1977 : 138). L'élection portera donc sur l'effort de guerre d'Ottawa. La stratégie libérale vise à montrer que le Canada fait un effort de guerre plus important que les autres pays du Commonwealth. King s'engage à nouveau à ne pas imposer la conscription pour service outre-mer. Selon Granatstein (1977 : 139), c'est la politique de compromis de King qui lui permet d'occuper le juste milieu politique tant convoité pour rassembler une majorité d'électeurs. Même avec un chef modéré qui répète infatigablement qu'il s'oppose à la conscription, les conservateurs, qui souhaitent l'avènement d'un gouvernement de coalition, sont trop militaristes pour le tempérament plutôt modéré des Canadiens en mars 1940. De l'autre côté de l'éventail politique se trouvent le pacifiste Woodsworth et son parti, le CCF, qui, toujours selon Granatstein, semblent trop mous quant à la question de la participation militaire du Canada. Le *New Democracy Party*, anciennement le *Crédit social*, est le seul à demander le service militaire obligatoire. Cette stratégie ne sera pas la bonne puisque ceux-ci, qui avaient obtenu 4.1% de l'appui populaire à l'élection précédente ne récoltent qu'un maigre 2.7% du vote. Comme le dit Mason Wade, « le cours placide de la drôle de guerre avait désarmé les Canadiens anglais exagérément zélés, qui auraient préféré la conscription immédiate et l'assistance économique jusqu'au dernier sou dès la déclaration de guerre [...] (Wade, 1963, tome 2 : 357).

Le triomphe de Mackenzie King est total. Il fait élire 181 députés à travers le pays, une majorité record pour l'époque. Au Québec, c'est l'euphorie : King obtient 61 des 65 sièges disponibles avec 63.3% du vote. Il y a deux choses à retenir de cette élection quant à la question conscriptionniste. D'une part, le Québec réaffirme encore une fois son appui à la politique de compromis de Mackenzie King. Mais, d'autre part, en élisant King, le reste du pays semble, aux yeux du Québec, accepter lui aussi le compromis politique des libéraux. Avec 51,5% du vote à l'extérieur du Québec contre 30,7% pour les conservateurs, les libéraux semblent avoir rallié le reste du pays derrière une politique de compromis. Et on peut penser que cette politique aurait prévalu jusqu'à la fin de la guerre si les développements sur le front Ouest en Europe n'avaient pas été soudainement aussi dramatiques.

La défaite de la France; l'Angleterre seule contre l'Allemagne

L'écrasement complet de la France en l'espace de quelques semaines foudroie brusquement l'équilibre politique canadien en juin 1940 (Rumilly, 1951 : 534). L'Angleterre étant maintenant seule face à l'Allemagne nazie¹⁵, les Canadiens anglais retrouvent leur vieil atavisme anglo-saxon (Byers, 2000 : 185). L'appel patriotique aux Anglais de Grande-Bretagne, des colonies et des dominions lancé par Churchill à la Chambre des communes anglaise le 4 juin 1940 fait vibrer la corde patriotique des Anglo-Canadiens. Ceux-ci « furent emportés par un désir irrésistible de faire parvenir à la hâte toute l'aide possible à l'Angleterre et d'accélérer l'effort de guerre du Canada » (Wade, 1963, tome 2 : 358). Le bombardement des villes d'Angleterre (la première, Coventry, est pratiquement rasée en une nuit) par l'aviation allemande rappelle sans cesse l'urgence de la détresse britannique.

¹⁵ Il faudra attendre le 22 juin 1941 avant que l'URSS se joigne malgré elle aux Alliés suite à l'attaque allemande. Les États-Unis se feront attaquer par le Japon le 7 décembre 1941 les entraînant dans la guerre. C'est pourquoi l'Angleterre et ses colonies sont seules contre l'Allemagne après la capitulation française de juin 1940.

Devant cette nouvelle donne, le gouvernement libéral promulgue, le 21 juin 1940, la *Loi sur la mobilisation des ressources nationales* (NRMA), soit quatre jours seulement après que le gouvernement français ait demandé l'armistice. Cette loi ordonne « que les personnes se placent elles-mêmes, leurs services et leurs propriétés à la défense du pays » (cité dans Wade, 1963, tome 2 : 359). La conscription des hommes en âge de combattre *pour la défense du Canada* est annoncée. Un enregistrement national débutera quelques mois plus tard. *Le Devoir* pourra bien imprimer en énormes caractères à la une de son édition du 19 juin 1940 « Le gouvernement impose le service militaire obligatoire », il n'y aura pas d'opposition significative à cette mesure au Québec. L'on ne peut que spéculer sur ce qui explique cet état de fait. Pour Laurendeau, les Canadiens français étaient tout simplement abasourdis par la défaite française, la seule armée que l'on disait capable de battre l'Allemagne (Laurendeau, 1962 : 54). Reste que l'argument majeur des anti-conscriptionnistes avait toujours été que le Canada a le devoir de défendre ses propres frontières mais doit s'abstenir de défendre les visées impérialistes anglaises. Qui peut donc s'opposer à la défense du Canada? Maxime Raymond, un des trois nationalistes ayant voté contre la participation canadienne en septembre 1939, appuiera le gouvernement en juin 1940 puisqu'il s'agit, précise-t-il, de la défense du Canada, ce pour quoi il a toujours milité. Les élites québécoises, le Cardinal Villeneuve (Comeau, 1998 : 65) et Adélard Godbout¹⁶ en tête, appuient l'effort du Gouvernement canadien. Dans l'ensemble, les Canadiens français ne s'opposent pas à la mesure. Il y aura deux voix discordantes cependant. D'une part, René Chaloult présente une motion à l'Assemblée législative du Québec contre la mobilisation. Celle-ci sera battue, 56 voix contre 13. De l'autre, le maire de Montréal, Camilien Houde, s'oppose en août à l'enrôlement obligatoire, celui-ci devant mener, selon lui, à l'inévitable conscription pour service outre-mer.

¹⁶ Dans une lettre du 25 juin 1940, Mackenzie King remercie Godbout de ses efforts, « surtout en ces moments de grande crise face à l'unité canadienne ». Fonds Adélard Godbout, correspondance 1940-1943, Article 16.

Mais ce qui est plus grave encore, c'est qu'il appelle ses concitoyens à la désobéissance civile (Lévesque et Minier, 1978 : 169). Comme le dit Elizabeth Armstrong, en forçant peut-être quelque peu le sens des événements:

Rien n'aurait pu être plus révélateur de l'étendue de l'appui des Canadiens français pour cette mesure (NRMA) que le fait que la résistance ouverte du maire Houde de Montréal aux dispositions concernant l'inscription nationale de la loi sur la mobilisation et son internement ultérieur n'aient provoqué qu'une légère réaction au Québec, où il était un personnage populaire depuis de nombreuses années » (Armstrong, 1997 : 54-55).

En fait, l'absence de réaction à l'internement de Camilien Houde (Lévesque et Minier, 1978 : 170) est probablement davantage révélatrice de la stupéfaction générale des Canadiens français face aux événements européens (Rumilly, 1951 : 537) que d'une soudaine conversion au conscriptionnisme. Quoi qu'il en soit, en juin 1940, le Canada adopte la conscription pour service au Canada, suivant ainsi la logique établie par Ian Mackenzie à laquelle nous avons déjà fait allusion. Mackenzie King réaffirme cependant sa volonté de ne pas conscrire les Canadiens pour service outre-mer.

À la recherche d'un « juste milieu ».

Comme on pouvait s'y attendre, une course au mariage défère sur le Québec en juillet 1940 (Lafrance, 1997 : 85), les hommes mariés étant souvent dispensés du service militaire compulsif¹⁷. L'enregistrement national de toutes les personnes de 16 ans et plus a lieu du 19 au

¹⁷ Pour Judith Lafrance, les pratiques d'insoumission comme le mariage, les demandes d'exemption du service militaire, l'automutilation, etc., sont de bons indicateurs du sentiment populaire face à la conscription. Selon elle, si « le discours est souvent le fait de l'élite, l'action au quotidien, par contre, caractérise plus adéquatement le monde ordinaire » (Lafrance, 1997 : 81). Selon cette logique, l'on aurait une bonne appréciation du sentiment anti-conscriptionniste du peuple en inventoriant l'intensité de son insoumission. Puisque c'est le propre des classes populaires peu scolarisées de ne pas laisser de documents écrits permettant de sonder leur attitude, il faut s'en tenir à l'étude de leurs agissements. En ce sens, l'augmentation radicale du nombre de mariages serait un bon indicateur du sentiment anti-conscriptionniste des Québécois en juin 1940. Pourtant, nous l'avons vu, alors que les anglophones du Canada pendant la Première Guerre mondiale sont clairement en faveur de la conscription, plus de 90% des jeunes hommes d'âge militaire demandent l'exemption du service en 1917. De même, la course au mariage en juillet 1940 n'est pas l'affaire que du Québec, elle existe également dans le reste du Canada (Trofimenkoff, 1986 : 348). Le recensement de 1941 montre en effet qu'il y a plus d'hommes célibataires âgés de 15 à 24 ans au Québec qu'en

21 août 1940. Les premiers entraînements militaires d'une période de trente jours débutent le 9 octobre 1940. Très vite jugée insuffisante, cette période d'entraînement passera bientôt à quatre mois le 3 février 1941, puis, le 26 avril de la même année, ceux appelés sous les drapeaux pour la défense du Canada le seront pour une période indéterminée. Mackenzie King procède par étapes et s'assure de l'appui du haut clergé¹⁸. Il est convaincu d'être le seul capable de maintenir ensemble ce vaste pays qui menace de se diviser (Granatstein, 1973 : 46; 1977 : 156). Comme le dit André Champagne,

on peut dire que la crise de la conscription de 1942 (...) reflète infiniment moins de violence que la crise de 1917 parce que le gouvernement de Mackenzie King a été très attentif à ne pas aggraver les tensions nationales et à ne pas donner l'étincelle qui permettrait une nouvelle fois aux tensions de s'exprimer (Champagne, 1995 : 91).

King possède un outil que Borden n'avait pas lors de la Première Guerre mondiale. Les sondages commandés à la maison Gallup par la *Commission d'information en temps de guerre*, les tout premiers au Canada, sont fréquemment consultés par Mackenzie King, si bien que celui-ci ne se fie plus aux rapports de ses députés, ceux-ci étant traditionnellement chargés de prendre le pouls de la population (Beauregard et al., 2000 : 200). Malgré l'imprécision des sondages (Amyot, 1999 : 14), ils permettent à King de redéfinir constamment le juste milieu entre les demandes de plus en plus pressantes du Canada anglais¹⁹ pour un effort de guerre total, et la résistance des Canadiens français à toute nouvelle initiative d'augmentation de l'effort de guerre.

Mais ce milieu glisse constamment vers l'effort de guerre totale. Puisque King s'abstient de recourir à la conscription pour service outre-mer, les conservateurs l'accusent d'imposer à la

Ontario (Byers, 2000 : 187). La proposition de Lafrance n'a donc pas de valeur universelle, ce qui ne veut pas dire qu'elle ne soit pas pertinente dans l'étude des attitudes du peuple canadien-français.

¹⁸ Le 9 février 1941, le cardinal Villeneuve fait célébrer une messe votive (en faveur de la participation militaire canadienne) dans toutes les églises du Québec. Une publicité monstre entoure l'événement, les équipes de Radio-Canada filment le Cardinal au défilé des troupes (Rumilly, 1951 : 539).

¹⁹ Il ne faut pas sous-estimer la fierté canadienne-anglaise de voir le Canada assurer la défense du territoire anglais. « Pendant trois ans, l'armée canadienne assurera, seule, la protection du sol anglais contre l'ennemi » (Boissonault, 1967 : 274). Cette affirmation ne reflète qu'en partie la réalité. Il est vrai que la majeure partie des troupes

majorité canadienne la volonté de la minorité. À lire les journaux canadiens-anglais de l'époque, on a l'impression que les Canadiens français ne font pas leur part dans l'effort de guerre. Là-dessus, Brooke Claxton, ministre montréalais au Gouvernement fédéral, écrit dans une lettre à Elizabeth Armstrong datée du 25 septembre 1941 :

very much between ourselves, FC²⁰ enlistment has been better than last war but none the less extremely lousy. So much so, that no figures have been published and I don't think any figures will be published because the results have been so bad. [...] had the french speaking people in Canada done half as well as they should in proportion there would be no need and little talk of conscription for overseas service (Claxton papers, ANC)

Le portrait que trace Claxton semble plutôt sombre. Pourtant, dans un article écrit en 1942, donc après la réception de cette lettre, Armstrong trace un tableau plutôt favorable de la participation canadienne-française à l'effort de guerre (Armstrong, 1997 : 72). Comme le suggère André Laurendeau dans un article choc en novembre 1940, les bataillons canadiens-français étant tous complets, un grand nombre de Québécois et presque tous les francophones hors Québec qui veulent se porter volontaires doivent le faire dans des unités anglaises, comptant ainsi comme soldats anglophones (Laurendeau, 1940 : 181). La vérité quant à la participation réelle des Canadiens français à la guerre ne peut être déterminée ici²¹. Nous voulions cependant, en rappelant cette controverse, souligner le fait qu'il existe une opinion persistante au Canada anglais que le Canada français ne fait pas sa part. Autre exemple; quand les ouvriers francophones de l'*Arvida* font la grève, ils sont traités de traîtres à la patrie, d'agents de la cinquième colonne, etc. par C.D Howe, ministre de l'Approvisionnement, alors que ceux, anglophones cette fois, de la *National Steel Car* qui posent le même geste n'ont pas à subir les

britanniques combat l'ennemi en Afrique pendant que la protection à domicile est assurée en partie par les Canadiens.

²⁰ FC = French Canadian

²¹ *Le Globe and Mail* ira même jusqu'à prétendre qu'il existe un vaste complot au Canada français pour dominer le pays en laissant les Anglo-canadiens se faire tuer sur les champs de bataille européen pendant que les francophones demeurent au pays. Voir Comeau, 1998 : 66. Arthur Meighen, pour sa part, écrit que comme lors de la Première

mêmes épithètes (Rumilly, 1951 : 545). En plus de mettre une pression accrue sur les épaules de King, ces préjugés influencent les hauts dirigeants de l'armée canadienne qui deviennent eux aussi convaincus du manque d'effort au Québec. C'est pourquoi, « guidé par les stéréotypes colportés sur la province de Québec » (Byers, 2000 : 188), le colonel Ralston exige que l'on concentre l'effort d'enrôlement obligatoire dans cette province, si bien que le nombre de conscrits québécois dépasse la moyenne nationale par habitant en 1943, pour atteindre, en 1945, un total de 62.6%! En somme, de tous les conscrits forcés de rejoindre l'armée en 1945, 6 sur 10 proviennent désormais du Québec (Byers, 2000 : 188) alors que cette province représente moins de 30% de la population du pays.

Vers le plébiscite

À la fin de l'année 1941²², le Canada est dans un climat de grande frustration (Granatstein, 1973:43). Les Alliés n'ont enregistré aucune victoire militaire importante, l'URSS recule sur toute la ligne, l'Allemagne fait des percées importantes en Afrique et les troupes canadiennes, outre l'aviation et le contingent de 2 900 Canadiens tués ou faits prisonniers en défendant Hong Kong, restent inutilisées en Grande-Bretagne. Les sacrifices des Canadiens²³ ne fournissent pas, pour l'instant, de bénéfice tangible. Mais tout cela s'apprête à changer. L'entrée

Guerre mondiale, « conscription was necessary because this appeared the only way Quebec could be made to do its share » (Granatstein, 1977 : 159).

²² Les années 1940-1941 marquent un recul des acquis du Québec sur le plan constitutionnel. Dans le but d'aider l'effort de guerre, le premier ministre Godbout concède à Ottawa des pouvoirs, dont la gestion de l'assurance-chômage, pour la durée de la guerre. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans le troisième chapitre.

²³ L'on a tendance à oublier, puisque le Canada n'est pas directement touché par les opérations militaires, les sacrifices exigés de la population pour l'effort de guerre : le rationnement (de la nourriture, de l'essence, du caoutchouc, des boissons alcoolisées, etc.), l'interdiction faite aux compagnies d'engager des jeunes gens célibataires en âge de faire la guerre (ce que Maxime Raymond appellera la *conscription déguisée*), la censure, les interdits quant à certaines libertés syndicales, etc. Cela combiné à une propagande omniprésente dans les villes et villages canadiens qui empêche d'oublier que le Canada est en guerre. Anecdote intéressante, pendant la guerre, l'on décrète une interdiction de vendre du pain tranché. Bien qu'elle ne soit pas rendue publique, la raison est simple: chaque fois que la ménagère coupera son pain, elle pensera à la guerre!

en guerre des États-Unis, combinée à un ralentissement des troupes hitlériennes par l'hiver russe, redonnera bientôt un peu d'espoir.

Au Québec, moins de deux semaines avant l'attaque nipponne contre Pearl Harbor, la mort d'Ernest Lapointe le 26 novembre 1941 ébranle la province. Celui qui se disait le garant du compromis entre les deux peuples n'est plus. « Sa mort frappe l'imagination populaire, qui l'expliquera par des complots et des attentats. N'est-ce pas là la muraille qui s'écroule? » (Laurendeau, 1962 : 65-66). C'est Cardin qui remplacera temporairement Lapointe comme lieutenant québécois de King au gouvernement.

Le recrutement devient d'ailleurs plus difficile à travers le pays à l'automne 1941 (Granatstein, 1977 : 157). Par exemple, le *Black Watch* de Montréal, après un effort de recrutement sans précédent à l'automne 1941, ne parvient à recruter que 50 volontaires (Hutchison, 1987 : 209). Autre exemple, les pressions exercées sur les conscrits « pour la défense du Canada » pour qu'ils se joignent au corps expéditionnaire afin de servir outre-mer ne portent pas les fruits escomptés. Les méthodes employées pour les convaincre, mélange de menaces et de privations, ne feront que raffermir la volonté de refus de ces soldats, si bien que s'y développeront une culture particulière et un esprit de solidarité (voir Byers, 2000). Ils seront bientôt connus sous l'appellation de « Zombies ». Quoi qu'il en soit, à la fin 1941, l'armée craint un manque d'effectifs. Pour ne pas en arriver là, certains ministres libéraux anglophones discutent de plus en plus de conscription pour service outre-mer (Granatstein, 1977 : 157).

Arthur Meighen, véritable symbole au Canada français de l'impérialisme conscriptionniste anglo-saxon (Jones, 1979 :84), remplace Manion comme chef du parti conservateur²⁴. Celui-ci se présente dans une élection partielle (9 février 1942) dans York South,

²⁴ Le passage suivant dans *l'Action Nationale* est particulièrement instructif quant aux motivations (stratégies?) électorales des Canadiens français. Il nous laisse penser que King est constamment élu comme un *moindre mal* par

mais il est défait par le candidat du CCF. Pourtant, comme l'écrit Granatstein, le retour de Meighen en politique active, même pendant cette brève période, « let loose the pro-conscriptionists » (Granatstein, 1977 : 162). Le sentiment conscriptionniste dans le reste du Canada prend alors un nouveau souffle. À Toronto, le *Committee for Total War Now (TWN)*, un groupe de deux cents riches industriels bientôt connus au Québec comme les « Deux-cents de Toronto », militent en faveur d'un gouvernement de coalition et de la conscription. Des annonces seront publiées dans tous les grands quotidiens anglophones du Canada en faveur de la conscription pour service outre-mer. En décembre, le Manitoba vote une résolution demandant à Ottawa l'imposition immédiate de la conscription pour service outre-mer.

La pression sur le gouvernement fédéral est énorme, tant de l'extérieur que de l'intérieur. Certains ministres anglophones militent maintenant au sein du parti libéral en faveur de la conscription sans restriction. La solution envisagée par Mackenzie King divisera profondément le pays.

Le plébiscite du 27 avril 1942

Le plébiscite est d'abord et avant tout une stratégie politique. Le retour du vieil ennemi de King (Meighen) en politique active n'augure rien de bon pour le premier ministre canadien. King n'est pas favorable à la conscription pour service outre-mer, mais il ne pourra pas résister éternellement à la pression de la majorité du pays. Or, il ne lui reste plus beaucoup de marge de manœuvre. « Un plébiscite offrait des avantages. En plus de donner un sursis, cela couperait l'herbe sous le pied de Meighen et des conscriptionnistes et, finalement, sauvegarderait l'unité

rapport à Meighen. « Les dernières élections partielles ont raffermi la position de M. King et délivré le pays de la menace de M. Meighen. Désormais, la situation est éclaircie. M. Meighen n'est plus à craindre. Dans le plébiscite qui vient, il ne saurait plus s'agir de choisir entre lui et M. King. Il s'agit de savoir si nous donnerons à ce dernier la permission d'imposer, quand il le jugera à propos, la conscription pour service outre-mer » (*L'Action Nationale*, janvier 1942 : 4 – il n'y a pas ici d'anachronisme. L'édition de janvier a été imprimée en février)

des ministres canadiens-français » (Granatstein, 1973 : 47). Pour King, en annonçant le plébiscite lors du discours du trône de la session parlementaire d'hiver 1942 (en plus de l'annonce d'un don d'un milliard de dollars à la Grande-Bretagne), Meighen se verrait privé d'un thème majeur lors de l'élection partielle de février. Nous l'avons vu, cette stratégie fonctionna à merveille. Du moins sur ce point. Car, au Québec, la stratégie qui consiste à faire accepter à petites bouchées un effort de guerre de plus en plus total a atteint un seuil critique.

Entre l'annonce de la tenue d'un plébiscite et la date du vote, les événements se bousculent. Cette annonce sera faite le 22 janvier 1942. La question qui sera retenue sera la suivante : « Consentez-vous à libérer le gouvernement de toute obligation résultant d'engagements antérieurs restreignant les méthodes de mobilisation pour le service militaire? ». La question est un chef-d'œuvre d'ambiguïté²⁵. En effet, les mots ont été minutieusement choisis afin d'éviter ceux de « conscription » ou de « service outre-mer », trop chargés symboliquement au Québec.

L'opposition à cette annonce est immédiate. Les éléments impérialistes du pays se sentent pris au piège. Ils s'opposent au principe du plébiscite, exigeant la conscription immédiate (Rumilly, 1951 : 547). Mais ces derniers sont bel et bien coincés. Comment peuvent-ils mener une campagne en faveur du NON sans paraître extrémistes²⁶? D'un autre côté, s'ils votent non, ne courent-ils pas le risque de se voir accusés d'appuyer *de facto* la politique qui fut celle de King depuis le début de la guerre? Les impérialistes l'ont compris. Ils doivent appuyer King même s'ils jugent cette mesure superflue (Comeau, 1998 : 79). Même Meighen se range du côté du premier ministre. Ce dernier a vu juste. Tous les partis fédéraux choisissent de militer dans le

²⁵ « A masterpiece of political ambiguity ». L'expression est de J.L. Granatstein, 1969 : 43.

²⁶ La confusion semble d'ailleurs régner sur le sens de la question. Selon un sondage Gallup publié à l'été 1942, 45% des répondants pensaient que le plébiscite portait sur les engagements de King, alors que 42% croyaient qu'il portait directement sur la conscription (tiré du *Public Opinion Quarterly*, reproduit dans Granatstein, 1977 : 169).

camp du OUI, si bien qu'il n'y a aucune campagne organisée pour le NON à l'extérieur du Québec, si ce n'est par des groupuscules francophones.

La première réaction politique d'importance au Québec provient de la bouche d'Adélard Godbout qui déclare le 26 janvier que « le service obligatoire pour outre-mer, dans le moment, serait un crime » et que Mackenzie King, au fond, pense comme lui (Granatstein, 1977 : 167). La situation est embarrassante pour King, la collaboration de Godbout étant pratiquement sans faille jusqu'à présent²⁷. Godbout, rappelé à l'ordre, ne militera jamais ouvertement ni pour le OUI ni pour le NON, si ce n'est qu'à la toute fin de la campagne, du bout des lèvres, en faveur de l'option positive. Le chef de l'opposition à Québec, Maurice Duplessis, ne dévoile pas lui non plus ses intentions de vote. À Ottawa, un groupe de onze députés libéraux du Québec s'oppose au projet de loi sur le plébiscite. Dix d'entre eux décident cependant de demeurer au sein du Parti libéral, mais de militer pour le camp du NON pendant la campagne plébiscitaire. L'un d'entre eux cependant, Liguori Lacombe, fonde le « Parti canadien », projet mort-né. La création d'un parti politique en pleine campagne plébiscitaire était pour le moins difficile (Comeau, 1998 : 81). Le reste de la députation libérale à Ottawa se décide à appuyer le camp du OUI, même si seuls les ministres font véritablement campagne. Il y a donc une majorité de députés libéraux canadiens-français qui appuient cette option. Le plus haut gradé de l'Église catholique dans la province, le cardinal Villeneuve, publie, à la demande du gouvernement fédéral, une lettre épiscopale en faveur de la conscription (Comeau, 1998 : 84). L'élite cléricale ainsi que l'élite politique semblent donc appuyer le camp du OUI.

À l'annonce même du plébiscite, il n'y a pas de camp du NON à proprement parler, ni au Québec, ni dans le reste du Canada. Une *Ligue pour la défense du Canada* (LPDC) sera mise sur

piéd. Elle « est née du divorce entre l'opinion officielle et la réaction populaire au Canada français » (Laurendeau, 1962 : 81). Le premier geste sera la publication d'un manifeste par les directeurs²⁸ de la Ligue. La structure du manifeste a quelque chose de fascinant. Les trente premières lignes de ce manifeste, qui en compte environ quatre-vingts, portent sur le *droit* de voter NON plutôt que sur les raisons qui pourraient motiver l'adhésion à cette option. L'on craint que les Canadiens français aient peur, en participant aux activités de la Ligue, d'être taxés « d'antipatriotisme ou de dangereuse agitation » (Manifeste au peuple du Canada, *L'Action Nationale*, janvier 1942 : 48). Il est vrai que le camp du NON sera officieusement considéré comme illégitime²⁹; il n'aura pas accès aux ondes de Radio-Canada, certains de ses membres seront arrêtés (Laurendeau, 1962 : 103) et, pour ne citer qu'un autre exemple, alors que les contributions financières au camp du OUI sont déductibles d'impôts, elles ne le sont pas pour le camp du NON (Granatstein, 1973 : 58)! Malgré les obstacles, la LPDC connaît beaucoup de succès. Comme le dit Comeau,

C'est un spectacle inédit au Canada français de voir surgir un mouvement de masse qui transcende les clivages traditionnels de la société et les querelles partisanses [...] tout ce que le Québec compte de mouvements nationalistes oublie ses divergences doctrinales et s'insère, d'une façon ou de l'autre, au sein de la Ligue (Comeau, 1998 : 82).

²⁷ Une correspondance de lettres montre que King a invité à plusieurs reprises Godbout à se joindre à lui comme ministre au gouvernement fédéral pour la durée de la guerre. Godbout a toujours refusé. Voir Fonds Adélar Godbout, ANQ. King pense même remplacer Lapointe décédé par Godbout (Genest, 1996 : 202).

²⁸ Il s'agit du Dr J.-B. Prince (président), de Maxime Raymond, Georges Pelletier, J.-Alfred Bernier, L.-Athanase Fréchette, Philippe Girard, Gérald Filion, Jean Drapeau, Roger Varin et André Laurendeau (secrétaire) (*Action Nationale*, janvier 1940 : 50).

²⁹ L'on ne reconnaît pas la validité de l'option du NON au Canada anglais. Par exemple, les modérés comme Brooke Claxton vont toujours parler des « agitateurs » du NON, refusant de considérer la LPDC comme une interlocutrice légitime (voir le discours de Brooke Claxton intitulé « vote for Canada », prononcé sur les ondes de CFCF, 23 avril 1942, dans les Claxton papers, conscription file #3, ANC). À l'autre extrême, l'on a droit à la prose du colonel C.P. Stacey : « Surely no blue blooded, free citizen of Canada of normal mind and balanced understanding can find in his heart to vote with the desires of Hitler, Mussolini and the bestial jap », (Colonel Stacey, trouvé dans un article de journal non daté, dans les « Louis Philippe Picard Papers », ANC).

L'utilisation de la radio, des journaux et des assemblées publiques restent les moyens privilégiés par la Ligue pour transmettre son message à travers le Québec, mais aussi dans les comtés francophones du Nord et de l'Est ontariens, ainsi qu'en Acadie.

Les nationalistes³⁰ de la Ligue s'opposent au principe même du plébiscite. Il semble absurde que l'on demande à l'ensemble des citoyens du Canada de délier le premier ministre d'une promesse qu'il n'avait faite qu'au Québec. Ils affirment

La réponse au plébiscite doit être : Non. Pourquoi? Parce que nul ne demande d'être relevé d'un engagement s'il n'a déjà la tentation de le violer, et parce que, de toutes les promesses qu'il a faites au peuple du Canada, *il n'en reste qu'une* que King voudrait n'être plus obligé de tenir : la promesse de ne pas conscrire les hommes pour outre-mer (Action nationale, janvier 1942 : 48; nous soulignons).

Le respect de cette *dernière* promesse deviendra le leitmotiv des anti-conscriptionnistes.

Dans le camp du OUI, au Québec, la stratégie utilisée consiste à faire du plébiscite un autre vote de confiance pour les libéraux : « Ayez donc confiance en M. Mackenzie King et votez oui le 27 avril 1942 » (Fonds Louis Philippe Picard, filière 8). Mais, dans le reste du pays, les libéraux expliquent que le plébiscite porte sur la conscription (Rumilly, 1951 : 547). Cette stratégie choque les conservateurs qui demandent une rétractation de King. Ce dernier est contraint d'annoncer que le plébiscite n'est pas une question de confiance.

Cette reculade servait le OUI au Canada anglais, elle servait le NON au Canada français. Résultat : le réseau anglais de Radio-Canada la répéta comme un bulletin spécial à toutes les occasions, tandis que le réseau français la dit une seule fois [...] » (Laurendeau, 1962 : 117-118).

Le gouvernement King est théoriquement privé de l'arme qu'il a le plus souvent utilisée. D'ailleurs, dans une élection partielle dans Québec-est, en pleine campagne plébiscitaire, le

³⁰ À cette époque, le mouvement nationaliste est tiraillé entre les thèses d'autonomie pour le Québec de Lionel Groulx et le besoin d'indépendance du Canada, héritage de la pensée d'Henri Bourassa, problème réactualisé par la Guerre. Il est ainsi difficile de parler des « nationalistes » comme d'un groupe aillant une idéologie unique. Certains sont disciples de Bourassa et prônent prioritairement l'indépendance du Canada, alors que d'autres militent en faveur de l'autonomie du Québec au sein du Canada (qu'ils souhaitent évidemment délier de ses attaches avec la Grande-Bretagne). Il n'existe pas, cependant, de groupes distincts, en opposition les uns aux autres.

candidat libéral, Louis St-Laurent (pratiquement inconnu du public à l'époque), remporte la victoire avec une majorité de 4 000 voix sur le nationaliste Paul Bouchard. Dans la même circonscription, deux mois plus tard, une écrasante majorité d'électeurs (22 846 NON, 3 277 OUI) de ce comté refusera de délier King de ses promesses. Preuve que les électeurs comprirent la question du plébiscite et ne se comportèrent pas de façon partisane en exerçant leur droit de vote le 27 avril 1942.

On ne peut pas dire que ce fut le cas des journaux québécois. Ceux-ci se divisèrent, sauf exceptions, selon des clivages partisans. Il y a d'abord les journaux nationalistes indépendants qui penchent directement pour le camp du NON. C'est le cas du *Devoir* de Montréal et du *Droit* d'Ottawa. *L'Événement-journal* de Québec, normalement favorable aux conservateurs, se prononce pour le NON. Le *Nouvelliste* de Trois-Rivières ainsi que le *Soleil* de Québec (organe libéral) s'affichent publiquement pour le NON. Du côté du OUI, l'on retrouve tous les journaux de langue anglaise du Québec en plus des organes libéraux comme le *Canada*³¹ et le *Matin* de Montréal, ainsi que la *Tribune* de Sherbrooke³². Enfin, certains quotidiens ne se prononcent pas. C'est le cas de la *Presse* de Montréal (libéral), de *l'Action catholique* de Québec (organe du haut clergé québécois) ainsi que de la *Patrie* de Montréal. Il n'est pas farfelu de penser que dans le cas de la *Presse* et de *l'Action catholique*, l'abstention reflète en fait une divergence de vues entre le commanditaire du journal (PLC ou haut clergé), favorable au OUI, et l'opinion des artisans et de la clientèle du journal. Pour ce qui est de la *Patrie*, l'on souhaite manifestement ne pas répéter l'erreur de 1917.

³¹ Eustache Letellier de Saint-Just, a invité, en éditorial du *Canada*, les gens à voter NON. Il sera immédiatement congédié (Laurendeau, 1962 : 97).

³² Il s'agit là bien entendu des quotidiens. La liste des hebdomadaires aurait été trop longue à compiler. *Le Jour* de Jean-Charles Harvey est probablement le seul journal qui appuie le camp du OUI par conviction. Il n'a pas d'affiliation partisane.

À l'Assemblée législative du Québec, une autre motion présentée par René Chaloult (rappelons-nous qu'il en avait soumise une première en 1940) est déposée en Chambre, invitant les Québécois à voter NON au plébiscite, comme venait de le faire le Manitoba, par exemple, pour l'option du OUI. La motion mise sur l'importance du respect de la promesse et minimise les antagonismes ethniques. Dans une lettre à Chaloult datée du 2 mars 1942, Laurendeau lui disait qu' « ...il vaut peut-être mieux, -affaire de stratégie- ne point soulever la question Canadien français vs Canadien anglais » (Fonds René Chaloult). Godbout tergiverse (Genest, 1996 : 215). Il ne veut pas mettre de bâton dans les roues du gouvernement central. Un amendement proposé par le député Caron invite plutôt les Québécois à voter comme bon leur semble. La motion amendée passe, Chaloult, furieux, s'éloigne de plus en plus des Libéraux provinciaux (Laurendeau, 1962 : 98).

Malgré le peu de ressources, le camp du NON a l'avantage d'être aidé par vingt-cinq ans de propagande libérale dans la province. Le spectre d'Ernest Lapointe surplombe le Québec³³. Les foules, rassemblées dans des manifestations partout à travers la province, scandent son « jamais » de septembre 1939. La page couverture de *L'Action nationale* de février-mars 1942 reprend la citation : « La province de Québec entière... ne voudra JAMAIS accepter... la conscription en dehors du Canada ». La photo de Lapointe est reproduite partout. Un exemple parmi des centaines : dans *L'Aiglon* du 24 avril 1942, organe libéral de Dorchester-Bellechasse, la photo de Lapointe fait un cinquième de la page couverture et porte comme sous-titre : « l'honorable Ernest Lapointe a dit : La conscription : Jamais, votons NON ». Le député de Bellechasse, le ministre Louis-Philippe Picard, milite pourtant dans le camp du OUI.

³³ L'ambassadeur américain au Canada confie à un proche que selon son impression, le lien entre la mort de Lapointe et l'annonce du plébiscite quelques semaines plus tard est « remarqué » par le « Québécois moyen ». (Granatstein, 1973 : 50).

Contrairement aux événements de la Première Guerre mondiale, la campagne se déroule sans incident. Il y a bien quelques étincelles, dont une émeute à Montréal, mais rien qui n'approche la magnitude de la première crise conscriptionniste. L'annonce du résultat aussi se fera dans le calme (*Ottawa Citizen*, 28 avril 1942: 2).

Un pays divisé

Le résultat du scrutin est cependant sans équivoque possible. Au Québec, 72.9% des citoyens répondent NON à la question posée par le premier ministre. À la grandeur du pays, c'est 64.2% des électeurs qui souhaitent délier le gouvernement de sa promesse. À l'extérieur du Québec, les six comtés les plus peuplés de francophones donnent une majorité au NON³⁴. Toutes les provinces canadiennes à majorité anglaise votent OUI, par exemple, l'Ontario (82.3%), l'Alberta (70.4%), le Nouveau-Brunswick (69.1%). On estime que partout où ils se trouvent, les francophones votent environ à 85% en faveur du NON, et les anglophones, dans une proportion similaire, votent pour le OUI. Les variations entre provinces indiquent le pourcentage de citoyens anglophones versus le nombre de francophones, ce à quoi il faut ajouter le vote des immigrants récents provenant de pays « ennemis » (Allemagne, Italie, Autriche, etc.) dont le vote est souvent négatif. Enfin, malgré les pressions exercées sur l'armée³⁵, cette dernière se révèle plutôt tiède par rapport à ce à quoi l'on aurait pu s'attendre : seulement 72% des soldats outre-mer et 84% des soldats stationnés au pays favorisent cette option. Enfin, notons que dans les circonscriptions électorales de chaque ministre canadien-français, une majorité d'électeurs refuse de délier le gouvernement de sa promesse.

³⁴ Il s'agit de Prescott, Russel (Ontario), Provencher (Manitoba), Gloucester, Restigouche-Madawaska, Kent (Nouveau-Brunswick). (Tous les résultats proviennent de Granatstein, 1977 : 171).

³⁵ Dans un télégramme secret de l'armée datée du 17 avril 1942, le haut commandement du pays demande aux responsables des opérations en Angleterre de s'assurer que tous les soldats de la RCAF (anglophones à 96%) exercent leur droit de vote. (ANC RG24-vol. 17623, Série E-1-C, dossier 008-4).

Comme le dit François-Albert Angers, « ça avait été un vote de race » (Angers, 1942).

Brooke Claxton avait résumé le mieux le sens de la prise de position de chaque groupe linguistique par cette formule. La conscription est devenue un symbole proprement identitaire:

ou plutôt deux symboles, et les symboles sont de puissantes forces émotives. Chez certains Canadiens, la conscription, c'est le symbole de l'effort de guerre totale; chez d'autres Canadiens, qui ont un amour aussi profond de leur pays que les autres, le mot conscription est symbole de domination de race (Laurendeau, 1962 : 67)³⁶

Le gouvernement fédéral se sent maintenant délié de sa promesse. Les journaux anglais pressent immédiatement le gouvernement King d'imposer la conscription pour service outre-mer. Attendre serait imposer la volonté de la minorité sur celle de la majorité, comme nous le verrons au quatrième chapitre de ce travail. Mackenzie King réussira à attendre encore deux ans et demi, ce qui n'est pas rien si l'on se rend compte de la pression exercée sur son gouvernement à l'époque. Quoi qu'il en soit, l'on se sent isolé au Québec.

Le Bill 80

La LPDC annonce dans *Le Devoir*, dès le lendemain du plébiscite, qu'elle poursuit la lutte. Après tout, King n'a pas encore imposé la conscription pour service outre-mer. Pourquoi la poursuit-elle? Parce que

Ni le gouvernement, ni le Parlement actuels ne sont déliés de leurs engagements anticonscriptionnistes. Que les OUI aient été plus nombreux que les NON dans l'ensemble du pays ne change rien à la situation. Un pacte reste un pacte. (...) En effet, la promesse de ne jamais recourir à la conscription pour service outre-mer avait été faite à la province de Québec (Laurendeau, *Le Devoir*, 29 avril 1942 : 3)

Mais la volonté de la majorité s'est exprimée. Comme il l'a fait si souvent, King tente d'interpréter le vote de façon à ne pas avoir à imposer la conscription pour service outre-mer. Le 8 mai 1942, il annonce sa décision de présenter le bill 80 qui demande l'abolition de la clause 3

³⁶ Fidèle à cette conception, Claxton demandera à ses collaborateurs de l'aider à trouver un autre terme qui pourrait convaincre les Canadiens français d'accepter la conscription. Dans une lettre datée du 16 novembre 1944, G.F. Stevens suggère le terme de « national service without boundaries ». (ANC, Claxton papers, conscription file #1).

de la NRMA. Cette clause empêchait l'utilisation de conscrits pour le service outre-mer. Dorénavant, si le gouvernement désire envoyer des conscrits outre-mer, il pourra le faire par simple décret, sans consulter le Parlement. King écrira dans son journal personnel qu'il élimine cette clause pour apaiser les conscriptionnistes anglais. Il n'a toutefois pas l'intention de recourir à la conscription pour service outre-mer, puisqu'elle n'est pas nécessaire pour le moment. Encore une fois, King réussit à trouver un « juste milieu ». Ainsi :

Quebec and the country will see that I have kept my promise about not being a member of the government which sends men overseas under conscription. The only exception I will make in that will be that our own men need additional numbers which could not be obtained voluntarily, but I do not think this will be the case (King, journal personnel le jour du plébiscite, cité dans Granatstein, 1977 : 172).

La formule est, cette fois, un chef-d'œuvre d'ingéniosité : « conscription if necessary, but not necessarily conscription³⁷ ». Le gouvernement se donne les moyens d'imposer la conscription, si la demande s'en fait sentir. Et encore, il promet de convoquer le Parlement avant d'imposer la conscription sans limites. Pourtant, le ministre des Travaux publics, P.J.A. Cardin, voit dans le geste de King un mouvement précipité. Alors qu'il avait été un des plus farouches partisans de King, il démissionne du cabinet pour « respecter ses promesses ».

Les débats seront houleux à la Chambre des communes. L'Opposition conservatrice exigera la conscription immédiate et sans limite. Maxime Raymond fera, en juin, un appel passionné à ses concitoyens de langue anglaise. Il déclare : « On viole les engagements les plus solennels, au nom du droit de la majorité, en même temps que l'on nous demande d'aller nous battre pour défendre les droits des minorités »³⁸ (Wade, 1963, tome 2 : 379). Le 23 juillet, soit le jour du vote, il dit « depuis cent ans, l'unité nationale s'est toujours faite aux dépens de la Province de Québec [...]. Il doit y avoir une limite au sacrifice toujours au dépens de la Province

³⁷ Formule que reprendra plus tard le chef du Bloc populaire au fédéral, Maxime Raymond : « Pas nécessairement séparatiste, mais séparatiste si nécessaire » (Comeau, 1988 : 149).

³⁸ Ce qui n'est pas sans rappeler les débats lors de la Première Guerre mondiale.

de Québec » (Wade, 1963, tome 2 : 379). Les efforts de Raymond seront vains. La motion, pour un large pan de la députation anglophone, est une demi-mesure et seules les allégeances partisans permettent encore une certaine cohérence dans le vote, quoique, pour la première fois depuis le début du conflit, une majorité de Canadiens français s'oppose au gouvernement et vote contre le bill 80. En tout, un total de 45 députés votera non, 141 seront en faveur. Comme le dit Laurendeau,

Aussi, à nos yeux, la discussion du Bill 80 fut-elle la dernière phase du débat sur la conscription. L'amendement une fois voté, le système était clos, même si le gouvernement refusait d'utiliser brutalement ses pouvoirs. Dès lors, la question était scellée (Laurendeau, 1962 : 129).

La LPDC n'arrête toutefois pas ses activités³⁹ et existera jusqu'en octobre, où elle sera remplacée par la création du Bloc populaire canadien.

Le Bloc populaire canadien

Nous ne pouvons faire ici l'historique du Bloc⁴⁰. Il importe cependant d'exposer certaines de ses spécificités puisque la création de ce parti est une conséquence directe de la crise.

La création d'un parti exclusivement canadien-français sur la scène fédérale⁴¹ est une rupture avec la tradition politique canadienne-française qui n'avait jamais auparavant dérogé de la sorte au bipartisme. Bien que le Bloc présente des candidats à l'extérieur du Québec, notamment en Ontario, il sera malgré tout perçu de l'extérieur du Québec comme un parti séparatiste. Cette perception est d'ailleurs entretenue en grande partie par les Québécois des autres formations politiques ainsi que par des journaux francophones comme *Le Jour* et *Le*

³⁹ Le secrétariat de la LPDC sollicite auprès des 1 600 municipalités québécoises des résolutions anti-conscriptionnistes. En quelques jours, 400 municipalités répondent positivement (Ligue pour la défense du Canada, Circulaire no 1, Montréal, 8 juin 1942).

⁴⁰ Voir Paul-André Comeau, *Le Bloc populaire canadien*, Montréal, Boréal, 1998.

⁴¹ Le Bloc se présente également sur la scène provinciale. Ajoutons que le Bloc n'est pas le seul parti à voir le jour après la crise. L'ancien ministre Cardin lance le *Front national* (sic) qui ne survivra pas jusqu'à l'élection.

Canada. Il serait plus juste de dire qu'idéologiquement, le Bloc s'inspire de Bourassa au fédéral et de Groulx au provincial (Comeau, 1998 : 146 à 154). En vérité, la tentation séparatiste n'a jamais été très forte chez les bloquistes (Comeau, 1998 : 150). Le Bloc reprend en grande partie le thème de l'indépendance du Canada, soit l'application dans son intégralité du statut de Westminster de 1931 qui procurait une certaine indépendance au dominion du Canada. Le symbolisme est également très fort; l'on demande l'adoption du *Ô Canada* comme hymne national pour succéder au *God Save the Queen*, ainsi que l'adoption d'un drapeau distinct pour le Canada. Enfin, le programme socio-économique du Bloc ressemble à s'y méprendre à celui de l'Action libérale nationale des années 1930, soit la lutte aux trusts et le corporatisme. Les succès électoraux du Bloc seront mitigés, comme nous le verrons maintenant.

Deux élections, entrecoupées d'une seconde crise.

Du plébiscite à la fin de la guerre, il y aura deux élections générales au Québec, une pour chaque palier de gouvernement. L'élection provinciale aura lieu le 8 août 1944. L'union nationale remporte l'élection avec 38,2% du suffrage populaire contre 40,0% pour les libéraux. Évidemment, Maurice Duplessis et son Union nationale réussissent à obtenir un plus grand nombre de sièges (48/90), ce qui explique leur victoire. L'appui à Godbout est particulièrement important dans les circonscriptions anglophones de Montréal. Le Bloc obtient, pour une première participation à des élections provinciales, un appréciable 15,2% du suffrage et fait élire 4 députés. Malgré la modernisation de l'appareil de l'État effectué par Godbout depuis 1939⁴², « le refus ou l'incapacité à prendre en charge le destin national » (Pelletier, 1989 : 30) cause la perte de Godbout. En 1939, les électeurs avaient préféré une protection contre la conscription à

Certains députés fédéraux lancent également le *Syndicat des indépendants*, un parti politique qui fera long feu. Il s'agit, avec le Bloc, de partis qui tentent de rallier l'électorat qui a voté NON au plébiscite.

l'autonomie provinciale de Duplessis. En 1944, 53.2% des électeurs (Bloc + Union) préfèrent l'autonomie provinciale⁴³. En effet, « la question des droits provinciaux et de l'autonomie ressort clairement comme le thème central » (Pelletier, 1989 : 31) de cette élection.

À la fin de l'année 1944, des rapports militaires présentés au premier ministre du Canada montrent que l'armée craint de manquer d'hommes. Ce qu'avait toujours tenté de repousser Mackenzie King allait se produire, c'est-à-dire la possibilité d'utiliser les troupes conscrites pour service à l'extérieur du pays. King avait toujours promis à ses ministres conscriptionnistes (Ralston, en particulier) qu'il n'hésiterait pas à envoyer les conscrits outre-mer si le manque de renfort devait s'avérer dangereux pour les troupes au combat. Or, en octobre 1944, l'Allemagne est à genoux. La victoire semble à la portée de la main et King croit qu'il faut patienter encore un peu, même s'il est clair que les troupes canadiennes, maintenant pleinement engagées dans les combats en France et en Hollande, manqueront d'effectifs en avril ou mai 1945 si la tendance se maintient. La pression au Canada anglais s'était faite d'autant plus virulente que les hésitations de King ne peuvent que servir à apaiser le Québec, le reste du pays lui ayant donné le mandat d'imposer la conscription en avril 1942⁴⁴. Le ministre de l'armée, Ralston, sera forcé de démissionner; il sera remplacé par McNaughton, qui ne croit pas nécessaire l'utilisation de

⁴² La liste est longue : création d'Hydro-Québec, réduction du rôle de l'Église, instruction obligatoire, etc. (Pelletier, 1989 : 30). Mentionnons aussi que c'est sous le régime de Godbout que les québécoises obtinrent le droit de vote.

⁴³ Il est essentiel de se rappeler que la conscription pour service outre-mer n'est toujours pas en vigueur lors de l'élection.

⁴⁴ Il faut lire à ce sujet les centaines de lettres envoyées aux élus par des citoyens réclamant l'imposition immédiate de la conscription. Nous y reviendrons au quatrième chapitre. Voici l'exemple d'un poème envoyé au chef de l'opposition, John Bracken :

Seventy thousand Zombies, isn't it a farce,
 Seventy thousand Zombies, sitting on their (arse),
 Eating up the rations, morning, noon and night.
 Squatting here in Canada while others go to fight.
 Seventy thousand Zombies, hear the buzzards sing,
 Here's our thanks to you Quebec and old Mackenzie King,
 Never mind our comrades, let them be the goats,
 As long as the politicians protect their slimy votes.
 (Texte anonyme reproduit dans Granatstein, 1977 : 221).

troupes conscrites. Alors que la crise des renforts était l'affaire, jusque-là, du cabinet, la démission de Ralston et la fuite de certains documents créent une véritable frénésie⁴⁵ au Canada anglais. L'on exige la conscription immédiatement. Une fois en place, McNaughton constate que les pertes sont encore plus élevées qu'il ne l'avait d'abord cru. Le gouvernement King n'aura d'autres choix que de convoquer le Parlement et de faire approuver l'envoi de 16000 conscrits en Europe. La réaction au Québec est plutôt calme. Le journal *Le Bloc*, fondé par le parti du même nom, ainsi que la plupart des journaux anti-conscriptionnistes rapportent ou dénoncent la décision de King. Il y aura également quelques manifestations dans la ville de Québec. Le ministre C.G. Power, anglophone catholique irlandais, député de la région de Québec, démissionne également, tenant lui aussi à sa promesse.

La guerre se termine en Europe le 8 mai 1945. Des élections générales au plus haut pallier de gouvernement du pays sont annoncées pour le 11 juin. Il peut sembler surprenant, à première vue, que Mackenzie King et son équipe libérale soient réélus, et obtiennent 51.1% du vote populaire au Québec. L'élection est d'ailleurs assez particulière. La plupart des anciens libéraux du groupe des onze qui s'étaient opposés à King rentrent tranquillement au bercail en se présentant chacun comme « libéral indépendant » (Comeau, 1998 : 325). King ne présentera pas de candidats contre ces derniers. Camilien Houde, sorti du camp d'internement, devient l'organisateur en chef du Bloc populaire, mais il se présente lui-même comme candidat indépendant dans la circonscription de Montréal-Sainte-Marie! Aucun parti politique ne présente de candidats dans chacune des circonscriptions au Québec. Le *CCF* et le *Parti ouvrier progressiste* (communiste) font aussi leur apparition sur la scène électorale québécoise. Enfin,

⁴⁵ On dénote dans cette frénésie un vieux fond de racisme, comme le constate Bruce Hutchison lors d'une visite en Colombie Britannique : « the issue at Ottawa had ceased to be military. It had become racial [...] wheter we should put the French-Canadians in their place. Too many influential British Columbians [...] wanted to seize the

quatre-vingt-quinze candidats se déclarent indépendants, mais la plupart ont une affiliation politique préalable et sont souvent appuyés par la machine électorale d'un des partis politiques. Comme le dit Comeau, « ce n'est malheureusement pas la campagne électorale la plus limpide pour les électeurs du Canada français » (Comeau, 1998 : 325). Comment expliquer la victoire libérale?

D'une part, la prospérité économique de la guerre avait brisé une dizaine d'années de dépression économique pendant lesquelles les Canadiens français avaient été durement touchés. Dans la même veine, les allocations familiales nouvellement établies par le gouvernement King sont très populaires au Québec⁴⁶, où les familles sont nombreuses. Deuxièmement, en pleine campagne électorale, John Bracken, chef du Parti conservateur, réclame la conscription pour service dans le Pacifique où la guerre, comme on le sait, se poursuit toujours. Le Bloc, qui avait axé sa campagne sur la « trahison » des libéraux, s'en prend aux conservateurs. Les libéraux feront de même, occupant encore le juste milieu tant recherché par les électeurs québécois. De toute façon, King, bien que détesté par les nationalistes québécois qui voient en lui un conscriptionniste convaincu, apparaît plutôt aux Québécois moyens comme un anglophone qui a eu le courage de résister jusqu'à la limite du possible à la pression conscriptionniste du reste du Canada. En évoquant un recours à la conscription, cette fois pour se battre contre les Japonais, John Bracken ne pouvait que jouer le jeu des libéraux. Si bien qu'

en accordant au Parti libéral cinquante-trois de ses soixante-cinq circonscriptions, le Québec assure, à lui seul, le maintien au pouvoir de Mackenzie King. À l'opposé, l'Ontario, qui dispose de quatre-vingt-deux sièges à la Chambre des communes n'élit que trente-quatre députés libéraux. Paradoxalement, le Canada conserve son administration libérale, grâce au peuple du Québec, qui avait pourtant imposé une cuisante défaite à Mackenzie King et à ses

opportunity presented by the conscription crisis to establish domination over Quebec, and to abolish the French language in Ottawa » (Hutchison, cité dans Granatstein, 1977 : 231).

⁴⁶ Un sondage montre que 81% des Québécois étaient d'accord avec le paiement d'allocations familiales, même si celles-ci sont décriées par l'élite nationaliste comme étant une ingérence du fédéral dans un champ de compétence provinciale (Comeau, 1998 : 337).

libéraux, lors du plébiscite de 1942. Et le Bloc populaire, né de ce même plébiscite, ne réussit qu'à décrocher deux sièges! (Comeau, 1998 : 327).

Ce fut donc une élection tout à fait particulière dans l'histoire du Canada. Il faut pourtant se rappeler que les Québécois de l'époque n'avaient jamais eu l'habitude d'élire majoritairement des membres qu'ils savent voués à siéger dans l'opposition. Avec 12.8% du vote au Québec, le Bloc populaire obtient la deuxième meilleure performance derrière les libéraux, même si ce résultat ne se traduit pas par une représentation significative à Ottawa. Pour la petite histoire, le Bloc populaire, même s'il présente des candidats à quelques élections partielles d'ici là, ne présentera plus de candidats dès 1948.

Épilogue

En tout et pour tout, 12 908 Canadiens furent conscrits pour service *outré-mer* et cela à la toute fin de la guerre, soit à partir de janvier 1945. De ce nombre, 2 463 foulèrent le sol de l'Europe continentale et servirent dans la *Première armée canadienne* où 69 donnèrent leur vie, 232 furent blessés et 13 furent faits prisonniers de guerre (Granatstein, 1977 : 234).

Chapitre 3

Dans ce chapitre, nous tenterons de montrer que la crise de la conscription et, de façon plus vive, le plébiscite de 1942 créent une brèche dans le récit de la survivance dont s'était nourrie l'identité canadienne-française jusque-là.

La question de la participation à la guerre pose en premier lieu le problème de la nature du Canada. Est-il un pays indépendant ou une colonie de l'Empire britannique? Nous verrons que l'indépendance du Canada souhaitée par les francophones, synonyme d'égalité politique (puisque le Canada ne serait alors plus assujéti à la raison d'État de la Mère-Patrie d'un seul des groupes linguistiques du Canada), se révèle moins attrayante dans les faits, puisque les Canadiens français restent soumis à la volonté de la majorité du pays. Et cette majorité voudra non seulement participer à la guerre, mais – qui plus est - fournir un effort total. Ainsi, alors qu'elle était un des principaux axiomes des revendications canadienne-françaises, l'indépendance du Canada sera graduellement remplacée par un désir d'autonomie plus grande pour le Québec.

Dans un deuxième temps, nous verrons ce qui motive le refus canadien-français de la conscription. De toutes les raisons évoquées, nous serons à même de constater l'importance primordiale qu'accorde le Québec au respect de la promesse anti-conscriptionniste du gouvernement fédéral. Pour les Canadiens français, un pacte aurait été conclu au début de la guerre entre les deux groupes linguistiques du pays quant à la forme que doit prendre la participation canadienne. Au plébiscite de 1942, le Canada français refusera de renoncer à ce pacte. Comme minorité, les Canadiens français ont toujours été conscients de l'importance des compromis pour la survie de leur collectivité. C'est pourquoi lorsque, de façon unilatérale et grâce à sa majorité parlementaire, le Canada anglais choisira d'imposer la conscription pour service outre-mer en faisant fi du compromis de 1939, le Canada français vivra l'événement

comme une remise en cause des fondements même de la Confédération canadienne. Nous verrons que les rapprochements entre les « pactes » de 1939 et de 1867 seront nombreux. La perception qu'il existe une remise en cause du pacte de 1867 sera d'ailleurs exacerbée par certaines déclarations du premier ministre canadien en 1943. Cette impression suscitera deux réponses : certains s'attacheront avec encore plus de vigueur à défendre cette conception du pays, alors que d'autres remettront en cause l'idée même que ce pacte ait jamais existé.

Finalement, en fin de chapitre, nous verrons brièvement que l'adoption d'un drapeau québécois n'est pas étrangère à la crise de la conscription et qu'elle découle également d'un besoin de reconnaissance du Canada français.

L'indépendance canadienne et le bourassisme de la LPDC

La crise de la conscription est avant tout un questionnement sur la place du Canada dans le monde (Richard, Munn, Beauregard dans Sanders, 1996 : 11), plus précisément l'occasion d'une réflexion sur l'indépendance du Canada face à la Grande-Bretagne, enjeu sous-tendant en grande partie la problématique de la participation canadienne à une guerre à l'extérieur de son territoire :

[...] des moments de crise, où le pays a eu à définir le degré de son autonomie dans ses relations avec d'autres pays, tout spécialement avec l'Angleterre, les plus dramatiques de ces moments ont été ceux où le Canada a eu à décider de sa participation à la guerre. Ces conjonctures ont obligé Canadiens de langue anglaise et Canadiens de langue française à formuler leur conception respective de ce qu'était le Canada et de leurs responsabilités en tant que citoyens du pays. Or, à chacune de ces conjonctures, ces conceptions se sont révélées en opposition radicale (Falardeau, 1957 : 318; nous soulignons)

Nous l'avons vu, après la Première Guerre mondiale, un certain nationalisme canadien éclôt au Canada anglais. Bien qu'il ne soit pas ressenti par tous¹, il est certes bien réel. En 1938, lors du dixième anniversaire de l'Institut canadien des affaires internationales, le Gouverneur général du

Canada, Lord Tweedsmuir, ira même jusqu'à déclarer : « Le premier devoir d'un Canadien n'est pas envers le Commonwealth britannique des Nations, mais envers le Canada et le Roi du Canada. Ceux qui le nient rendent, à mon avis, un très mauvais service au Commonwealth ». Immédiatement, le journal *Le Devoir* adopte cette citation comme en-tête de sa première page, et cela jusqu'à la fin de la guerre. Ce geste du *Devoir* est beaucoup plus significatif qu'il n'apparaît. Depuis 1937, la guerre en Europe paraît imminente et l'attitude canadienne-française face à la participation ne semble pas différente de ce qu'elle est depuis 25 ans : ses représentants à Ottawa répètent inlassablement qu'il n'y aura pas de participation canadienne automatique à une guerre étrangère. Mais qu'en est-il des intellectuels québécois? Dans les années 1930, l'intellectuel nationaliste le plus en vue au Québec est très certainement Lionel Groulx. Chez la nouvelle génération, en particulier chez des groupes de jeunes nationalistes comme les *Jeunesses laurentiennes* et même chez les *Jeune-Canada*, l'influence de la pensée de Lionel Groulx est déterminante (Comeau, 1998 : 147), alors que la pensée pan-canadienne d'Henri Bourassa a plutôt marqué la génération précédente². Ce dernier avait été la figure de proue de l'opposition intellectuelle et politique canadienne-française à la conscription lors de la Première Guerre mondiale. Sur la question de la conscription, Henri Bourassa croyait que les Canadiens n'avaient pas à participer automatiquement aux guerres de la Grande-Bretagne pour une raison toute simple : suivant la logique démocratique la plus pure, il ne doit pas y avoir de « taxation sans

¹ Dans certaines parties du pays, par exemple, l'on refuse de reconnaître le Jour du Dominion (1er juillet) comme un jour de fête, certains mettant même en berne leurs drapeaux en signe de protestation (Wade, 1963, tome 2 : 225).

² Nous ne pouvons ici entrer dans le détail de la pensée nationaliste de Bourassa et de Groulx. Les deux citations suivantes résument bien, quoiqu'en faisant l'économie des nuances, la pensée de ces deux figures du nationalisme : Bourassa : « Notre nationalisme à nous est le nationalisme canadien fondé sur la dualité des races, et sur les traditions particulières que cette dualité comporte. Nous travaillons au développement du patriotisme canadien » (Bourassa dans Gaboury, 1970 : 43).

Groulx : « Dans la hiérarchie des sentiments patriotiques, notre premier, notre plus haut sentiment d'amour doit donc aller, pour ce qui nous regarde, Canadiens français, à notre province de Québec, vieille terre française, issue de la Nouvelle-France, terre qui, plus que toute autre portion du Canada, a été pour nous source de vie, milieu générateur par excellence » (Groulx dans Gaboury, 1970 : 43).

représentation ». Il lui semblait donc inconcevable que les Canadiens soient contraints de participer à une guerre (payant ainsi l'impôt le plus lourd, celui du sang) sans être consultés. Après la Première Guerre mondiale, les libéraux fédéraux ne rateront jamais l'occasion d'afficher l'indépendance canadienne dans les décisions internationales, comme s'il suffisait au Canada d'entériner les décisions de Westminster quelques heures plus tard pour se montrer indépendant³.

Quoi qu'il en soit, pour ce qui est de la participation canadienne à une guerre étrangère, la pensée politique canadienne-française est toujours clairement bourassiste, comme en fait foi l'adoption par *Le Devoir* de la citation de Tweedsmuir. *La Ligue pour la défense du Canada* a pour président le Dr J.-B. Prince qu'André Laurendeau présente comme « vétéran du bourassisme » (1962 : 82). D'ailleurs, toujours selon Laurendeau,

La Ligue adopte un point de vue consciemment bourassiste. Elle s'adresse, en tant que canadienne, à tous les Canadiens. Nous leur demandons de mettre la patrie au-dessus de l'esprit de race (ceci pour les anglophones) ou de l'emportement partisan (ceci pour tous, mais très particulièrement pour les Canadiens français). Nous leur demandons un vote d'hommes libres.

Comme aux plus beaux jours de Bourassa, seuls, bien entendu, les Canadiens français entendraient cet appel (1962 : 86; nous soulignons).

Comment se fait-il que la Ligue, dont la création fut décidée chez Lionel Groulx le 22 janvier 1942 (Filion, 1989 : 160) et qui est composée en partie de jeunes intellectuels inspirés du chanoine (Jean Drapeau, Roger Varin, André Laurendeau), se réclame du bourassisme? Il est indéniable que l'adoption *d'un point de vue consciemment bourassiste* par la Ligue relève, en partie, de la stratégie. Ce n'est qu'en s'adressant à tous les Canadiens qu'elle évite de paraître subversive et qu'elle peut esquiver la censure. Mais cela n'explique pas tout.

³ Par exemple, le 18 juin 1936, le premier ministre King annonce la levée des sanctions économiques contre l'Italie (en conformité avec les résolutions de la SDN, suite à l'invasion de l'Éthiopie) le même jour que le fait la Grande-Bretagne. Fait significatif, King insiste pour dire que la décision a été prise quelques jours auparavant, de façon indépendante (Wade, 1963, tome 2 : 256).

En effet, le premier manifeste de la Ligue, publié en janvier 1942 dans *l'Action Nationale*, s'intitule « Manifeste au peuple du Canada » et s'adresse à tous les Canadiens comme à *un* seul peuple. L'extrait du manifeste que nous reproduisons ici en est particulièrement révélateur :

La réponse au plébiscite doit être : Non. Pourquoi? Parce que nul ne demande d'être relevé d'un engagement s'il n'a déjà la tentation de le violer, et parce que, de toutes *les promesses qu'il a faites au peuple du Canada*, il n'en reste qu'une que King voudrait n'être plus obligé de tenir : la promesse de ne pas conscrire les hommes pour outre-mer (*Action Nationale*, janvier 1942 : 48; nous soulignons)

Le manifeste s'adresse théoriquement à tous les Canadiens et c'est pourquoi il masque, d'une certaine façon, l'argument qui veut que les promesses n'aient été faites qu'au Québec. Dans ses discours à la Chambre des communes, Maxime Raymond (disciple de Bourassa qui deviendra plus tard le chef du Bloc populaire canadien) fait de même pendant un certain temps en mettant en scène non pas les Canadiens français contre les Anglais, mais les « conscriptionnistes » contre « ceux qui s'opposaient à la conscription, dont la province de Québec tout entière » dans ses discours à la Chambre des communes (*Hansard*, 5 février 1942 : 378). On invite même Henri Bourassa à la première assemblée publique de la LPDC au marché Saint-Jacques, le 11 février 1942. Fidèle à sa pensée, celui-ci demande de répondre NON « en tant que Canadiens » au prochain plébiscite (*La Presse*, 12 février 1942 : p.18). Or, la première déclaration de la Ligue, après que le résultat du vote du 27 avril 1942 eût révélé statistiquement la profonde division entre les deux groupes linguistiques du pays, dira :

Ni le gouvernement ni le Parlement actuels ne sont déliés de leurs engagements anticonscriptionnistes : voilà ce qui ressort d'une analyse rapide du vote de lundi [...]. En effet, la promesse de ne « jamais » recourir à la conscription pour service outre-mer, *avait été faite à la province de Québec*, et c'est à cette condition que le Québec avait accepté de collaborer à l'effort de Guerre (LPDC, *Le Devoir*, 29 avril 1942 : 3; nous soulignons).

Éclatant contraste entre le premier manifeste et la déclaration du 29 avril! S'agit-il, en quelques semaines, d'une évolution dans la pensée de la Ligue? Pas tout à fait. Dans le numéro de

l'Action nationale de janvier 1942 qui publie le premier manifeste, d'autres articles véhiculent l'idée que la promesse a été faite au Québec⁴.

Alors, comment expliquer ce qui semble à première vue une contradiction? Commençons par éliminer ce que la Ligue ne fait pas. Il est évident que cette dernière ne cherche pas sérieusement à convaincre le Canada anglais de la justesse de sa position anti-conscriptionniste. Si cela avait été le cas, elle aurait mené une véritable campagne à l'extérieur du Québec, ce qu'elle ne fit jamais, bien qu'elle publia également son manifeste en anglais (Granatstein, 1973 : 54). Il faut dire que la Ligue sera très mal perçue par la presse anglophone qui verra dans son nom un subterfuge ne visant qu'à tromper les Québécois. La Ligue n'envisagera donc jamais sérieusement d'agir dans le reste du Canada⁵, sachant d'avance qu'elle y encaisserait une fin de non recevoir. Le silence sur les activités de la Ligue dans la presse anglophone du Québec en constitue une preuve tangible (Granatstein, 1973 : 55).

Alors, pourquoi s'adresse-t-elle au *peuple canadien* dans son premier manifeste, et non simplement aux Québécois? Ou, pour être plus précis, pourquoi choisit-elle une position clairement bourassiste et ne met-elle pas l'accent, dès le début, sur la promesse faite au Québec? Outre le positionnement stratégique noté plus haut, il faut comprendre que, pour ce qui est de la question de la participation du Canada à une guerre étrangère, le précédent de la Première Guerre mondiale est omniprésent. Les thèses bourassistes ont été largement diffusées au Québec par le Parti libéral depuis 25 ans. C'est donc l'idéal d'indépendance du Canada, et non celui

⁴ Voici quelques exemples : 1) « [...] c'était un dangereux compromis et cependant *le peuple du Québec* l'a loyalement accepté » (p. 5). 2) « [Après le vote] Les non du Québec resteront toujours minoritaires, et la responsabilité de l'élément anglo-canadien complète si le cabinet King se sert de son oui! pour imposer la conscription et violer, par là, *du seul consentement des Canadiens anglais, le pacte intervenu entre les représentants officiels des deux groupes ethniques au début de la guerre* » (p. 46). 3) En page 15, on cite le discours de King dans lequel celui-ci explique que la promesse a été faite au Québec, etc.

⁵ Il faut dire que certains de ses membres, dont André Laurendeau, avait obtenu quelques succès dans leur tentative d'avant-guerre de tisser des ponts avec certains jeunes anglophones dans le but d'adopter une position commune

d'autonomie du Québec, qui vient directement à l'esprit dans l'univers symbolique des Canadiens français avant le plébiscite. La Ligue vise ainsi à répondre à une certaine façon d'appréhender le Canada par les Canadiens français, chez qui l'idée qu'il n'existe qu'un peuple canadien⁶, fruit d'un pacte entre les « deux grandes races », correspond à une aspiration profonde⁷. Selon cette conception bourassiste, le peuple a le devoir de défendre son territoire contre les invasions ennemies, ce qui explique pourquoi le thème de la défense du sol canadien est si important à l'époque, comme nous le verrons en détail plus loin. Le nom de la Ligue est particulièrement significatif, ce que ne manquera pas de remarquer Louis Saint-Laurent dans son premier discours à la Chambre des communes :

« Peut-être pensez-vous, Monsieur l'Orateur, qu'eux aussi [les membres de la LPDC], ou du moins un grand nombre d'entre eux, constituent un obstacle à l'unité nationale. Quoi qu'il en soit, ne vous semble-t-il pas étrange que, *pour pouvoir se faire entendre de la population de ma province*, ces gens aient été obligés de s'appeler 'La Ligue pour la défense du Canada' ? Il se peut que ces gens n'envisagent pas la défense du Canada comme vous ou moi le faisons, mais ils n'en ont pas moins reconnu que le peuple auquel ils faisaient appel était tout aussi déterminé que vous ou moi à défendre le Canada et à le défendre avec succès » (Hansard, 16 juin 1942 : 3505).

C'est également pourquoi les membres du groupe des onze insisteront, à la Chambre des communes, sur le thème de l'indépendance du Canada. Il faut dire que ce thème a toujours été

quant aux modalités de participation du Canada à un prochain conflit européen. Le défilement des anglophones dès le début des hostilités avait profondément indigné Laurendeau (1962 : 27).

⁶ Par exemple, lors d'un sondage effectué en avril 1943, 79% des Canadiens français se disaient favorables à ce que l'apprentissage du français soit obligatoire dans les écoles anglaises du pays. Une plus forte proportion (85%) pensait que l'apprentissage de l'anglais devrait être obligatoire dans les écoles françaises du pays (Sanders, 1996 : 75). (Pour la petite histoire, 36% des anglophones souhaitaient l'enseignement du français dans les écoles anglaises, alors qu'ils pensaient à 90% que l'anglais devrait être enseigné dans les écoles françaises).

⁷ Paul Bouchard, fervent nationaliste, expliquait l'état d'esprit de ses compatriotes en 1936 de la façon suivante : « De tout l'amalgame de bobards qui sous le nom d'esprit de la Confédération a charmé nos grands-pères et continue d'embobiner nos pères, l'égalité des deux races dans tout le Dominion passe au premier plan. C'est pour l'obtention de cette fameuse égalité que nous sommes entrés dans la Confédération et c'est pour continuer à l'obtenir que nous y restons. La plupart de nos compatriotes tombent d'accord que la Confédération ne nous a pas valu grand chose, sinon autant d'injustice qu'autrefois, avec parfois un peu de formalités. [...] Hélas! Malgré toutes les rebuffades que nous avons subies, dès qu'un petit caniche de politicien leur braille que nous finirons par obtenir cette fameuse égalité parce que nous avons déjà obtenu les timbres-poste et la monnaie bilingues, nos compatriotes se laissent de nouveau envoûter par le vieux mythe confédératif; le complexe d'infériorité dont ils ne peuvent se départir agit de nouveau dans leur conscience et, déplorablement ignorants de leur destin ethnique sur le continent américain, ils

associé à celui de l'unité canadienne, puisque l'intervention du Canada dans des guerres impériales ne pouvait jamais que satisfaire un seul des groupes linguistiques du pays.

Ainsi, les organisateurs de la Ligue sont déchirés entre deux stratégies. D'une part, ils reprennent les thèses bourassistes en insistant sur le thème de l'indépendance du Canada. Mais la défense de cet idéal (depuis plus de quarante ans par les nationalistes québécois et depuis la Première Guerre mondiale par le Parti libéral) ne correspond pas à la dynamique particulière de la crise de la conscription pendant la Seconde Guerre mondiale. Cela sera encore plus évident après la consultation populaire du 27 avril 1942. En effet, le plébiscite frappe de plein fouet l'illusion bourassiste selon laquelle il y a une équivalence entre indépendance du Canada et non-participation de ce dernier à des guerres étrangères. En effet, on voit mal ce que l'indépendance complète du Canada de la Grande-Bretagne pourrait bien changer puisque, majoritaires au pays, les anglophones voudraient probablement participer à la guerre. L'équivoque n'est d'ailleurs pas permise puisqu'un sondage de l'époque (juillet 1942) montre que 81% des Canadiens anglais croient que « le Canada participerait à cette guerre s'il était complètement indépendant » (Sanders, 1996 : 28). Une majorité de Canadiens anglais (52%) sont d'ailleurs d'avis que le Canada *est* un pays indépendant⁸ (Sanders, 1996 : 34). Pour les nationalistes québécois, du moins ceux inspirés de Bourassa, l'indépendance du Canada avait toujours été la condition *sine qua non* pour la réalisation de l'unité nationale tant souhaitée. Le plébiscite révèle dans toute sa nudité l'aspect illusoire de cette conception. Sans jamais délaissier entièrement cette préoccupation, la Ligue pour la défense du Canada en viendra rapidement à mettre davantage

poursuivent leur chimère de croire qu'un jour viendra où il n'y aura plus que des Canadiens, les uns anglais, les autres français, sans distinction de vainqueurs et de vaincus [...] » (Bouchard in Ferretti et Miron, 1992 : 113).

⁸ Déjà, en 1901, Jules-Paul Tardivel avait compris l'aspect problématique de l'indépendance du Canada pour les Canadiens français : « Mais si par indépendance du Canada on entend l'indépendance du Canada tel qu'il est, la rupture pure et simple du lien colonial, du lien qui nous unit à l'Angleterre, et le maintien des liens qui enchaînent les provinces les unes aux autres, nous n'en sommes pas du tout. Nous n'aurions rien à gagner à une semblable

l'accent sur le respect, par le Canada anglais, de la promesse faite aux Canadiens français. La prochaine sous-section révèle d'ailleurs que les foules venues assistées aux assemblés publiques de la Ligue seront plus enthousiasmées par les orateurs venus leur parler du respect des promesses que par les propos conciliateurs d'Henri Bourassa.

Bourassa ou le refus du politique

Ainsi, même dans le camp du NON, la stratégie bourassiste n'aura pas l'effet escompté. Lors de la manifestation de la place Saint-Jacques du 11 février 1942, selon les propos du journaliste de *La Presse*⁹, la foule est survoltée, jusqu'à ce que Bourassa lui adresse la parole :

Le discours de M. Bourassa a eu le curieux effet de calmer subitement une foule qui s'attendait à un [sic] finale beaucoup plus enlevé. Les discours de M. Jean Drapeau, étudiant en droit, et de M. Gérard Filion, secrétaire de l'UCC avaient préparé le terrain, excité l'auditoire. L'appel au calme de M. Maxime Raymond, les leçons de M. Bourassa ont changé l'atmosphère. À 10 h 30 la salle du marché S.-Jacques [sic] se vidait sans grands applaudissements (*La Presse*, 12 février 1942 : 18)¹⁰.

Les discours de Drapeau et de Filion portaient sur la promesse faite aux Canadiens français de ne pas se voir imposer la conscription pour service outre-mer. Bourassa, bien qu'il s'oppose à la conscription comme il l'avait fait lors de la Première Guerre mondiale, n'a plus l'armature théorique pour saisir l'aspect unique de l'événement¹¹. D'une part, il refuse d'admettre que ce sont les seuls Canadiens français qui s'opposent à la conscription. À proprement parler, il n'a pas tout à fait tort. Il y a des Canadiens anglais qui s'y opposent également. Mais, d'une certaine façon, Bourassa est aveuglé par son pan-canadianisme. Que des anglophones appuient le NON

indépendance; car nous ne cesserions pas d'être la minorité dans ce Canada indépendant [...] » (Tardivel dans Ferretti et Miron, 1992 : 81).

⁹ Il n'existe pas de copie originale du discours. Nous sommes limités ainsi à utiliser les comptes-rendus publiés le lendemain dans *La Presse* et dans *Le Devoir*. Toutes les citations renvoient à *La Presse* du 12 février 1942.

¹⁰ Ce constat est confirmé par André Laurendeau : « la fin de l'assemblée, à l'intérieur, est morne » (1962 : 86).

¹¹ Paul-André Comeau, qui n'a visiblement pas lu le discours, écrira : « L'émotion est déjà grande, mais un momentum est atteint [?] lorsque Henri Bourassa sort de sa retraite et adresse la parole à l'une des assemblées de la Ligue, au Marché St-Jacques à Montréal. Le « lion du nationalisme » reprend les mêmes arguments qu'en 1917 pour dénoncer la conscription, dans l'intérêt même du Canada dont l'indépendance est, encore une fois, menacée par l'impérialisme britannique ». (1998 : 83; nous soulignons).

ne change rien au fait que la locomotive conscriptionniste soit conduite, à tort ou à raison, par l'élément anglais du pays. Même ceux qui appuient le OUI chez les francophones le font par solidarité partisane, pour ne pas « isoler le Québec » ou pour « préserver l'unité nationale », et non parce qu'ils jugent supérieur l'enrôlement obligatoire sur le mode de recrutement volontaire¹². Qui plus est, peut-être à cause de son âge avancé, la surprenante allocution de Bourassa repose aussi sur une pensée spiritualiste empreinte de mysticisme, comme si la nation canadienne à laquelle il fait référence n'était que transcendance, non incarnée par des individus concrets, membres de communautés linguistiques et religieuses distinctes, et, surtout, travaillée par un rapport de force. Pour faire bref, disons que, ce soir-là, Bourassa évacue le politique. Il dira, par exemple : « pour ce qui est du plébiscite, la question de race ne se pose pas »! Le problème canadien s'explique pour lui en ces termes :

Le manque de calme et de réflexion est le défaut de toutes les provinces du pays. Ce défaut explique toutes les volte-face, les ruptures de pacte, les manquements à la parole donnée qui ont été, depuis les 50 dernières années de notre histoire politique, le fait des hommes de tous les partis.

Et quelle est la solution envisagée par Henri Bourassa? Elle se résume ainsi :

Si le Canadien-français [sic] veut être respecté dans les autres provinces, qu'il soit convaincu de ses principes religieux et qu'il pratique sa foi à chaque jour de sa vie et non seulement lors de manifestations extérieures. Ce n'est pas en faisant le Signe de la Croix qu'on est catholique; ce n'est pas en criant : je suis canadien, qu'on l'est réellement. (Nous soulignons)

Sa façon d'appréhender le problème de la crise de la conscription montre comment l'incapacité pratique de réaliser « l'union des races » a obligé, d'une certaine façon, le vieux chef nationaliste à se réfugier dans une conception presque idéalisée de la nation canadienne. Sa façon d'envisager le problème de la conscription, qui se résume à une dénonciation du manque de moralité tant chez les francophones que chez les anglophones, ressemble étrangement à l'incapacité chronique de l'élite canadienne-française de faire face à la dépression des années

¹² À de rares exceptions près. On retrouve cette idée défendue par *Le Jour* de Jean-Charles Harvey.

1930 par autre chose qu'un appel à la régénération morale et spirituelle. Malgré tout, Bourassa fera une prédiction on ne peut plus lucide : il dira aux jeunes rassemblés devant lui que, de toute façon, si la guerre dure encore deux ans, ils l'auront la conscription. Cette prédiction s'avéra tout à fait juste. Mais, comme le dira André Laurendeau vingt ans plus tard, c'était « une curieuse manière de lancer la campagne du NON » (1962 : 87). D'une certaine façon, ce que Bourassa se trouve à évacuer ainsi, c'est le fond de la question, soit le non-respect d'une promesse, la rupture de l'entente qui serait intervenue entre les deux peuples fondateurs du Canada.

Expliquer le NON du Canada français : circonstances, dignité et promesse

Car c'est ce qui ressort principalement de l'analyse de l'espace discursif généré par l'annonce du plébiscite. Alors qu'une certaine postérité retiendra de la crise que les Québécois, en votant NON, « refusaient de se faire mettre l'uniforme sur le dos pour se faire expédier outre-mer comme chaire à canon anglaise » (Bergeron, 1971 : 198), ce n'est pas en ces termes que se présente alors le refus québécois de répondre positivement à la question du gouvernement au jour du plébiscite. En fait, on peut diviser la stratégie argumentaire de tous ceux qui se sont rangés dans le camp du NON (et non seulement les membres de la Ligue) en trois. Nous les étudierons dans les pages qui suivent. Le premier groupe comprend les arguments de type circonstanciel. Le rejet de la conscription pour service outre-mer est alors justifié par le succès des campagnes de recrutement volontaire. De l'avis des chefs militaires, le volontariat suffit à combler la demande; la conscription n'est donc pas nécessaire pour l'instant. Dans un deuxième temps, l'on retrouve les arguments plus permanents, plus fondamentaux, tels que l'attachement au sol canadien ou le refus de se battre pour l'Empire britannique. Enfin, nous porterons notre regard sur le troisième type d'arguments, consubstantiel au deuxième type mais beaucoup plus

important pour comprendre le choc de la crise de la conscription sur l'identité canadienne-française. Ce type de justification repose sur la promesse faite aux Canadiens français de ne jamais se voir imposer la conscription pour service outre-mer, moyennant l'acceptation de la participation du Canada à la Guerre.

Les arguments de type « circonstanciel »

Dans un premier temps, on retrouve les arguments de type « circonstanciel ». Ils sont sans doute les moins intéressants à analyser. Ils consistent en ceci que, *dans le moment présent*, la conscription pour service outre-mer n'est pas nécessaire puisque le volontariat fonctionne très bien ou parce que, *pour l'instant*, c'est le Canada qui est menacé, etc. On retrouve ce type d'arguments dans presque tous les discours anti-conscriptionnistes, comme dans le premier manifeste de la Ligue :

[...] nous ne voulons pas de la conscription pour outre-mer :

-Parce que de l'avis de nos chefs politiques et militaires, le Canada est de plus en plus menacé par l'ennemi et que notre premier et suprême devoir est de défendre d'abord notre pays.

-Parce que selon les statistiques données par les fonctionnaires du recrutement et par le gouvernement lui-même, le volontariat fournit encore, en février 1942, deux fois plus d'hommes que n'en peuvent absorber nos diverses armes [...]. (*Action nationale*, janvier 1942 : 49).

Ce type de justification, bien qu'il ne soit pas nécessairement faux à court terme, est dangereux politiquement, comme l'a très vite constaté François-Albert Angers dans l'édition de *l'Action Nationale* qui suivit celle de la publication du manifeste de la Ligue :

Tout cela en un sens est fort bien. Mais tout cela est en train d'accréditer, chez nos amis anglo-canadiens, l'idée que notre opposition à la conscription n'est pas aussi fondamentale que cela, que nos objections sont toutes circonstancielles, que nous accepterons la conscription aussi bien que n'importe quel Canadien anglais si le volontariat vient à ne plus suffire [...]

À la faveur de cette équivoque [...] j'estime qu'il est en train de se préparer au Canada, des deux côtés de la barrière raciale, une immense déception, qui pourrait bien être plus fatale encore à l'unité nationale, si cela est possible, que l'application brutale de la conscription. Déception chez les Canadiens français, à qui on a promis et on promet encore qu'ils n'auront pas la conscription; déception – et fort dangereuse pour nous – dans les milieux anglo-

canadiens les mieux pensants à notre égard, surpris de nous voir regimber, si les circonstances venaient ruiner nos raisons actuelles (*Action Nationale*, février-mars 1942 : 87-88).

On peut comprendre que lors d'une campagne plébiscitaire, l'on utilise des arguments conjoncturels. Il serait cependant inutile de les décortiquer en profondeur, puisqu'ils ne touchent pas, selon nous, à l'essence de l'opposition canadienne-française à la conscription pour service outre-mer. Il importe cependant de noter que ce type d'arguments est sans conteste une réponse à la propagande de guerre canadienne qui, pour vanter l'effort de guerre canadien, publiait des statistiques montrant le fort taux d'enrôlement volontaire ou, pour démontrer la nécessité de poursuivre la guerre, prétendait que le Canada était directement menacé d'invasion¹³.

Survivance, dignité et reconnaissance

Dans un deuxième temps, l'on retrouve les arguments qui fondent l'opposition à la conscription sur des bases plus fondamentales et permanentes. Pour l'essentiel, il s'agit d'une reprise des arguments qui ont motivé les Canadiens français à refuser l'enrôlement militaire obligatoire lors de la Première Guerre mondiale. C'est aussi en grande partie à cause de ce type d'arguments que l'on a pu dire, avec raison, que les Canadiens français de la première moitié du vingtième siècle étaient isolationnistes (Cuccioletta, 1995 : 129). Ces arguments touchent à la question de l'attachement canadien-français au Canada, par rapport à l'attachement anglophone pour l'Empire britannique. En définitive, ce type d'arguments, qui fut abondamment utilisé au début de la guerre par les anti-participationnistes, envisage la conscription comme la

¹³ Mackenzie King a justifié son refus de recourir à la conscription en utilisant précisément ce type d'arguments. Bien conscient que le Canada français s'oppose à la conscription pour service outre-mer, il essaya le plus longtemps possible d'éviter de la promulguer afin de préserver l'unité canadienne. Or, il ne pourra jamais dire que ses tergiversations sont attribuables à ce désir de ne pas déplaire aux francophones du pays. Il prétendra toujours que la conscription n'est pas nécessaire « pour l'instant ». À la fin 1944, lorsqu'il appert évident que l'armée a maintenant besoin de conscrits, son refus renouvelé de recourir à ce mode d'enrôlement (qui se manifeste par le congédiement de Ralston, ministre de la Guerre) indignera profondément la population anglophone du pays, comme nous le verrons au dernier chapitre.

manifestation la plus aiguë, la moins acceptable, de la participation du Canada aux guerres de l'Empire. Le manifeste de la Ligue dira, par exemple:

Si nous refusons de relever le gouvernement de ses engagements de 1939 et de 1940, nous le faisons comme citoyens du Canada, placant [sic] au-dessus de tout l'intérêt du Canada. Il existe en ce pays, estimons-nous, une majorité de Canadiens pour qui le Canada est la patrie et pour qui la consigne : Canada d'abord ou Canada first, n'a jamais été un simple cri électoral¹⁴, mais l'expression d'un sentiment profond et d'une suprême conviction de l'esprit (*Action Nationale*, janvier 1942 : 50).

Que veut dire placer l'intérêt du Canada *au-dessus de tout*? Évidemment, il doit primer sur celui de l'Angleterre. Les Canadiens français ne croient pas qu'ils ont un intérêt à assurer la suprématie de l'Empire britannique. On pourra objecter que la Deuxième Guerre mondiale n'est pas de cette nature, que c'est une guerre juste, qui vise à éliminer le nazisme. Or, pour les Canadiens français, les anglophones du pays souhaitent un effort de guerre total par amour pour l'Empire britannique (Sanders, 1996 : 26) et non pour défendre des principes supérieurs en combattant les troupes hitlériennes¹⁵.

On retrouve un second argument selon lequel le Canada est un « petit pays de onze millions d'habitants » et qu'il n'a donc pas les ressources en hommes nécessaires pour soutenir un effort de guerre trop important. Le Canada (lire : le Canada français) est un petit peuple qui risque de disparaître s'il fournit trop d'hommes dans des guerres qu'il n'a pas déclarées. Cet argumentaire renvoie directement au récit canadien-français de la survivance. François-Albert Angers le dira de manière très explicite : « Nos forces étant déjà toutes engagées à l'intérieur contre un concurrent bien supérieur en nombre et en puissance, nous ne pouvons guère nous payer le luxe de regarder au dehors sans risquer de trouver ensuite notre place occupée » (*Action Nationale*, février-mars 1942 : 98).

¹⁴ Le manifeste renvoie ici, nous l'avons vu au deuxième chapitre, au slogan du Parti conservateur lors de l'élection de 1930.

¹⁵ Il ne nous est pas possible de discuter de façon satisfaisante des motivations de participation canadiennes-anglaises à la Deuxième Guerre mondiale. Le sujet, à lui seul, demanderait la rédaction d'une thèse.

Mais il ressort aussi clairement des débats que, pour les Canadiens français, le Canada est leur seule patrie, contrairement aux anglophones qui, dans la perspective des Canadiens français, font également partie de l'Empire et ont donc un intérêt à vouloir participer aux guerres dans lesquelles prend part le Commonwealth britannique¹⁶. Cet attachement au sol canadien est bien réel¹⁷. Il explique aussi, outre les raisons que nous avons évoquées au chapitre deux, pourquoi on n'assista pas à des manifestations d'importance lorsque l'on imposa la conscription en juin 1940 pour service *au Canada*. Comme le dira le député libéral Parent à la Chambre des communes, « le Canadien français n'a d'autre patrie que le Canada » (Rapporté par *La Presse*, 13 février 1942 : 12). Si l'on se fie aux sondages, la population partage d'emblée cette conception. En août 1942, 86% des Canadiens français croient que la plupart des hommes valides de leur collectivité s'enrôleraient dans l'armée si le Canada était envahi l'été suivant (Sanders, 1996 : 31), mais 90% se dit toujours contre la conscription pour service outre-mer. Geste hautement symbolique, le Cortège de la Saint-Jean-Baptiste du 24 juin 1941 s'intitule *La défense du sol*. Il rappelle les exploits des colons canadiens-français qui défendirent le sol canadien contre les divers envahisseurs, amérindiens (1660 et 1690) ou américains (1775 et 1812)¹⁸.

Comme pendant la Première Guerre mondiale, la question des droits des francophones au Québec et dans le reste du pays revient souvent dans les discours du camp du NON. Par exemple, le député libéral fédéral J.-A. Crête motivera son anti-conscriptionnisme en faisant cette

¹⁶ Le ministre des Finances du gouvernement King, M. Ilsley, déclarera par exemple : « Je représente une population dont les ancêtres, pour la plupart, ont quitté les Îles britanniques il y a des siècles [...] La défense territoriale ne la préoccupe pas outre mesure [...]. La distinction entre servir au Canada et servir outre-mer n'a pour eux aucune signification » (tiré de *l'Action Nationale*, janvier 1942 : 52).

¹⁷ Dans son article de 1995 sur les sondages pendant la Guerre, Guy Lachapelle dit ne pas comprendre pourquoi les Canadiens français (52%) se montrent favorables au maintien, après la guerre, du service militaire obligatoire pour une période d'un an. Il y voit là une contradiction. Il faut plutôt comprendre que les Canadiens français n'ont jamais été contre la défense du territoire canadien. Ils s'opposent à la conscription seulement dans la mesure où elle servira à défendre l'impérialisme de l'Angleterre. En l'absence de guerre, la conscription cesse d'être envisagée comme un symbole de domination, et c'est pourquoi une majorité de Canadiens français ne s'y montrent pas défavorables.

déclaration à la Chambre des communes : « [...] c'est qu'aujourd'hui, comme en 1917, la conscription pour le service outre-mer paraît être une campagne contre la province de Québec et contre ceux qui n'ont jamais commis d'autre crime que d'aimer le Canada avant tout et par dessus-tout » (*Hansard*, 11 février 1942 : 520). Ce discours fut prononcé en français, note le journaliste de *La Presse* (dont le nom n'est pas indiqué) en attribuant à ce fait une grande importance. Il écrira : « Il y a longtemps que l'on n'avait pas entendu autant de français aux Communes en une seule séance » (13 février 1942 : 12). Le sous-titre de l'article est d'ailleurs révélateur : « 14 discours, 7 en français ». Ce besoin de s'exprimer en français à la Chambre des communes, alors qu'à l'époque 3% des discours sont prononcés dans la langue de Molière, est éloquent. Il dénote un désir d'affirmation, et une certaine rupture dans le dialogue Québec-Reste du Canada. Comme le dira avec justesse Claude Beauregard (au sujet des sondages menés par la maison Gallup pendant la guerre) :

un désaccord direct suppose toujours que les parties vivent dans le même monde d'idées et s'entendent sur le sens de la question controversée; or, les réponses notées [...] révèlent plutôt la coexistence, au Canada, de deux univers idéologiques étrangers l'un à l'autre (2000 : 224).

Pour le Canadien anglais, la question des droits de la minorité francophone au Canada n'a rien à voir avec la guerre en cours. Alors que l'Europe est sous la férule d'Adolf Hitler, comment peut-il être à l'écoute d'une minorité qui profite pleinement des libertés démocratiques que lui procure l'Empire britannique, mais qui refuse de prendre les armes pour défendre ces acquis?¹⁹ Or, pour les Canadiens français, c'est justement le manque de reconnaissance des droits des francophones, l'impossibilité de se voir traités en égaux par l'Autre canadien-anglais, qui motive

¹⁸ On peut penser que le choix de ce thème s'explique également par une volonté de faire taire ceux pour qui l'isolationnisme des Canadiens français cache en fait leur couardise, accusation maintes fois répétée dans les journaux canadiens-anglais.

¹⁹ Brooke Claxton, dans une allocution à la radio, le dira explicitement : « Today, every Canadian who faces reality recognizes that we are fighting for existence. When people feel they are fighting for existence, they find it hard to be

depuis toujours le refus d'être conscrits pour outre-mer. Dans certains cas, ce refus est explicité de façon on ne peut plus claire par le besoin de reconnaissance du Canada français :

devant la situation qui nous est faite au Canada, que jamais, au grand jamais, nous n'acceptons une politique de conscription pour service partout dans le monde tant que nos droits en ce pays –et non pas seulement notre droit de lutter pour les arracher– ne seront pas pleinement reconnus partout. Et reconnus non pas d'une façon générale et vague en essayant de reprendre d'une main plus qu'on ne donne de l'autre, mais d'une charte précise où l'on n'aura pas peur des mots, où l'on reconnaîtra l'existence d'un peuple canadien-français, où l'on admettra son droit complet à une vie nationale pleine et entière, où l'on établira les bases d'une véritable collaboration dans une confédération où les Canadiens français se verront garantis partout les droits fondamentaux à l'éducation dans leur langue et leur religion et la plus large autonomie dans le Québec, où des dispositions précises seront promulguées pour leur assurer la part proportionnelle à laquelle ils ont droit à tous les échelons du fonctionnarisme [...]. C'est là une [sic] condition sine qua non de toute véritable union ou unité nationale en ce pays; et c'est parce qu'elle est bien loin de réalisation qu'elle suffit à étayer notre jamais, du moins en ce qui concerne le présent conflit (Angers, l'Action nationale, février-mars 1942 :103; nous soulignons, sauf pour jamais, à la dernière phrase).

Comment ne pas voir là, résumée en quelques lignes, toute la problématique du rapport Canada-Québec des cinquante années qui vont suivre?

En résumé, donc, ces arguments touchent à l'essence même de l'opposition canadienne-française à la conscription. Nous verrons maintenant l'importance qu'accorde le Québec à la promesse anti-conscriptionniste du gouvernement canadien.

L'importance de la promesse

Le plébiscite d'avril 1942 ne porte pas *directement* sur la conscription mais bien sur les engagements du gouvernement. En effet, la question précise posée par le gouvernement canadien, nous le rappelons, se présente comme suit : « Consentez-vous à libérer le gouvernement de toute obligation résultant d'engagements antérieurs restreignant les méthodes de mobilisation pour le service militaire? ». Puisque la question porte sur les engagements du gouvernement, il est normal que la campagne plébiscitaire ait également porté sur la nature de

sympathetic with anyone that appears to be unwilling to make sacrifices that may be necessary » (23 avril 1942 sur les ondes de CFCF; Claxton papers, ANC MG 32 B5 101).

ceux-ci. Nous étudierons maintenant le troisième type d'arguments invoqués en faveur du NON au Québec pendant la campagne plébiscitaire. Nous verrons à quel point les Canadiens français se croyaient les uniques titulaires de ces engagements.

Dans les milieux nationalistes, on s'oppose au principe même du plébiscite. En réponse au discours du Trône, à la suite de l'annonce du plébiscite, le député libéral Pierre Gautier déclare à la Chambre des communes :

Le gouvernement n'a pas le droit de se libérer de ses engagements par un plébiscite, pas plus que dix endosseurs ne sauraient se libérer de l'obligation de payer en votant tous les dix contre leur créancier. Souvenons-nous que le compromis a été fait d'une part par la province de Québec, et de l'autre part par toutes les autres provinces. Seul Québec peut renoncer à ses droits acquis (*La Presse*, 13 février 1942 : 12).

Dans l'Action Nationale, Philippe Hamel souligne l'injustice du procédé :

La promesse de ne pas conscrire pour outre-mer a été faite aux anticonscriptionnistes et non aux conscriptionnistes. Or, avec le plébiscite, conscriptionnistes et anticonscriptionnistes auront également droit de vote. C'est souverainement injuste. (Février-mars 1942 : 110).

Il semble tout à fait inconcevable que l'on demande à l'ensemble des Canadiens de délier le gouvernement d'une promesse faite aux seuls Canadiens français, ou à la seule province de Québec. Mais la promesse avait-elle vraiment été faite au Québec, ou l'avait-elle été à tous les Canadiens? D'un strict point de vue herméneutique, ça n'a que peu d'importance : nous l'avons vu au premier chapitre, les mythes sont souvent plus puissants que les réalités. Si les Canadiens français du Québec sont convaincus que la promesse leur était destinée, même de façon symbolique, cette perception devient réalité. Par analogie, il importe peu de savoir si Dieu existe ou non pour comprendre le comportement d'un fondamentaliste religieux.

Cela dit, il faut voir si les Canadiens français avaient raison de penser que la promesse leur était adressée. Si tel n'était pas le cas, on pourrait dire des Canadiens français qu'ils étaient

aliénés par une fausse compréhension des enjeux de la crise²⁰. Ce n'est cependant pas le cas. La promesse, par l'aveu même du premier ministre canadien, était bel et bien faite aux Canadiens français, du moins à ceux du Québec :

Tous les honorables membres de cette Chambre savent que, sans la conviction qu'advenant une guerre européenne, il n'y aurait pas ici de conscription pour service outre-mer, le Parlement n'aurait jamais décidé de la façon prompte et unanime que l'on sait de se ranger aux côtés de la Grande-Bretagne. Les honorables députés savent encore que si, à l'époque où la participation du Canada à la guerre était débattue au cours d'une campagne électorale dans la province de Québec par un gouvernement professant une doctrine politique différente de la nôtre, *une assurance semblable n'avait pas été donnée au nom du gouvernement actuel par feu le très honorable Ernest Lapointe, par le ministre des Travaux publics, par d'autres chefs libéraux de la province de Québec, le verdict de la population québécoise aurait pu être bien différent.*

À cette époque-là, le peuple de la province de Québec a renversé le gouvernement qui avait cherché à entraver l'effort de guerre du Canada, pour mettre au pouvoir, sous la direction de l'honorable Adélard Godbout, un gouvernement disposé à collaborer avec le gouvernement fédéral à l'avancement de l'effort national. Je doute fort qu'aucun service, à cette époque, ait valu davantage à la cause alliée que ce témoignage, rendu par la population de la province de Québec, de l'unité du Canada dans son effort national (*Hansard*, 26 janvier 1942 : 50; nous soulignons).

King reconnaît l'importance que la population québécoise attachait à l'époque à la promesse. Cette reconnaissance explique, du moins en partie²¹, pourquoi il a décidé de faire porter la question plébiscitaire sur ses engagements antérieurs plutôt que directement sur la conscription pour service outre-mer. En effet, ses alliés politiques dans la belle province (soit ses ministres au Cabinet ainsi que le haut-clergé) sont d'avis que le Québec attache une si grande importance aux promesses données qu'il devra impérativement se faire délier de celles-ci avant d'imposer la conscription pour service outre-mer (si cela s'avérait nécessaire militairement, bien entendu) (Granatstein, 1973 : 47-48). D'ailleurs, quelques semaines après le plébiscite, le ministre

²⁰ Les journaux anglophones avaient très bien compris l'enjeu de cette question. Par exemple, dans le *Montreal Daily Star* du 1er décembre 1944, on peut lire: « it should be remembered that the government's original commitment was not made to Quebec, not even especially to Quebec; it was made to the whole of Canada ». L'auteur avance que le Québec pourrait théoriquement refuser les résultats du plébiscite si la promesse avait été faite aux seuls Québécois. Mais puisque ce n'est pas le cas, ils n'ont qu'à respecter la décision de la majorité. Le hic, cependant, c'est que nulle part dans son article il ne donne de preuve (et c'est, systématiquement, le problème de tous les articles de l'époque soutenant la même thèse) que la fameuse promesse a été faite à tous les Canadiens.

²¹ Outre les raisons de stratégie que nous verrons plus loin.

démissionnaire P.-J. Cardin, qui avait été responsable de la campagne pour le OUI au Québec, expliquera pourquoi les promesses avaient été réitérées en 1940. Alors que Cardin avait insisté sur l'importance d'une consultation pan-canadienne pour délier le premier ministre de sa promesse, il dira après le plébiscite :

C'est bien beau de dire qu'on nous a déliés de nos promesses. Oui, nous avons été déliés par ceux pour qui elles n'avaient aucun sens, et pour qui elles n'entraient pas en jeu dans l'élection. Les promesses qui ont été faites dans l'élection de 1940 l'ont été par les deux partis, par l'opposition non moins que par le gouvernement. Ces promesses, on les avait faites alors pour calmer l'opinion publique et pour recueillir des votes dans la province de Québec. Les deux partis ont fait des promesses et maintenant on nous dit que nous avons été déliés de nos promesses. Oui, je le répète, nous l'avons été par ceux qui n'attachent aucune importance aux promesses qui ont été faites, parce qu'ils ne s'y intéressaient aucunement et parce que les promesses n'étaient pas en cause durant leur élection.» (Hansard, 11 juin 1942 : 3383).

Lorsqu'il fait cette déclaration, Cardin vient tout juste de remettre sa démission comme ministre des Travaux publics pour protester contre l'intention du gouvernement d'adopter le bill 80 qui contient le principe de la conscription pour service outre-mer. Comme la majorité des députés canadiens-français, pour la première fois depuis le début de la guerre, il votera contre son gouvernement.

Et quelle raison invoque-t-on pour ne pas, cette fois, accorder sa confiance au premier ministre? Outre le fait que l'on ne juge pas la conscription nécessaire pour le moment, tous les discours prononcés à la Chambre des communes à Ottawa à l'été 1942 par les Canadiens français comportent l'idée que le Québec n'a pas délié le gouvernement de sa promesse. Ainsi, comme le condense le député Bertrand dans une formule cinglante : « Le résultat démontre non seulement que la population du Québec ne voulait pas de la conscription, mais aussi que Baptiste²² en avait assez des promesses violées » (Hansard, 23 juin 1942 : 3683).

²² Référence à un vocable couramment utilisé à l'époque par les anglophones pour faire référence aux Canadiens français.

1867 / 1939

Selon nous, il faut donner beaucoup d'importance à la formulation de la question, comme l'ont fait les contemporains de l'événement. On ne demande pas aux Canadiens de se prononcer pour ou contre la conscription, on demande s'ils veulent délier le gouvernement de ses engagements antérieurs. King avait jonglé avec plusieurs formules. Différents ministres lui ont soumis des questions, comme « are you in favor of the government having power to send men beyond Canada ? » ou « are you in favor of conscription ? », etc. (Granatstein, 1973 : 46). Mais son choix s'arrêta sur celle qu'il jugeait la moins brutale et qui permettait, avec un peu de chance, de faire de la campagne plébiscitaire une question de confiance envers son gouvernement au Québec²³, mais en faveur de la conscription dans le reste du pays. C'est du moins ce que l'on peut conclure en étudiant les discours du OUI au Québec. Ils portent tous, pour l'essentiel, sur la question de la confiance envers le premier ministre²⁴. Dans le reste du pays, la stratégie fonctionna à merveille puisque tous les partis politiques se rangèrent dans le camp du OUI. La formule retenue lui permettant une interprétation des plus souples, il put s'abstenir d'imposer la conscription pendant deux ans. Mais l'envers de la médaille, c'est que la formulation de la question, si l'on accepte l'idée que les engagements antérieurs ont été faits au Québec (comme le firent les Canadiens français), pose le problème de la nature du compromis de 1939. Nous le verrons, ce sont les mots « pacte » et « compromis » qui seront bientôt sur toutes les lèvres. Mais ce qui rend le choix des mots du gouvernement King encore plus délicat, c'est que le plébiscite se produit à un moment où, depuis une quinzaine d'années, les questions constitutionnelles sont

²³ Ce dernier jouissant d'ailleurs d'une popularité inégalée au Québec. Un sondage Gallup indique que pour 50% des francophones du pays, Mackenzie King est la personnalité canadienne la plus marquante. Entre King et son plus proche rival (René Chaloult), il y a 42% de différence, ce dernier ne récoltant que 8% des voix (Sanders, 1996 : 34-35).

²⁴ Nous pourrions donner ici plusieurs exemples de discours où l'on invite la population à « faire confiance à Monsieur King ». Pour être plus précis, nous pourrions citer tous les discours faits en français en faveur du OUI au

débatues. En effet, les Conférences impériales de 1926²⁵ et 1930, le Traité de Westminster de 1931, la Commission Rowell-Sirois de 1937-1940 et le Rapport O'Connor de 1939 posaient tous le problème constitutionnel. L'effort de guerre nécessitait également une centralisation plus grande, et le fédéral, grâce à la collaboration des provinces, récupéra un grand nombre de pouvoirs qui étaient jusque-là de prérogative provinciale. Alors que le mot constitution est dans l'esprit de tous, doit-on se surprendre si, très rapidement et, nous le verrons, de façon des plus explicites, le non-respect du compromis de 1939 est interprété et vécu au Québec comme une violation de l'esprit du pacte fédératif de 1867?

Alors que les partisans du OUI cherchent à convaincre les électeurs de faire confiance à Monsieur King pour le bien de l'unité nationale, Maxime Raymond, qui défend l'option contraire, déclarera au marché Saint-Jacques:

L'enjeu actuel est plus que l'unité nationale, le gouvernement a le devoir de le savoir, de le reconnaître. Si nous ne pouvons plus compter sur la parole donnée, comment imaginer une unité qui repose sur les sacrifices de l'éternel même groupe qui, lui, a encore le respect de la parole d'honneur? (La Presse, 11 février 1942 : 18)²⁶.

Le sens de l'intervention de Raymond demande un bref rappel historique, car celui-ci annonce, d'une certaine façon, un changement dans la manière de concevoir le rapport des francophones et des anglophones du Canada. En effet, après la défaite de Montcalm devant Québec en 1759, les anglophones et les francophones ont vécu relativement isolés les uns des autres. Bien qu'à l'époque la défaite de Québec ne fut pas vécue comme une Conquête, elle prendra à la longue ce sens dans l'imaginaire collectif. Après les rébellions de 1837-38, la mise en place d'un

Québec pendant la campagne plébiscitaire de 1942. En effet, dans toutes nos lectures, nous n'avons jamais rencontré un seul de ces discours qui ne comportait l'idée que les Québécois doivent faire confiance au premier ministre.

²⁵ Ernest Lapointe assiste à la Conférence impériale de 1926. Il est déjà le lieutenant québécois de Mackenzie King. Il se démarque par la promotion de l'autonomie canadienne (Wade, 1963 tome 2 : 220).

²⁶ Maxime Raymond avait fait une déclaration presque similaire en Chambre mais avec une variante qu'il importe de noter. Elle va comme suit : « Il y a plus en jeu que l'unité nationale au cours de la guerre. Il y a lieu de savoir pour nous si nous pouvons compter sur les engagements pris envers nous, si nous pouvons compter sur le respect des contrats » (*Hansard*, 5 février 1942 : 381). Il met l'accent sur le contrat à Ottawa, alors qu'il met l'accent sur la parole au Québec.

gouvernement d'Union (1840) marque la mise en tutelle du Canada français. En effet, le Bas-Canada, peuplé de francophones, obtient le même nombre de sièges au nouveau Parlement que le Haut-Canada anglophone, beaucoup moins peuplé. De plus, un certain nombre de sièges au Québec représentaient des circonscriptions majoritairement anglophones. Alors que les francophones sont majoritaires démographiquement au pays, ils deviennent, par la volonté de Londres, minoritaires politiquement. Pourtant, la structure particulière du Parlement émanant de l'Acte d'Union a forcé les Canadiens anglais et français à conclure des alliances, non pas selon un clivage ethnique, mais politique. C'est pourquoi, après la proclamation de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique (AANB), certains historiens canadiens-français (Turcotte, Chapais) vont tenter de montrer que « les Canadiens français sont à l'origine de l'obtention du gouvernement responsable. [...] grâce à cette victoire, ils peuvent désormais vivre sur un pied d'égalité avec les Canadiens anglais » (Lamarre, 1993 : 62). Et l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique « allait symboliser l'apogée de cette ascension vers la reconnaissance de nos droits puisqu'un pacte y aurait été scellé entre deux peuples désormais égaux et soucieux de travailler désormais au bien commun des deux races » (Lamarre, 1993 : 64).

Or, très rapidement, l'AANB prend une signification plurielle et donne naissance à plus d'une version narrative. La raison est simple : étant une loi britannique, la Constitution de 1867 ne prévoit pas de formule d'amendement. Ce « vide juridique » pose problème, puisqu'il n'y est pas spécifié qui est habilité à modifier la Constitution. Pour certains, puisqu'elle n'est qu'une loi britannique, seul le Parlement londonien (ou plus tard canadien) peut la modifier. Pour d'autres, au-delà de ce sens premier indéniable (nul ne peut nier qu'elle est une loi du Parlement de Londres), elle est aussi un pacte entre les quatre provinces d'origine. Les gouvernements des provinces canadiennes souscrivent à cette théorie à partir de 1880 jusque dans les années 1940 environ (Paquin, 1999 : 94-95). Elles exigent ainsi un droit de veto sur toute modification

constitutionnelle. Enfin, la troisième interprétation²⁷, à la suite de Chapais et de Turcotte, donne un sens symbolique à la Constitution de 1867 par laquelle aurait été créée une association politique abolissant l'ancienne dichotomie basée sur la victoire militaire d'un groupe linguistique sur l'autre²⁸. Les deux peuples du Canada se voient octroyer un hypothétique droit de veto sur tout changement constitutionnel. C'est cette dernière interprétation que retient, bien entendu, le Canada français. Et

[...] même si cette interprétation de la Confédération en tant que pacte étonne le Canadien de langue anglaise, le fait sociologique et historique est là : les Canadiens français ont donné à la Constitution canadienne cette signification et celle-ci persistera comme l'un des éléments les plus tenaces de la définition que le Canadien français donne de l'histoire de son Canada (Arès, 1967 : 249).

L'idée qu'il existe un contrat (n'appelle-t-on pas l'AANB le *pacte fédératif*?) entre les deux groupes linguistiques principaux du Canada se retrouve également dans le langage, selon la linguiste Chantal Bouchard :

Il faudrait enfin souligner, à propos du vocabulaire, un phénomène éloquent. Il semble bien clair, d'après plusieurs textes portant sur l'anglicisme et l'anglicisation, que la patrie des Canadiens français, c'est bel et bien leur langue. Certains auteurs utilisent en effet le terme de *compatriote* pour désigner les Canadiens français, alors que les Canadiens anglais, eux, ne sont que leurs *concitoyens*, distinction importante à n'en pas douter. Cet usage distinctif marque bien le sentiment des auteurs d'appartenir à une nation et *celui de n'avoir avec les anglo-canadiens que des liens contractuels ou administratifs*. (1998 : 197; nous soulignons)

En ce sens, le Canadien français se conçoit comme un contractant avec le Canadien anglais. Mais la particularité de ce contrat, c'est qu'il est verbal. Il serait en effet vain d'essayer de trouver, dans le texte même de l'AANB, une quelconque référence à la notion d'un pacte entre des « peuples fondateurs ». Il s'agit donc d'un contrat d'intention, et l'égalité politique « acquise » avec l'AANB se double paradoxalement d'un projet politique qui consiste à la réaliser dans les

²⁷ Qui n'est pas si différente de la deuxième pour les francophones, comme nous le verrons plus loin.

²⁸ L'on revient souvent sur cette idée dans les débats à la Chambre des communes sur la question du plébiscite de 1942. Un exemple parmi d'autres : « l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, de 1867, par lequel les Canadiens d'origine anglaise et ceux d'origine française se donnaient la main, oubliaient leurs différends passés, et jetaient les fondements de l'un des plus grands pays de l'univers » (Député Véniot, *Hansard*, 11 février 1942 : 535).

faits. Ainsi, lorsque pendant la campagne plébiscitaire de l'hiver 1942, Maxime Raymond déclare qu'avec le plébiscite *nous ne pouvons plus compter sur la parole donnée*, on comprend ce qui le motive à dire que c'est encore plus grave que la question de l'unité nationale; car, sans ce pacte qui repose sur la parole donnée, le concept même d'unité nationale perd son sens.

Ainsi, dans l'espace discursif ouvert par la crise (journaux, allocutions à la radio, discours, etc.), on retrouve un très grand nombre de rapprochements explicites entre les natures synallagmatiques du compromis de 1939 et du pacte fédératif de 1867. Le passage qui suit en est un archétype :

Je ne sais pas dans la tête de qui a germé l'idée du plébiscite, mais permettez-moi, monsieur l'Orateur, de dire à celui-là que je n'ai jamais entendu parler d'une mesure aussi stupide, dont le but évident était de jeter pieds et mains liés la minorité de ce pays entre les mains de la majorité. Le compromis, fait au début de la guerre afin d'obtenir l'adhésion de la province de Québec à cette déclaration de guerre, a été foulé aux pieds. *Comme le pacte de la Confédération n'est qu'une série de compromis*, qui nous dit que, demain, on ne tiendra pas un autre plébiscite afin de savoir si nous aurons encore le droit de parler français dans cette chambre ? En effet, puisque l'on commence à fouler aux pieds une entente et des contrats passés entre la minorité et la majorité de ce pays, il n'y a pas de raison pour que l'on ne continue pas dans la même voie (Wilfrid Lacroix, *Hansard*, 16 juin 1942 : 3510).

Maxime Raymond ne dira pas autre chose :

Seule, par conséquent, la province de Québec pouvait libérer le Gouvernement de cet engagement. Et comme elle a refusé catégoriquement de le faire par une majorité écrasante, il [le gouvernement] reste lié. *Personne n'oserait proposer de modifier l'acte confédératif de 1867, en privant la province de Québec de certains droits reconnus dans cet acte, sans le consentement de cette dernière, même si les autres provinces en exprimaient le désir. Ce serait la force qui primerait le droit* (*Hansard*, 18 juin 1942 : 3557).

Or, il ne faut pas s'y méprendre : le plébiscite n'est pas l'occasion d'une « prise de conscience » par les francophones de leur statut de minorité. C'est une évidence qu'ils n'avaient pas à « découvrir ». Mais un certain discours canadiens-français, parfois rejoint par celui de certains Anglo-canadiens²⁹, soit celui du pacte entre les peuples fondateurs, entretenait l'illusion de

²⁹ Il y aurait quelques exemples à donner. En voici un : le député Tucker de la Saskatchewan défendra la théorie du pacte pendant le débat sur le plébiscite : « Nous ne réaliserons l'unité de la nation que si nous acceptons tous les articles de la constitution et que si nous leur donnons à chacun d'eux une application pratique. Bien des fois j'ai été littéralement stupéfié de l'esprit de tolérance des Canadiens français, toujours prêt à oublier de bonne grâce les

l'existence d'un partenariat entre les deux groupes principaux du pays. Les politiques « canadiennes » du Parti libéral fédéral ainsi que sa propagande au Québec pendant l'entre-guerres avaient renforcé cette illusion, comme l'a fait également le compromis de 1939. On le sait, pour le Canada français de la première moitié du vingtième siècle, l'année 1867 représentait une date charnière car elle marque une reconnaissance de son existence. L'année 1939 avait un sens analogue dans l'imaginaire canadien-français. En s'abstenant de recourir à la conscription pour service outre-mer, le Canada anglais (qui, majoritaire, n'avait pas besoin de cet accord pour agir à sa guise³⁰) paraît reconnaître le Canada français et accepter ses préoccupations comme légitimes. Et en s'engageant par une promesse formelle, le reste du Canada semble donner d'autant plus de sérieux à son geste. Comme le dira le député Lizotte :

« On avait tellement reconnu que la province de langue française formait une partie importante de la population de ce pays que c'est envers elle que le gouvernement avait pris des engagements, dont il a demandé ensuite aux provinces de langue anglaise de le dégager » (*Hansard*, 16 juin 1942 : 3497).

Ainsi, en renonçant à obtenir l'accord du Québec pour imposer la conscription pour service outre-mer, en se dégageant lui-même de ses propres obligations, le Canada anglais paraît remettre en question ce qui constitue les fondements du Canada dans l'imaginaire collectif des Canadiens français, soit le pacte entre les peuples fondateurs. Il devient d'autant plus impératif de voter NON que le plébiscite constitue un précédent qui pourrait avoir de sérieuses conséquences pour les francophones. Si le Canada anglais, par la seule force du nombre, peut revenir sur sa parole grâce à un plébiscite, qu'est-ce qui pourrait alors l'empêcher d'utiliser le même procédé pour s'attaquer aux vecteurs les plus profonds de l'identité canadienne-française et dont la seule garantie se trouve dans l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique? En effet, un...

tentatives répétées des Canadiens anglais afin de leur enlever leurs droits garantis par le pacte confédératif. Nous avons conclu une entente avec les Canadiens français, et, en véritables britanniques, nous devrions nous y tenir également » (*Le Devoir*, 19 mars 1942 : 7).

³⁰ Nous reviendrons sur cet aspect de la problématique dans le dernier chapitre

« [...] précédent est déjà à demi posé, mais nous pouvons encore en restreindre la portée, [...] en protestant vigoureusement contre son application. Il s'agit du droit qu'auraient, par plébiscite, de nous imposer, à un vote majoritaire de tous les Canadiens, une mesure contraire à nos intérêts nationaux, à nos intérêts de Canadiens français, que nous sommes seuls à pouvoir vraiment définir. Ainsi, dans le cas présent, nous estimons la conscription pour service outre-mer contraire à nos intérêts nationaux. On nous a promis qu'il y en aurait jamais. Et l'on demande aujourd'hui à la majorité des Canadiens de décider si les Canadiens français devront l'accepter. Même si nous votons contre, il paraît que nous devons accepter la décision de la majorité. (*M. King dixit*). À ce compte-là, on pourrait faire demain un autre plébiscite pour demander aux Canadiens de décider si les Canadiens français pourront continuer à parler leur *langue*, à pratiquer leur *religion*, si, dans Québec [sic], ils pourront continuer de pratiquer un *droit civil français*, si Québec même doit continuer à exister. (*Action Nationale*, avril 1942 : 224; article non signé).

Comme l'indique cette citation, le plébiscite constitue un précédent. Et en quelque sorte, il est déjà trop tard. Après la consultation populaire du 27 avril 1942, on essayera au moins d'en diminuer les effets en implorant le reste du Canada de ne pas mettre en application ce qu'il a le pouvoir de faire. Alors que le résultat a révélé la profonde dissension entre les deux groupes linguistiques principaux, on tentera de démontrer que l'application d'une mesure unilatérale par le reste du Canada serait contraire à l'esprit de la Constitution canadienne et nuirait ainsi à l'harmonie entre les deux peuples fondateurs du Canada. Le seul député canadien-français du Parlement de 1942 à n'avoir jamais été membre du Parti libéral, J.-Sasseville Roy, proposera de modifier le bill 80 par un amendement qui révèle le sens que prend la motion pour le Canada français

Que tous les mots après 'Que', dans la motion soit retranchés et que les suivants y soient substitués : Cette Chambre est d'avis que la politique du Gouvernement concernant la mobilisation, au lieu de resserrer l'union des races au Canada, a fomenté des dissensions qui peuvent créer une guerre intestine, *détruisant par-là même l'idéal des Pères de la Confédération* (M. J.-Sasseville Roy, *Hansard*, 17 juin 1942 : 3550).

Évidemment, l'amendement sera rejeté. Mais il est significatif qu'une majorité de députés francophones l'aient appuyé.

Le rapprochement entre le pacte de 1939 et celui de 1867 ne s'arrête pas là. On montrera que, dans les deux cas, les francophones détiennent un droit inaliénable de voir respecter le

contrat par l'Autre anglophone puisque le Canada français a déjà honoré sa part des deux contrats. Il n'est donc plus possible de retourner en arrière :

À tout événement, rassurée par ces déclarations formelles du premier ministre, notre province a accepté de collaborer à la guerre. Elle a souscrit aux emprunts, payée de lourds impôts de toutes sortes, tenu ses industries de guerre en activité, fourni des volontaires pour tous les services de l'armée. En somme, elle a rempli pleinement sa part du contrat (Hamel, *Action nationale*, février-mars 1942 : 109).

Ou, comme le dira René Chaloult à l'Assemblée législative du Québec :

Un contrat implique entre les parties contractantes des obligations réciproques, dont seul peut les délier un consentement réciproque. Or, le Canada français est-il prêt à donner ce consentement? Est-il prêt à délier l'autre partie contractante de ses obligations? Tous ceux qui sont en contact avec l'opinion publique chez nous, savent bien que ce n'est pas le cas. Et cependant, il me semble que seule notre province qui a rempli, et largement, les obligations découlant de notre participation à la guerre, pourrait maintenant dégager l'élément conscriptionniste de l'entente qui a rendu cette obligation possible. On peut affirmer qu'elle ne le fera pas. Est-il loyal, enfin, de la part du gouvernement, de chercher à se libérer de ses promesses anti-conscriptionnistes, grâce au vote majoritaire de ceux qui n'ont pas rempli leur obligation? (18 mars 1942, Débats de l'Assemblée législative : 17).

Le Québec a tenu parole, et en ce sens a droit à ce que le reste du Canada fasse de même. Et que dire à cet égard du pacte fédératif de 1867? Le Québec n'est-il pas la seule province à véritablement permettre à la minorité linguistique anglophone d'avoir droit de cité en son sein alors que le français à l'extérieur de ses frontières est *persona non grata*? C'est le sens de l'intervention de Maxime Raymond qui explique, dans son dernier discours avant l'adoption du bill 80 (juillet 1942), en s'adressant à Hanson, chef de l'Opposition, que l'on s'apprête encore une fois à faire l'unité nationale sur le dos du Québec :

(Raymond) Le chef de l'opposition a fait allusion aussi aux privilèges dont jouit la province de Québec en vertu de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord. Qu'on me permette de signaler que ce sont là non pas des privilèges, mais des droits.

(Hanson) Ai-je employé le terme « privilèges »? J'ai parlé d'obligations contractuelles.

(Raymond) Ce sont des droits. Ce fut un contrat qui est intervenu en 1867 et je défie qui que ce soit à la Chambre ou ailleurs de citer un seul exemple établissant que la province de Québec ne s'est pas acquittée de toutes ses obligations aux termes de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord. Dans la province de Québec, les Canadiens français sont en majorité et nous avons toujours rempli nos obligations et respecté les droits de la minorité. Malheureusement, je ne crois pas que l'on puisse en dire autant des autres provinces (Raymond, *Hansard*, 23 juillet 1942 : 4785).

On trace un parallèle direct entre le non-respect des promesses de la Confédération et de ceux de la crise de la conscription. Le Québec a respecté sa parole pour ce qui est de la confédération, comme il l'a fait quant à la participation canadienne à la guerre, contrairement aux anglophones du pays qui ne se sont pas acquittés de leur part du marché : « Qui peut élever la voix dans cette Chambre et dire que la province de Québec n'a pas collaboré avec le reste du Canada dans toutes les sphères d'activité, *en temps de guerre comme en d'autres temps ?* » (Cardin, Hansard, 11 juin 1942 : 3383; nous soulignons). Ou encore, comme le dit le député Eudes en Chambre des communes pendant le débat sur l'adoption du bill 80 :

L'Acte de l'Amérique Britannique du Nord garantit à la minorité française des droits égaux à ceux de la majorité. Or, depuis le 1^{er} juillet 1867, on a négligé la mise en pratique de l'esprit de justice et d'égalité de notre constitution. *L'existence d'une entité canadienne demeure pourtant une chimère tant que les Canadiens français ne recevront pas, à travers le Dominion, ce traitement juste et équitable que la majorité française du Québec accorde à la minorité anglaise* (Hansard, 18 juin 1942 : 3580).

Pour ce qui est de la participation canadienne-française à la guerre, comme pour ce qui est des devoirs stipulés par la Constitution canadienne, le Québec a fait sa part et il exige maintenant la même chose du reste du Canada.

On se souvient que pendant la Première Guerre mondiale, une motion séparatiste a été présentée à l'Assemblée législative du Québec. Rien de tel pendant la Seconde Guerre mondiale, bien que le droit de retrait du pacte confédératif soit discuté. Par exemple, dans le journal *La Presse*, normalement associé aux libéraux et qui opte pendant la campagne plébiscitaire pour la neutralité, le dernier éditorial avant le jour du vote va comme suit :

Le gouvernement King qui, *jusqu'ici*, s'est attaché à mener la grande affaire de notre participation au conflit mondial *d'après les principes et l'esprit de la Constitution canadienne* a besoin de savoir quelle attitude adopter au juste sur cette épineuse question de la conscription (La Presse, 25 avril 1942 : 22; nous soulignons).

Cette explication du plébiscite est curieuse à bien des égards. D'une part, le résultat du vote est on ne peut plus prévisible : le même jour où fut publié cet éditorial, *La Presse* publie un énième

sondage de la maison Gallup où l'on donne 75% au NON au Québec, et 68% au OUI à travers le Canada incluant le Québec (p. 18). En ce sens, on voit mal comment le résultat du vote aidera le premier ministre à prendre une décision sur l'attitude à prendre! Mais ce qui est surprenant, c'est l'affirmation selon laquelle le plus haut dirigeant du pays a respecté *jusqu'ici* l'esprit de la constitution. On semble ainsi dire que *l'esprit de la Constitution*, c'est la politique de compromis entre les deux peuples fondateurs. *La grande affaire de notre participation* s'est faite selon cette logique, jusqu'ici, puisque les anglophones ont accepté une participation moins totale qu'ils ne l'auraient souhaitée, et les francophones ont pris part à une guerre devant laquelle ils préféreraient rester neutres. Malgré la grande retenue dont a fait preuve l'éditorialiste de *La Presse*, ce *jusqu'ici* résonne comme une mise en garde : on ne saurait aller plus loin sans compromettre l'esprit de la Confédération. D'autres seront moins nuancés, tel le député Crête, membre des libéraux fédéraux dissidents : « Si vous voulez que le statut actuel du Canada disparaisse et si vous désirez la dislocation du pacte fédératif, une loi de conscription pour service outre-mer viendrait à son heure et accomplirait cette sinistre et odieuse besogne » (*Hansard*, 11 février 1942 : 522). Le non-respect du compromis sur la participation canadienne à la guerre par l'imposition de la conscription donne un droit théorique à la rupture du pacte fédératif. Bien que ce ne soit pas souhaité, le retrait du Québec de la Confédération pourrait se faire si l'Autre ne tient pas ses promesses, s'il ne respecte pas sa parole. Et c'est pourquoi,

nous ne sommes pas séparatistes, mais qu'on ne nous oblige pas à le devenir. Nous voulons bien habiter la même maison, mais il faut que la maison soit habitable pour tous. Nous sommes partisans de l'unité nationale, mais suivant certaines conditions équitables, et *quand nos conditions sont fixées d'avance et acceptées, nous demandons qu'on les observe.* (Raymond, *Hansard*, 5 février 1942 : 381)

Pour ce qui est de l'indépendance du Québec, on se limitera cependant à ce genre d'avertissement. Elle ne sera jamais sérieusement envisagée pendant la guerre, au sens où elle ne trouvera pas d'expression politique immédiate dans un parti ou dans un mouvement de masse.

Pourtant, ces rapprochements entre le pacte de 1867 et celui de 1939 montrent à quel point, chez plus d'un commentateur, la crise de la conscription fut envisagée et vécue comme une atteinte au principe du pacte entre les peuples fondateurs. La crise de la conscription s'inscrit comme un autre moment dans une suite perpétuelle de démentis de la vision du Canada des Canadiens français.

Nous verrons maintenant que cette crise suscitera deux réponses. D'une part, cette atteinte redonnera un second souffle à la théorie du pacte entre les peuples fondateurs, justement parce que la crise sera vécue au Québec comme une attaque contre ce symbole de l'identité canadienne-française. On s'y attachera coûte que coûte, comme un bien à préserver, comme la seule façon d'assurer la pérennité de la minorité canadienne-française. Cela est d'autant plus vrai que le résultat du plébiscite semble indiquer une unanimité de pensée au Canada français. D'autre part, on assistera à une remise en question complète de la théorie du pacte entre les peuples fondateurs qui est, nous le verrons, loin d'être étrangère au choc identitaire vécu au Québec en 1942.

La crise de 1942 et ses suites

La modification constitutionnelle de 1943

Un des événements politiques qui a le plus marqué le Québec des vingt dernières années est sans contredit la question du rapatriement de la constitution de 1981-1982. Ottawa voulait alors apporter unilatéralement des changements à la Constitution canadienne. Le Québec, qui s'y opposait, a porté la cause devant la Cour suprême du pays. Cette dernière jugea « légale mais inconstitutionnelle au sens conventionnel du terme » la modification de la Constitution sans l'accord d'un certain nombre de provinces. Le gouvernement fédéral dû alors chercher l'assentiment des provinces avant d'y apporter des changements. Il retourna donc à la table de

négociations. Lors de la conférence fédérale-provinciale en novembre 1981, un front commun rassemblant une majorité de provinces canadiennes, dont le Québec, s'opposa alors au projet fédéral. Or, le front commun s'effrita, si bien que l'on assista à un revirement de situation: toutes les provinces canadiennes iront rejoindre la position d'Ottawa, seul le Québec refusera le projet fédéral. Cet épisode s'est inscrit dans l'imagerie collective au Québec sous le vocable de « nuit des longs couteaux ». La Constitution fut ainsi rapatriée sans l'assentiment de l'Assemblée nationale du Québec, qui se voyait ainsi « dépossédée » d'un droit de veto sur les changements constitutionnels. On se souviendra qu'un épisode semblable, bien que de moindre ampleur, est également survenu pendant la Deuxième Guerre mondiale, un an après le plébiscite de 1942.

La modification constitutionnelle en question fut présentée en juillet 1943 par le ministre de la Justice, Louis Saint-Laurent. L'amendement prévoit le renvoi à la fin de la guerre du réajustement de la représentation à la Chambre des communes. À l'unanimité, l'Assemblée législative du Québec s'est opposée à cette mesure car elle limite temporairement le poids relatif de la délégation québécoise au Parlement canadien. Le gouvernement fédéral choisit d'agir unilatéralement et fait adopter l'amendement à la hâte. Cette décision provoque de vives réactions au Québec. L'ancien ministre Cardin, comme plusieurs autres représentants du Québec à la Chambre des communes, dira :

Depuis de nombreuses années, il est reconnu dans toutes les sphères de l'opinion publique qu'on ne devrait apporter aucune modification grave à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique sans le consentement et l'approbation des parties au contrat. Je conviens que, dans le passé, le Parlement fédéral a agi de sa propre autorité et qu'il a modifié la loi constitutionnelle sans consulter les provinces signataires du pacte. Mais, je le répète, *depuis quelques années au moins, l'opinion s'est répandue au pays qu'il faut regarder l'Acte de l'Amérique du Nord britannique comme un pacte sacré pour les associés*, lesquels sont les provinces, et qu'il ne faut y apporter aucune modification sans l'approbation des parties contractantes. (Cardin, *Hansard*, 5 juillet 1943 : 4475).

En effet, ce n'est pas la première fois que le fédéral agit de la sorte. Mais c'est la première fois qu'il fait face à un mouvement de protestation d'une telle envergure au Québec. Nous l'avons

vu, les tenants du NON avaient appréhendé que le Canada anglais n'hésiterait plus à imposer sa volonté de façon unilatérale, fort qu'il serait du précédent que constitue le plébiscite³¹. Ils voient en cet amendement une confirmation de leurs appréhensions (*Le Devoir*, 24 juillet 1943 : 3).

La « crise » constitutionnelle de 1943 sera amplifiée par une déclaration du premier ministre King. En effet, ce dernier, contrairement à son habitude, n'a pas essayé de masquer le fond de sa pensée par une formule ambiguë. Alors qu'il répond par écrit à une lettre de protestation contre l'amendement constitutionnel que lui avait fait parvenir Maurice Duplessis, il dira : « Quant à la théorie que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique serait un pacte entre les provinces dont aucun détail ne pourrait être amendé sans le consentement préalable de toutes les provinces, elle ne me paraît conforme ni à l'histoire, ni au texte » (reproduit dans Arès, 1967 : 94)³². Alors chef de l'opposition à l'Assemblée législative, Maurice Duplessis protestera par écrit³³ au premier ministre :

[...] Il est d'élémentaire justice qu'un contrat ou une convention ne peuvent être amendés sans le consentement de toutes les parties contractantes. [...] L'Acte de l'Amérique du Nord britannique est un pacte d'honneur entre les provinces, entre les deux grandes races [...] L'amendement du pacte fédératif de 1867 et les procédés qui l'ont accompagné ne sont pas de nature à favoriser l'unité nationale (reproduit dans Arès, 1967 : 95).

³¹ C'est le sens de l'intervention du député Roy à la Chambre des communes : « Je me souviens très bien des discours que nous avons l'habitude d'entendre dans la province de Québec, des promesses qui étaient faites et des engagements contractés à seule fin de gagner une élection, comme l'a admis le premier ministre dans son discours sur le plébiscite, le 26 janvier 1942. Nous savons exactement quelles ont été les conséquences de ces beaux discours et de ces belles promesses. Un an plus tard, on demandait à Baptiste, dans un plébiscite, de pardonner au premier ministre et au Gouvernement, ou au parti libéral, ces beaux discours et ces belles promesses faites à la province de Québec; en même temps toutefois, on demandait à Jean [John?] d'oublier les promesses du premier ministre. Or, Baptiste refusa de les oublier et Jean de son côté les oublia et le premier ministre profita de l'occasion pour oublier tous les beaux discours et toutes les belles promesses qu'il avait faites auparavant dans la province de Québec. Ces faits encore tout récents sont une leçon salutaire pour chacun de nous » (Roy, *Hansard*, 5 juillet 1943 : 4473; nous soulignons)

³² Louis Saint-Laurent dit la même chose : « La confédération n'a pas été vraiment un pacte entre les provinces » (5 juillet 1943 : 4485) ou, ajoutera-t-il, « entre les peuples du Canada ».

³³ Cette correspondance est publique. Elles sont reproduites dans les quotidiens du pays. Voir en particulier *Le Devoir*, 16, 17, 22-24, 31 juillet 1943.

Duplessis n'est pas le seul à protester contre l'amendement³⁴. Outre un certain nombre de députés libéraux fédéraux, il y a unanimité au Québec pour dénoncer la mesure du Parlement fédéral. Le premier ministre Godbout dira : « Si on peut amender la constitution canadienne sans consulter les provinces, *la constitution ne vaut plus rien pour nous* » (Arès, 1967 : 93; nous soulignons). La Ligue pour la Défense du Canada, la Société St-Jean Baptiste ainsi que de nombreuses associations et personnalités écriront au premier ministre britannique pour qu'il empêche l'adoption de la mesure par le Parlement londonien. On organisera également des rassemblements. À une assemblée de protestation à Sainte-Marie le 23 juillet 1943, chaque orateur est venu défendre la théorie du pacte entre les peuples fondateurs ou entre les provinces du Canada (*Le Devoir*, 24 juillet 1943 : 3). En somme, cet épisode vient encore une fois demander aux Canadiens français de définir leur conception du Canada. Ils se montrent pratiquement, à nouveau, unanimes.

L'historien Stéphane Paquin relate les événements de 1943, puis de 1946³⁵ en montrant que ce n'est qu'à partir de ce moment que le mythe du pacte entre les peuples fondateurs devient hégémonique et succède à la théorie du pacte entre les provinces fondatrices. Il dira qu'à partir de la guerre, « *chez les francophones, l'idée de pacte à deux commence à s'imposer* » (Paquin, 1999 : 108; nous soulignons). Nous croyons qu'il n'a que partiellement raison. Il perçoit une trop grande différence entre la théorie du pacte « entre les provinces » et celle du pacte entre « les peuples fondateurs »³⁶. Cette différence n'est pas fondamentale pour les francophones, et surtout pour ceux du Québec. C'est que son étude s'intéresse principalement à la récupération politique

³⁴ Thomas Chapais, alors devenu sénateur, fera un discours démontrant comment l'amendement de 1943 porte atteinte à la théorie des peuples fondateurs, théorie qu'il a grandement contribué à définir.

³⁵ La « crise » constitutionnelle de 1943 fut « reprise » en 1946 alors que le fédéral modifia unilatéralement la carte électorale. Les paramètres de cette crise sont sensiblement les mêmes que ceux de 1943, c'est pourquoi nous éviterons d'en parler ici.

³⁶ Le Canada français étant représenté par le Bas-Canada, il est superficiel de prétendre qu'il existe une différence de fond entre les deux théories.

que font les gouvernements de la notion de pacte confédératif. En ce sens, Paquin démontre bien que ce n'est qu'à partir des années 40-50 que le gouvernement de la province de Québec commence à utiliser l'expression « pacte entre les peuples fondateurs » plutôt que « pacte entre les provinces » (Paquin, 1999 : 93). La Commission Tremblay³⁷ adoptera définitivement cette vision (Paquin, 1999 : 111). Il est pourtant faux de dire que c'est à partir des années 1940 seulement que la théorie du pacte entre les peuples fondateurs commence à s'imposer « chez les francophones ». Arès (1967 : 50-93) a montré qu'il existe un large consensus chez les intellectuels Québécois, tant chez Bourassa que chez Groulx, quant à la nature du pacte fédératif de 1867, comme nous l'avons déjà vu. Et comme les nombreux parallèles évoqués plus haut l'ont montré, la crise de la conscription sera vécue au Québec comme une atteinte à cette vision du Canada. Si le gouvernement du Québec adopte à son tour cette conception du Canada à partir de 1940-1950, il ne devance en rien les « francophones ». Il rejoint plutôt un sentiment largement partagé.

Ainsi, la crise de la conscription comme la « crise » constitutionnelle de 1943 ont forcé les Québécois à réaffirmer leur conception du pays. Puisqu'elles furent vécues comme des remises en question de cette vision du Canada, on s'y attachera d'autant plus résolument.

L'École de Montréal

Mais la crise de la conscription introduit également son contraire, c'est-à-dire la logique qui permet de mettre en doute le concept même d'un pacte visant à assurer l'égalité entre les peuples fondateurs. Déjà, la dépression des années 1930 posait la question de l'infériorité

³⁷ La Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels (présidée par le Juge Tremblay, d'où l'abrégié) fut mise sur pied en 1953 par le gouvernement de l'Union nationale de Maurice Duplessis afin d'élaborer une stratégie pour répondre aux empiétements du fédéral dans les champs de compétence provinciale. « Par ses recherches, par la prise de conscience dont elle est l'occasion pour de nombreux groupes, et par la solidarité qu'elle révèle vis-à-vis de l'État québécois, la Commission Tremblay reste certainement un événement majeur de cette période » (Linteau et al., 1986 : 360).

économique des francophones au Canada. Avant la guerre, « les causes de l'infériorité économique des Canadiens français sont présentées comme étant le résultat d'une carence de formation dans le domaine des affaires » (Lamarre, 1993 : 107). L'École de Montréal en viendra plutôt à penser que le retard économique des Canadiens français n'est peut-être pas une question de manque de compétence mais « un problème d'ordre institutionnel et constitutionnel » (Lamarre, 1993 : 108). C'est qu'après la guerre, il deviendra plus difficile de prétendre qu'il existe une égalité politique entre les deux « peuples fondateurs » du Canada. Ce mythe est alors remis en question, et une nouvelle interprétation de la genèse du Canada prend forme. « Aux adeptes de la théorie d'un pacte entre deux nations fondatrices, des historiens de l'Université de Montréal opposèrent la thèse de l'annexion du Canada français » (Lamarre, 1993 : recto).

Maurice Séguin sera le premier intellectuel de l'École de Montréal à tenter de systématiser l'idée que le retard économique des Canadiens français est un problème systémique et non de carence intrinsèque :

Le contexte de la crise économique, l'affrontement entre Canadiens anglais et Canadiens français autour de la question de la conscription obligatoire [sic], puis les tentatives de centralisation fédérale ont exacerbé la prise de conscience de cette réalité nationale. Et c'est dans le prolongement de cette tradition et de ces événements encore récents que Séguin s'est penché pour la première fois sur les causes de l'infériorité des Canadiens français, problème national par excellence (Lamarre, 1993 : 155).

La crise de la conscription influencera sa pensée de la façon suivante. Pour lui, l'historiographie canadienne-française a eu le tort de négliger l'impact négatif du rapport dominant-dominé entre les Canadas anglais et français. Ainsi, il reproche même à Groulx « comme tous les définiteurs [sic] de situation du Canada français, de [partir] de l'hypothèse que ses compatriotes ont toujours eu la liberté d'organiser leur vie collective » (Séguin, dans Lamarre, 1993 : 114). La crise de la conscription montre bien que, malgré une volonté clairement exprimée, le Canada français se voit imposer celle du reste du Canada.

Chez un intellectuel comme Guy Frégault, la crise de la conscription aura une influence déterminante dans la façon de concevoir l'identité de l'entité canadienne-française. En 1941, il est jeune historien étudiant aux États-Unis. Avant de quitter pour son séjour chez nos voisins du Sud, il est déjà un écrivain prolifique. À l'époque, il ne conçoit pas le Canada français comme une nation distincte. Il écrira dans *L'Action Nationale*, en octobre 1941 : « il n'y a pas de culture canadienne parce que le Canada est une entité purement politique et qu'il n'existe pas, ou du moins pas encore, à mon avis, de nation canadienne-française [...]. Mais il existe une culture française. Je crois qu'elle est nôtre » (1941 : 146). Pourtant, Frégault adopte une tout autre perspective moins de deux ans plus tard :

En moins de deux ans, sa conscience de l'identité nationale se métamorphosera complètement. En effet, entre 1941 et 1943, la problématique identitaire sur laquelle il faisait jusqu'alors reposer l'essentiel de ses analyses et de ses interprétations de la situation va, d'une certaine manière, s'inverser [...]. En 1943, la flèche du temps s'est retournée. La nation canadienne-française, ce n'est plus dans un avenir hypothétique qu'elle se réalisera : elle a déjà pris consistance et ce, dès les origines, sous le régime français. (Lamarre, 1993 : 242)

Toujours selon Lamarre, il existe deux raisons qui expliquent le changement de perspective de Frégault. La première, et la plus importante selon Lamarre (1993 : 244), est l'acquisition aux États-Unis d'une nouvelle méthode de travail plus rigoureuse. Frégault serait alors devenu un véritable historien. Sa façon de concevoir le rôle de l'histoire dans la compréhension du présent a changé (Lamarre, 1993 : 244). Mais,

Il faut ajouter que la transformation de la conscience de l'identité nationale chez Frégault intervient aussi au moment où la crise de la conscription a ravivé et porté à son paroxysme l'opposition séculaire entre Canadiens anglais et Canadiens français. Entre son départ pour les États-Unis et son retour au Canada en juin 1942, le rapport entre les deux groupes ethniques n'avait fait que se détériorer. [...] Lorsque Frégault revient de Chicago, il y a peu de temps que le plébiscite a mis en évidence l'opposition des « deux solitudes » (1993 : 243-244).

À notre connaissance, il n'existe pas de texte³⁸ où Frégault analyse lui-même l'impact de la crise de la conscription sur le Canada français. En 1947, cependant, il collaborera à la publication de l'Encyclopédie Grolier. La rubrique « conscription » est de sa plume. Il en retrace l'histoire au Canada depuis le Régime français. On y apprend qu'avant la Conquête, la conscription « est plutôt synonyme de levée en masse que de mode de recrutement » (1957 : 477). Les milices ainsi constituées en « troupes territoriales n'étaient employées *que pour la défense de la colonie* : il n'était naturellement pas question de les transformer en *corps expéditionnaire* » (1957 : 477; nous soulignons). Or, après la défaite de 1759, sous le Régime britannique, « on tenta, dès le début, à l'occasion de la Révolution américaine, d'amener les Canadiens à défendre les *intérêts impériaux* » (1957 : 477; nous soulignons). Puisque les Canadiens français refusaient d'être conscrits,

la proclamation de la *loi martiale*, le 9 juin 1775, et une tentative de mobiliser la milice sous les drapeaux britanniques ne firent que répandre et accroître le mécontentement; dans certaines paroisses, les menaces inconsidérées que firent des *recruteurs trop zélés* induisirent même les censitaires à prendre les armes pour souligner leur refus de servir. L'État eut beau faire appel à *l'autorité ecclésiastique*, la circulaire de Mgr Briand émise le 22 mai 1775 pour exhorter les catholiques à *prendre fait et cause pour l'Angleterre n'eut pas l'effet désiré* [...] (1957 : 477; nous soulignons).

Frégault semble ainsi transposer la problématique de la crise de la conscription de la Deuxième Guerre mondiale directement dans son analyse historique du service militaire obligatoire au Canada sous l'Ancien régime. En effet, la primauté accordée à la défense du sol, l'absence d'un corps expéditionnaire (sous le Régime français), le refus de défendre les intérêts impériaux de l'Angleterre, le zèle des recruteurs, la collusion entre l'élite cléricale et le Régime britannique sont tous des thèmes importants de la crise de 1942. C'est pourquoi, toujours selon Frégault, les Canadiens français « s'opposèrent *instinctivement* à la participation du Canada à la guerre des Boers : ils craignaient que la participation ne créât un "précédent" » (1957 : 477; nous soulignons).

³⁸ La liste des publications de Frégault comporte quelque 383 titres. Il est possible qu'un titre important nous ait

Les guillemets à "précédent" sont de Frégault). Cet instinct, c'est celui d'un peuple déjà constitué avant même la Conquête. Il est évident que Frégault situe ainsi dans une continuité historique le refus canadien-français de se soumettre à la conscription dans l'intérêt de la Grande-Bretagne. La crise de la conscription de 1942 paraît alors comme une quasi-répétition des événements qui suivirent la Conquête. Alors qu'en 1941, Frégault pense que la nation canadienne-française n'existe pas, en 1947, il croit maintenant non seulement qu'elle existe, mais qu'elle est confrontée depuis les tout débuts aux mêmes déterminations. En traçant une équivalence entre le problème de la conscription en 1775, en 1917 et en 1942, Frégault montre que le problème de l'infériorité canadienne-française est structurel et permanent.

Enfin, pour Michel Brunet:

during the Second World War, French Canadians finally realized they had been wasting their time and energy seeking a true Canadian Unity. The French Canadians have always understood that co-existence between two collectivities submitting to the authority of the same State meant numerous compromises [...]. They have always been ready to consent to them. But English Canada never really accepted the dialogue [...]. French Canadians had sought a strong central government until the Second World War. But the conscription plebiscite of 1942, conscription in 1944 [...] made them realize that Canada was not their country (Canadian Press, 1964).

L'idée d'un compromis assurant l'égalité entre les peuples fondateurs ne correspond plus à la réalité. En reniant unilatéralement ses promesses pendant la guerre, le Canada anglais agit comme s'il était le seul maître à bord au Canada. Comme le dit Brunet, la crise de la conscription est un événement déclencheur :

les promesses stériles d'Ernest Lapointe, de Cardin et des libéraux fédéraux pendant près d'un quart de siècle, leurs pressions indues aux élections provinciales de 1939, le plébiscite de 1942 qui fut une véritable tentative de chantage contre le Canada français et tous les autres événements de la dernière guerre ont brutalement révélé à l'électorat canadien-français - qui s'en doutait d'ailleurs depuis longtemps - que ses représentants à Ottawa n'influencent nullement la politique générale du pays et sont très mal placés pour servir efficacement leurs compatriotes du Québec comme collectivité distincte. Il semble que la leçon n'a pas été oubliée. Elle a même déterminé une réorientation partielle de la pensée politique canadienne-française (Brunet, 1968 : 254).

La crise de la conscription pendant la Seconde Guerre mondiale permet aux Canadiens français de comprendre qu'ils ne sont pas maîtres chez eux. Pour Brunet, il aura fallu les événements de la Seconde Guerre mondiale pour que certains Canadiens français jettent un regard sceptique sur le passé.

Ces trois historiens auront mis en cause le mythe de l'égalité entre les peuples fondateurs et le pacte que ceux-ci auraient conclu en 1867. Ils lui auront substitué la thèse de l'annexion du Canada français, elle-même conséquence de la Conquête. Ce sera leur contribution principale à l'historiographie canadienne-française. L'on sait que l'École historique de Montréal aura une influence considérable sur le nouveau mouvement nationaliste québécois, en formation pendant les années 1960. C'est en grande partie grâce à ces trois auteurs si, aujourd'hui, le mythe du pacte entre les peuples fondateurs n'est plus un vecteur de l'identité canadienne-française.

L'adoption d'un drapeau

Nous nous sommes limités dans ce chapitre à montrer comment la crise de la conscription fut vécue au Québec comme une remise en question du pacte entre les peuples fondateurs, et corollairement comme une attaque à l'identité canadienne-française. Nous désirons maintenant étudier brièvement une autre représentation symbolique qui sera appelée à changer après les événements d'avril 1942.

L'on sait qu'en 1948, le Québec se dote d'un drapeau distinctif. Est-il possible d'établir un lien entre la crise de la conscription et l'adoption du drapeau? À n'en pas douter. Les membres du Bloc populaire canadien vont jouer un rôle de premier plan dans l'adoption de ce drapeau, en particulier René Chaloult (alors député indépendant) et André Laurendeau. Or, contrairement à ce que l'on pourrait penser, les premiers efforts avaient visé à coiffer la tour de la paix à Ottawa, plutôt que la tour de l'Assemblée législative de Québec, d'un étendard distinct.

Le 26 janvier 1942, Wilfrid Lacroix dépose le bill 3 ayant pour objet d'établir un drapeau national (*Hansard*, 26 janvier 1942 : 19)³⁹. On procède à une première lecture, mais le projet de loi meurt au feuillet. Lacroix récidive le 9 juin 1943. En Chambre des communes, il interpelle le premier ministre du Dominion. Il lui demande si l'Union Jack est le drapeau canadien et, comme la question n'est que simple rhétorique, lui en pose immédiatement une seconde par laquelle il veut savoir si le Canada a l'intention d'adopter un drapeau distinctif. King éludera la question⁴⁰. Pourtant, lorsque la même question émane du Canada anglais, soit par la bouche de John Diefenbaker le 11 août 1944, King se montre alors favorable à ce que le Canada adopte son propre drapeau. Un comité parlementaire, qui aura comme objectif de choisir un motif approprié pour le nouveau drapeau sera mis sur pied. Fait hautement significatif : le 27 février 1946, l'Assemblée législative québécoise adopte à l'unanimité la proposition suivante. Celle-ci

«prie le comité parlementaire fédéral de choisir un drapeau véritablement canadien, c'est-à-dire un drapeau qui *exclut tout signe de servage, de colonialisme et que peut arborer fièrement tout Canadien sans distinction d'origine*»,

Attendu que M. Louis-Stephen Saint-Laurent, en sa qualité de ministre de la Couronne et de mandataire du Québec, a déclaré, au cours du débat, qu'il serait «bien surpris et bien déçu» si le Comité ne recommandait pas l'inclusion de l'Union Jack dans le dessin du drapeau;

Attendu que ces sentiments *n'expriment pas ceux du peuple canadien-français, cofondateur du pays* et représentant le plus fort groupe ethnique au Canada;

Attendu que l'Union Jack est un emblème anglais, dont la présence sur notre drapeau décèlerait des traces de *racisme* et symboliserait un assujettissement à l'Angleterre tout à fait incompatible avec notre statut d'indépendance et notre *dignité de nation souveraine*.⁴¹

Malgré cette demande du Québec, la Chambre des communes adopte, le 11 juillet 1946, un nouveau drapeau pour le Canada composé d'un Red Ensign remanié. La législature du Québec,

³⁹ Il dira : « Notre pays accomplit librement sa part dans cette guerre et il le fait à titre de nation indépendante et souveraine; il est temps par conséquent que nous ayons un drapeau qui exprime la souveraineté du peuple ». On peut penser que Lacroix tente ainsi de court-circuiter les accusations de manque de loyalisme dirigées contre les Québécois par certains membres de la Chambre. Leur loyauté va au Canada. (*Hansard*, 26 janvier 1942 : 19)

⁴⁰ « Dans *Fridolinons 44* intitulé *La Conférence du rire* (Conférence de Québec), Fridolin-Gratien Gélina dans le rôle de King s'écrie: «Oui, luttons pour la défense de notre drapeau». John Bouboule (Churchill) lui fait remarquer que ce n'est pas le sien. King-Fridolin réplique: «Luttons alors pour notre unité nationale!». L'oncle Sam (Roosevelt) lui signale que cette unité est tout aussi inexistante que son drapeau » (Source : Site web d'impératif français <http://www.synapse.net/~imperatif/articles/draque4.html>)

⁴¹ Source : Site web d'impératif français <http://www.synapse.net/~imperatif/articles/draque4.html>

en signe de protestation, refuse d'utiliser ce nouveau drapeau et conserve... l'Union Jack! Il faudra attendre une vingtaine d'années pour que le Canada adopte le drapeau que l'on connaît aujourd'hui.

Pour ce qui est d'un drapeau distinctif pour le Québec, l'on constate déjà un changement dans l'utilisation des symboles canadiens-français, de la feuille d'érable au lys, dès les lendemains du plébiscite⁴². Il existait en effet au Canada français une tradition selon laquelle les propriétaires de magasins rappelaient à leurs consommateurs la fermeture de leurs commerces lors de la Saint-Jean-Baptiste. Dans ces petites publicités encadrées que l'on retrouvait dans tous les quotidiens, l'on accolait la plupart du temps un symbole national ou un drapeau et, en plus de remercier sa clientèle, l'on souhaitait à tous une bonne Saint-Jean-Baptiste. Il est frappant de constater que jusqu'en 1941, c'est la feuille d'érable qui est utilisée le plus souvent. Dès juin 1942, soit quelques mois après le plébiscite, c'est le Carillon du Sacré-Coeur, ancêtre de l'actuel drapeau du Québec, qui remplace la feuille d'érable dans la publicité (voir annexes 1 et 2). Nous avons calculé qu'en 1941, dans le journal *Le Devoir*, 72,4% des annonces publicitaires reliées à la Saint-Jean-Baptiste comportent au moins une feuille d'érable, 24% ne portent aucun symbole, et seulement 3,6% des publicités arborent le Carillon. En 1942, c'est désormais 44,6 % des publicités qui comportent ce dernier symbole, alors que 42,5% ont toujours la feuille d'érable et 12,7% n'ont pas de symbole. Pour sa part, la publicité de Dupuis frères se passe de commentaire (voir annexes 3, 4 et 5). Le Carillon du Sacré-Coeur est clairement associé à la province de Québec. À preuve, selon Luc Bouvier⁴³, Maurice Duplessis hésitera à le choisir parce que, pour

⁴² Lors de nos recherches, nous avons tenté de vérifier si, après le plébiscite de 1942, on pouvait constater une utilisation accrue du terme « Québécois » plutôt que « Canadien français ». La méthode choisie consistait à faire l'étude des éditoriaux publiés la veille de la St-Jean Baptiste, entre 1935 et 1950. Nous n'avons pu constater d'évolution dans l'utilisation du terme. Or, nous n'avons pu nous empêcher de remarquer la publicité publiée dans les journaux étudiés, qui dénote explicitement un changement dans l'utilisation des symboles nationaux.

⁴³ <http://www.synapse.net/~imperatif/articles/draque.html>

lui, il est le drapeau des séparatistes de la province⁴⁴. En 1944, une publicité de Leo Limitee rendra compte de l'engouement pour le drapeau: « petit à petit, il devient un signe de ralliement » (annexe 6).

Puisque le gouvernement canadien refuse de se doter d'un étendard « vraiment canadien », la bataille s'engage à Québec pour que la province se dote d'un drapeau distinctif. Il est vrai que la bataille provinciale avait été amorcée dès 1942, à la suite du plébiscite, par les membres de l'Ordre de Jacques Cartier. Quoiqu'il en soit, en 1947, un comité parlementaire est mis sur pied par l'Assemblée législative pour voir à l'adoption d'un drapeau provincial. Devant le comité constitué de 12 membres, René Chaloult, appuyé par André Laurendeau, propose l'adoption du fleurdelisé. La proposition sera rejetée par tous les autres membres du comité, sauf un : Adélarde Gobdout. Le comité n'ayant pu faire consensus, le projet avorte. Mais, de sa propre initiative et par décret, Duplessis décidera de l'adoption de ce drapeau en janvier 1948.

Conclusion du chapitre

Comme le dit André Laurendeau, pendant la crise de la conscription « un grand nombre de Canadiens français ont alors échappé, dans leur esprit et leur coeur, à l'emprise de l'État central » (Laurendeau, 1962 : 156). Ce sentiment se traduira après la guerre par un désir plus grand d'autonomie pour la province de Québec.

Quand, pendant la crise de la conscription, le Canada anglais se « délie lui-même » de sa promesse anti-conscriptionniste, quand il impose de façon unilatérale sa volonté grâce à sa majorité parlementaire, il inflige, sans le vouloir, une cinglante dénégation au mythe de l'égalité entre les peuples fondateurs. Or, il est primordial de comprendre que l'inégalité réelle entre les

⁴⁴ Le 29 avril 1943, au Monument national à Montréal, lors d'une assemblée anti-conscriptionniste, Paul Gouin déclare devant une foule : « un jour viendra où ce drapeau de Carillon, immobile dans sa force, immobile dans sa

deux groupes linguistiques du pays, loin de constituer un démenti du pacte entre les peuples fondateurs, a toujours servi à le perpétuer. Notre cadre théorique, élaboré au premier chapitre, a montré comment les mythes nationaux émergent à partir des besoins immédiats d'une collectivité, en liant son passé à ses aspirations d'avenir. Le mythe du pacte entre les peuples fondateurs s'inscrit tout à fait dans cette logique. Les Canadiens français se sont donnés ce mythe pour compenser l'inégalité réelle qu'ils vivaient quotidiennement au Canada. Puisque aux yeux des Canadiens français, le Canada anglais pendant la Seconde Guerre mondiale « attaque » cette conception du pays, l'on redouble d'efforts à le défendre. Il devient un bien identitaire à préserver.

Or, un mythe ne peut se perpétuer éternellement s'il est continuellement démenti, tant par la parole que par les faits. La crise de la conscription (à la suite de l'affaire Riel, de la question des écoles ontariennes, de l'inégalité économique, etc.) est un autre désaveu de la vision du Canada qu'ont les Canadiens français. Ce désaveu semble d'autant plus explicite que la crise de la conscription comporte de nombreuses caractéristiques permettant les parallèles avec le pacte entre les peuples fondateurs, comme nous l'avons vu. Ce n'est donc pas un hasard si, après la guerre, certains historiens canadiens-français se sont attelés à la tâche de repenser la nature du rapport entre les groupes linguistiques principaux du Canada. Et puisqu'ils entament leurs recherches au moment même où le Canada anglais ignore la volonté clairement exprimée des Canadiens français, il n'est pas étonnant que ces historiens aient vu, dans l'histoire de ces derniers, une suite ininterrompue de défaites commençant avec la Conquête.

L'univers symbolique dans lequel évolue une société a des conséquences très concrètes sur ses potentialités politiques. En effet, l'espace symbolique ne permet pas un nombre infini de

patience séculaire, s'envolera, claquant au vent de la victoire, pour aller flotter sur Québec, capitale de notre État français. » (Fonds René Chaloult).

possibles. La formulation particulière d'un problème annonce, en quelque sorte, un nombre restreint de solutions. En posant le problème de l'égalité entre les Canadiens anglais et français selon la matrice du pacte entre les peuples fondateurs, on relègue la lutte politique à la sphère juridique. En effet, si l'égalité est déjà acceptée en principe, il n'y a plus qu'à exiger le respect de ce qui est *déjà* acquis. On comprend alors pourquoi chaque pas vers cette égalité, par exemple l'adoption dans les années trente au Canada de timbres-poste bilingues, est une victoire. Or, quand l'existence du Canada sera comprise, à la suite des recherches des historiens de Montréal, comme un assujettissement des Canadiens français à la domination anglaise, cela change radicalement la perspective. Alors que la théorie du pacte entre les peuples fondateurs conceptualise le Canadien français comme un égal avec le Canadien anglais, comme un contractant qui n'a qu'à exiger le *respect* d'un contrat, la théorie de l'annexion du Canada français propre à l'École de Montréal pose le problème différemment. C'est par la force que les Canadiens français furent soumis. Et les anglophones n'ont plus besoin d'avoir recours à celle-ci puisque le Canadien français a intériorisé cette sujétion. Si on accepte un tel axiome, un des possibles qui se libèrent est le recours à la force par le Canadien français contre son oppresseur pour expier sa soumission. Alors que dans les années 1930 le Canada français est beaucoup moins maître de son destin qu'il ne le sera dans les années 1960, ce n'est qu'à partir de cette dernière date que la violence sera considérée, même si ce n'est que par une fraction tenue de la population québécoise, comme une solution légitime, nécessaire même, pour obtenir une libération. Sans attribuer une quelconque responsabilité aux historiens de l'École de Montréal, il ne faut pas se surprendre de retrouver, dans les manifestes du FLQ, l'utilisation des vocables de *Canadiens* vs *Canadians*, conceptualisés par Séguin, Frégault et Brunet, pour illustrer la subordination des Canadiens français.

Dans le prochain chapitre, nous verrons comment la crise de la conscription ébranle l'élite canadienne-française, et comment la crise renforce le désir canadien-français de devenir une majorité au Québec plutôt qu'une minorité au Canada.

Chapitre 4

Dans le premier chapitre, nous avons vu que le processus identitaire se réalise à trois niveaux. Deux de ceux-ci ont alors attiré plus particulièrement notre attention, soit les mythes et les représentations symboliques, puis le rapport à l'Autre. Après avoir situé historiquement notre sujet au deuxième chapitre, nous avons ensuite pu constater avec le troisième chapitre que la crise de la conscription de 1942 a été vécue au Québec comme la remise en question d'une représentation collective largement partagée, soit celle du pacte entre peuples fondateurs. Notre quatrième chapitre s'intéressera plus spécifiquement à la question du rapport à l'Autre. Nous montrerons que la crise de la conscription a également été vécue comme un moment d'impuissance collective des francophones du Québec dans leur rapport au Canada anglais. Cette impuissance s'est manifestée concrètement par l'incapacité d'empêcher, en septembre 1939, la participation du Canada à la guerre et, dans un deuxième temps, par l'incapacité d'imposer le respect des conditions de l'acceptation forcée de cette participation. Au mieux, le Canada français, les francophones du Québec au premier chef, ne pourront que retarder l'inévitable. Entre autres choses, la crise de la conscription exposera la caducité de la stratégie des élites canadiennes-françaises qui consistait à mettre en avant les bienfaits de l'unité nationale, mais aussi ce qu'elle exigeait des deux composantes majeures du pays. De fait, pendant la guerre, deux logiques s'affronteront au Québec: celle de l'élite traditionnelle francophone, qui persistera à prêcher la bonne entente avec le Canada anglais et érigera l'unité nationale en absolu, puis celle des anti-conscriptionnistes francophones plus résolus, pour qui l'unité nationale ne saurait se réaliser sans que soient respectées les exigences du Canada français. Cette deuxième façon d'envisager l'unité nationale va graduellement l'emporter sur la première. À l'origine, si l'unité

nationale avait du mérite « en soi », elle acquiert graduellement une valeur que dans la mesure où elle apporte un bénéfice « pour soi ».

Nous verrons par la suite l'interprétation que donne quant à lui le Canada anglais du NON canadien-français. Son interprétation dévoile une certaine méprise sur les intentions et les motivations réelles des Canadiens français. Nous soutiendrons que le regard que porte cet « Autre » sur le Québec aura des conséquences importantes sur la représentation de soi qu'entreprendront par la suite les Canadiens français.

L'impuissance collective

Pendant l'entre-deux-guerres, puis pendant la Seconde Guerre mondiale, on fait constamment référence à la crise de la conscription de « 1917 ». Nous l'avons pourtant étudié au second chapitre, ce n'est qu'en 1918 qu'avaient éclaté les émeutes sanglantes de Québec. Comment expliquer que l'année « 1917 » soit restée ancrée dans l'imaginaire collectif des Canadiens français, plus profondément encore que l'épisode sanglant de 1918? C'est qu'il faut rappeler que l'année 1917 est douloureuse pour les Canadiens français, puisque lors de l'élection provinciale de décembre, les passions s'étaient déchaînées :

« La conscription pour service outre-mer répugne au peuple du Québec parce qu'il n'a pas oublié 1917. Notre petit peuple a pu rayer de son souvenir certains faits qui lui ont crevé l'âme à diverses époques, mais il n'a jamais oublié et n'oubliera jamais que la conscription de 1917 a été une manœuvre politique exclusivement dirigée contre lui et contre sa province. Les erreurs commises durant l'autre guerre contre le Québec et contre sa population ont été à la fois graves et exaspérantes, parce que les directeurs du recrutement ont refusé principalement de reconnaître avec sympathie la fierté qu'inspirait à un peuple sensible son caractère distinctif » (Bertrand [député libéral qui votera OUI au plébiscite], *Hansard*, 15 juin 1942 : 3468).

Pour la première fois depuis la Confédération, un des deux grands partis politiques fédéraux avait eu recours à une campagne électorale explicitement dirigée contre le Québec, qui lui permit

même de prendre le pouvoir. L'élection de 1917 prouvait que la majorité canadienne pouvait se passer du Québec pour former le gouvernement et conduire les destinées du pays.

La crise de la conscription pendant la Première Guerre mondiale est un moment si intense que les Canadiens français dans leur ensemble seront prêts à bien des compromis pour ne plus avoir à revivre ce moment douloureux, où leur existence en tant qu'entité était remise en question. Pour éviter de revivre une telle crise, l'élite politique canadienne-française valorisera alors la notion de l'« unité nationale ». Or, cette valorisation découle d'une certaine confusion quant à la nature de la crise de 1917, dont la prise en considération permet de comprendre un grand nombre d'agissements lors de la Seconde Guerre mondiale.

La première crise de la conscription révélait que le pays était alors radicalement divisé selon un clivage ethnique sur un problème politique fondamental. Alors que la « désunion » était une *conséquence* de la conscription de 1917, elle en fut par la suite interprétée comme la *cause*. Cette confusion deviendra graduellement une conviction profonde chez la plupart des acteurs politiques, et se révélera explicitement dans l'Adresse au discours du Trône du 23 janvier 1942 que nous étudierons plus bas. L'analyse qui suit se fonde sur ce postulat. Il permet de comprendre en partie pourquoi les politiciens canadiens-français, tant à Ottawa qu'à Québec, seront prêts à faire bien des concessions pour préserver l'« unité nationale ».

Mais cette explication, toute pertinente qu'elle soit, reste incomplète. Il faut ajouter que les Canadiens français de l'époque constituent un peuple dominé souffrant d'un complexe d'infériorité¹. Les possibilités de la collectivité sont restreintes, tant économiquement que politiquement. Pour comprendre les agissements des dirigeants canadiens-français, l'analogie suivante semble appropriée. À l'époque, au niveau économique, la division du travail est

¹ Le sujet a déjà une vaste littérature. Sur cette question, voir entre autres, Létourneau (1991), Vadeboncoeur (1970), Bouthillette (1972), Chaput (1961), Chartrand (1964), Laurendeau (1970), Rioux et Martin (1971) et Rioux (1980).

fortement structurée selon une dichotomie qui épouse le clivage linguistique. Sauf rares exceptions, la plupart des dirigeants canadiens-français en milieu de travail ne sont que les interprètes des décisions prises à un plus haut échelon par les gestionnaires ou propriétaires anglophones. Le Canadien français qui dirige est personnifié par la figure du « foreman ». Comme n'importe quel dirigeant, il a la responsabilité des ouvriers qui travaillent sous sa supervision. Mais, sans présence syndicale ou pour palier les inefficacités de celle-ci, il se double également en porte-parole des griefs de ses employés. En ce sens, aux yeux des propriétaires, il se démarque des autres employés par une certaine communauté d'intérêt avec eux (le bien de la compagnie), mais il fait corps avec les employés lorsqu'il procède à ce qui est convenu d'appeler un « marchandage » pour obtenir une amélioration des conditions de travail. Cette analogie semble spécialement indiquée pour décrire les agissements de l'élite politique et cléricale pendant la crise de la conscription durant la Seconde Guerre mondiale. Les élites du Canada français agiront comme les intermédiaires du Canada anglais. Leurs prises de position montrent qu'elles se percevront elles-mêmes comme des médiateurs, et non comme des décideurs. L'appel à l'« unité nationale », dès le début de la guerre, devient le leitmotiv de l'élite francophone du pays. Cette dernière voudra gérer la crise à partir d'une notion de l'unité nationale en quelque sorte réifiée, pivot de la possibilité d'une voie médiane entre les demandes des deux groupes linguistiques du pays. En d'autres termes, la seule façon d'assurer l'« unité nationale » sera de négocier des « compromis » avec le reste du Canada. L'élite se donnera alors comme mission de faire accepter ces compromis à l'ensemble des Canadiens français. Avec le plébiscite de 1942 et l'adoption subséquente du principe de la conscription pour service outre-mer, il apparaîtra que les compromis ne furent en fait que des concessions.

L'unité nationale « en soi »

Il importe de comprendre un aspect particulier de la dynamique de la crise par rapport aux engagements que les députés canadiens-français ont pris envers leurs électeurs pendant l'entre-deux-guerres. On dit souvent que l'isolement qu'a vécu le Québec pendant la Première Guerre mondiale a entraîné des conséquences si profondes que pendant 25 ans, le Parti libéral a pu se faire élire dans la belle province en ne faisant que ressasser le spectre de la conscription. C'est un fait indéniable que la conscription fut un thème électoral majeur de l'entre-deux-guerres. Or, comme nous l'avons vu au deuxième chapitre, ce que les libéraux du Québec promettent pendant 25 ans, c'est la neutralité (complète ou bienveillante à l'égard de la Grande-Bretagne) du Canada dans l'éventualité d'une guerre étrangère. Cette neutralité a toujours été présentée comme la meilleure garantie afin d'éviter aux Canadiens français la perspective d'être contraints de se battre pour l'Empire britannique. En d'autres termes, avant septembre 1939, les libéraux du Québec n'ont jamais averti que, dans l'éventualité d'une guerre européenne, le Canada participerait en s'abstenant toutefois de recourir à la conscription. Au contraire, c'est la neutralité qui a toujours été mise en avant par les libéraux québécois. C'est pourquoi, dans l'analyse de la crise de la conscription pendant la Seconde Guerre mondiale, il ne faut pas oublier que la première volte-face des libéraux fédéraux du Québec se produit en septembre 1939. Ainsi, le plébiscite de 1942 ne sera pas vécu comme le premier recul des dirigeants canadiens-français, mais comme l'ultime, celui qui correspond à l'inadmissible.

Comment ces députés à la Chambre des communes justifient-ils leur position en septembre 1939? On retrouve premièrement l'idée qu'ils n'ont pas la liberté de s'opposer à la

participation du Canada puisque la majorité canadienne-anglaise souhaite contribuer à l'effort de guerre britannique :

« Monsieur l'Orateur, j'ai deux mots à dire en français avant de terminer, et ce sont des mots que j'adresse à mes amis de Laval Deux-Montagnes (M. Lacombe) et de Québec-Montmorency (M. W. Lacroix), que j'estime particulièrement et dont je partage généralement les vues. Je veux dire à ces deux honorables amis que, *si je voyais à leur point de vue* [la neutralité] *la moindre chance de triompher*, je ferais un effort personnel pour les appuyer, mais je suis suffisamment réaliste pour savoir que ce point de vue ne peut pas être adopté par la Chambre ou par la majorité de la population canadienne, à ce moment-ci. Et je ne suis pas pour faire *l'erreur d'indisposer un élément majoritaire* qui nous est, au moment où je vous parle, absolument sympathique et favorable » (Héon, *Hansard*, 9 septembre 1939 : 87; nous soulignons).

Ou encore,

[...] malgré mon vif désir de voir le Canada déclarer sa neutralité en cette guerre, je suis forcé d'admettre [...] que notre statut constitutionnel ne nous le permet pas. Les déficiences et les insuffisances du statut de Westminster, les attaches ethniques de la majorité des citoyens, les liens économiques nous rivant au Commonwealth britannique, sont autant de causes, autant d'avenues nous conduisant directement, malheureusement, dans ce conflit mondial [...] (Lalonde, *Hansard*, 11 septembre 1939 : 111).

L'argument est clair, précis. Puisque les Canadiens anglais souhaitent contribuer à l'effort de guerre britannique, il faut y acquiescer. Ces derniers ont, de toute façon, le pouvoir de décréter la participation à la guerre, avec ou sans le consentement des Canadiens français. Il ne reste plus qu'à imposer les conditions de participation². Cette façon d'aborder le problème semble certes réaliste, mais elle constitue également un aveu de faiblesse du Canada français. En effet, ce dernier ne se sent pas la force d'empêcher le Canada de prendre part à la guerre. Il ne se reconnaît pas un hypothétique droit de veto sur les questions de politique étrangère. Nous l'avons vu, il y aura bien une manifestation contre la participation à la guerre au marché Maisonneuve, mais le Canada français dans son ensemble, et par la voix de ses représentants, ne se sent pas la force de faire respecter l'engagement qu'a pris le Parti libéral au Québec pendant 25 ans. Ainsi, dès le début de la guerre, le Canada français a recours au compromis, ce qui

indique qu'il ne voit pas comment il pourrait empêcher le reste du Canada d'agir comme il l'entend.

Mais même ce compromis est problématique. En effet, qu'est-ce qui garantit qu'après quelques années de guerre le reste du Canada n'imposera pas la conscription? C'est la question que pose Maxime Raymond à Ernest Lapointe. Ce dernier répondra que ni lui ni ses collègues de la province de Québec ne seront membres d'un gouvernement qui essaierait d'imposer la conscription, et que si une telle initiative était envisagée, ils seraient alors « forcés d'abandonner le gouvernement » (*Hansard*, 9 septembre 1939 : 72). En termes clairs, si le Canada anglais ne respecte pas le compromis, « les ministres de langue française démissionneraient », comme le titre *Le Droit* à la une du 11 septembre 1939. Mais, comme le note encore Maxime Raymond, en quoi est-ce que cela aura permis aux Canadiens français d'éviter de subir la conscription? En s'adressant à Lapointe, il dit : « Je ne doute pas que le très honorable député de la Justice démissionne advenant la conscription, mais nous l'aurons eue quand même, comme en 1917 » (*Hansard*, 9 septembre 1942 : 65). La menace de démission a-t-elle un poids en temps de guerre?

Comme le dira plus tard Michel Brunet :

Durant la campagne électorale [provinciale de 1939], les dirigeants canadiens-français du parti libéral fédéral utilisèrent tous les moyens dont ils disposaient pour influencer le vote de leurs compatriotes. Ils allèrent jusqu'à déclarer qu'ils se retireraient du cabinet fédéral si l'Union nationale conservait le pouvoir. La minorité canadienne-française n'aurait plus de représentants dans le gouvernement d'Ottawa et serait livré au bon plaisir des *Canadiens*. Tels étaient les arguments de M. Lapointe et Cardin! Cette façon de procéder constituait un véritable chantage. Le moins que l'on puisse dire c'est que ces hommes politiques avaient une curieuse conception de la démocratie et de leurs responsabilités comme porte-parole du Canada français au Parlement d'Ottawa (Brunet, 1964 : 245).

D'ailleurs, les ministres québécois qui démissionneront au cours du conflit (le francophone Cardin et l'anglophone Powers) ne réussiront pas à ébranler le gouvernement. En somme, le

² Nous avons vu au deuxième chapitre que les journaux de langue française publieront des « listes de conditions » pour que le Canada français accepte la participation à la guerre. Voir page 60.

« réalisme politique » dont se réclament les représentants du Québec à Ottawa masque plutôt leur impuissance à faire respecter les désirs de leurs commettants.

Mais il ne faudrait pas s'y méprendre. « L'absence de choix » du Canada français est peu souvent invoquée pour justifier la position de la majorité des libéraux fédéraux à l'automne 1939. On relate plutôt le souvenir douloureux de 1917, et le désir de voir le Canada demeurer uni. À la Chambre des communes, les deux courants d'opinion canadiens-français qui s'affrontent souhaitent, en dernière analyse, la même chose. Maxime Raymond, qui défend la neutralité, croit que cette mesure est la meilleure façon de garantir l'unité des citoyens du Canada, ce à quoi Ernest Lapointe, qui défend la participation, répond :

« Et, en vue de l'union, disent-ils, -c'est ce qu'a déclaré l'honorable député qui m'a précédé [Maxime Raymond], 'pour l'amour de l'union, restons neutre'. Je vais dire à l'honorable député en quoi mon opinion diffère de la sienne. Je sais, et je crois qu'il devrait savoir, *qu'en vue de l'union nous ne pouvons être neutres au Canada* » (*Hansard*, 9 septembre 1942 : 71; nous soulignons).

Dans les deux cas, il y a proclamation du même objectif, mais la façon d'y arriver diffère sensiblement. Pour Lapointe, l'unité nationale est un bien à préserver, et c'est au nom de cette unité que le Canada français doit choisir la participation. Et ceux « [...] de la province de Québec qui prétendent que la conscription sera adoptée en dépit des déclarations formulées par certains d'entre nous, ces gens dis-je, aident l'ennemi *en semant le germe de la désunion* » (Lapointe, *Hansard*, 9 septembre 1942 : 72). Pour Laurendeau :

[...] ces mots, prononcés à l'instant même où [Lapointe] signifie sa volte-face, indignent les nationalistes. Hier, disent-ils, Lapointe s'engageait aussi formellement contre la participation : comment le croire quand il nous trahit de la sorte? Dialogue de sourds, qui se poursuivra longtemps (1962 : 31).

Les nationalistes peuvent bien s'indigner : les Canadiens français semblent appuyer la stratégie de leurs chefs aux élections provinciale de 1939 et fédérale de 1940.

On pourrait multiplier les déclarations des représentants du Québec ou des Canadiens français hors-Québec à la Chambre des communes pour montrer que chaque fois que ceux-ci appuient le gouvernement dans son effort de guerre de plus en plus total, ils le font en invoquant l'importance de l'unité nationale. Tel fut le cas en juin 1940 lorsque le gouvernement proposa la *Loi sur la mobilisation des ressources nationales*, loi contenant le principe de la conscription pour service au Canada; en février 1941, quand la période d'entraînement militaire obligatoire passa de 30 jours à quatre mois; en avril 1941, quand la conscription limitée pour service au pays fut étendue pour une période illimitée; de même qu'en mars 1942, quand l'on étendit le service militaire obligatoire à tous les hommes âgés de 24 à 30 ans. Il suffira, pour illustrer notre propos, d'étudier le débat sur le plébiscite, période évidemment la plus critique.

Une brève mise en garde s'impose cependant. Nous connaissons aujourd'hui, dans toute son ampleur, l'ignominie du régime nazi. Rétrospectivement, on peut trouver noble que des leaders canadiens-français aient été prêts à accepter une guerre totale pour faire face à une menace totale³. Si au moins ceux-ci avaient eu recours à ce type d'argumentaire! Ce n'est pourtant pas le cas. C'est pourquoi, si l'on veut comprendre l'impact qu'a pu avoir la conscription au Canada français, il faut se garder de l'étudier en fonction d'un préjugé selon lequel n'importe quel geste en faveur de la lutte contre le nazisme est louable alors que toute opposition à un effort de guerre total est nécessairement répréhensible. Il faut plutôt chercher à comprendre, sans jugement de valeur, l'esprit du Canadien français de 1942. Alors qu'on lui rappelait avant la guerre, à chaque élection, que le Canada est un pays indépendant qui n'a pas à participer aux guerres de l'empire, depuis le début de la guerre, on lui a fait accepter une participation de plus en plus grande. Le Canada fait *don* (et non *prêt*, contrairement aux autres

³ Cette idée est alors véhiculée par les anglophones partisans d'un effort de guerre total. Au Canada français, seul Louis Saint-Laurent, à notre connaissance, a défendu cette idée, sur les ondes de Radio-Canada le 10 avril 1942.

pays du Commonwealth) à la Grande-Bretagne d'importantes sommes d'argent. De toutes les demandes du Québec au début de la guerre, il ne reste que le principe de la conscription pour service outre-mer qui n'ait pas encore été nié à l'hiver 1942. Et, nous l'avons vu, mises à part quelques manifestations anti-conscriptionnistes, la province de Québec demeure calme et participe activement à l'effort de guerre. Les Canadiens français ont toujours l'impression, au début janvier 1942, que ces compromis pour préserver l'unité nationale ont eu le mérite d'empêcher la conscription pour service outre-mer.

L'absence de mouvements de masse au Québec a sans doute aidé à renforcer l'illusion, auprès de la députation québécoise, que les Canadiens français étaient prêts à tous les compromis pour préserver l'unité nationale. L'opinion publique québécoise, encouragée en cela par les syndicats catholiques, s'est d'ailleurs montrée favorable à ce que le gouvernement provincial cède au gouvernement fédéral les pouvoirs lui permettant d'établir l'assurance-chômage en 1940. Ainsi, à l'annonce de la tenue du plébiscite visant à délier le gouvernement de sa promesse, une majorité de députés canadiens-français appuient encore une fois le gouvernement. La conviction des élus canadiens-français d'être suivis par le peuple sera accrue en février alors que tous les candidats libéraux qui se présentent aux élections complémentaires sont élus. Outre le groupe des onze⁴, les députés canadiens-français se succèdent donc à la Chambre des communes pour faire valoir l'importance de préserver l'unité nationale « à ce moment critique de notre histoire ».

Le premier à prendre la parole est le député de Hull, Alphonse Fournier, choisi par le premier ministre pour être le porte-parole du gouvernement auprès des Canadiens français. Dans sa réponse au discours du Trône, il exprimera l'opinion suivante :

Je désire déclarer de mon siège à la Chambre des communes que l'on demande aux trois millions et demi de Canadiens français de ma province d'accepter l'un des plus grands

⁴ Le « groupe des onze » est le nom que l'on a attribué aux onze députés fédéraux qui se déclarèrent officiellement contre la tenue du plébiscite. Ils militèrent tous en faveur du NON au pendant la campagne plébiscitaire.

sacrifices que le pays ait exigé d'eux. Dans le discours du Trône, on nous demande de *préserver l'unité nationale* et de dégager le Gouvernement de sa promesse faite au peuple aux dernières élections. [...] Permettez-moi de dire au peuple de ma province : *si vous voulez préserver l'unité nationale maintenant, faites ce sacrifice* (Hansard, 23 janvier 1942 : 12; nous soulignons).

Jamais un appel au sacrifice n'aura été aussi clair et précis. Le député Blanchette, qui invite lui aussi ses concitoyens à voter OUI, dira :

Si les auteurs de la Confédération ont su régler leurs différends et faire de nous une nation unie, sera-t-il dit que nous, leurs fils, avons perdu cet amour de la Patrie et que tout ce que ce mot signifie, sera-t-il dit que nous avons rétrogradé, que nous avons retrouvé cet esprit qui a précédé la Confédération au point de ne plus garder unie cette jeune nation qui est la nôtre? L'unité est le fruit de différends réglés à l'amiable, tandis que *la désunion est la conséquence d'un refus de compromis* (Hansard, 16 février 1942 : 655).

De même, après avoir fait un discours contre la conscription pour le service outre-mer, le député

Picard invite ses concitoyens à voter OUI, car :

« Ne laissons pas perdre la belle leçon d'unité nationale que nous ont donnée, cette semaine, Ontario et Québec. Les résultats des quatre élections complémentaires sont le fruit de la tolérance. La tolérance, espoir du monde, peut encore sauver le Canada. Travaillons à cette fin, dans le même esprit de coopération, gage de la victoire » (Picard, 12 février 1942 : 556).

Et le député Armand Cloutier dira de même :

En acceptant tous ces sacrifices avec le cœur gai, dans un véritable esprit de collaboration nationale, nous contribuerons à cimenter l'union des deux grandes races qui forment notre beau pays, et nous aurons un Canada possédant deux langues, mais un seul cœur » (Hansard, 16 février 1942 : 649).

Tous les députés canadiens-français en faveur du OUI, sans exception, tiennent un discours semblable. Bien qu'ils se disent tous résolument opposés à la conscription pour service outre-mer, ils s'appêtent à demander à leurs concitoyens d'en abolir le principe lors du plébiscite.

Mais pourquoi, plus précisément encore, appuient-ils ce qu'ils présentent eux-mêmes comme un sacrifice? Le député Fournier dira :

Je sais bien que le discours du Trône annonce un renversement de politique [...] Personnellement, j'ai pris position, *et ma raison principale* est que je suis en faveur de la doctrine prêchée pendant des années par le chef des Canadiens français, le très honorable Ernest Lapointe. Dans le pays tout entier, il nous a demandé, de grâce, d'être unis dans le danger, *il nous a dit que nous avons besoin de l'unité nationale si nous voulions nous-mêmes*

conserver nos institutions, notre religion, notre langue [...] (Fournier, Hansard, 23 janvier 1942 : 13; nous soulignons).

La justification de Fournier est intéressante à bien des égards. Selon lui, l'unité nationale est nécessaire pour assurer la pérennité des institutions, de la religion et de la langue des francophones du pays. Déclaration surprenante : celles-ci ne sont-elles pas déjà garanties, du moins au Québec, par la constitution de 1867? Dans la perspective du député de Hull, la survie du fait français au Canada dépend plutôt de la bonne volonté du Canada anglais. Le Canada français est maintenu en vie (devrait-on dire, artificiellement?) par le Canada anglais. Les Canadiens français doivent ainsi leur existence à la bienveillance de l'Autre. Le ministre Cardin tiendra un discours analogue à la radio en exhortant ses concitoyens à voter OUI :

C'est votre intérêt d'agir ainsi, d'abord comme citoyens et ensuite comme membres d'une minorité qui a besoin non seulement de la loi et de traités pour se développer suivant son idéal, mais qui doit compter sur la bonne volonté de tous et sentir autour de son âme le respect et la réconfortante amitié de la grande majorité des citoyens du pays (Cardin, Le Droit, 25 avril 1942 : 9).

Pour Fournier et Cardin, la responsabilité des dirigeants canadiens-français est d'établir un rapport de bonne entente avec le reste du Canada. Le sacrifice qu'ils demandent, ce n'est pas pour combattre les affres du nazisme, mais pour assurer la survie des Canadiens français et la pérennité de leurs institutions. On connaît le résultat : la population n'accordera pas son aval à cette orientation. Or, leurs discours n'en sont pas moins révélateurs de la façon dont ces députés conçoivent leur rôle comme représentants du Canada français.

Au moment où il fait son discours, Fournier revient de Grande-Bretagne : « ce qui m'a [notamment] frappé, c'est la tolérance que les hommes publics manifestent les uns envers les autres. Ils se critiquent, certes, *mais jamais ne doutent de la loyauté des autres* » (Hansard, 23 janvier : 11). Fournier a l'impression d'assister à un spectacle inédit. Il a vu des hommes libres et égaux, capables de discuter d'options politiques complexes, sans jamais douter que leurs

adversaires aient également à cœur le bien commun. Et cela le *frappe*, d'autant plus que les Anglais rencontrés le traitent, lui aussi, en égal. En effet, il ajoute : « À ma grande surprise, dans toutes les réunions auxquelles j'ai assisté, ceux qui étaient assis à mes côtés m'ont parlé français. Ils y tenaient et *malgré mes efforts pour reprendre la conversation en anglais*, ils revenaient toujours en français⁵ » (*Hansard*, 23 janvier 1942 : 11; nous soulignons). Malgré l'expérience qu'il a vécue en Angleterre (ou à cause de celle-ci), le député revient au pays convaincu de la justesse de prouver au Canada anglais la loyauté du Canada français et d'établir encore une fois un climat de bonne entente. Il sera alors suivi par la majorité des députés canadiens-français, même si une partie d'entre eux garderont un silence révélateur à la Chambre des communes lors des débats entourant la question du plébiscite.

L'élite cléricale n'agira pas autrement. Le Cardinal Villeneuve rappellera l'importance de placer l'unité canadienne au-dessus des préoccupations nationales (Villeneuve (3), 1941). Il rappellera également à chaque occasion le devoir chrétien de loyauté à son Roi, en particulier lors d'une messe votive grandiose célébrée dans toutes les églises du Québec et filmée par Radio-Canada en février 1941 (Villeneuve (2), 1941). Le Cardinal Villeneuve, contrairement aux politiciens, insistera davantage sur la justice de la cause des Alliés et sur l'importance de la victoire sur les forces hitlériennes. Il sera farouchement en faveur de l'effort de guerre et du plébiscite de 1942, ce qui divisera le clergé catholique. Certains évêques, comme Mgr Ross de Gaspé, refusent que les curés lisent en chaire les avis gouvernementaux sur les bons de la victoire. Malgré ces dissensions, la hiérarchie ecclésiastique demandera aux Canadiens français de voter OUI au plébiscite, ce vote lui apparaissant comme la meilleure façon de préserver l'unité

⁵ Rappelons que Fournier fait cette affirmation en pleine Chambre des communes pendant l'Adresse en réponse au discours du Trône, et non dans une conversation privée.

nationale. Il semble que le bas-clergé n'ait pas véritablement suivi cette directive (Laurendeau, 1962 : 122).

Évidemment, l'esprit de parti n'est pas étranger au comportement des députés. En effet, à force de « démoniser » les « bleus », ils se sont convaincus eux-mêmes que n'importe quel compromis vaut mieux que la prise de pouvoir par l'opposition conservatrice. D'ailleurs, dans la propagande en faveur du OUI, on retrouve l'idée que si tous les députés francophones avaient voté contre l'Adresse en réponse au discours du Trône, le gouvernement aurait été renversé (voir appendice). Mais cela n'explique pas tout. Il faut aussi chercher à comprendre en tant que tel le raisonnement des élus francophones qui appuient le OUI à l'hiver 1942. N'oublions pas que ces élus se sont fait élire en 1940 en réitérant la promesse qu'il n'y aurait jamais de conscription pour service outre-mer.

Il semble y avoir deux logiques à l'œuvre dans le raisonnement des élus canadiens-français qui soutiennent le OUI à l'hiver 1942. La première pose comme postulat que le Canada anglais a le pouvoir numérique d'imposer unilatéralement la conscription. Puisque celui-ci semble maintenant favoriser cette mesure, le Québec a deux choix. Il peut s'opposer à l'initiative gouvernementale par tous les moyens (limités) dont il dispose, comme ce fut le cas lors de la Première Guerre mondiale. Le pays sera divisé et le Québec sera encore une fois isolé. Ainsi, peu importe l'opinion des Canadiens français, la conscription pour service outre-mer sera tôt ou tard imposée. N'est-il pas alors plus raisonnable, au lieu de s'opposer à la mesure, de faire front commun avec le reste du Canada en déliant le gouvernement de sa promesse? En d'autres termes, la conscription sera peut-être imposée, mais puisqu'elle sera appliquée de plein gré, elle sera plus douce que lors de la Première Guerre mondiale. Comme le dit J.-Sasseville Roy :

« Le cabinet a été représenté dans ce débat par cinq ministres qui ont pris la parole. Tous ont également tenu les mêmes propos. Ils sont absolument anti-conscriptionnistes. Ils semblent dire - et je ne serais pas surpris que nous entendions cette explication sophistique, un de ces

jours - : Nous sommes anticonscriptionnistes et, si nous décrétons la loi de conscription, c'est pour qu'elle ne vous soit pas imposée par les conscriptionnistes » (*Hansard*, 17 juin 1942 : 3529).

En somme, cette première logique place l'unité d'opinion entre les deux groupes principaux du pays comme la seule façon d'éviter la désunion et le pire. On peut la résumer par cette tautologie : « il faut être uni si l'on veut éviter d'être désuni ».

Dans la deuxième logique, l'espoir d'éviter la loi de la conscription pour service outre-mer n'est pas totalement abandonné. Le plébiscite est alors vu comme l'ultime façon de prouver à l'Autre canadien-anglais la loyauté des Canadiens français. Plusieurs le diront explicitement, dont le député hullois :

« Notre seconde raison de favoriser la nouvelle ligne de conduite du Gouvernement, c'est que nous, dans la province de Québec, quand nous avons des amis, nous leur sommes loyaux dans l'adversité comme dans la prospérité. Dans Québec, nous avons appuyé le très honorable premier ministre durant les vingt dernières années. *Jetez un coup d'œil sur la députation, et voyez d'où vient le plus fort groupe de ses partisans. En dépit de tout, nous allons l'appuyer dans cette lutte, nous lui serons loyaux.* Nous demanderons à nos gens d'oublier le passé et de compter sur le jugement et le patriotisme de celui qui guide les destinées du pays en ce moment » (Fournier, *Hansard*, 23 janvier 1942 : 12; nous soulignons).

En appuyant le plébiscite, c'est-à-dire en se « sacrifiant » comme avait dit le même député, l'on donne au premier ministre, et par extension au reste du Canada, le pouvoir théorique d'imposer la conscription pour service outre-mer. Ainsi rassuré de la fidélité du Canada français, le Canada anglais s'abstiendra sûrement d'imposer la mesure impopulaire. Et peut-on imaginer une plus grande preuve de loyauté de la part des Québécois que d'accepter le *principe* de la conscription pour service outre-mer? N'oublions pas que dans la presse anglophone, tant au Canada qu'aux États-Unis, la fidélité du Québec est régulièrement mise en question⁶. L'appel à la loyauté se

⁶ Le fonds Adélar Godbout, aux Archives nationales du Québec, contient un nombre considérable de discours par lesquels le premier ministre, en visite partout au Canada et aux États-Unis, défend l'effort de guerre de sa province, ou la loyauté au roi d'Angleterre. Ce fonds contient également un grand nombre de lettres envoyées aux journaux canadiens-anglais ou américains avec le même objectif. Un article du magazine américain *Life*, en particulier avait répandu l'idée que le Québec est une province fasciste, sous la domination d'une clique cléricalo-nationaliste (Genest, 1998 : 182).

traduira, lors de la campagne plébiscitaire, par la demande mille fois répétées de faire confiance à « Monsieur King »⁷. En d'autres termes, l'on pousse la logique de la bonne entente à sa limite. Et, par celle-ci, on espère que le Canada anglais reconnaîtra enfin comme légitime la demande du Québec de ne pas concrètement imposer la conscription pour service outre-mer. Nous l'avons vu au premier chapitre, le besoin de reconnaissance émerge avec plus d'intensité lorsque les individus se sentent en position d'insécurité ou d'infériorité. La position des Canadiens français est d'autant plus fragile qu'ils n'ont pas la possibilité d'empêcher le Canada anglais d'agir unilatéralement. Enfin, il ne faut jamais oublier le contexte dans lequel se joue cette crise : le désir anglo-canadien d'imposer la conscription est exacerbé par les défaites militaires soviétiques qui se succèdent, les troupes de Rommel menacent l'Égypte (dernier bastion britannique en Afrique), la propagande annonce un débarquement au Canada, les sous-marins allemands coulent des bateaux dans le Saint-Laurent, etc.

Ainsi, depuis le début de la guerre, la majorité des députés canadiens-français accepte de consentir à des « compromis » pour garantir l'unité nationale. Au nom de cette unité nationale, on demande aux Canadiens français d'acquiescer à ce que ces députés appellent eux-mêmes des « sacrifices ». On espère ainsi que l'ensemble du Canada, rassuré par le loyalisme du Québec, n'imposera pas le service militaire obligatoire. Cette logique n'aura aucune résonance auprès de l'électorat québécois, qui refusera très massivement ces subtilités.

⁷ Ce qui est également une campagne de peur. Si le premier ministre n'a plus la confiance de ses électeurs, il pourra alors démissionner, cédant sa place aux conservateurs ou à un parti d'union, « les mêmes qu'en 1917 ». Il faut dire que le camp du OUI n'a pas le monopole de ce genre de tactique : quelques affiches du NON disent par exemple : « Les communistes vous demandent de voter OUI » ou « Allez-vous voter comme vous le demande : La Gazette, Arthur Meighen, Tim Buck, les communistes et tous les mange-canayens? » (Ligue pour la défense du Canada, 1942) (voir annexe 7).

L'unité nationale « pour soi »

Dès le début de la guerre, certains refusent de placer l'unité nationale au-dessus des exigences du Canada français. Ils seront peu nombreux à clairement exprimer cette idée, du moins parmi la députation québécoise à la Chambre des communes. Liguori Lacombe le dira explicitement dès le 9 septembre 1939 : « Si la neutralité du Canada doit s'effacer à l'avantage de l'unité nationale, j'affirme que ce serait payer trop cher une communauté de sentiment [...] » (*Hansard*, 9 septembre 1939 : 73). D'autres accepteront le compromis, mais préviendront qu'ils ne sauraient aller plus loin :

« Nous sommes prêts à aller jusque-là, mais pas plus loin. Nous sommes prêts à faire une concession pour l'unité du Canada à condition, par exemple, que la province de Québec ne serve pas de bouc émissaire à tous les jingoes et à tous les profiteurs de guerre, dont on dit que le patriotisme est le refuge de la canaille. Lors de la dernière guerre, on a jeté le blâme sur la population de la province de Québec, qui n'a pas de préjugés, qui se compose de bons citoyens et qui a droit à son opinion, si réellement le Canada est une démocratie » (Pouliot, *Hansard*, 11 septembre 1939 : 121).

À l'Assemblée législative du Québec, le député René Chaloult présente une motion implorant le Canada de choisir la neutralité, mais celle-ci ne sera pas débattue. L'élection provinciale de 1939 montre que les députés fédéraux qui, on le sait, ont mis leur siège en jeu, ont l'appui de la majorité québécoise. L'élection fédérale de 1940 semble le confirmer hors de tout doute. Est-ce que les Canadiens français ont alors appuyé la politique de compromis ou ont-ils voté par défaut, l'option conservatrice étant honnie *a priori*? Nul ne pourrait le dire avec certitude, bien qu'il soit évident qu'il n'y a pas, à l'époque, d'alternative viable pour les Canadiens français. Il est clair cependant que la députation québécoise y voit là un appui à sa politique. Et puis, jusqu'en avril 1942, la stratégie du compromis politique a au moins le mérite d'éviter aux Canadiens français la conscription pour service outre-mer. Le pacte de 1939 semble tenir bon, malgré les reculs. Mais

à l'annonce du plébiscite, le compromis paraîtra définitivement rompu aux yeux des nationalistes, alors qu'il faudra attendre le dépôt du bill 80, quelques jours après la consultation populaire d'avril 1942, pour que la majorité de la députation québécoise à Ottawa, ainsi que l'Assemblée législative du Québec, expriment publiquement leur indignation. Nous l'avons vu au troisième chapitre, la *Ligue pour la défense du Canada* mettra rapidement l'accent sur l'importance du respect de la promesse faite « aux seuls Canadiens français » ou « au Québec ». Mais la Ligue, engagée dans la campagne plébiscitaire, est nécessairement sommée de se placer parfois sur le terrain de l'argumentation des tenants du OUI. Dans le cas qui nous intéresse, elle doit répondre à l'invitation lancée par les représentants du gouvernement aux Canadiens français de se « sacrifier » collectivement au nom de l'unité nationale. La Ligue tentera alors de montrer qu'au Canada, les compromis sont devenus synonymes de reculs pour le Québec. Nous le verrons, lors des débats entourant l'adoption du bill 80, une majorité de ceux qui étaient prêts à tout sacrifier au nom de l'unité nationale rejoindront cette conception d'une absence de réciprocité dans le compromis.

Dans *L'Action Nationale*, Jacques Perrault traite de l'appel au sacrifice du député de Hull :

« Il est inquiétant de constater qu'une fois de plus l'on demande à la minorité de s'incliner devant la majorité. M. Alphonse Fournier dit en somme au peuple de la province de Québec « si vous voulez préserver l'unité nationale faites ce sacrifice (de dégager le gouvernement actuel de ses promesses) ». Attitude illogique! L'essence de la démocratie n'est-elle pas de permettre à tous de voter comme ils le veulent avant que d'être forcés de se soumettre à la majorité? » (*L'Action Nationale*, février-mars 1942: 121).

Pour Perrault, au-delà de la question de la conscription, le plébiscite pose également le problème de la démocratie pour une minorité. D'une certaine façon, en déliant le premier ministre de sa promesse non par conviction mais par calcul stratégique, les Canadiens français s'éliminent eux-mêmes comme acteurs politiques. Et d'ajouter plus tard : on « [...] cherche, non à leur prouver

[aux Québécois] qu'ils ont tort, mais à leur démontrer qu'ils auront à craindre le résultat d'un vote qui serait l'expression de leur conviction » (*Action Nationale*, avril 1942 : 181). Dans un régime démocratique, la minorité devra s'incliner devant la volonté de la majorité. C'est l'essence même de la démocratie. Mais cette dernière n'a de sens que dans la mesure où la minorité peut exprimer son point de vue avant de se soumettre. Le débat public que permet la liberté d'expression doit faire émerger la meilleure alternative possible, que celle-ci soit majoritaire ou minoritaire au début des discussions. Bien entendu, il est légitime pour quiconque de montrer que les conséquences d'une mauvaise décision sont à craindre. Mais là n'est pas le sens de la mise en garde des tenants du OUI. Ce que doivent appréhender les Québécois, selon les porte-parole de cette option, ce sont les conséquences de la déception du Canada anglais, ou du premier ministre, si le Québec était le seul à voter NON. Cela est sensiblement différent. En d'autres termes, les Canadiens français sont placés dans une situation où leur droit démocratique de faire connaître leur opinion est présenté négativement. Au lieu de représenter la volonté du Québec auprès du Canada, les députés canadiens-français qui se sont rangés dans le camp du OUI tentent plutôt de faire accepter, par la peur si nécessaire, une soumission préalable aux desiderata de la majorité.

Comme le dira plus tard André Laurendeau, « quant aux ministres canadiens-français, nous les regardions comme des porte-parole de King et du Canada anglais : *leur rôle nous semblait méprisable* » (Laurendeau, 1942 : 114; nous soulignons). Évidemment, Laurendeau est un membre important de la *Ligue pour la défense du Canada*; il eût été surprenant qu'il pense autrement. Mais ce sentiment de mépris face à ce qui est perçu comme de la petitesse des représentants canadiens-français est largement partagé dans la presse nationaliste de l'époque. La publicité du camp du NON dépeint les députés et ministres canadiens-français comme des

moutons (annexe 8). Edmond Lemieux écrira dans *L'Action Nationale* au sujet du député

Fournier :

Dès qu'on eut annoncé son nom comme devant remplir cette fonction dans les circonstances sinistres, personne ne pouvait douter qu'il avait auparavant fait sa soumission. [...] Il resta, même en ce moment aussi tragique, le prototype du député canadien-français, bêtement partisan et tristement vide de toute substance (*L'Action Nationale*, janvier 1942: 16).

Et Edouard Lacombe :

« Les députés, sauf un petit nombre, ont brillé par leur discipline de chiens couchants à la vue ou au claquement du fouet du maître Esprit-de-Parti » (Edouard Coulombe, *L'Action Nationale*, avril 1942 : 207).

Dans *Le Devoir*, on surnommera les députés canadiens-français favorables au OUI : les *suiveux*. La dénonciation du « sacrifice » des Canadiens français à « l'Esprit de parti » n'a rien de nouveau. Elle est une constante de la pensée politique canadienne-française depuis une quarantaine d'années, de Jules-Paul Tardivel en passant par Bourassa puis à Lionel Groulx (Gaboury, 1970 : 143). L'on sait que dans les années 1930, les nationalistes québécois, Lionel Groulx en tête, furent charmés par l'idéologie corporatiste et par le fascisme de Mussolini. Pendant la guerre, l'attrait des nationalistes pour le régime de Pétain s'explique en partie par l'abolition de la démocratie par les régimes autoritaires, et avec elle des partis politiques. Pour certains nationalistes inspirés de Groulx, la politique partisane divise superficiellement la nation. La campagne plébiscitaire de 1942 est une preuve de plus que cette politique partisane joue contre les intérêts nationaux des Canadiens français, d'autant plus que les tenants du OUI demandent explicitement le sacrifice des leurs.

Quoi qu'il en soit, la stratégie qui consiste à défendre l'unité nationale « en soi » par les tenants du OUI a atteint un seuil critique et ne saurait que difficilement convaincre l'électorat. André Laurendeau écrira un article à l'annonce du plébiscite dans *L'Action Nationale* où il rend

compte du sentiment d'impuissance des Canadiens français devant la stratégie de leurs représentants:

Québec s'opposait à la participation. Des voix venant d'Ottawa nous ont dit : soumettez-vous, il n'y a pas d'autre solution possible, car vous êtes la minorité; et si vous vous soumettez à l'inévitable, nous saurons bien, nous, vous éviter le pire, qui est la conscription. C'était un dangereux compromis, et cependant le peuple du Québec l'a loyalement accepté. Il a cru ses chefs, il les a gardés au pouvoir, il leur a manifesté une aveugle confiance. [...] À force de compromis, nous nous compromettons à fond. [...] Ne nous laissons point prendre aux subtilités d'après lesquelles, pour avoir OUI mieux vaut dire NON, et pour obtenir NON, il faut dire OUI. *Ne croyons plus au système des concessions unilatérales* : il devait éviter le plus grand mal, et aujourd'hui, il nous en menace. Nous voulons que ce soit NON? Nous dirons NON, nous ferons en sorte que la voix du Québec ne soit pas étouffée (janvier 1942 : 4-13; nous soulignons).

L'unité nationale ne doit plus se faire à sens unique. Tel sera le message des tenants du NON pendant la campagne plébiscitaire. Un an plus tard, Laurendeau fera un discours révélateur de l'état d'esprit des canadiens-français qui ont l'impression, depuis le début de la guerre, que l'appel à l'unité nationale se fait toujours contre les intérêts du Canada français :

On prétend que c'est au nom de l'unité nationale [que l'on exige un amendement constitutionnel]. *Chaque fois que j'entends cette expression-là maintenant je me méfie*. Je me dis : Qu'est-ce qui se prépare contre nous? Depuis quatre ans, chaque fois qu'on a parlé d'unité nationale ç'a été contre le Québec. Quand il s'est agi de lancer le pays dans la guerre contre le gré du Québec on nous a parlé d'unité, de compromis, et nous avons accepté. Puis nous avons acquiescé à la première conscription au nom de l'unité. Ensuite ce fut le milliard⁸. Quand est arrivé le plébiscite, au nom de l'unité nationale on est venu demander aux Canadiens français de délier le gouvernement des promesses qu'il avait faites, de voter OUI [...]. L'unité nationale conçue de cette façon-là ne nous intéresse pas; elle ne signifie rien, ce n'est pas de l'unité mais de l'écrasement, et nous avons trop de fierté pour accepter cette humiliation. (Le Devoir, 24 juillet 1943: 3; nous soulignons).

En somme, les compromis pour renforcer l'unité nationale n'ont jamais été autre chose que des concessions, selon Laurendeau.

On dira exactement la même chose, cette fois chez les tenants du OUI, mais seulement après le plébiscite. En effet, lorsque que le résultat du plébiscite de 1942 eut été connu, le gouvernement King proposa rapidement l'adoption du bill 80, mesure qui, nous l'avons vu, contient le principe de la conscription pour service outre-mer. Presque tous les députés

canadiens-français s'opposent à la mesure et se sentent trahis. Lorsque, quelques jours après le plébiscite, le ministre Cardin remet sa démission, il explique ses nombreux reculs de la façon suivante :

Les Canadiens français, afin de maintenir l'unité du pays, ont fait de multiples concessions à la majorité. Il est vrai que nous sommes en minorité et que c'est malheureusement *le devoir des minorités* de faire des concessions à la majorité. Nous nous sommes largement acquittés de ce devoir depuis la Confédération. Et j'ose affirmer à la face du pays que *les concessions multiples que nous avons faites depuis la Confédération n'avaient d'autre objet que de maintenir la paix, l'harmonie, la bonne entente entre les deux races du Canada. Mais le temps vient où les concessions constituent une trahison du peuple qui nous a élus au Parlement.* Ce n'est pas par plaisir que feu M. Lapointe et moi-même avons délaissé notre tâche de ministres de la Couronne pour nous rendre dans la province de Québec y entreprendre, dans les élections provinciales, une lutte qui transportait les questions provinciales dans le domaine fédéral et insister pour que la province de Québec approuve la participation du Canada à la guerre, au début même des hostilités, lorsque la population québécoise était en ébullition. Nous avons eu le courage d'aller y prêcher la bonne entente entre les deux races. Nous avons fait appel à la raison de nos gens [...] (Cardin, *Hansard*, 11 juin 1942 : 3384; nous soulignons)

Cardin ne pourrait être plus clair. Jusqu'au plébiscite, il croyait être de sa responsabilité de prêcher la bonne entente entre les peuples fondateurs. Comme membre d'une communauté minoritaire, il concevait sa tâche de représentant du Canada français comme étant celle d'un médiateur, prêt à trouver un juste milieu acceptable entre les demandes de sa communauté et celle de la majorité. Et, conscient de son statut de minoritaire, il se devait d'accepter une large part du compromis. Or, les concessions multiples du Québec qui, nous dit-il, n'avaient d'autre objet que de maintenir cette bonne entente, ont atteint un seuil critique. Cardin semble maintenant conclure, en même temps que le reste de la députation québécoise, qu'il n'y a jamais eu de réel compromis. Toutes les citations suivantes proviennent de députés qui ont demandé à leurs compatriotes de voter OUI au plébiscite :

« [...] l'unité nationale a toujours été maintenue dans ce pays, non parce que toutes les provinces faisaient des concessions égales, mais parce qu'il n'y avait que la province de Québec qui consentait à en faire. On connaissait sa bienveillance, sa tolérance, son bon esprit. Parce qu'inlassablement elle consentait, les impérialistes abusaient d'elle. Parce

⁸ Référence à un don d'un milliard de dollars que le Canada a fait à la Grande-Bretagne.

qu'elle consentait, les impérialistes l'encensaient, moins parce qu'elle le méritait que parce que sa collaboration ne mettait pas d'entraves à leur désir de domination et d'autocratie. Québec dit-elle 'non' au plébiscite, tout de suite c'est la province indigne, c'est la province qui trahit, c'est la province qu'il faut redouter » (Bertrand, *Hansard*, 15 juin 1942 : 3466).

Nous avons travaillé pour l'unité canadienne lorsqu'on nous a demandé le sacrifice de l'argent et du sang en 1917 et en 1918. Nous avons travaillé pour l'unité canadienne lorsque nous avons déclaré la guerre en 1939 et que nous en avons accepté toutes les conséquences. Nous avons travaillé pour l'unité canadienne en acceptant la loi de mobilisation, mais à condition qu'il n'y aurait pas de conscription pour outre-mer [...]. Nous avons accepté de donner mille millions aux pays en guerre [...] Nous avons encore accepté le principe du plébiscite, à la suite des promesses formelles que l'on a faites, en cette Chambre et en dehors de cette Chambre, à l'effet que jamais il n'y aurait de conscription pour service outre-mer, et après tout cela, monsieur l'Orateur, on nous demande de renier nos promesses et l'on nous accuse de n'avoir pas compris le véritable sens du patriotisme canadien ? Je proteste ! Nous l'avons compris comme quiconque en cette guerre, et nous continuerons de payer les impôts que nous avons promis de payer pour la victoire de nos armes » (Lalonde, *Hansard*, 16 juin 1942 : 3487).

Et Armand Cloutier, qui demandait en février 1942 aux Québécois d'accepter le sacrifice avec « le cœur gai⁹ », dira quatre mois plus tard :

« Le Canadien français est assez intelligent pour se rendre compte que si l'unité nationale ne demande des sacrifices que d'un côté, ce n'est pas de l'unité mais de la tyrannie » (*Hansard*, 23 juin 1942 : 3686).

Les députés canadiens-français à Ottawa prennent conscience que la stratégie de la bonne entente n'a pas donné les effets escomptés. Les étapes de la guerre de 1939-1945 se sont ainsi dérouler comme une succession de reculs du Canada français.

Pour la première fois depuis le début de la guerre, le Parlement du Québec adoptera une résolution condamnant le recours à la conscription. Cette motion sera présentée par Cyrille Duhaime, membre du gouvernement libéral, ce qui est significatif. Elle sera appuyée par le député Chaloult. En effet, alors que quelques semaines plus tôt, le gouvernement Godbout refusait de prendre position (prétextant ne pas vouloir se mêler de politique fédérale), en mai 1942 l'Assemblée législative adopte une motion à l'unanimité condamnant le recours à la

⁹ Voir page 146.

conscription pour service outre-mer (*Le Devoir*, 8 mai 1942 : 2), après avoir, bien entendu, réaffirmé la loyauté du Québec à l'effort de guerre.

L'interprétation que donne le Canada anglais du NON du Canada français aura également des effets importants sur la représentation de soi des Canadiens français. Nous étudierons maintenant les grandes lignes du regard que *Jack* porte sur *Jacques* après le plébiscite de 1942.

* * *

Le « NON » dans les yeux de l'Autre

Au début de la guerre, les Canadiens anglais n'ont pas demandé la conscription pour service outre-mer de façon immédiate. Certaines associations la réclament, telles *l'Ordre d'Orange* et la *Légion canadienne*. Le *Citizen d'Ottawa* jugera que cette mesure est la seule qui répartisse équitablement l'impôt du sang. Or, dans l'ensemble, les Canadiens anglais ne sont pas mobilisés pour réclamer l'imposition immédiate de la conscription. À preuve, aux élections de 1940, tant les libéraux que les conservateurs ont choisi de promettre de ne pas imposer cette mesure. Nous l'avons vu, ce n'est que graduellement que le reste du Canada se met à réclamer la conscription pour service outre-mer. La pression conscriptionniste augmentera radicalement pendant la campagne plébiscitaire et, de façon plus importante encore, après que le résultat du vote du 27 avril 1942 soit connu. Comme le dit le député libéral J.-H. Leclerc : « Je suis d'opinion que tous les nons qui ont été récoltés dans la province de Québec ont eu un effet contraire dans les provinces voisines et ont créé une animosité dont nous ne pouvons pas aujourd'hui prévoir les conséquences » (*Hansard*, 16 juin 1942 : 3515).

Nous retiendrons trois choses de l'interprétation que donne le Canada anglais du NON canadien-français quant aux conséquences sur la représentation de soi des francophones du Québec. Premièrement, le Canada anglais isole le Québec. Deuxièmement, celui-ci est incapable de voir, sauf exception, que le vote négatif du Québec émane d'un besoin de reconnaissance des

Canadiens français. On se bornera à penser que les Québécois constituent un peuple arriéré, manipulé par des chefs mal intentionnés. Et puis, troisièmement, le refus de Mackenzie King d'imposer la conscription, surtout en 1944, sera vécu au Canada anglais comme une atteinte au principe arithmétique élémentaire de la démocratie, celui de la prédominance du vœu majoritaire. Il lui semblera alors inconcevable que la volonté de la minorité s'impose à la majorité. Considérons brièvement chacun de ces aspects.

Le Québec isolé

La conséquence la plus immédiate du plébiscite est que le Québec est isolé, étant la seule province à donner une majorité au NON. La *une* des quotidiens anglophones au lendemain du plébiscite ne fait aucun doute sur l'interprétation qu'ils donnent à l'événement :

« Yes Vote Over Million Ahead: Province of Quebec Gives a Definite NO » (*Winnipeg Free Press*, 28 avril 1942: 1)

« Canada votes 63 percent Yes: General Affirmative Sweep Submerges "NO" in Quebec » (*Globe and Mail*, 28 avril 1942 : 1)

« Every Province But Quebec Votes to Free Government From Previous Conscription Pledges » (*Ottawa Citizen*, 28 avril 1942 : 1)

Évidemment, il ne s'agit que de constats. Les journaux francophones du Québec les tirent également. Or, parce que le Québec est la « seule province » à donner une majorité de voix au NON, on en viendra bientôt à penser que « seul le Québec » est opposé à la conscription.

Comme le dit le sociologue Everett C. Hughes :

Pendant la guerre, le vote des deux tiers des Canadiens français contre la conscription a efficacement servi à masquer le tiers de votes semblables exprimés par les autres Canadiens. Durant ces années, j'ai souvent entendu mes compatriotes américains critiquer de manière très injuste et très ignorante le magnifique effort de guerre canadien. Combien de fois ai-je entendu des Canadiens anglais contester le patriotisme de leurs concitoyens canadiens-français, plutôt que d'étayer leur assertion par des faits probants (1996 : 206).

Et comme le dit le député Bertrand à la Chambre de Communes:

La province de Québec a répondu 'non' au plébiscite. C'était son droit comme c'était le droit de tous les Canadiens français et des électeurs d'origines différentes qui ont exprimé une même opinion. Mais, à l'heure présente, *il semble que les impérialistes et leurs journaux se soient ligués pour diriger leurs attaques contre le Québec, et contre le Québec seulement* (Hansard, 15 juin 1942 : 3466).

Ce n'est pas la première fois que le Québec est (ou se sent) isolé de la sorte. Par exemple, il l'avait été lors du plébiscite de 1898 sur la prohibition ou encore pendant la Première Guerre mondiale. Sans prétendre établir un lien de causalité direct, on peut penser que de tels événements ont aidé à façonner un sujet collectif québécois plutôt que canadien-français. Alors que tous les Canadiens français, où qu'ils se trouvent, ont voté majoritairement pour le NON, c'est le Québec qui, seul, est pointé du doigt, parce que les francophones y sont majoritaires.

Comme le dira Camille L'Heureux

Une fois de plus, le Canada français revit l'expérience de 1917. Le débat sur la conscription pour service outre-mer causera chez lui une profonde déception. Cette déception ne vient pas tant de l'adoption elle-même du bill, Ils étaient nombreux, parmi les Canadiens français, ceux qui avaient prévu, depuis le commencement de la guerre, que les événements tourneraient de cette façon; bien qu'on prétendit qu'il en serait autrement. La déception vient surtout de la défiance causée par la violation de la parole donnée et pas l'attitude de ceux qui placent l'Empire avant le Canada dans leurs préoccupations patriotiques. La campagne systématique de dénigrement dont le Canada français a été l'objet et que l'on a toléré, aggrave la situation. Le bill transformant la loi sur la mobilisation des ressources naturelles en loi de conscription pour service outre-mer tendra à isoler moralement la grande majorité du Canada français, lui inflige une blessure, que l'on se demande comment on pourra guérir. La majorité se sert de sa force numérique. La minorité devra physiquement se soumettre. Le Canada français obéira à la loi [...] L'âme d'un peuple est quelque chose que la force physique et que la force légale ne saurait atteindre. Les coups ne tuent pas l'âme d'un peuple. Ils lui donnent une nouvelle vigueur. Ils fortifient sa volonté » (*Le Droit*, 24 juillet 1942 : 3)

Les associations faciles feront légion : puisque « seul le Québec » a voté NON au plébiscite, on en viendra à penser que « seuls les Québécois » refusent de s'enrôler pour service outre-mer. Et le jeu d'association suit souvent une pente abrupte : puisque le Québec est opposé à la conscription, c'est qu'il est contre l'effort de guerre, donc contre les Alliés, donc contre la démocratie, donc pour le fascisme, etc. L'imaginaire collectif canadien-anglais supposera que les « zombies », ces soldats conscrits pour la défense du Canada qui refusent de s'enrôler dans

l'armée pour outre-mer, sont en grande majorité des francophones ou des non-Britanniques. Les analyses récentes montrent que le nombre de zombies francophones est en réalité légèrement inférieur à son poids proportionnel (Byers, 2000). On pensera également que le Québec est épargné par la conscription pour service au Canada alors que, comme on l'a vu, le nombre de conscrits provenant du Québec dépasse largement la moyenne nationale à partir de 1943. La lecture des journaux de l'époque, surtout en 1944, donne l'impression que le Québec est privilégié par Ottawa. Des en-têtes d'article comme celle-ci : « Farmers' Sons Drafted in Ontario, not in Quebec » (*Globe and Mail*, 17 novembre 1944: 6) sont monnaie courante. On retrouve à l'occasion des commentaires de lecteurs qui dénoncent chez leurs compatriotes anglophones l'association faite entre « zombies » et « Québécois »¹⁰, ou qui protestent contre les accusations de couardise portées contre les francophones du pays. Par exemple, le militaire W. E. Harris, qui est aussi député de Grey-Bruce en Ontario, dira en Chambre des communes :

J'ai eu l'honneur de servir aux côtés d'unités canadiennes-française en Normandie et je tiens à dire qu'elles ne nous le cédaient en rien en courage et en combativité. *Je pensais qu'à mon retour au pays, mes compatriotes auraient démontré publiquement notre respect et notre admiration pour les Canadiens de langue française.* Au contraire, j'ai trouvé une campagne qui ne pouvait qu'ajouter aux difficultés des parents militaires québécois en jetant le ridicule sur leur province malgré sa très importante contribution à l'armée canadienne » (*Hansard*, 30 novembre 1944 : 6951).

Selon le vieux cliché, ces exceptions, loin de l'infirmier, viennent plutôt confirmer l'existence de la règle.

Une minorité pernicieuse

Dans un deuxième temps, le Canada anglais refusera systématiquement de voir, dans le refus du Québec d'accepter la conscription pour service outre-mer, l'expression d'un choix politique légitime. L'absence d'un système d'éducation de qualité expliquerait en grande partie

¹⁰ Voir par exemple le commentaire de Chester A. Bloom (*Winnipeg Free Press*, 8 novembre 1944: 11).

le manque de compréhension des enjeux par les Québécois. Cette ignorance aurait ensuite été exploitée par des politiciens ou des démagogues « clérico-nationalistes ». Un sondage de la maison Gallup, publié le 29 avril 1942 (*Ottawa Citizen*: 15) viendra confirmer cette opinion, en montrant qu'il existe une corrélation entre le niveau d'éducation et le résultat du vote. Plus les gens sont éduqués, plus ils votent OUI au plébiscite. Le passage qui suit, tiré d'un article du *Free Press Herald* de Penetanguishene en Ontario, est plutôt sympathique à l'égard des Québécois (puisqu'on n'y retrouve pas les habituelles accusations de collusion avec le fascisme de la part de ses élites ou de manque de patriotisme de sa population). Il recèle cependant tous les clichés de l'époque :

Quebec's opposition to conscription dates back to the last war. All through the years since it has been fostered by politicians of both parties until « La conscription » has come to be regarded as a greater evil than Hitlerism. The people of Quebec have grown up in utter isolation from the rest of the North American continent, and as Stephen Leacock has put it in his brilliant new history of Canada « all they ask is that they be left alone ». Hosts of them do not want to have anything to do with the rest of the world, not even with English speaking Canada. They are for the most part a simple minded peasant folk and without the breath of vision that comes from a broad system of education. For three hundred years they have lived by themselves content in their simple joys built around their homes, their children and their churches (4 mars 1943; nous soulignons).

On infantilise ainsi la décision politique des Canadiens français. On reprochera au premier ministre canadien de ne pas avoir fait une campagne électorale assez énergique au Québec, et d'avoir ainsi laissé la place à de dangereux agitateurs. Dans la presse conservatrice, on postulera que le « problème québécois » est la résultante des politiques partisans du Parti libéral :

The existence of a French Canadian problem in Canada is plainer than ever, but that it would be there without the encouragement of political leaders is not so certain. What the prime minister plebiscite has exposed in this connection is a creature of his own [...]. (*Globe and Mail*, 29 avril 1942 : 6)

Même les meneurs d'opinions du Canada anglais les plus sympathiques aux Canadiens français seront incapables de voir dans le vote du 27 avril une manifestation leur volonté. Par exemple, le ministre des Mines et des Ressources du Canada déclarera : «un des aspects tragiques de cet état

de choses, monsieur l'Orateur, c'est que le reste du Canada ne comprend pas le Québec et que le Québec ne comprend pas le reste du Canada. [...] ceux qui s'imaginent que les Canadiens français manquent de courage n'ont jamais commis de plus grande bétise » (T.A. Crerar, *Hansard*, 18 juin 1942 : 3551). Pour ce dernier, l'erreur des Canadiens anglais qui accusent le Québec de couardise consiste à faussement associer les visées pernicieuses des « agitateurs » nationalistes, à celui de sa « victime », le bon peuple québécois. C'est pourquoi Crerar suggère dans ce même discours de mettre sur une île, pour la durée de la guerre, tous les mauvais dirigeants canadiens-français (*Hansard*, 18 juin 1942 : 3553-3554). Il ne se gênera pas pour nommer les quelques députés canadiens-français présents lors de son discours, comme le chef du Parti canadien, Liguori Lacombe, qu'il souhaite voir exiler¹¹.

L'idée que le Québec est mal informé est une constante de l'espace discursif au Canada anglais. Dans certains cas, on accepte la responsabilité du manque d'information au Québec, comme le fait, à la veille du plébiscite, le ministre fédéral Brooke Claxton :

In Québec, the situation is different. This is the only province where there is an organized agitation for a NO vote. Those who want a NO vote in Québec have been working the grounds for months. Their appeal has been aimed at the people of this province. And a large number of the people have not had enough opportunity to learn that since the pledges were given our existence as a nation has been threatened. Many NO votes in Québec will be due to *our failure to give adequate information* (23 avril 1942 sur les ondes de CFCF; ANC : Claxton Papers).

La présence d'un camp du NON au Québec est synonyme de désinformation. En acceptant une part de responsabilité, Claxton cherche à ménager les Québécois. Il consacra le reste de son discours à montrer la justesse de la participation canadienne à la guerre, et la nécessité pour le gouvernement d'avoir toute la latitude voulue pour imposer la conscription pour service outre-mer lorsqu'il la jugera nécessaire. La logique de Claxton est simple. À la veille du vote, les Québécois semblent pencher en faveur du NON. Or, toute personne bien informée sait que le

¹¹ Il faut dire que celui-ci avait comparé, la veille, les méthodes du premier ministre canadien à celle du führer

Canada prend part à une guerre juste. Voter NON ne peut que nuire à l'effort de guerre.

Conclusion : les Québécois ont sûrement manqué de l'information nécessaire à une décision éclairée. Même son de cloche dans les journaux anglo-canadiens :

« The issue involved in the plebiscite was so simple and clear cut – that issue being the major issue in the war, *the choice between freedom and slavery* – that the only possible explanation of the large NO vote is that those who returned a negative answer simply could not have had any clear understanding of the problem at stake. Outside of French Canada, as we have said, the NO vote can be explained in understandable terms: there is always a minority that remains impervious to reason. But in French Canada the NO vote was so large that this explanation does not hold. *It is apparent that the issue in the war has not been made clear to French speaking Canadians*, that they do not understand even now that their fate as citizens of a free world hangs in the balance and that everything they cherish and hold dear depends upon the victory of the United Nations [...] (*Winnipeg Free Press*, 28 avril 1942: 13; nous soulignons).

Il y a là, malgré les apparences, une forme embryonnaire tout de même de reconnaissance de la capacité des Québécois de faire des choix politiques éclairés. Mais en l'absence de connaissances adéquates, il est normal que ces derniers ne soient pas en mesure de prendre les bonnes décisions. Les arguments en faveur du NON ne peuvent être que mensonges et duperies. Le Québec est donc victime des « audacious and unscrupulous tactics of the richly financed if ludicrously named League for the Defense of Canada which organized the negative vote with such success » (*Winnipeg Free Press*, 28 avril 1942: 13)¹², qui exploitent une population inculte et donc facilement influençable. Il faut dire que dans les provinces composées majoritairement d'anglophones, il n'y a pas de campagne officielle en faveur du NON; la campagne pour le OUI présente explicitement le plébiscite comme un choix entre la liberté et la tyrannie, et non comme un choix entre deux modes de recrutement. Enfin, on rappelle constamment que le vote d'avril 1942 est surveillé de près par les Américains et les Britanniques. Des pages entières de publicités

allemand (*Hansard*, 17 juin 1942 : 3535).

¹² Il faut dire que l'idée qu'il existe une minorité pernicieuse au Québec est entretenue par *Le Jour* de Jean-Charles Harvey : au plébiscite, les Canadiens français auraient été « livrés au mépris par de mauvais bergers » (Lavertu, 2000 : 339). Harvey demandera l'arrestation des membres de la Ligue pour la défense du Canada et la fermeture du *Devoir*. Le premier ministre Godbout, dans ses discours en anglais, dira souvent que « French Canada has been

comportent des slogans tels « The eyes of the world are on Canada – your Canada ». De plus, au lendemain du vote, on rapporte dans chaque grand quotidien la réaction des autres pays, en particulier celle des États-Unis. Le Québec semble entacher la réputation du Canada à l'étranger.

Quoi qu'il en soit, le rappel constant des lacunes du système d'éducation québécois (arguments que les militaires utilisent également pour justifier l'exclusion des francophones des domaines techniques comme l'artillerie et l'aviation, ou encore de la chaîne de commandement) aura un effet déterminant dans le débat sur l'adoption de l'enseignement obligatoire au Québec en 1941-1942. Cette loi, qui entre en vigueur en 1943, oblige les parents à envoyer leurs enfants (âgés de 6 à 14 ans) à l'école, sous peine d'amende. La hiérarchie catholique au Québec s'était toujours opposée à cette mesure, en grande partie parce qu'elle voyait là un premier pas vers la laïcisation du système d'enseignement. Jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale, toutes les tentatives pour rendre l'éducation obligatoire avaient échoué. Même l'exemple du pape qui, depuis 1931, avait imposé l'instruction obligatoire dans la cité du Vatican (Linteau, 1986 : 95) ne permit pas de modifier les choses. Il faudra attendre la Deuxième Guerre mondiale et le rappel constant du manque d'éducation des Québécois francophones par le Canada anglais pour que le premier ministre Godbout réussisse à mener à bien son projet de réforme¹³.

Une atteinte à la démocratie

Nous l'avons vu, le premier ministre canadien attendra plus de deux ans et demi avant de recourir à la conscription pour service outre-mer. Nous avons déjà étudié ce qui motive son attente. Il faut comprendre que celle-ci est excessivement problématique pour ceux qui ont voté OUI au plébiscite de 1942 au Canada anglais. Voyons pourquoi.

wholeheartedly in the war from the outset, with the exception of a small, pernicious minority » (Fonds Adélar Godbout (Allocutions, discours, notes, 1942 / article 7) 18 mai 1942 – Discours au club Rotary).

¹³ Voir le discours de Godbout dans *Le devoir*, 28 février 1942.

Jusqu'en avril 1942, nul ne peut prétendre connaître sans l'ombre d'un doute l'opinion des citoyens du pays sur la question de la conscription. En effet, à l'élection générale de 1940, ni les conservateurs ni les libéraux ne s'affichent en faveur de la conscription. Or, cette campagne électorale survient avant la chute spectaculaire de la France. Le contexte sera bien différent deux ans plus tard, quand on demandera au peuple canadien de délier le gouvernement de sa promesse. Avant le plébiscite, le premier ministre du Canada invoquera deux raisons pour justifier son refus de recourir à la conscription. D'une part, il soutiendra qu'elle n'est pas nécessaire et, de l'autre, que le peuple canadien s'y est clairement opposé lors des élections de 1940. Il n'a donc pas le mandat de l'imposer. Cette dernière objection ne tient plus à partir du 27 avril 1942.

Pendant deux ans et demi, le premier ministre canadien devra alors démontrer que la conscription effective pour service outre-mer n'est pas nécessaire et que le volontariat suffit à combler les besoins de l'armée. King avait promis d'imposer cette mesure lorsque, de l'avis de ses chefs militaires, elle deviendrait nécessaire. Au lendemain du plébiscite, il avait d'ailleurs déclaré :

La question du plébiscite intéressait au même point tous les citoyens du Canada. Le résultat est une expression de l'opinion nationale sur une question nationale. C'est ainsi qu'il faut la voir sous tous ses aspects. Dans toutes les provinces et, en vérité, dans toutes les circonscriptions, il y eut des votes pour l'affirmative et pour la négative. Le vote a été enregistré d'une manière démocratique. *L'on reconnaîtra dans tout le pays que, dans une démocratie, c'est la volonté de la majorité qui doit prévaloir* » (*Hansard*, 11 mai 1942 : 2354; nous soulignons).

On jugera pourtant dans l'Opposition anglophone que l'attente de King n'a d'autres objectifs que d'apaiser la province de Québec. Cette idée fait également l'unanimité dans les journaux anglophones conservateurs de l'époque. Louis Saint-Laurent constatera, dès juin 1942, qu'à cause de cette interprétation des « attermoissements » de King, « le mot apaisement est un terme qui est tombé dans le mépris » (*Hansard*, 16 juin 1942 : 3507).

Ainsi, pour plusieurs Canadiens anglais, le report d'une imposition effective de la conscription pour service outre-mer signifie nécessairement que la majorité est soumise à la volonté de la minorité. Il faut lire à cet effet les nombreuses lettres adressées aux ministres fédéraux¹⁴ :

It seems evident to me that Mr. King is prepared to see our troops insufficiently re-inforced rather than antagonise the French Canadian majority of this province » -T.S. Stewart (16 novembre 1944 ».

It is not, of course, a case of French Canadians alone being considered as draftees who have not volunteered, but the hesitation of the government has been, I feel, entirely due to consideration of their feelings » -Eric Redford (17 novembre 1944).

Ou les commentaires émis dans les journaux :

Mr. King will say, 'I strive for national unity'. There are two answers. The first is that, in truth, Mr. King shatters national unity. The second is that if the price of national unity be unnecessary blood of our sons overseas, their desertion and betrayal, then the price is too high. This country is a nation or it is not a nation; a democracy or not a democracy. If it be a nation, one part of it cannot dictate to or dominate the other parts. If it be a democracy one minority group within it cannot override the majority. The contrary is abdication of nationhood, betrayal of democracy, appeasement, cowardice, minority dictation (*Globe and Mail*, 16 novembre 1944: 6)

There it is, complete with the threat – Quebec shall rule, or the national house shall be destroyed. [...] If the nation must go on marching to Quebec's tune, and abandon its son to die, why fight? The war – that victory they are dying to win – so far as Canada is concerned, is already lost. And we beyond Quebec *are in truth a subjugated people* – sold in bondage for political power (*Globe and Mail*, 8 novembre 1944 : 6).

Les journaux libéraux anglophones, quant à eux, mettront King en garde : il ne saurait tergiverser si la situation militaire exige le renforcement des troupes. Au lendemain du plébiscite, King a fait la promesse qu'il imposerait la conscription pour service outre-mer lorsqu'elle serait nécessaire. Si elle le devient et qu'il ne l'impose toujours pas, cela ne peut être que pour apaiser le Québec. Et, nous l'avons vu, cet apaisement du « Québec » ne peut que plaire à cette petite portion de l'opinion publique, cette « violent and extremist section of Quebec opinion, which has been doing its utmost to sow dissension and the seeds of racial strife » (*Winnipeg Free Press*, 7

¹⁴ Elles sont toutes deux extraites des Claxton Papers, MG32 B5 101, conscription file #1.

novembre 1944: 11). En termes simples, le pays tout entier est soumis à la dictature d'une petite clique clérico-nationaliste québécoise. Cette situation est intolérable pour les Anglo-canadiens.

André Laurendeau, dans une des rares notes en bas de page de son livre sur la crise de la conscription, mentionne, sans autre commentaire, « qu'au Canada anglais, ces événements [la démission du ministre de la Guerre pour protester contre les tergiversations de King, en novembre 1944] *semblent* avoir laissé un souvenir plus vif que la crise de 1942 » (1962 : 130; nous soulignons). Pas surprenant! Pour les Canadiens anglais, la crise de 1944¹⁵ se résumera à l'imposition de la volonté de la minorité sur celle de la majorité, volonté clairement exprimée lors d'un plébiscite plus de deux ans auparavant. Ainsi, les événements de novembre 1944 sont vécus comme une atteinte à la démocratie et une preuve de plus que le Québec essaye de dominer le Canada.

* * *

Le Canada français de l'époque est une société qui est, et qui se sent désormais assujettie à la volonté du Canada anglais. Les dirigeants canadiens-français ont conscience d'être les représentants d'un groupe d'individus qui ne maîtrisent pas leur destinée, ni économique ni politique. En ce sens, les élites politique et cléricale canadiennes-françaises souffrent du même complexe d'infériorité que l'ensemble des Canadiens français. Ce sentiment d'être dominé se traduit politiquement par une volonté chaque fois renouvelée de prouver sa loyauté au groupe dominant. C'est un réflexe de conquis. Il y a dans cette façon d'appréhender son devoir un fatalisme qui consiste à penser que rien ne pourra empêcher le dominant d'obtenir ce qu'il veut. Parce que le député canadien-français de l'époque réfléchit en conquis (et il n'y a pas ici de

¹⁵ Nous avons décrit cette crise en page 169. Voir aussi MacGregor (1961).

jugement de valeur), il lui est difficile de jauger son poids politique réel¹⁶. À l'hiver 1942, la présence d'un camp du NON au Québec semble ainsi être une souillure dont il faut nécessairement se faire pardonner par un effort renouvelé pour prouver sa fidélité. Cette attitude changera cependant après le plébiscite, à l'annonce du bill 80, qui est vécue comme un véritable choc par la députation canadienne-française. C'est seulement à ce moment qu'une majorité de Canadiens français se retrouveront à voter contre le gouvernement. À une époque ultérieure, la présence de groupes cette fois clairement séparatistes au Québec deviendra, si l'on veut, un levier politique pour les représentants francophones qui pourront théoriquement brandir la menace de séparation dans le rapport de force entre le Québec et le Canada. En ce sens, le slogan électoral « Égalité ou indépendance » de l'Union nationale de Daniel Johnson en 1966 n'aurait tout simplement pas eu de résonance dans les années 1940 parce que les Canadiens français, dans leur ensemble, auraient été incapables d'envisager que cette indépendance soit d'une part possible, de l'autre viable. Avant de pouvoir sérieusement menacer de quitter la Confédération, encore faut-il que cette option apparaisse envisageable.

Néanmoins, à l'élection de 1944, le slogan du Bloc populaire canadien sera « Le Canada aux Canadiens, le Québec aux Québécois ». Ce slogan n'est pas fortuit. Il révèle ce qui, à l'époque, semble réalisable pour la collectivité canadienne-française. « Le Canada aux Canadiens » reprend la traditionnelle demande d'indépendance pour le Canada, fruit de la pensée politique d'Henri Bourassa que nous avons étudiée au dernier chapitre. Mais cela ne suffit plus. Bien que l'indépendance du Canada soit toujours nécessaire (puisque les liens à la Couronne britannique marquent fatalement l'assujettissement du Canada à une raison d'État étrangère), elle ne saurait être envisagée comme une solution globale aux problèmes auxquels font face les

¹⁶ Par exemple, les députés canadiens-français avaient la possibilité numérique de faire tomber le gouvernement en s'alliant aux autres formations politiques sur la question du plébiscite. Mais cette possibilité ne fut jamais évoquée,

Canadiens français. La quasi-unanimité d'opinion des Québécois francophones au plébiscite montrera le chemin de l'autonomie provinciale, et cela même si les francophones hors-Québec, exclus par défaut du projet, ont également répondu par la négative. Comme le Canada anglais insiste pour que la minorité s'incline devant la volonté clairement exprimée de la majorité, le Québec français prend conscience que la logique démocratique arithmétique l'annule comme facteur politique. Dans un article écrit à la fin des années 1950, Marcel Rioux reprochera au Canada français cette tendance à voter comme un seul bloc. Alors qu'il tente d'expliquer l'absence de conscience de classe au Québec par la présence d'une conscience ethnique trop exacerbée, il écrira:

Dans toutes les crises politiques, c'est ce nous ethnique qui a prévalu et qui a masqué le développement de la prise de conscience des classes sociales au Canada français. Que l'on songe à Riel, à la guerre des Boers, à la conscription de 1918, à la crise économique des années 1930 et au plébiscite de 1942, on verra qu'invariablement, c'est la conscience ethnique qui a prévalu (Rioux, 1971 : 317).

C'est un fait indéniable que le Canada français de l'époque réagit en tant que groupe ethnique. Mais celui-ci n'a nullement l'impression de faire cavalier seul à cet égard. Au contraire, il se voit confronté à l'autre « ethnie » principale du Canada¹⁷, chez qui la conscience ethnique (ou ce qu'il croit être de l'atavisme britannique) prévaut aussi lors de moments de crise. En ce sens, si le Canada français fait « bloc », c'est bien par rapport à cet autre bloc, qu'il perçoit être bien plus imposant et puissant que lui, du reste du Canada. Léopold Richer écrira d'ailleurs un livre sur ce sujet : *Le Canada et le bloc anglo-saxon* au début de la guerre. Et comme l'identité dépend en partie de l'interprétation que donne le sujet du regard que l'Autre porte vers soi, les multiples « nous ethniques » du Canada français ne se manifestent en fait que lorsque le reste du pays semble se liguer en bloc face à lui. Par la double « unanimité » qu'il oppose, le plébiscite de

ne serait-ce que comme menace, pour empêcher le premier ministre de présenter la mesure.

¹⁷ Voir le long texte sur cette question dans *Le Devoir* (9 mai 1942 : 1)

1942 renforce, une fois de plus, la conscience des Canadiens français de faire partie d'un groupe qui a ses propres aspirations, en opposition à celles des anglophones du Canada, qui, eux aussi, semblent former un tout monolithique.

Conclusion du chapitre

Alors qu'il avait été aisé pour les Canadiens français de blâmer l'Autre canadien-anglais pour les malheurs subis pendant la Première Guerre mondiale (puisque les francophones se retrouvaient alors dans l'Opposition), pendant la Seconde, la présence d'un important contingent francophone au sein du gouvernement semblait être le gage d'une protection des intérêts du Canada français. Or, la crise de la conscription montre l'impuissance des représentants du Canada français, qu'ils soient dans l'Opposition ou au gouvernement, à défendre la position des Canadiens français. Non seulement sont-ils impuissants, mais ils en viennent même à jouer contre les intérêts des Québécois en masquant les problèmes et en donnant l'illusion que les décisions du Gouvernement sont l'expression de la volonté des Canadiens français eux-mêmes, comme l'exprima André Laurendeau à l'annonce du plébiscite : « Nous y voilà donc. De compromis en compromis, de lâchage en lâchage, nous avons glissé jusque-là. Ç'a été la besogne des politiciens de nous masquer les vrais problèmes [...]. Nous avons assisté impuissants à des marchandages. » (*Action Nationale*, janvier 1942 : 4; nous soulignons). La Ligue pour la défense du Canada, composée en grande partie de jeunes intellectuels (Laurendeau, Drapeau, Varin, Trudeau et Chartrand n'ont pas 30 ans) pratiquement inconnus du grand public, se donnera comme objectif de donner une voix au sentiment populaire. Au plébiscite de 1942, l'élite politique et cléricale traditionnelle du Québec sera ébranlée par l'expression d'un sentiment populaire qu'elle connaissait, mais qu'elle ne se sentait ni la force, ni la capacité de défendre.

Pour les nationalistes canadiens-français, la seule stratégie véritablement efficace sera, après le 27 avril 1942, de créer un parti politique québécois qui occupera la balance du pouvoir à Ottawa (Comeau, 1998 : 229). La nature bicéphale du parti, ce dernier choisissant de présenter des candidats aux deux paliers de gouvernement, n'est pas non plus étrangère à la futilité perçue de la politique sur la scène fédérale¹⁸. Pour changer les choses, il faudra également présenter des candidats à Québec.

Il devient ainsi beaucoup plus clair que le seul endroit où les Canadiens français sont véritablement maîtres de leur destinée est la province de Québec. Les francophones y sont majoritaires et ont donc la capacité de contrôler leur propre destinée, suivant les champs de compétence établis par la Constitution. Puisque c'est le seul endroit où les Canadiens français peuvent réellement prescrire leur volonté du simple fait de leur majorité, il deviendra d'autant plus crucial d'évincer quiconque semblera travailler « à la solde » du gouvernement central. Adélard Godbout sera le dernier premier ministre québécois élu grâce à l'intervention directe d'Ottawa. Plus jamais un premier ministre québécois ne collaborera avec le gouvernement central comme l'avait fait Godbout. Sans octroyer à l'expression qui suit un quelconque sens péjoratif, on peut dire qu'Adélard Godbout fut le dernier collaborateur québécois au sein du régime fédéral. Les premiers ministres du Québec qui lui succéderont évolueront dans un climat d'opposition relative à Ottawa, et agiront sur la scène fédérale dans l'intérêt premier du Québec. Même Adélard Godbout, lui qui incarnait la figure par excellence du bon-ententisme, se rendra compte, à la fin de la guerre, de la faiblesse de sa stratégie. Sur la place du français au Canada, il dira, deux semaines avant le vote d'avril 1942:

Nous avons [...] un intérêt canadien-français et acadien à ce que nos formes de civilisation, notre langue, nos coutumes, nos attaches au passé, notre volonté de consolider le présent et

¹⁸ Sans négliger, bien entendu, les raisons de politique interne et les déchirements intestins propres à ce parti qu'expose Paul-André Comeau dans son analyse de 1998. Voir en particulier les pages 224 à 249.

d'édifier l'avenir, s'étendent partout au Canada. Et c'est cela l'essence même du pacte fédératif de 1867. Que nos concitoyens de langue anglaise agissent de même, pour ce qui les regarde, et qu'il s'établisse entre nous tous des points de contact canadiens de plus en plus sûrs. Voilà ce à quoi il faut tendre [...]. Le jour où cette façon de penser sera acceptée dans les deux camps, il n'y aura plus qu'un Canada dont la devise se lira comme suit 'unitas in diversitate' » (Godbout, allocution à Radio-Canada, 12 avril 1942, sous les auspices du Comité de la survivance française au Canada, in ANQ Fonds Godbout / discours, notes, 1942: article 7; nous soulignons).

Alors que pendant la guerre il souhaite voir s'établir entre les deux peuples fondateurs une atmosphère de cordialité, un an après sa défaite électorale, alors qu'il est chef de l'Opposition, il explique plutôt, « le Canadien français doit avoir droit de cité partout au Canada et [...] *ce droit devra être inscrit dans la Constitution et non plus dépendant de la bonne volonté des Anglais* » (ANQ, Fonds Adélar Godbout, Article 11, notes; nous soulignons). La crise de la conscription ébranle même les convictions profondes de celui qui incarna pendant cette période la figure par excellence du bon-ententisme, qui avait même plaisanté en disant que si tel était le bon plaisir du premier ministre canadien, il irait cirer les bottes des soldats en Angleterre (Brunet, 1968 : 246).

L'insécurité collective ressentie par le Québec pendant la crise de la conscription permit à Maurice Duplessis de faire ses choux gras de l'autonomie provinciale pendant les quatre élections subséquentes. Ce thème éveilla chez les Québécois une résonance profonde, si bien que le Parti libéral jugera aussi nécessaire de faire une véritable profession de foi autonomiste dans les années 1950 avec *La Fédération libérale du Québec*, créée en 1955, qui précisera le rapport entre les partis provincial et fédéral (Pelletier, 1989 : 69). L'aile provinciale se dotera alors d'une structure autonome, et incarnera un autonomisme plus dynamique et progressiste que celui, traditionaliste, de Duplessis. Évidemment, il ne faut pas négliger qu'à la suite de la Seconde Guerre mondiale, les tentatives répétées d'Ottawa d'assumer une partie des pouvoirs dévolus aux provinces en vertu de la Constitution de 1867 permettront à Maurice Duplessis de s'ériger aussi, à chaque fois, en défenseur de l'autonomie provinciale. Toutefois, cela n'explique pas pourquoi

l'autonomie provinciale suscite, chez les Canadiens français, un appui dorénavant renouvelé et qui se perpétue au-delà du gouvernement de Duplessis. En d'autres termes, Maurice Duplessis a exploité le besoin d'autonomie des Québécois, il ne l'a pas créé. La crise de la conscription pendant la Seconde Guerre mondiale a ravivé le besoin canadien-français d'autonomie au sein de la fédération canadienne afin d'assurer la pérennité du groupe. Il faudra cependant attendre les années 1960 pour que ce désir d'autonomie déborde les frontières étroites de la survivance.

Conclusion

L'objectif de notre thèse était de montrer que la crise de la conscription pendant la Deuxième Guerre mondiale s'inscrit dans le processus de formation de l'identité québécoise. À ce chapitre, nous croyons avoir réussi à exposer de façon satisfaisante comment la crise de 1942, par sa dynamique particulière, a demandé de la part des Canadiens français un travail d'auto-analyse qui entraîna la mise en question de certains de leurs référents fondamentaux.

Notre cadre théorique a permis d'éviter l'écueil que nous appréhendions en introduction de ce travail. En effet, puisque la Deuxième Guerre mondiale bouleverse la société canadienne-française, de nombreux facteurs (urbanisation accrue, développement économique, puis le baby boom, etc.) ont pu affecter la conscience de soi des Canadiens français. Il nous semblait ainsi primordial de bien saisir la nature de l'identité afin de pouvoir étudier à sa juste mesure l'apport spécifique de la crise de la conscription de 1942 dans la construction d'une identité axée sur le Québec. Évidemment, il ne s'agissait pas de plaquer notre cadre théorique sur l'événement, mais bien de saisir en quoi les grands enjeux de la crise, tels qu'ils furent vécus, discutés et étudiés à l'époque, ont pu permettre une remise en cause de certains paramètres de l'identité canadienne-française.

Lors de nos lectures préliminaires, deux éléments nous semblaient ressortir plus particulièrement des débats sur la question de la conscription lors du deuxième conflit mondial. Nous avons d'abord été frappés par l'importance attachée au « compromis » de 1939, et aux renvois fréquents au « pacte » de 1867. Deuxièmement, le sentiment d'impuissance collective des Canadiens français, dont l'élite politique appelait explicitement à se sacrifier au nom de l'unité nationale, amena à nous demander si quelque chose avait changé dans la relation entre le

Canada anglais et le Canada français pendant la Seconde Guerre mondiale. En isolant précisément ces deux enjeux, il nous a été plus facile de présenter en quoi le choc de la crise de la conscription de 1942 ébranle la collectivité canadienne-française à deux niveaux, celui des représentations symboliques et celui du rapport de la minorité à la majorité. Comme le mythe du pacte entre les peuples fondateurs porte tout entier sur la question du rapport à l'Autre, il aurait été aisé de confondre les deux et de ne pas s'apercevoir que le choc de la crise de la conscription ne marque pas seulement un repli sur soi du Canada français, qui se manifeste par un désir d'autonomie, mais qu'il ébranle également les fondements symboliques de cette collectivité.

Nous avons vu comment la crise de la conscription pendant la Seconde Guerre mondiale diffère de celle de 1917. Évidemment, la première crise, par l'intense traumatisme qu'elle provoque, est devenue un puissant référent. En ce sens, pendant la Seconde Guerre mondiale, la société canadienne-française aura l'impression de revivre une deuxième fois la première crise. C'est a posteriori qu'il est permis de jauger à sa juste valeur l'unicité de l'événement. Nous avons en effet démontré qu'au-delà des ressemblances, la crise de la conscription de 1942 a sa propre dynamique. Par exemple, bien qu'en 1917 le premier ministre Borden s'était engagé à ne pas imposer la conscription, cette promesse n'avait pas la valeur d'une entente entre deux collectivités, valeur qu'aura l'engagement de Mackenzie King quelque 20 années plus tard. Nous l'avons vu, le compromis de 1939 deviendra bientôt un pacte entre deux peuples.

En plaçant aux origines du Canada l'égalité des peuples fondateurs, les Canadiens français ont pu compenser leur état réel de minorité défavorisée. Ce mythe prit de l'ampleur au moment même où, dans les faits, les Canadiens français se percevaient aussi comme des « porteurs d'eau » ou des gens « nés pour un petit pain ». Comme n'importe quel mythe identitaire, celui du pacte entre les peuples fondateurs est aussi une projection des aspirations de la société canadienne-française. Or, cette vision du Canada est perpétuellement démentie dans les faits. Que ce soit

avec l'affaire Riel, pendant la Première Guerre mondiale, avec la question des écoles françaises, le Règlement 17 en Ontario ou par l'inégalité économique évidente entre les deux groupes principaux du pays, par la demande symbolique d'obtention d'un drapeau distinct, cette vision du Canada ne correspond tout simplement pas à la réalité. Or, nous l'avons vu au premier chapitre, les moments de crise sont particulièrement propices à l'auto-questionnement. La question de la conscription pendant la Seconde Guerre mondiale a été l'un de ces moments. Et, la dynamique particulière de cet épisode invita presque nécessairement à une réflexion sur le pacte fédératif de 1867.

En effet, la présence d'un « pacte » entre le Canada anglais et le Canada français en 1939, le « viol » unilatéral de ce pacte par les anglophones alors que les francophones tiennent leur part du « contrat », l'utilisation du plébiscite qui permet, par la force du nombre, de bousculer des engagements envers la minorité, ont tous permis de tracer des parallèles entre les engagements de 1867, et ceux de 1939. Ces parallèles, nous l'avons vu, sont explicites et fréquents. Ils emplissent l'espace de réflexion du Canada français pendant la période de la Guerre. L'événement a marqué toute une génération.

Enfin, nous avons vu que la crise de la conscription de 1942 révèle la fragilité du Canada français. Celui-ci prend, à nouveau, la mesure de son poids politique réel. Ses représentants ont été impuissants à faire respecter le compromis survenu en 1939. Alors qu'avant la guerre, ils s'auto-proclamaient « rempart contre la conscription », ils furent incapables d'en empêcher la mise en vigueur pendant le conflit mondial. Il est vrai que la conscription pour service outre-mer ne fut finalement imposée qu'à la toute fin de la Guerre. Mais, pour les Canadiens français, cela fut grâce à la bienveillance de Mackenzie King à leur égard. C'est pourquoi ils n'hésiteront pas à le réélire dès que la prochaine occasion se présentera. L'unanimité des Canadiens français au plébiscite révèle pourtant qu'ils ne sont pas simplement une minorité au Canada. Ils sont

également une majorité au Québec. Les Canadiens français prennent conscience qu'il existe « deux majorités » au Canada, comme on dira bientôt. Il deviendra impératif de défendre les pouvoirs provinciaux acquis dans la Constitution canadienne.

D'un autre côté, le regard que le Canada anglais porte sur le Québec pendant cette crise oriente aussi dans la direction d'un repli vers soi (entendu comme possibilité de faire bloc). Le reste du Canada ne reconnaît pas la volonté du Canada français comme légitime. Quand il prétend que les Québécois sont trompés par des chefs mal intentionnés, qu'ils sont peu scolarisés et donc qu'ils sont incapables de faire des choix politiques rationnels ou encore qu'ils manquent d'information pour prendre la bonne décision, le Canada anglais nie la capacité du Canada français d'exprimer sa volonté¹. Mais précisément, le seul endroit où cette volonté peut s'exprimer sans l'aval de l'Autre, c'est dans la province de Québec. Le reste du Canada s'en rend également compte, il le répétera sans relâche : le Québec ne doit pas dominer le reste du pays. Les Québécois francophones préféreront donc investir le Québec.

Répétons-le : la crise de la conscription pendant la Seconde Guerre mondiale fut un moment critique dans l'évolution de la collectivité canadienne-française. Or, alors que la question de la participation du Canada à une guerre de la Grande-Bretagne avait été un thème prédominant pendant les 25 années qui suivirent la première crise de la conscription, cet enjeu n'est même plus débattu au Québec à l'élection provinciale de 1948, trois ans seulement après la fin de la Seconde Guerre mondiale. Il y aura bien quelques discussions à la Chambre des

¹ Les mêmes propos seront tenus au sujet du référendum provincial de 1995. On tentera de montrer que les Québécois ne savaient pas, au fond, pourquoi ils votaient. Et puis, comment ne pas voir dans la plume de Diane Francis du *Financial Post*, ou dans le livre de Lawrence Martin « *The antagonist : Lucien Bouchard and the politics of delusion* » une analyse du Québec qui repose essentiellement sur la prémisse que le Québec est mené par un chef mal intentionné?

communes lors de la Guerre de Corée², mais rien qui n'égalera l'ampleur qu'avait acquis ce thème pendant l'entre-deux-guerres. Il est vrai que les partis politiques sont discrédités sur cette question. Qui peut dorénavant se présenter sérieusement comme un rempart contre la conscription sans se couvrir de ridicule? Mais, de plus, les bombes atomiques larguées sur le Japon semblent avoir changé radicalement la nature de la guerre. La prochaine guerre sera totale ou ne sera pas. Le sujet disparaît donc, mais l'événement a fait mémoire. Et, même s'il semble très improbable qu'il puisse se reproduire exactement dans les mêmes conditions (puisque les Canadiens anglais paraissent avoir définitivement coupé les ponts avec *Mother England*), il n'en demeure pas moins que l'événement s'est inscrit comme une vexation de plus dans l'histoire collective des Canadiens français du pays.

L'étude de la crise de la conscription montre d'ailleurs que les aspirations des Canadiens anglais et français semblent perpétuellement décalées. Par exemple, pendant les années de guerre, les Canadiens anglais rejetaient comme une hérésie l'adoption d'un drapeau distinctif, alors que les Canadiens français y voyaient un symbole d'unité nationale. Lorsqu'en 1946 le Canada accepte le principe de l'adoption d'un drapeau, il n'ira pas aussi loin que l'auraient souhaité les Canadiens français, car il conserve en partie la référence à l'Empire en arborant le Red Ensign. Nous avons vu la réaction unanime que cela a suscitée au Québec. Lorsque le Canada adoptera définitivement son propre drapeau dans les années 1960, la mesure semblera anachronique pour une partie de la population québécoise. Ironie de l'histoire, les Canadiens de langue anglaise sont aujourd'hui profondément attachés au drapeau canadien. Il est si populaire qu'une compagnie bien connue obtient des records de vente de bière en jouant la carte de la fierté patriotique. Cette même compagnie ne vise pourtant pas à vendre son produit à la clientèle

² Par exemple, en refusant d'approuver les crédits de guerre en 1950, le député conservateur Courtemanche dira : « [...] nous n'oublierons pas que nous avons été trahis » (*Hansard*, 4 septembre 1950 : 256). Mais, en général,

francophone du Canada. Wilfrid Lacroix, membre du groupe des onze qui a été vilipendé par le Canada anglais pour avoir demandé, pendant la guerre, que le Canada adopte son propre drapeau, doit aujourd'hui se retourner dans sa tombe!

* * *

Pendant la rédaction de ce travail, nous avons eu la chance de présenter une communication sur la progression de notre thèse lors d'une conférence en étude canadienne à l'université hébraïque de Jérusalem. Nous appréhendions particulièrement la réaction du public israélien. En effet, comment expliquer que pendant que le peuple juif souffrait aux mains des nazis, les Canadiens français se sont opposés à la conscription pour service outre-mer? Allait-on associer cette lutte à une sympathie pour le régime d'Hitler? À notre grande surprise, les quelques citoyens juifs présents à notre conférence qui nous adressèrent la parole par la suite se montrèrent très intéressés par nos recherches pour une raison que nous n'avions pas entrevue. Pour les Israéliens, la question de l'enrôlement militaire obligatoire des minorités nationales est une question d'actualité. En effet, l'État d'Israël oblige ses citoyens à faire un service militaire de trois ans. Certaines minorités nationales, comme les Palestiniens d'Israël, ont toujours refusé de porter les armes pour défendre l'État d'Israël. Certains leur reprochent parfois de retirer les bénéfices de l'État sans accepter les sacrifices. C'est une accusation que portait jadis le Canada anglais contre le Canada français. Les conférenciers avec qui nous avons discuté cherchent présentement une façon de permettre aux Palestiniens d'Israël de rendre service à l'État tout en respectant leurs sensibilités particulières.

Quand une minorité nationale est ou se sent opprimée, son comportement politique est profondément affecté. Le Canada français pendant la Deuxième Guerre mondiale, lorsque menacé de se voir imposer la conscription, ne pouvait pas participer avec enthousiasme à la

les députés évitent de rappeler la crise de la conscription.

libération des peuples d'Europe : il ne se sentait pas alors maître de son destin. Pendant cette Guerre, le Canada français résista pacifiquement à cette mesure. En 1944, quand le gouvernement décréta l'envoi de 16 000 conscrits en Europe, 3 000 jeunes francophones manifestèrent en silence dans les rues de Montréal en arborant une énorme pancarte : « L'Unité nationale est rompue » (*La Presse*, 28 novembre 1944 : 19). Aucune émeute ne survint alors. Le Québec se plia à la volonté de la majorité, sans coup férir. D'autres peuples iront beaucoup plus loin que lui. À la même époque, en Inde comme en Birmanie, des milliers de jeunes étudiants ont rejoint l'armée japonaise pour combattre les Britanniques. Les républicains irlandais ne combattirent évidemment pas du côté de l'Angleterre. Une partie des populations ukrainiennes, polonaises et baltes accueillirent d'abord les troupes hitlériennes en véritables libérateurs de l'oppression russe et formèrent des bataillons pour combattre les forces armées soviétiques. Les Canadiens français n'allèrent, ni ne voulurent jamais aller, aussi loin. Dans leur ensemble, ils se montrèrent favorables à la cause des Alliés tant que le service militaire demeurait volontaire. Le libre recrutement canadien-français dépassa largement sa proportion de 1914-1918. Les francophones du pays acceptèrent d'augmenter l'effort de guerre à chaque fois qu'il fut sollicité. Ils contribuèrent fortement aux campagnes d'achat de bons de la Victoire. Mais le Canada français abhorre la coercition. Elle devenait le symbole d'une oppression collective. Le pacte de 1939 a ravivé momentanément l'espoir de pouvoir prendre part à la guerre en imprimant à la politique étrangère canadienne sa volonté, fruit d'un compromis avec le reste du Canada. Cet espoir fut de courte durée. Le plébiscite de 1942 vint mettre fin à cette illusion. Et l'on sait que la déception est toujours plus grande lorsqu'elle succède à un espoir bafoué.

Bibliographie

Livres et articles

Sur la conscription et sur la guerre

- Allard, Denis, Madeleine Lamothe et Gilles Proulx, *Ce que la tradition orale a conservé des années « 14-18 »*, Travail de licence sous la direction de Claude Galameau, Québec, Université Laval, 1971.
- Angers, François-Albert, « Un vote de race – analyse mathématique et statistique du vote au plébiscite dans les cinq provinces de l'Est », dans *l'Action Nationale*, Montréal, Éditions du journal *Le Devoir*, mai 1942.
- Armstrong, Elizabeth H., *Le Québec et la crise de la conscription 1917-1918*, Montréal, VLB, 1998.
- Armstrong, Elizabeth H., *French Canadian Opinion on the War, From January 1940 to June 1941*, Toronto, Ryerson Press, 1942.
- Auger, Geneviève et Raymonde Lamothe, *De la poêle à frire à la ligne de feu. La vie quotidienne des Québécoises pendant la guerre*, Montréal, Boréal Express, 1981.
- Auvray, Michel, *Objecteurs, insoumis et déserteurs*, Paris, Stock, 1983.
- Beauregard, Claude, *Guerre et censure au Canada 1939-1945*, Sillery, Septentrion, 1998.
- Beauregard, Claude, Pierre Grégoire et Monik Beauregard, « Les sondages de la Commission d'information en temps de guerre (1943-1945) », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 8, nos 2-3, 2000, p. 220 à 233.
- Beauregard, Claude, Serge Bemier et Edwidge Munn, *La presse canadienne et la deuxième guerre mondiale : recueil de textes*, Ottawa, Ministère de la défense nationale, c1997.
- Belcourt, Napoléon Antoine, *La Loi de conscription : discours prononcé à la séance du vendredi, 3 août 1917*, Ottawa, S.N., 1917.
- Berger, Carl, *Conscription 1917*, Toronto, University of Toronto Press, 1969.
- Bois, J.S.A Bois, *French Canada and the War*, Montréal, The psychological Institute, 1942.

- Blond, Georges, *Pétain*, Paris, Presses de la cité, 1964.
- Boissonault, Charles-Marie, *Histoire politico-militaire des Canadiens français (1763-1945)*, Montréal, Éditions du bien public, 1967.
- Bourassa, Henri, *La conscription: Henri Bourassa*, Montréal, Editions du journal *Le Devoir*, 1917.
- Boyd, John, *What Quebec wants. Reply of La Presse to a question from Ontario : for the English speaking people of the dominion*, Montreal, Librairie Beauchemin, 1918.
- Brady, Alexander, *Canada after the war*, Toronto, The Macmillan company of Canada limited, 1943.
- Bureau, Jacques, *Discours et votes de Jacques Bureau contre la conscription en 1917*, Trois-Rivières, S. N., 1921.
- Byers, Daniel, « Les Zombies du Canada », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 8, nos 2-3, 2000, p. 184 à 204.
- Cahiers d'histoire politique*, « Actes du colloque sur la participation canadienne-française aux guerres canadiennes tenu le 27 août 1995 à l'Université du Québec à Montréal », numéro 2, hiver 1996.
- Canadian Press, « Historian says wartime caused French attitude », *Ottawa Citizen*, 2 septembre 1964.
- Chaloult, René, *Pour notre libération, contre la lâcheté des vieux partis*, Montréal, Editions de l'Action nationale, 1942.
- Chaloult, René, *Mémoires politiques*, Montréal, Éditions du Jour, 1969.
- Comeau, Paul-André, « Conscription 1942 », *Cap-aux-Diamants*, no 29, printemps 1992, p. 10-13.
- Comeau, Paul-André, *Le Bloc populaire, 1942-1948*, Montréal, Boréal, 1998.
- Cuccioletta, Donald, « L'isolationisme ou le refus de l'Europe; les Canadiens français, les Américains et la Deuxième Guerre mondiale », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 3, nos 3/4, printemps/été, 1995, p. 129-136.
- Desrochers, Irénée, « Une unanimité existe contre la "conscription" de 1981 », dans *Relations*, no 465, déc. 1980, p. 323-324.
- Duplessis, Maurice LeNoblet, *Discours / prononcé par l'honorable M. Maurice Duplessis aux Trois-Rivières le 4 octobre 1939*, Québec, Imprimerie

l'Évènement-Journal, 1939.

Feller, Jean, *Le dossier de l'Armée française*, Paris, Perrin, 1967.

Genest, Jean-Guy, *Godbout*, Sillery, Éditions du Septentrion, 1996.

Granatstein, J.L et J. M. Hitsman, *Broken Promises; A History of Conscription in Canada*, Toronto, Oxford University Press, 1977.

Granatstein, J. L., *Conscription in the Second World War*, Toronto, Ryerson Press, 1969.

Granatstein, J. L., *Le Québec et le plébiscite de 1942 sur la conscription*, Revue d'histoire de l'Amérique française, vol. 27, no 1, juin, 1973.

Graham, John W., *Conscription and Conscience*, London, Garland Publishing, 1971.

Gravel, Jean-Yves, *Le Québec et la guerre*, Montréal, Éditions du Boréal Express, 1974.

Groulx, Lionel, *Pourquoi nous sommes divisés : une réponse du chanoine Lionel Groulx*, Montréal, Éditions de l'Action nationale, 1943.

Harvey, Jean-Charles, *French Canada at War*, Toronto, The Macmillan company of Canada, 1941.

Hutchison, Paul Phelps, *Canada's Black Watch : the first hundred years, 1862-1962*, Montréal, Éditions Black Watch (R.H.R.) du Canada, 1987.

Jones, Richard, « Politics and Culture : The French Canadians and the Second World War », in Sidney Aster, *The Second World War as A National Experience*, Ottawa, The Canadian Committee for the History of the Second World War, 1979, p 82 à 91.

Lafrance, Edith, *Résistance à la conscription, réfractaires et insoumis canadiens-français lors de la Deuxième guerre mondiale*, Thèse de maîtrise en histoire, UQAM, Avril 1997.

Lapointe, Jean-Denis, *L'attitude et le comportement des franco-américains vis-à-vis des conscriptions canadienne et américaine lors de la Grande Guerre*, Thèse de Maîtrise en science politique, Université d'Ottawa, 1991.

Laurendeau, André, *Alerte aux Canadiens français!*, Montréal, Action nationale, 1940, p. 177 à 203.

Laurendeau, André, *Ce que nous sommes : Conférence prononcée sous les auspices de la Société Saint-Jean-Baptiste d'Ottawa, au Château Laurier, le 23 juin 1945*, Ottawa, Éditions Outaouaises, 1945.

- Laurendeau, André, *Deux nations : conférence prononcée au Congrès des affaires canadiennes*, jeudi, le 16 novembre 1961, S.N, 1961.
- Laurendeau, André, *La crise de la conscription*, Montréal, Les Éditions du jour, 1962.
- Laurendeau, André, « Le peuple préfère se battre dans les rues de Montréal », *Journal Le Devoir*, Montréal, 5 septembre 1939.
- Laurendeau, André, *Witness for Québec*, Toronto, Macmillan of Canada, 1973.
- Lavertu, Yves, *L'affaire Bernonville; Le Québec face à Pétain et à la Collaboration*, Montréal, VLB, 1994.
- Lavertu, Yves, *Jean-Charles Harvey : Le Combattant*, Montréal, Boréal, 2000.
- Lavoie, Elzéar, « La déprime des défaites : le plébiscite de 1942 », *Cap-aux-Diamants*, no 29, printemps 1992, p. 14-17.
- Lesage, Gilles, « Le NON du Québec à la conscription de 1942 », *Le Devoir*, 2 octobre 1992.
- Lévesque, Robert, et Robert Minier, *Camilien et les années vingt suivi de Camilien au goulag : cartographie du houdisme*, Montréal, Les Éditions des brûlés, 1978.
- Ligue pour la défense du Canada, *Plébiscite sur la conscription : ensemble de circulaires, affiches et pamphlets en français en faveur du NON*, Montréal, La Ligue, Archives nationales du Canada, 20 pièces, 1942.
- Maheux, Arthur, *Pourquoi sommes-nous divisés? : causeries radiophoniques / présentées et transmises par les postes du réseau français de Radio-Canada*, Montréal, Radio-Canada, 1943.
- Martineau, Jean, *Le Québec est-il isolé? : Causerie prononcée sous les auspices du Bloc populaire canadien, samedi le 3 avril, au poste CHRC de Québec*, Montréal, Imprimerie populaire, 1942.
- Marsolais, Claude-V., « Un éclairage sur les deux solitudes », *La Presse*, 18 février 1996.
- Monière, Denis, « La crise de la conscription », *Le développement des idéologies au Québec, des origines à nos jours*, Québec/Amérique, 1977, pp.361-370.
- Morton, Desmond, « L'impact des Guerres mondiales sur le Canada », *Bulletin d'histoire politique*, vol 8, no. 2-3, 2000.
- Nelles, J. G., *French and English Canada in the Commonwealth*, Montréal, S.N., 1939

Prang, Margaret, « Clerics, Politicians, and the Bilingual Schools Issue in Ontario, 1910-1917 », *Minorities, Schools, and Politics*, Toronto, University of Toronto Press, 1969, p. 85-111.

Provencher, Jean, *Québec sous la loi des mesures de guerre 1918*, Trois-Rivières, Les Éditions du boréal express, 1971.

Raymond, Maxime, *Politique en ligne droite*, Montréal, les éditions du journal Le Devoir, 1943.

Richard, Béatrice, « De simples soldats », *Le Devoir*, 18 novembre 1996.

Richer, Léopold, *La Conscription au Canada en 1917 : comment le Parlement la décida, qui la voulut, qui la vota, qui l'imposa, qui la refusa*, Montréal, L'Imprimerie populaire, 1940.

Richer, Léopold, *Le Canada et le bloc anglo-saxon*, Montréal, Édition du Devoir, 1940.

Roch, Michel, « Il y a 50 ans : la conscription », *Traces*, 30, no 5, déc. 1992, p. 45.

Roy, Ferdinand, *L'Appel aux armes et la réponse canadienne-française : étude sur le conflit de races.*, Québec, J.-P. Garneau, 1917.

Sanders, William, *Jack et Jacques : L'opinion publique au Canada pendant la Deuxième Guerre mondiale*, Montréal, Comeau & Nadeau, 1996.

Scott, F.R., *The plebiscite vote in Quebec*, Toronto, S.N., 1942.

Scott, F.R., « A Policy of Neutrality For Canada », Toronto, Reprint from *Foreign Affairs*, janvier 1939.

Villeneuve, J.M.R. (1), *Notre cause est juste*, Ottawa, Service de l'information, 1941.

Villeneuve, J.M.R. (2), *Messe votive solennelle : tempore belli, célébrée pontificalement à l'église Notre-Dame de Montréal et célébrée aussi dans toutes les églises de la Province*, Montréal, Comité d'organisation de la Messe pour la Victoire, 9 février 1941.

Villeneuve, J.M.R. (3), *Notre devoir patriotique : sermon prononcé en la basilique de Québec le 24 juin 1941*, Ottawa, Ministère de la défense nationale, 1941

Sur le Canada français en général

Arès, Richard, *La Confédération : pacte ou loi?*, Montréal, Bellarmin, 1967.

Bergeron, Léandre, *Petit manuel d'histoire du Québec*, Montréal, Éditions Québécoises,

1971.

- Borduas, Paul-Émile et al., *Refus Global*, Montréal, Parti Pris, 1974.
- Bourdon, Yves et Jean Lamarre, *Histoire du Québec : une société nord-américaine*, Laval, Groupe Beauchemin, 1998.
- Brunet, Michel, *La présence anglaise et les canadiens*, Montréal, Beauchemin, 1968.
- Brunet, Michel, *Histoire du Canada par les textes, Tome 2 (1855-1960)*, Montréal, Fides, 1963.
- Cantin, Serge, *Ce pays comme un enfant*, Montréal, L'hexagone, 1997.
- Chaput, Marcel, *Pourquoi je suis séparatiste*, Montréal, Les éditions du jour, 1961.
- Chartrand, Michel, « La révolution québécoise : une révolution bourgeoise », dans *Les nouveaux Québécois*, Québec, PUL, 1964, p. 122-142.
- Comeau, R., et R. Tremblay, dir., *Stanley Bréhaut Ryerson, un intellectuel de combat*, Hull, Éditions Vents d'Ouest, 1996.
- Denis, Roch, *Luttes de classes et question nationale au Québec*, Montréal, Paris, Presses socialistes internationales ; Etudes et documentation internationales, 1979
- Hughes, Everett C., *French Canada in transition*, Londres, K. Paul, Trench, Trubner & co. ltd., 1946.
- Dumont, Fernand et al., *Idéologies au Canada français*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1978.
- Dumont, Fernand, *Genèse de la société québécoise*, Montréal, Boréal, 1996.
- Falardeau, J.C., « Dualité de cultures et gouvernement d'opinion au Canada », dans : *L'opinion publique*, Paris, PUF, 1957.
- Fournier, Marcel, « Autour de la spécificité », dans : *Possibles*, vol. 8, no 1, 1983, p. 85-114.
- Frégault, Guy, « Notre culture française », *L'Action Nationale*, vol 18, No 2, octobre 1941, p. 144-147.
- Gagnon, Alain-G. et al., *Québec : État et société*, Montréal, Québec-Amérique, 1994.
- Groulx, Lionel, *La confédération canadienne*, Montréal, Stanké, 1978

- Groulx, Lionel, *Le français au Canada*, Paris, Librairie Delagrave, 1932.
- Lamarre, Jean, *Le devenir de la nation québécoise selon Maurice Séguin, Guy Frégault et Michel Brunet*, Sillery, Septentrion, 1993.
- Laurendeau, André, *Notre nationalisme*, Montréal, Imprimerie le Devoir, 1935.
- Laurendeau, André, *Ces choses qui nous arrivent : chroniques des années 1961-1966*; préface de Fernand Dumont., Montréal, Éditeur : HMH, 1970.
- Linteau, Paul-André et al., *Le Québec depuis 1930*, Montréal, Boréal, 1986.
- Mathieu, Jacques ... [et al.], *Approches de l'identité québécoise*, Québec, CELAT, 1985.
- Mathieu, Jacques et Jacques Lacoursière, *Les mémoires québécoises*, Sainte-Foy, PUL, 1991.
- Mathieu Jacques, sous la direction de; [Marcel Bélanger et al.]. *Étude de la construction de la mémoire collective des Québécois au XXe siècle : approche multidisciplinaire*, Québec, CÉLAT, 1986.
- Paquin, Stéphane, *L'invention d'un mythe; Le pacte entre les deux peuples fondateurs*, Montréal, VLB, 1999.
- Pelletier, Réjean, *Partis politiques et société québécoise : de Duplessis à Bourassa 1944-1970*, Montréal, Québec-Amérique, 1989.
- Provencher, Jean, *Chronologie du Québec*, Montréal, Boréal, 1991.
- Rioux, Marcel, et Jacques Dofny, « Les classes sociales au Canada français » dans Rioux et Martin, *La société canadienne-française : études choisies et présentées par Marcel Rioux et Yves Martin*, Montréal, Hurtubise, 1971.
- Rioux, Marcel, *Les Québécois*, Paris, Seuil, 1980.
- Robert, Jean-Claude, *Du Canada français au Québec libre*, Montréal, Flammarion, 1975.
- Roy, Raoul, *Peuple sans nom : oui à notre nom de Canadien! Non au sobriquet de Québécois! On est Canadien ou bien on ne l'est pas!*, Montréal, Éditions du Franc-Canada, 1981.
- Rumilly, Robert, *Histoire du Canada*, Paris, La clé d'or, 1951.
- Ryerson, Stanley-Brehaut, *Capitalisme et confédération : aux sources du conflit Canada-Québec; suivie d'un mémoire sur la Charte de la langue française au Québec.*, Montréal, Editions Parti pris, 1978.

Scott, F. R. ... [et al.], *Le Canada français*, Paris, Esprit, 1952.

Seymour, Michel, *La nation en question : essai*, Montréal, Hexagone, 1999

Tremblay, Thomas, sous la présidence de., *Rapport de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels*, Québec, S.N., 1956.

Trofimenkoff, Susan Mann, *Visions nationales. Une histoire du Québec*, Saint-Laurent, Éditions du Trécaré, 1986.

Wade, Mason, *Les Canadiens français : Tome 1 (1760-1914)*, Ottawa, Le cercle du livre de France, 1963.

Wade, Mason, *Les Canadiens français : Tome 2 (1911-1963)*, Ottawa, Le cercle du livre de France, 1963.

Sur la question identitaire

Agamben, Giorgio, *La communauté qui vient; Théorie de la singularité quelconque*, Paris, Seuil, 1990.

Ancelovici, Marcos et Francis Dupuis-Déri, *L'archipel identitaire*, Montréal, Boréal, 1997.

Bouchard, Chantal, *La langue et le nombril; Histoire d'une obsession québécoise*, Montréal, Fides, 1998.

Bouchard, Jacques, *Les 36 cordes sensibles des Québécois*, Montréal, Héritage, 1978.

Bourque, Gilles, *L'identité fragmentée : nation et citoyenneté dans les débats constitutionnels canadiens, 1941-1992*, Ville Saint-Laurent, Fides, 1996.

Bouthillier, Guy, *L'obsession ethnique*, Outremont, Lanctôt, 1997.

Bouthillette, Jean, *Le Canadien français et son double*, Montréal, Hexagone, 1972.

Caussat, Pierre, *De l'identité culturelle; Mythe ou réalité?*, Paris, Desclée de Brouwer, 1989.

Corbo, Claude, *Mon appartenance; Essais sur la condition québécoise*, Montréal, VLB, 1992.

Dolan, Claire, *Événement, identité et histoire*, Paris, Septentrion, 1991.

Dumont, Fernand, *L'avenir de la mémoire*, Montmagny, Nuit blanche éditeur, 1995.

- Falardeau, Jean-Charles, « Existe-t-il une culture canadienne-française définitive ou en voie de formation? », *L'Action nationale*, vol. 17, mars 1941.
- Fournier, Marcel (1), « Une collectivité sans qualités », *Recherches sociographiques*, XXIV, 3, septembre-décembre 1983, p.413-421.
- Fournier, Marcel (2) , « Autour de la spécificité », *Possibles*, vol 8, numéro 1, 1983.
- Gellner, Ernest, *Nations et nationalismes*, Paris, Payot, 1989.
- Hentsch, Thierry, *Introduction aux fondements du politique*, Sainte-Foy, PUL, 1993.
- Hughes, Everett C., *On work, race, and the sociological imagination*, Chicago, University of Chicago Press, 1994.
- Hughes, Everett C., *Le regard sociologique*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1996.
- Hobsbawm, Eric J., *Nations et nationalismes depuis 1780. Programme, mythe et réalité*, Paris, Gallimard, 1992.
- Kelly, Stéphane, « Un monde où nous avons perdu notre unité », *Possibles*, 17, no 3-4, été-automne 1993, p. 219-232.
- Kohn, Hans, *The Idea of Nationalism. A Study in Its Origins and Background*, New York, Macmillan, 1994.
- La Brie, Suzanne, *L'identité collective des Québécois d'origine canadienne-française*, Montréal, Association pour l'éducation interculturelle du Québec, 1993.
- Laforest, Guy, et Philippe de Lara, dir., *Charles Taylor et l'interprétation de l'identité moderne*, Sainte-Foy, PUL, 1998.
- Laforest, Guy, « Herder, Kedourie et les errements de l'antinationalisme », dans : *De la prudence : textes politiques*, Montréal, Boréal, 1993.
- Létourneau, Jocelyn, avec la participation d'Anne Trépanier, « Le lieu (dit) de la nation : essai d'argumentation à partir d'exemples puisés au cas québécois », *Revue canadienne de science politique*, vol. 30, no 1, 1997, p. 55-87.
- Létourneau, Jocelyn et Roger Bernard, *La quête identitaire au Canada francophone*, Sainte-Foy, PUL, 1994.
- Létourneau, Jocelyn, « La nouvelle figure identitaire du Québécois : essai sur la dimension symbolique d'un consensus social en voie d'émergence », *British Journal of Canadian Studies*, vol. 6, no 1, 1991, p. 17-38.

- Levine, Marc V., *La reconquête de Montréal*, Montréal, VLB, 1997.
- Lipiansky, Edmond Marc, *Identité et communication*, Paris, PUF, 1992.
- Mead, George H., *The individual and the social self*, Chicago, University of Chicago Press, 1982.
- Miller, Émile, *Terres et peuples du Canada*, Montréal, Beauchemin, 1912.
- Ostrowetsky, Sylvia, « Les quatre voies de l'identité », dans Marouf, Nadir, *Identité-communauté*, Paris, L'Harmattan, 1995, p. 23-33.
- Schnapper, Dominique, *La communauté des citoyens*, Paris, Gallimard, 1994.
- Slotkin, Richard, *Gunfighter Nation : The Myth of the Frontier in Twentieth-Century America*, Oklahoma, University of Oklahoma Press, 1998.
- Smith, Anthony D., « The Myth of the "Modern Nation" and the Myth of Nations », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 11., no 1, janvier 1988, p. 1-26.
- Taylor, Charles, *Multiculturalisme, différence et démocratie*, Paris, Flammarion, 1994.
- Taylor, Charles, *Les sources du Moi; La formation de l'identité moderne*, Montréal, Boréal, 1998.
- Taylor, Charles, *Rapprocher les solitudes : écrits sur le fédéralisme et le nationalisme au Canada*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1992.
- Thériault, Joseph Yvon, sous la direction de, *Francophonies minoritaires au Canada; L'état des lieux*, Moncton, Les éditions d'Acadie, 1999.
- Tremblay, Marc-Adélar, *L'identité québécoise en péril*, Sainte-Foy, Les éditions Saint-Yves, 1983.
- Trevor-Roper, Hugh, « The Invention of Tradition : The Highland Tradition of Scotland », dans : Hobsbawn et Ranger, *The Invention of Tradition*, Cambridge, Cambridge University Press, 1983, p. 15-41.
- Turgeon, Laurier, Jocelyn Létourneau et Khadiyatoullah Fall, *Les espaces de l'identité*, Sainte-Foy, PUL, 1997.
- Vadeboncoeur, Pierre, *La dernière heure et la première*, Montréal, Hexagone, 1970.

Autres livres cités

- Delouche, Frédéric et al., *Histoire de l'Europe*, Paris, Hachette, 1992.

Rémond, René, *Le XX^{ième} siècle, de 1914 à nos jours*, Paris, Éditions du Seuil, 1989.

Tahon, Marie-Blanche. *Algérie : la guerre contre les civils*. Québec, Nota bene, 1999.

Fonds d'archives consultés

Archives nationales du Canada

Claxton Papers.

Louis Philippe Picard Papers.

Ralston Papers.

Ernest Lapointe Papers.

Fonds RG18, Gendarmerie royale du Canada, série A-1 , volume 524 dossier : 38-17
Attitude of aliens and others to Conscription, 1917.

Fonds RG024, Défense nationale , série E-1-c , volume 17623 dossier : 008-4,
Elections - Dominion Plebiscite., 1942.

Fonds RG41, Société Radio-Canada, série A-IV-2-c , volume 433 dossier 27-1-10 , parties:1
Wartime broadcasting - plebiscite., 1942

Fonds RG25, Affaires extérieures , série G-2 , volume 2957 dossier : 3182-40 , partie 1.
Canadian Plebiscite 1942, 1942.

Archives nationales du Québec

Fonds René Chaloult

Fonds Adélar Godbout

Journaux consultés

Les références précises sont indiquées dans le texte.

L'Aiglon

L'Action Catholique

Le Bloc

Le Canada

Le Devoir

Le Droit

L'Événement-Journal

The Free Press Herald

The Gazette

The Globe and Mail

L'Illustration nouvelle

Le Jour

Le Matin

Le Nouvelliste

The Ottawa Citizen

The Ottawa Journal

La Patrie

La Presse

Le Soleil

La Tribune

The Winnipeg Free Press

En ceuple fier de nos origines et de notre glorieux passé, nous restons fiers à nos plus nobles traditions en célébrant chaque année avec l'enthousiasme qui nous caractérise notre



FETE NATIONALE

H. Lalonde & Frère Limitée

Les Grands Spécialistes du Tapis

4800, avenue du Parc

Montréal

Tapis d'Orient

Wilton

Axminster

Linoléum



La St-Jean-Baptiste



Parmi tant d'heureuses initiatives que suscite la Fête des Canadiens français et pour lesquelles nous voudrions, comme il convient, féliciter nos concitoyens nous croyons qu'une mention spéciale est due au superbe défilé organisé chaque année par la Société Saint-Jean-Baptiste. Nous nous plaçons à reconnaître la valeur éducative et son influence bienfaisante sur la foule immense qui assiste à cette grandiose manifestation.

Birks



23 juin
1941
Le Devoir

PLUS D'

LA MAISON de fête r
ses félicitatio
dont elle adm
ses remerciem
sa fidélité.

CHAS-D

1170, RUE SA
LE PLUS GRAND
Le ma
mardi.



Vive Not

"Que chacun appc
le

Bureau
de Nord
885 rue JARBY
Côte LaProude
St 277

DUVAL

Chevrolet ● Old
Bureau chol 2920

M. J.-E. Duchéme
vice-président

4020, rue Ste-Catherine
(près du boulevard Pie IX) — PR. 0828
Quatre frigos remplis à leur pleine capacité de mobiliers pour toutes les pièces de votre maison.

M. Jacques Dupont
secrétaire-trésorier

Groupement des sections et effectifs avec chars allégoriques
Groupe No 1 — Sections S.-Eustache-de-Verceil, de Salaberry, Saint-Clément, Clément, et Clément-jeunes

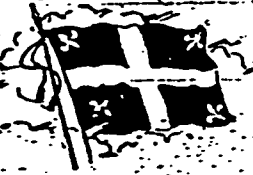
S. Stanislas.
Char No 5: La Première
Donateur: Chas Desjardins
Groupe No 6. — Sect: sonneuve, Saint-Clément, nie. de Maisonneuve.

Annexe 2 Le Devoir 23 juin 1942

En ce jour glorieux, honorons le courage de nos pères et de nos vaillantes mères qui ont lutté pour la conservation de notre foi et de notre langue.

Vive la Saint-Jean-Baptiste

La maison de fourrure P.-A. Asselin, dont la fondation remonte à plus d'un quart de siècle, s'associe à ses compatriotes pour féliciter la Société Saint-Jean-Baptiste de l'éclat incomparable qu'elle donne à notre grande fête nationale et remercient ses membres de l'encouragement qu'ils lui accordent si bienveillamment depuis toujours.



Tél. CHerrier 9644

P. A. ASSELIN ET SES FILS
FOURRURES

1439, rue Amherst

Montréal



de c
Les plus

A l'occe
brons d'
sera fer

Notre
le sam
jour

Bonne
Fête!

La grande teinturerie J.-H. Breton, institution nationale, est heureuse de s'associer à ses compatriotes canadiens-français pour la célébration enthousiaste de notre grande fête, la Saint-Jean-Baptiste.



2461, des Carrières

Tél.: CR. 4168

Conservons en nos cœurs, en ce jour de fête, une pensée de bien-être et de paix. Bonne Fête à tous!



Réfraction visuelle — Exercices orthoptiques

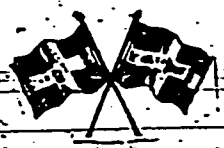
CARRIÈRE & SENEAL, Ltée

EMILE CARRIÈRE, O.O.D. ADRIEN SENEAL, O.O.D.
Associés de MM. A. VALOIS, O.O.D. — H. MIGNERON, O.O.D.

Optométristes — Opticiens à l'Hôtel-Dieu
277 est, rue Sainte-Catherine — LA. 2211*

Mardi, 24 juin, Fête de la St-Jean-Baptiste, nous serons fermés toute la journée.

C'est la
Saint-Jean-Baptiste



La maison Henri Signori est heureuse de s'associer à ses compatriotes canadiens-français, clients et amis, à l'occasion de la grande fête nationale du

CANADA FRANÇAIS

HENRI SIGNORI

Réparateurs d'automobiles, réparateurs d'auto et refaits à neuf.

SOUDURE ET DEBOSSAGE

1051, rue AMHERST

CH. 9110

23 juin 1942

LES MAGASINS



Nap. LECHASSEUR, président.

— 274, rue St-Jacques ouest — offrent à leurs compatriotes leurs meilleurs vœux de bonheur à l'occasion de la Saint-Jean-Baptiste.
— 281, Ste-Catherine est
— 974, Ste-Catherine ouest

Concessionnaires des célèbres vêtements

FASHION-CRAFT



Un cordial MERCI et leurs HOMMAGES

aux CANADIENS-FRANÇAIS

à l'occasion de la

SAINT-JEAN-BAPTISTE

de la part des

DIRECTEURS et du PERSONNEL

de J. CHRISTIN & CIE, fabricants de

NECTAR MOUSSEUX



IR 22 juin 1940

Fête de l'artisanat se a le 30 juin

Commission du Tille centenaire

tenant... rité... mil... qui, par l'interm... d'au... ar les... r des... rtes... le, en... conde... Nous profitons de la circonstancé pour faire remarquer au public que la Commission du Tille centenaire, dans l'organisation de son exposi...

tion, n'a sollicité et n'a reçu aucun... subsidé d'aucun gouvernement. De plus, elle n'exige aucune contribution des artisans qu'elle invite, elle leur permet elle-même l'aménagement de leurs pavillons et leur permet de vendre les articles de leur fabrication sans leur verser aucune commission, dans les pavillons qu'elle leur permet d'occuper gra...

tulement. C'est dire que notre ex... position n'a aucun caractère com... mercial, et qu'elle est plutôt orga... nisée dans un but purement éduca... tif. Cependant, la Commission a le devoir de signaler qu'elle reçoit de l'École provinciale des Arts domestiques une excellente collaboration et le public sera en mesure de s'en...

rendre, compte en visitant le pavil... ion de la province de Québec, où l'industrie du lin est particulière... ment en évidence. L'Association des arts et métiers du travailleur (Canadian Handicrafts Guild) nous fournit également une belle collaboration dont nous lui sommes reconnaissants.

Le public de la province nous manifestera sans doute l'intérêt qu'il porte au développement de notre petite industrie domestique, qui nécessairement contribuera à la solution du problème économique d'après-guerre, en affluant nombreux d'ici le 1er juillet prochain, à l'île Sainte-Hélène et d'avance nous le remercions de sa collaboration.

me de confiance en lui. Rien ne peut mieux l'aider que l'approbation et les éloges quand il les mérite.

La volonté, sans être très grande, est suffisante; je vois de la résolution et assez de fermeté. Il est facilement influencé.

Il manque un peu d'ordre, mais il a le goût de l'ordre.

Humeur un peu variable et je crois que le travail se nuance à l'honneur et varie suivant les dispositions morales.

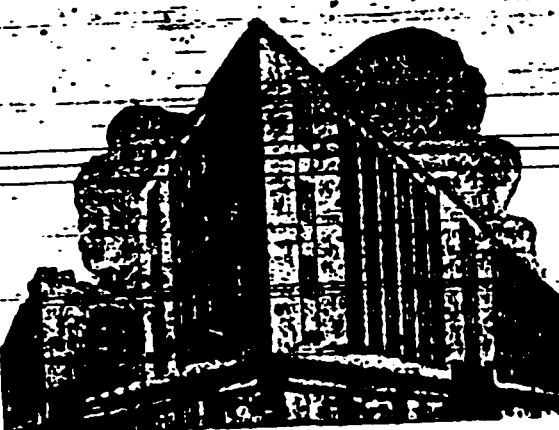
Je ne vois pas de défaut saillant et il est parfaitement droit et sincère. Quelques vivacités impatientes. Il est crédule et naïf, sans expérience et croyant facilement à l'honnêteté de tout le monde, lui-même étant incapable de tromper.

Il est en pleine formation intellectuelle et physique et il aura une personnalité plus acquiescées dans quatre ou cinq ans.

France. — Oui! j'ai eu votre lettre. Il faut attendre votre tour.

Beauceronne. — Très délicate, moralement et, je le crois, physiquement. Elle est sensible; bonne, active et dévouée, et quand elle est arrêtée dans ses activités elle est souffre beaucoup, car elle a une nature ardente qui se donne toute à sa tâche; elle a de l'initiative et elle aime à faire les choses à sa manière, et c'est généralement la meilleure. Beaucoup d'affection à donner

DUPUIS



NOS MAGASINS SERONT FERMES

LUNDI 24 JUIN

FETE DE LA SAINT-JEAN-BAPTISTE

OUVERTS CE SOIR JUSQU'À 10 heures

Dupuis Frères

ARMAND DUPUIS, PROPRIÉTAIRE
A.-J. BUCAL, G.-D. et G.-G. ARMAND DUPUIS, 100-102

D'humeur capricieuse et morose, un peu timide, il manque de confiance en lui-même et il est porté à se délier de tout le monde. Il n'est pas pratique et il n'a aucun ordre.

Très fermé, capable de dissimulation, il est difficile de le connaître. Sincérité

réfléchie, attentive, calme, elle a un jugement qui s'affermira de plus en plus.

Esprit assimilateur, elle a peu d'imagination et elle reflète l'opinion et les idées de son entourage en évitant, toutefois, les exagérations et les préjugés.

D'une simplicité charmante, elle

Montréal, mardi...
REDACTION ET ADMINISTRATION
480 EST, MONTREAL
TOUS LES JOURS
TELEPHONE :
BOIRE, DIMANCHE
Administration :
Redaction :
Gérant :

Les ho

Lendemain de Sai

La tri

On a souvent rappo... précurseur du Messie, et... fondateur de paroisse... juste assez, fut un hom... un patriote actif, un or... qu'il voulait, et il s'emp... Ses discours sont durs, p... les voies du Seigneur. L... tent sont constructives... romain, de sa politique... domination en Judée. M... affaires, de son monde... modéré.

Son but unique: agr... pour le Christ-Roi, et... En pratique, cela exige... sentiers du bien et de p... fait, remarquable de t... d'esprit droit, trois qu... L'anciens Juifs l'éc... titre, et c'est fini. Je... pour la Chine, pour être... en l'an 30, pas mal au... n'ont pas voulu comp... toujours?

Rien du tout n'est f... voix porte encore, invi... de Dieu, lui et sur tou... est errant: le Précurseur... recommande sa cude m... jours de Jean-Baptiste... de force, et les violen... leurs. Les talents d'or... rale devaient pourtant... pacifiques?...

BLOQUER LE MAL

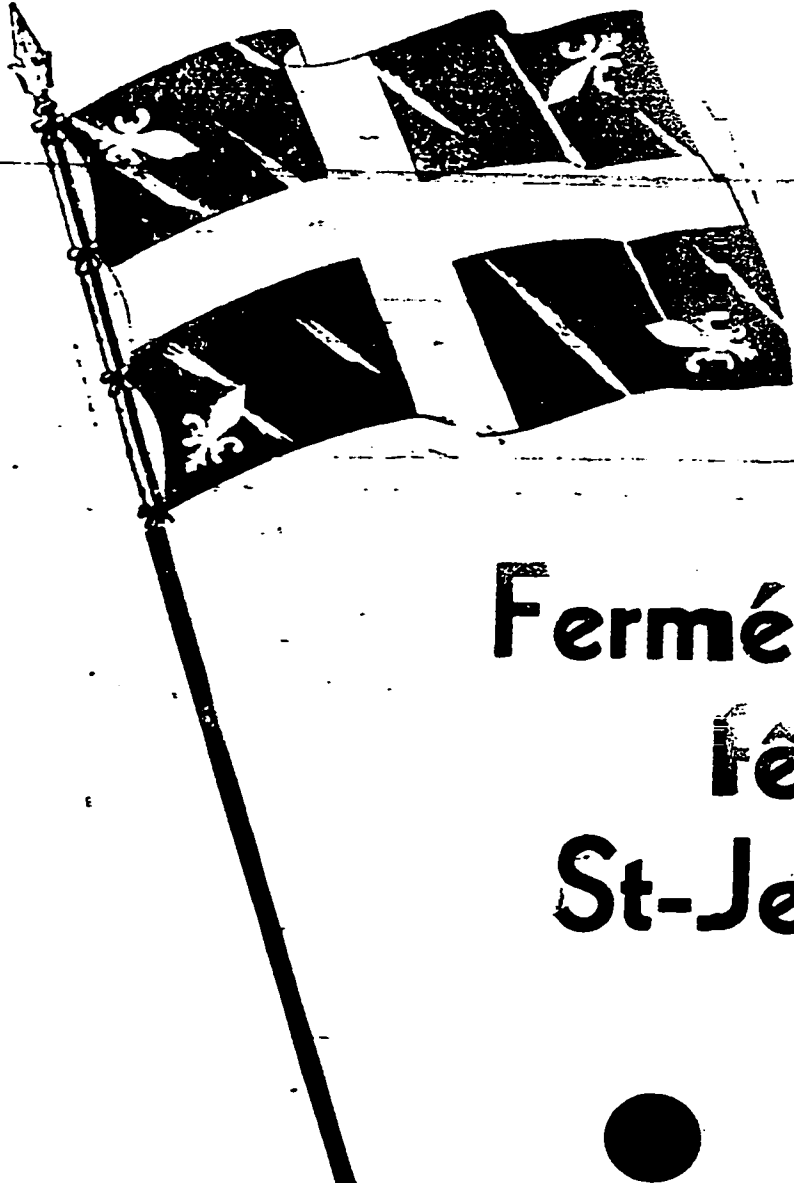
Selon l'annonce de... vin, ni rien qui enlève... leur Dieu, il ramène... et les indociles à la... Seigneur au peuple p... revê d'un tillic, man... plutôt fort: Repentez... che au pied de l'a... bon fruit avec coupé... autre vous: "Nous o...

Tout ces paroles... actuels de la coltre d... rons un peu moins d... plus sur les idées, q...

Où en somme... triomphe générale... paroles vaines, et... elle pour les conve...

D Annexe 5 Le Devoir 23 juin 1942

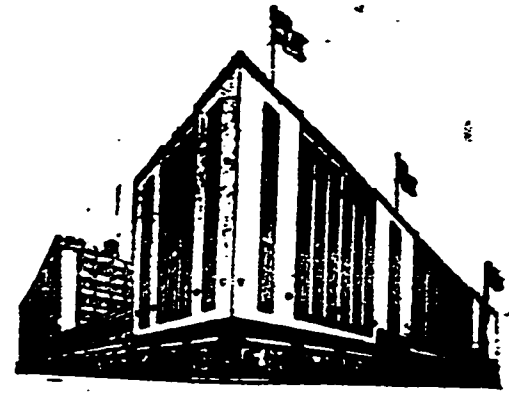
1942



Venez profiter des aubaines préparées dans tous les rayons pour demain, jeudi.

Fermés aujourd'hui fête de la St-Jean-Baptiste

Dupuis Frères
LIMITÉE
 ALBERT DUPUIS, président
 A.-J. DUGAL, v.-p et dir.-gér., ARMAND DUPUIS, conc.-trés.



axes payables par
 le consommateur
 r les marchandises et les services
 (Communiqué officiel)
 Ottawa, 23 — Les taxes sur les
 marchandises et les services qu'a
 noncées M. Ilsley dans son dis-

plus grand soin n'avait été exercé
 à l'égard de toutes dépenses contrôlables, M. Blair Gordon a suggéré que par les temps que nous traversons, l'une des fonctions les plus importantes des bureaux de direction industrielles, est de servir de "conservateurs" pour le gouvernement, en voyant à ce que les argents reçus pour la vente de produits ne soient pas dissipés de fa-

propriété d'un petit groupe et que les dividendes déboursés vont directement et indirectement entre les mains d'un grand nombre de personnes."
 Le président a conclu en disant que la perspective, vu la position de l'approvisionnement de coton brut de la compagnie, est raisonnablement solide pour quelque

Au plébiscite du 27 avril

Les communistes vous demandent de **VOTER "OUI"**

**Les impérialistes aussi — Suivez-vous leurs conseils ? —
Il faudra résister à l'assaut conjugué des partis**

Le parti communiste n'a point cessé d'être illégal au Canada. Pourtant il distribue de la littérature conscriptionniste et sa dernière circulaire, signée par Tim Buck, demande aux Canadiens de voter OUI au prochain plébiscite.

Les impérialistes prennent une attitude semblable : M. Hanson et la "Gazette" se déclarent favorables à un vote positif. Le "Globe and Mail" et la libérale "Free Press" font campagne dans le même sens.

Etrange alliance !

Les partis ne savent donc s'unir que pour combattre l'intérêt canadien ?

ETRE AUX AGUETS

La véritable campagne conscriptionniste va se déclencher bientôt — dès que les vacances parlementaires permettront aux députés de rentrer dans leurs comtés : alors tout sera mis en branle, (radio, assemblées, comité, affiches, etc.) pour persuader les Canadiens de relever M. King de ses promesses en votant OUI au plébiscite.

LA LIGUE POUR LA DEFENSE DU CANADA est à date LE SEUL MOUVEMENT D'ENVERGURE, POSSEDANT DES ORGANISATEURS LOCAUX DANS LES DIVERSES PARTIES DE LA PROVINCE ET PLUSIEURS CENTRES DU CANADA, CAPABLE DE REPLIQUER VICTORIEUSEMENT A CETTE PROPAGANDE MASSIVE.

Elle le peut A UNE CONDITION : c'est qu'elle trouve chez tous les patriotes, des collaborateurs efficaces.

Il lui faut, et immédiatement :

DES SOUSCRIPTIONS, pour continuer et accentuer sa campagne. Cela est vital et cela presse !

DES COLLABORATEURS BENEVOLES : comités locaux là où ils ne sont point encore organisés, distribution des circulaires et affiches, travail de bureau au secrétariat, etc., etc.

L'ACTION INDIVIDUELLE EST IMPUISSANTE : L'ACTION COLLECTIVE PEUT SEULE ECARTER LA SOMBRE MENACE DE LA CONSCRIPTION.

Devenez membre de la Ligue (cotisation \$1.00).

Officiers de la Ligue : Président : Dr Jean-Baptiste Prince; Directeurs : Maxime Raymond, Georges Pelletier, J.-Alfred Bernier, L.-Athanase Fréchette, Philippe Girard, Gérard Filion, Jean Drapeau, Roger Varin; Secrétaire : André Laurendeau.

AUJOURD'HUI, VOUS POUVEZ AGIR

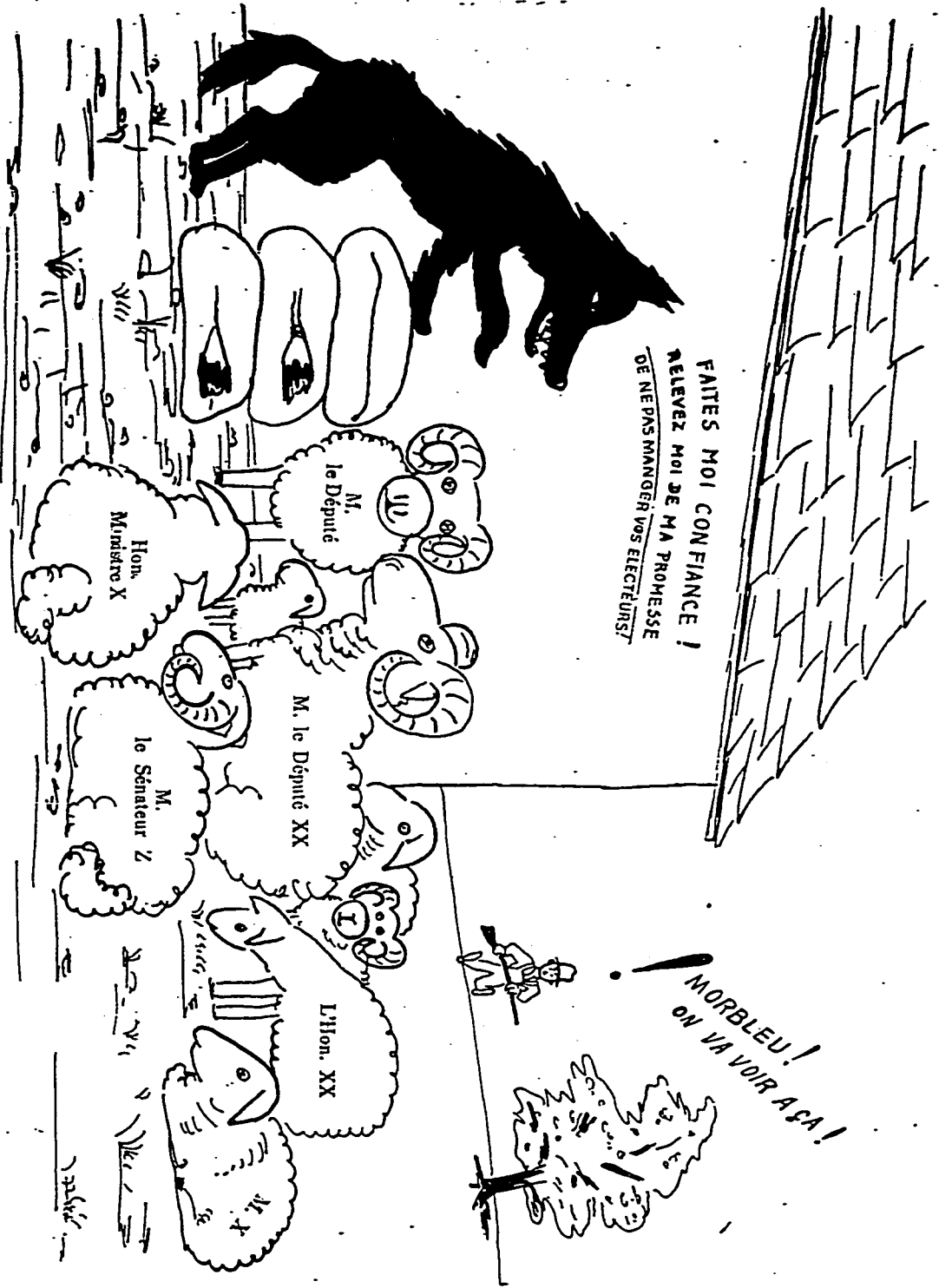
**Après le 27 avril, il sera trop tard !
Ne vous préparez pas des regrets sanglants !**

LIGUE POUR LA DEFENSE DU CANADA,
MONTREAL.

MA. 2837

Heures de bureau : de 9 hrs du matin à 6 hrs du soir;
de 7 hrs du soir à 10 hrs du soir.

NOS BUREAUX SERONT DESORMAIS OUVERTS TOUS LES SOIRS



Nos moutons trouvent la fable belle . . . mais l'électeur ne l'entend pas de la même oreille.

(Courtisane de "LA HOUSSELOP")